OCP S.A.

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2021

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 21/09/2022 sous la référence n° EN/EM/22/2022. Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC

TABLE DES MATIERES

Abréviations 4

Définitions 5

Partie 1. Attestations et Coordonnées 6

I. Le président du conseil d'administration 7

II. Les commissaires aux comptes 8

III. Le conseil financier 11

IV. Le responsable de la communication financière 12

V. Agences de notation 13

Partie 2. Présentation Générale de l'OCP SA 14

I. Renseignements à caractère général 15

II. Renseignements sur le capital l'OCP SA 17

III. Engagements hors bilan, suretés données reçues 28

IV. Gouvernance de l'OCP SA 28

Partie 3. Activité de l'OCP SA 43

I. Historique de l'OCP 44

II. Filiales et participations de l'OCP SA 47

III. Secteur d'Activité 66

IV. Métiers du Groupe OCP 78

V. Evolution de l'activité du groupe OCP 97

VI. Informations Environnementales et Sociales 112

VII. Stratégie d'investissement et Moyens techniques 138

Partie 4. Analyse Financière 154

I. Principes et méthodes comptables 155

II. Information financières sélectionnées 155

III. Rapport des commissaires aux comptes 158

IV. Périmètre de consolidation 185

V. Analyse du compte de résultat consolidé 189

VI. Segments opérationnels 200

VII. Analyse du bilan consolidé du Groupe OCP 202

VIII. Tableau des flux de trésorerie 216

IX. Etude des équilibres financiers 218

Partie 5. Perspectives 224

I. Introduction 225

II. Programme d'investissement industriel 225

III. Capacités de production du groupe OCP à horizon 2028 226

IV. Programme Sustainibility 226

Partie 6. Faits exceptionnels et litiges 228

Partie 7. Facteurs de risques 231

Partie 8. Annexes 237

ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

ACP	Acide phosphorique
ADNOC	Abu Dhabi National Oil Company
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BCP	Banque Centrale Populaire
BPL	Bone Phosphate of Lime
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CRU	Commodities Research Unit
DAP	Di Ammonium Phosphate
DEPP	Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
HC	Hors-cadres
ICS	Industries Chimiques Safi
IPSE	Institut de Promotion Socioéducative
JPH	Jorf Phosphate Hub
JV	Joint-Venture
KT	Millier de tonne
IFA	International Fertilizer Association
MAD	Dirhams marocains
MAP	Mono Ammonium Phosphate
MEA	Zone d'extraction Merah Lahrach
MP	Maroc Phosphore
NPK	N : Azote P : Phosphore K : Potassium
OE	Ouvriers Employés
OIS	Opération industrielle SAFI
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
PB	Phosboucrâa
PMP	Pakistan Maroc Phosphore
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SADV	Société d'Aménagement et de Développement Vert
SPH	Safi Phosphate Hub
T	Tonne
TAMCA	Techniciens, Agents de Maitrise, et Cadres Administratifs
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TSM	Tonne Sèche Marchande
TSP	Triple Superphosphate
TMH	Tonne Métrique Humide
USD	United States Dollar
USGS	US Geological Survey

DEFINITIONS

Argus FMB	Organisation indépendante, basée à Londres, qui produit des évaluations et des analyses de prix des marchés internationaux d'énergie et de matières premières.
BPL	La teneur en phosphate est habituellement exprimée en tant que phosphate tricalcique et traditionnellement désignée sous le nom de BPL (Bone Phosphate of Lime = phosphate de chaux des os : P_2O_5 x 2,1853 = BPL).
CFR	Incoterm qui signifie que le vendeur paye le transport jusqu'au port d'embarquement, ainsi que le chargement et le transport maritime.
Dragline	Engin d'excavation utilisé dans le génie civil et les mines à ciel ouvert. Cet engin est aussi appelé pelle à benne traînante. Cette pelle mécanique à câbles sert à extraire les matériaux meubles, comme la terre, le sable, le gravier, etc. Elle agit en raclant le terrain.
Downstream	Unité de séchage au niveau de la plateforme de Jorf Lasfar permettant le séchage de la pulpe de roche de phosphate provenant de Khouribga via le slurry pipeline
FOB	Incoterm qui signifie que le prix exclut les frais de transport.
JPH	Jorf Phosphate Hub ; plateforme intégrée donnant accès, aux unités présentes, à un pool de services et d'utilités fournis par OCP.
Jour Ouvré	Désigne un jour de bourse à la Bourse de Casablanca.
OGM	Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'Homme. Selon les définitions, ces modifications sont issues, soit du génie génétique soit du génie génétique et de la sélection artificielle. La transgénèse permet l'insertion d'un ou de plusieurs nouveaux gènes dans le génome d'un organisme.
P_2O_5	Le pentoxyde de phosphore est l'oxyde de phosphore dont la formule est P2O5. C'est un composé fortement hygroscopique qui se transforme en acide phosphorique en s'hydratant.
Phosphate extrait/traité	Le phosphate est extrait brut du sous-sol grâce à des mines à ciel ouvert ou des mines souterraines. Le minerai est traité lorsque, suite à l'extraction, il est épierré et criblé, puis séché ou calciné.
Phosphogypse	Sous-produit de fabrication.
Réserves	Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage et les teneurs sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique.
Ressources	Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en minéraux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable.
Revamping	Réorganisation ou réhabilitation d'un processus ou d'une unité industrielle ou d'un système d'information existant afin de les rendre plus efficients.
Société / Groupe / Groupe OCP / Emetteur	Désigne OCP SA.

Partie 1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	OCP SA
Représentant légal	M. Mostafa TERRAB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05 22 23 00 25
Adresse électronique	Younes.kchia@ocpgroup.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 19/09/2022

M. Mostafa TERRAB

Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité	Ernst & Young	Deloitte Audit
Représentant légal	Bachir Tazi	Sakina Bensouda Korachi
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3ème étage La Marina - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 522 22 40 25/26/34/81
Numéro de télécopie	+212 5 22 39 02 26	+212 522 22 40 78
Date de 1er exercice soumis au contrôle	2008	2008
Date d'expiration du Mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2022	AGO qui statuera sur l'exercice 2022

OBJET : ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers consolidés du Groupe OCP tel qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières dans le présent document avec les états financiers consolidés précités.

Casablanca, le 20/09/2022

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young
Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit
Sakina BENSOUDA KORACHI
Associé

OBJET : ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE AUX ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX DES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux d'OCP SA tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières dans le présent document avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 20/09/2022

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young
Bachir TAZI
Associé

Deloitte Audit
Sakina BENSOUDA KORACHI
Associé

III. LE CONSEIL FINANCIER

Dénomination ou raison sociale	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant	Nabil AHABCHANE
Fonction	Directeur Général
Adresse	162 Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière – Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopie	05 22 95 49 62
Adresse électronique	Nabil.ahabchane@uplinegroup.ma

Objet : Document de référence de l'OCP SA relatif à l'exercice 2021

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Groupe à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le Groupe et recueillis lors des diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires ayant eu lieu au cours des exercices 2019, 2020, 2021 et jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports annuels et les rapports de gestion du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 et pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Les liasses fiscales de l'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public afin de fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Upline Corporate Finance et du Groupe hormis le mandat de conseil qui les lient.

Casablanca, le 20/09/2022

Nabil AHABCHANE

UPLINE CORPORATE FINANCE

Directeur Général

IV. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Responsable	Ghita LARAKI
Fonction	Head Communication Financière et Relations Investisseurs
Adresse	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 23 00 25
Numéro de télécopie	+212 5 22 22 17 53
Adresse électronique	g.laraki@ocpgroup.ma

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings	Standard & Poor's
Représentant	Guillaume Daguerre	Paulina Grabowiec
Adresse	Fitch Ratings Espana. S.A.U. Av. Diagonal 601 Barcelona 08028	20 Canada Square, London E14 5LH, United Kingdom
Numéro de téléphone	(34) 93 323 8404	(44) 20 7176 7051
Adresse électronique	guillaume.daguerre@fitchratings.com	paulina.grabowiec@spglobal.com

Partie 2. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	OCP SA
Siège social	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05.22.23.00.25
Fax	05.22.22.17.53
Site Internet	www.ocpgroup.ma
Forme juridique	Société anonyme régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le dahir n°1-96-124 du 14 rabii II 1417 portant promulgation de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 81-99, 23-01, 20-05, 78-12, 19-20, et 20-19
Date de constitution	Office Chérifien des Phosphates : 7 août 1920 OCP SA : La loi n° 46-07 promulguée le 26 février 2008 porte transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1er avril 2008, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la loi
Registre de commerce	Casablanca, 40 327
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	Au 30 juin 2022, le capital social d'OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD divisé en 82 875 000 actions nominatives de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège d'OCP SA : 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet : ▪ l'exercice du monopole pour la recherche et l'exploitation des phosphates accordés à l'Etat en application de l'article 6 du dahir du 9 rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier et plus généralement conformément aux dispositions de la loi 46-07 ; ▪ toutes activités, opérations et prestations, de quelque nature qu'elles soient, liées directement ou indirectement à l'exploitation, à la valorisation et/ou à la commercialisation ainsi qu'à la promotion et au développement, tant au Maroc qu'à l'étranger, des phosphates et de leurs dérivés ; ▪ plus généralement, toutes opérations ou structurations d'opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter ou de favoriser le développement de la Société et de son activité ; ▪ le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles de toute forme, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, sous réserves des limitations imposées par la loi, et ce tant au Maroc qu'à l'étranger.
Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur	De par sa forme juridique et du fait de que son actionnaire majoritaire soit l'Etat marocain, OCP SA est régie par le droit marocain et en particulier par: ▪ la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 Août 1996 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 20-05 et par la loi 78-12 , par la loi81-99, par la loi 23-01, la loi 19-20 et par la loi 20-19; ▪ la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ; ▪ la loi n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n°1-12-20 du 27 Chaabane 1433 (17 juillet 2012) ; ▪ la loi n° 39-89, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 34-98, autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé. De par son activité, OCP SA est régie par :

	▪ La loi n° 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme promulguée par le dahir n° 1-08-15 du 26 février 2008. L'article 2 de cette loi dispose qu'OCP SA a pour objet, à titre principal, l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates, notamment, en application de l'article 6 du Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier. ▪ Le Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier ; ▪ Le Dahir en date du 24 Safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine public ; ▪ Le Dahir n° 1-95-154 18 rabii I 1416 (16 Août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau (B.O. 20 septembre 1995). ▪ Le Dahir n° 1-03-61 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (B.O. du 19 juin 2003). ▪ Le Dahir n° 1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 Novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006). ▪ Le Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2013) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement (B.O. du 19 juin 2003). ▪ Le Dahir n° 1-14-09 du 4 joumada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable. (B. O. n° 6240 du 20 mars 2014). ▪ Le Dahir 3 chaoual 1332 (25 Août 1914) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O. 7 septembre 1914). De par son appel public à l'épargne, OCP SA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment : ▪ La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ La loi 43-12 relative à l'AMMC ; ▪ Le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ La loi n° 19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ; ▪ Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ La circulaire 03/19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux relative aux opérations et informations financières, telle que modifiée et complétée par la circulaire 02/20 ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560- 95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables.
Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal applicable	OCP SA est soumise à l'impôt sur les sociétés selon le barème normal - taux marginal actuellement de 31% - et à la TVA. Compte tenu de son activité (société minière et exportatrice), OCP SA bénéficie également d'une imposition à l'IS au taux réduit de 20% sur la partie de l'activité minière et d'exportation.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL L'OCP SA

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Au 30 juin 2022, le capital social de la société OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie, portant des droits de vote simples.

II.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

II.2.1. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Au cours des 10 dernières années, le capital social d'OCP SA a connu les évolutions suivantes :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix de l'action (MAD)	Nominal (MAD)	Montant de l'opération (KMAD)	Nombre total d'actions	Capital social (post opérations) (KMAD)
26/02/2008	Transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en OCP SA	78 000 000	100	100	7 800 000	78 000 000	7 800 000
13/01/2009	Augmentation de capital réservée à la BCP	4 875 000	1 025,64	100	5 000 000	82 875 000	8 287 500

Source : OCP SA

Le 26 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public, a été transformé en société anonyme, portant la nouvelle dénomination sociale « OCP SA », au capital social de 7 800 000 000 dirhams réparti en 78 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Le 13 janvier 2009, OCP SA a procédé à l'augmentation de ses fonds propres d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette opération a consisté en l'émission de 4 875 000 actions nouvelles représentant 5,88% du capital d'OCP SA post augmentation de capital. Lesdites actions ont été émises au prix unitaire de 1 025,64 MAD dont 100 MAD de nominal et 925,64 MAD de prime d'émission.

A noter qu'aucune évolution du capital n'a eu lieu depuis 2009.

Le 22 décembre 2011, la BCP a cédé à :

- Fonds Moussahama II, filiale de la BCP, 472 507 actions qu'elle détenait dans le capital social d'OCP SA, représentant 0,57% du capital social d'OCP SA
- Infra Maroc Capital, filiale de la BCP, 356 243 actions qu'elle détenait dans le capital social d'OCP SA, représentant 0,43% du capital social d'OCP SA.

En décembre 2012, la Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV »), filiale d'OCP, a acquis des actions OCP détenues par la BCP et celles détenues par le Fonds Moussahama II, pour détenir au total 0,88% du capital d'OCP SA, soit :

- 256 793 actions détenues par la BCP représentant 0,31% du capital social d'OCP SA
- 472 507 actions détenues par le Fonds Moussahama II représentant 0,57% du capital social d'OCP SA. A travers cette opération, le Fonds Moussahama II a cédé l'ensemble de ses actions détenues dans OCP SA.

En 2015, la BCP a transféré à sa filiale Infra Maroc Capital, 1,82% du capital d'OCP SA, représentant 1 509 076 actions.

En 2016, la BCP a transféré à sa filiale Infra Maroc Capital 605 811 actions représentant 0,73% du capital d'OCP SA.

En 2017, la BCP a transféré à Upline Infrastructure Fund 908 717 actions représentant 1,10% du capital d'OCP SA.

En 2018, la BCP a transféré à sa filiale SocInvest 681 538 actions représentant 0,82% du capital d'OCP SA.

En 2020, Upline Infrastructure Fund a transféré à Prev Invest SA 908 717 actions représentant 1,10% du capital d'OCP SA.

II.2.2. HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau suivant présente l'historique de l'actionnariat de la Société entre 2017 et le 30/06/2022 :

Actionnaire	31/12/2017			31/12/2018			31/12/2019		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	765 853	0,92%	0,92%	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	-	-	-	-			-	-	-
Socinvest**	-	-	-	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%
Upline Infrastructure Fund	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%
Total	**82 875 000**	**100%**	**100%**	**82 875 000**	**100%**	**100%**	**82 875 000**	**100%**	**100%**

**Appartient à 100% à la RCAR*
***Ces deux sociétés appartiennent à la Banque Centrale Populaire*
Source : OCP SA

Actionnaire	31/12/2020			31/12/2021			30/06/2022		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%
Socinvest**	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%
Upline Infrastructure Fund	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**82 875 000**	**100%**	**100%**	**82 875 000**	**100%**	**100%**	**82 875 000**	**100%**	**100%**

**Appartient à 100% à la RCAR*
***Ces deux sociétés appartiennent à la Banque Centrale Populaire*
Source : OCP SA

II.2.3. PRESENTATION GENERALE DES ACTIONNAIRES DE REFERENCE

L'Etat marocain est représenté dans le capital de la Société par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP). Le Maroc est une monarchie constitutionnelle ayant à sa tête Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Roi est chef de l'Etat, chef de l'armée et Commandeur des croyants.

La Constitution, dont la dernière réforme a été adoptée par référendum en juillet 2011, repose sur un système bicaméral. Le Parlement est composé de la Chambre des Représentants (députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct) et de la Chambre des Conseillers (conseillers élus pour neuf ans au suffrage indirect). Le premier Ministre est le Chef du Gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du pays :

Indicateurs 2021 (en Milliards de MAD)	
PIB (prix courants)	1 284
Formation brute de capital fixe	347
Dette intérieure du Trésor	682
Dette publique extérieure	379

Source : Haut-commissariat au Plan, Ministère des Finances

Et le rating du pays par les agences de notation :

Notation du Maroc	
S&P (02/04/2021)	BB+
Moody's (01/07/2022)	Ba1
Fitch (13/05/2022)	BB+

Source : Sites des agences de rating

II.3. PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires signé à ce jour.

II.4. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social du Groupe ou modifier significativement la structure de son actionnariat n'a été conclue.

II.5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

II.5.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 33 des statuts de OCP SA prévoit que :

«Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction. »

II.5.2. DIVIDENDES PAYES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net social enregistré au cours des exercices 2019-2021 :

		2019	2020	2021
Résultat net – MMAD		1 369	1 028	7 646
Dividende distribués en n+1 – MdsMAD		4 500	5 126	8 163
	Etat	4 235	4 824	7 683
	BCP	5	5	8
	S.A.D.V.	40	45	72
	Infra Maroc Capital	134	153	243
	Prev Invest SA		56	90
	Socinvest	37	42	67
	Upline Infrastructure Fund	49		
Résultat net par action (MAD)		16,52	12,40	92,26
Dividendes par action (MAD)		54,30	61,85	98,50

Source : OCP SA

II.6. NOTATION

OCP SA fait l'objet d'une notation par deux agences internationales, à savoir Standard & Poor's (S&P) et Fitch Ratings.

La notation de S&P ainsi que celle de Fitch Ratings ressortent à BB+ avec perspective stable.

Cette notation maintient les constats de sa précédente qui retire à la Société son *Investment Grade* et se place au niveau" High yield" puisque, selon :

- **S&P** : « Nous limitons notre notation du producteur de phosphate OCP SA, au niveau de la notation souveraine car nous considérons OCP SA une entité liée au gouvernement. Elle est détenue à 95% par le gouvernement marocain et a des liens très étroits avec l'état. » S&P maintient toutefois la notation intrinsèque d'OCP (standalone rating) à bbb-, reflétant ainsi le profile Investment Grade du Groupe.
- **Fitch ratings** : « Ces actions de notations font suite à la récente dégradation de la note de l'état souverain. La note d'OCP SA incorpore un léger relèvement de la note du gouvernement marocain (BB+/Stable) son actionnaire direct à 94%, par rapport à son profil de crédit autonome (BB),

reflétant ainsi le lien modéré entre la Société et le Maroc, conformément aux critères de notation des entités liées au gouvernement de Fitch. »

Lors de la revue datant du 02 avril 2021, et en lien avec la revue de notation du Royaume du Maroc, l'agence de notation Standard & Poor's a abaissé la notation de la Société de BBB- à BB+1 , gardant sa note intrinsèque à bbb-, avec une perspective stable. S&P a maintenu la notation de la Société lors de sa dernière revue datant d'août 2022. La perspective stable reflète d'une part celle du Royaume du Maroc et d'autre part l'amélioration continue des différents agrégats du Groupe depuis le début de l'année dans un contexte de haut du cycle marqué par une offre tendue d'engrais phosphatés qui devrait compenser l'impact négatif de la hausse des prix des matières premières sur la rentabilité et les marges.

A noter que l'agence de notation S&P avait affirmé que le facteur principal justifiant l'abaissement de la notation, lors de l'avant dernière revue, est dû à l'attachement de la qualité de crédit d'OCP SA à celle du Royaume du Maroc. Par conséquent, la note de la Société est plafonnée à celle du Royaume du Maroc, la Société étant détenue à 95% par l'état marocain, et disposant de liens très étroits avec l'état, avec la présence de membres du gouvernement dans le conseil d'administration.

S&P considère OCP comme l'un des plus grands employeurs du pays, occupant un rôle primordial dans l'économie nationale, et constituant l'un des principaux actifs stratégiques du pays. Par conséquent, S&P considère comme fort probable que la Société reçoive un appui du gouvernement s'il devait affronter des difficultés financières, étant donné l'effet néfaste d'un tel scénario sur l'économie locale, la réputation.

S&P, considère les liens forts entre la Société et le Gouvernement Marocain comme un soutien à la notation d'OCP dont S&P tiendra compte en cas de baisse de la notation intrinsèque de la Société.

En octobre 2020, l'agence de notation Fitch rating a revu la note de l'OCP S.A. à BB+[2] avec perspective stable. Ce rating de «BB+» prend en compte la dégradation de la note du Royaume du Maroc, conformément aux critères de notation des GRE (entités liées au gouvernement) de Fitch.

La perspective stable est motivée, d'une part, par la note du Royaume du Maroc ainsi que l'attente de Fitch d'une amélioration des indicateurs financiers de la Société et d'un retour du ratio de levier financier (leverage ratio) à des niveaux plus bas.

Ce dernier rating reflète aussi le profil solide de la Société, soutenu par son intégration verticale, sa compétitivité en termes de coûts de production, ses réserves de minerai exceptionnellement importantes ainsi que son positionnement de leader sur le marché.

Lors de sa dernière revue du 17 octobre 2021[3], l'agence Fitch rating a maintenu la note de OCP S.A. à BB+[4] avec perspective stable.

II.7. MARCHE DES TITRES

II.7.1. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Au 30 juin 2022, les actifs de l'OCP SA ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.7.2. NANTISSEMENT D'ACTIONS

Au 30 juin 2022, les actions de l'OCP SA font l'objet d'aucun nantissement.

[1] Long-term corporate credit rating
[2] Long-Term Issuer Default Rating (IDR)
[3] Source : https://www.fitchratings.com/entity/ocp-sa-91111903
[4] Long-Term Issuer Default Rating (IDR)

II.8. ENDETTEMENT DE L'OCP SA

II.8.1. DETTE BANCAIRE

Une ventilation des dettes financières par nature, est représentée dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Total dettes financières courantes	**7 267**	**11 795**	**4 662**	***62,3%***	***-60,5%***
Dont Crédits bancaires long terme part moins d'un an	5 347	10 142	2 416	89,7%	-76,2%
Total dettes financières non courantes	**52 292**	**46 964**	**50 953**	***-10,2%***	***8,5%***
Dont Crédits bancaires long terme part plus d'un an	20 930	18 213	14 971	-13,0%	-17,8%
Total dettes financières	**59 559**	**58 760**	**55 615**	***-1,3%***	***-5,4%***

Source : OCP SA

Le Groupe OCP dispose de réserves potentielles de trésorerie, afin de respecter ses engagements, activable en cas de position Short sur le cash. Ces lignes de découverts et de crédits documentaires représentent 4,6 milliards de dirhams, assortis de cautions accordées aux entités du Groupe.

Le tableau ci-après présente le total des emprunts (hors emprunts obligataires) analysés selon les taux d'intérêts, les maturités ainsi que les devises :

En MMAD	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	31 décembre 2021
Crédits bancaires part moins d'un an				**2 416**
Libellé en USD	[2,94%-4,15%]	3,58%		983
Libellé en MAD	[3,00%-3,50%]	3,25%		1 217
Libellé en EUR	[0,63%-2,02%]	1,16%		216
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	[3,50%-3,80%]	3,67%		**237**
Intérêts courus non échus				**434**
Autres Crédits				**1 575**
Total dettes financières courantes				**4 662**
Crédits bancaires part plus d'un an				**14 971**
Libellé en EUR	[0,63%-2,02%]	1,52%	7	2 503
Libellé en MAD	[3,00%-3,50%]	3,30%	5	10 617
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,54%	4	1 851
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		**1 507**
Autres Crédits				**3 478**
Total dettes financières non courantes				**19 957**
Total dettes financières				**24 619**

Source : OCP SA

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes financières (hors emprunts obligataires) au 31 décembre 2021 :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2021
Crédits bancaires	2 416	14 367	605	17 387
Dettes locations	237	413	1 094	1 744
Autres	2 009	2 664	814	5 487
Dette moyen et long terme	**4 662**	**17 444**	**2 513**	**24 618**

Source : OCP SA

Il est à noter que le Groupe OCP a contracté, courant l'exercice 2021, de nouveaux emprunts à hauteur de 17,5 milliards de dirhams comprenant des financements à moyen et à long terme auprès d'institutions financières internationales pour un montant total de 450 millions de dollars. Cet emprunt a été absorbé par des remboursements d'une dette totale de 23 milliards dirhams.

Le tableau, ci-dessous, présente les dettes financières hors emprunt obligataire du Groupe OCP :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 20/21
Crédits financiers	26 646	28 560	18 374	7,2%	-35,7%
Autres emprunts et dettes assimilées	3 934	3 441	4 502	-12,5%	30,8%
Découverts bancaires	10	3		-70,0%	-100,0%
Endettement financier brut bancaire	**30 590**	**32 003**	**22 876**	***4,6%***	***-28,5%***
Dettes financières issues des contrats de location IFRS 16	2 129	1 820	1 744	*-14,5%*	*-4,2%*
Endettement financiers divers	**2 129**	**1 820**	**1 744**	***-14,5%***	***-4,2%***
Equivalents de trésorerie	10 639	3 490	4 076	-67,2%	16,8%
Disponibilités	2 848	2 938	3 925	3,2%	33,6%
Actifs financiers de gestion de trésorerie	573	7	2 538	-98,8%	>100,0%
Actifs financiers	**14 060**	**6 435**	**10 540**	***-54,2%***	***63,8%***
Endettement financier brut total	**32 719**	**33 823**	**24 620**	***3,4%***	***-27,2%***
Endettement financier net total	**18 659**	**27 388**	**14 080**	***46,8%***	***-48,6%***

Source : OCP SA

En avril 2022, L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) a émis une garantie visant à couvrir des prêts d'un montant maximal de 570 millions d'euros au profit du Groupe OCP. Le Groupe OCP utilisera les fonds pour financer la construction d'un nouveau campus pour l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Rabat.

Cette garantie est une première dans le secteur de l'éducation au Maroc et en Afrique et vient confirmer la solidité de la stratégie financière du Groupe OCP.

II.8.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les titres émis par OCP SA se présentent comme suit :

Montant de l'émission (en million)	Devise	Prix de l'émission	Nombre de titres	Taux d'intérêt	Nature du taux	Maturité (ans)	Mode de remboursement	Encours au 31 décembre 2021 (en million)	Date de jouissance	Date d'échéance	ISIN
750	USD	98.241%	3 750	5,125%	Fixe	30	In fine	750	23/06/2021	23/06/2051	US67091TAE55
750	USD	99,365%	3 750	3,750%	Fixe	10	In fine	750	23/06/2021	23/06/2031	US67091TAD72
5 000	MAD	100,00%	50 000	4,03%	Fixe	Perpétuelle	Aux dates d'option de remboursement	875	14/05/2018	-	Tranche A non cotée MA0000093619
				4,03%	Fixe			183,0			Tranche B cotée MA0000021859
				2,27% (1)	Variable (2)			109,0			Tranche C non cotée MA0000093627
				4,72%	Fixe			2 708,0			Tranche D non cotée MA0000093635
				5,08%	Fixe			1 125,0			Tranche E non cotée MA0000093643
5 000	MAD	100,00%	50 000	4,07% (F)	Fixe	Perpétuelle	Aux dates d'option de remboursement	554,2	23/12/2016	-	Tranche B cotée : MA000002179 2
				4,07% (F)	Fixe			1 129,1			Tranche A non cotée : MA000009301 5
				2,74% (3)	Variable (4)			3 021,1			Tranche C non cotée : MA000009302 3
				3,67% (F)	Fixe			295,6			Tranche E non cotée : MA000009303 1
1 000	USD	98,77%	5 000	4,50%	Fixe	10,5	In fine	554,6	22/04/2015	22/10/2025	US67091TAC99
600	USD	99,056% - 93.992%	3 000	6,88%	Fixe	30	In fine	600	25/04/2014	25/04/2044	US67091TAB17
1 250	USD	99,06%	6 250	5,63%	Fixe	10	In fine	733	25/04/2014	25/04/2024	US67091TAA34
Total International (en million de USD) : 4 350			**Total International : 21 750**					**Total International (en million de USD) : 3 388**			
Total National (en million de MAD) : 10 000			**Total National : 100 000**					**Total National (en million de MAD) : 10 000**			

(1)Les taux variables présentés dans le tableau ci-dessus concernent le taux connu pour l'année 2022

(2) Taux d'intérêts appliqués durant les périodes antérieures : 2,97% (2021), 3,05% (2020), 3,04% (2019)
(3) Les taux variables présentés dans le tableau ci-dessus concernent le taux connu pour l'année 2022
(4) Taux d'intérêts appliqués durant les périodes antérieures : 2,74% (2021), 3.30% (2020), 3.46% (2019), 3.36% (2018), 3.33% (2017)
Source : OCP SA

En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards d'US dollars dont une tranche de 1,25 milliards d'USD remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans, offrant respectivement un coupon de 5,625 % et 6,875 %. Les obligations sont cotées à EURONEXT DUBLIN (anciennement appelé l'Irish Stock Exchange) et ont été notées (BBB-) par Fitch Ratings et (BBB-) par Standard & Poors le 25 avril 2014.

En avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,00 milliards d'USD remboursable in fine à 10,5 ans, offrant un coupon de 4,50%. Ces obligations sont également cotées à EURONEXT DUBLIN et bénéficient de la même notation que les obligations émises en avril 2014.

En décembre 2016, OCP SA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 5,0 milliards de dirhams avec options de remboursement anticipé à partir de la dixième année et de différé de paiement d'intérêt. Les titres émis représentent des obligations négociables cotées et non cotées selon les tranches, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 2,74% et 4,07%.

En 2018, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 5 milliards de DH, avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement de coupon, avec une offre fractionnée en cinq tranches. Elle est structurée de façon à répondre à toutes les maturités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 2,27% et 5,08%.

En 2021, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire sur les marchés internationaux pour un montant total de 1,5 milliard USD. Cette émission est composée de deux tranches de maturités de 10 et 30 ans, assorties de coupons respectifs de 3,750% et 5,125%. La cotation de ces obligations est faite sur la bourse de Dublin. De plus, Ces obligations et ont été notées (BB+) par Fitch Ratings et (BB+) par Standard & Poors. La date de notation des obligations est le 23 juin 2021. La Société prévoit d'utiliser les fonds levés pour le financement de la seconde phase de son programme d'investissement. L'autre part des fonds levés a permis à la Société de procéder par cette émission au rachat partiel de ses obligations internationales existantes arrivant à maturité en 2024 et 2025, afin d'allonger le profil de maturité de sa dette. Concernant la cotation, les obligations dont la maturité est en 2031 et en 2051 disposent, respectivement, des Common Codes suivants : 235514931 et 235517248.

III. ENGAGEMENTS HORS BILAN, SURETES DONNEES REÇUES

Le tableau ci-dessous présente les engagements financiers donnés ou reçus hors opérations de crédit-bail par le Groupe OCP aux dates indiquées :

en MMAD	2019	2020	2021
Suretés réelles	Néant		
Encours de crédits documentaires ouverts	1 774	1 650	1 176
Autres engagements données	650	728	836
Total des engagements donnés	**2 424**	**2 378**	**2 012**
Dette non utilisée	8 705	5 661	10 631
Autres engagements contractuels reçus	9 624	9 772	7 999
Dettes garanties par l'Etat	368	308	0
Total des engagements reçus	**18 697**	**15 741**	**18 630**

Source : OCP SA

IV. GOUVERNANCE DE L'OCP SA

IV.1. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

IV.2. ORGANE D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement ainsi que la composition du conseil d'administration de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

La Présidence du Conseil d'Administration de OCP SA est assurée par M. Mostafa TERRAB dont le mandat a été renouvelé en mai 2017. La composition du Conseil d'Administration de OCP SA se décline, au 30 juin 2022, de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction actuelle	Date de nomination/cooptation/renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Président Directeur Général	Renouvellement : Mai 2017	AGO Comptes 2022
Mme Nadia FETTAH ALAOUI Ministre de l'Economie et de Finances	Administrateur	Cooptation : Novembre 2021	AGO Comptes 2022
M. Abdelouafi LAFTIT Ministre de l'Intérieur	Administrateur	Cooptation : Novembre 2018	AGO Comptes 2022
M. Nasser BOURITA Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et des marocains résidents à l'étranger	Administrateur	Cooptation : Juin 2018	AGO Comptes 2027
M. Ryad MEZZOUR Ministre de l'Industrie et du commerce	Administrateur	Cooptation : Novembre 2021	AGO Comptes 2025
Mme Leila BENALI	Administrateur	Cooptation : Novembre 2021	

Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable			AGO Comptes 2023
M. Mohamed SADIKI Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	Administrateur	Renouvellement : Mai 2017	AGO Comptes 2022
Banque Centrale Populaire (BCP) représentée par M. Mohamed Karim MOUNIR Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire	Administrateur	Cooptation : Avril 2021	AGO Comptes 2026

Source : OCP

Le Secrétariat du Conseil est assuré par M. Mustapha OUHADI en sa qualité de Directeur des Affaires Générales et Support à la Gouvernance Groupe.

CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX MANDATS[5]

Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'administration et CEO

M. Mostafa Terrab a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2006 Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates. Il est, depuis juin 2008, Président Directeur Général d'OCP SA, suite à la transformation de l'office en société anonyme.

M. Terrab est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) en 1979 et titulaire d'un Master en Ingénierie et d'un Doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle (PhD) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Cambridge, État du Massachussetts, États-Unis) en 1990.

De 1983 à 1985, M. Mostafa Terrab a travaillé chez Bechtel Civil and Minerals Inc. (San Francisco, Californie, États-Unis) en qualité d'analyste en systèmes de transports. Il était notamment responsable des études de planning pour le projet de construction de l'aéroport international de Dammam (Arabie Saoudite) et membre de l'équipe chargée des études économiques liées au projet de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar.

De septembre 1986 à août 1989, M. Terrab fut Professeur Adjoint et Chercheur au MIT (Cambridge, États-Unis). De 1988 à 1990, il a été Fellow au Laboratoire Draper de Cambridge (États-Unis), puis Professeur au Rensselaer Polytechnique Institute (Troy, État de New-York, États-Unis) de 1990 à 1992, dans les départements des sciences de la décision et des systèmes d'ingénierie et d'ingénierie civile et environnementale.

M. Terrab a reçu en 1988 le prix Frederick C. Hennie III pour sa contribution au programme d'enseignement du département d'ingénierie électrique et informatique du MIT.

De 1992 à 1996, M. Terrab a occupé successivement les fonctions de Chargé de Mission au Cabinet Royal puis de Secrétaire Général du Secrétariat Exécutif du Sommet Economique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Il a été nommé en avril 1996 membre du G14, Groupe de Réflexion créé par feu S.M. Hassan II.

M. Mostafa Terrab a été nommé en février 1998 Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

[5] Les mandats des administrateurs sont communiqués par leurs secrétariats respectifs

D'avril 2002 à février 2006, il a occupé le poste de spécialiste de la régulation au sein du Département de la Communication et des Technologies de l'Information de la Banque Mondiale (Washington) et a lancé le programme INFODEV (Information For Development).

Autres mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration

Au 30 juin 2022, M. Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration d'OCP SA est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Activités	Fonction
JACOBS ENGINEERING SA (JESA)	Société d'ingénierie	Président du Conseil d'Administration
Fondation OCP	Association à but non lucratif	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Enseignement supérieur privé	Administrateur
FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES POLITIQUES ET SOCIALES (FESEPS)	Association à but non lucratif	Administrateur

Source : OCP SA

Dr Leila BENALI, Administrateur, Ministre de la Transition Energétique et du Développement Durable.

Diplômée de l'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI) et de l'Ecole centrale Paris, et est doctorante en réformes électriques de l'institut Science Po Paris. Elle est également titulaire d'un DEA en sciences politiques et docteur en économie de l'énergie Summa Cum Laude de sciences.

Au cours de son parcours, elle a travaillé avec de grandes entreprises internationales, notamment le saoudien Aramco, le World Economic Forum et la Société d'Investissement arabe en Pétrole (APICORP).

Outre sa fonction à la tête du Ministère de la Transition Energétique et du Développement durable, Madame Laila BENALI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CA : SIE, IRESEN,
- Membre du CA : ONEE, ONHYM, AMSSNUR, AMEE, MASEN, CADETAF, AMDIE.

Nadia FETTAH, Administrateur, Ministre de l'Economie et des Finances.

Diplômée de l'école des Hautes Etudes Commerciales à Paris en 1994, Nadia Fettah démarre sa carrière en tant que consultante chez Arthur Andersen avant de créer un fonds de capital investissement au Maroc qu'elle a dirigé la gestion pendant 5 ans.

En 2017, Mme Fettah a occupé le poste de directrice générale du groupe Sanlam Pan Africa jusqu'à sa nomination, le 9 octobre 2019, en tant que ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS : Maroc Télécom,
- Président du CA : Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al Mawarid, SNGFE,
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée,
- Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE.

Mohammed SADIKI, Administrateur, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts

Agronome, généticien de formation et titulaire d'un PhD en génétique à l'Université du Minnesota aux USA, Docteur en sciences agronomiques de l'IAV, ingénieur d'État en agronomie, spécialiste en génétique et sélection des végétaux et titulaire d'un DEA de l'Université Paris-Sud d'Orsay en France.

Il débute sa carrière en 1984 comme enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat (IAV). Ensuite, son parcours est jalonné de plusieurs postes de responsabilités tant dans le secteur de l'enseignement et la formation, de la recherche et de l'innovation que dans celui du développement et les politiques publiques agricole et rurale.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont CAM et l'ONCF.

Abdelouafi LAFTIT, Administrateur, Ministre de l'Intérieur

Diplômé de l'Ecole polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées en 1991, M. LAFTIT a entamé sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant d'occuper plusieurs postes de Directeur des ports à l'Office d'Exploitation des Ports entre 1992 et 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger Tétouan en mai 2002, nommé gouverneur de la ville de Nador en 2006, président directeur général de la Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger ville en Mars 2010, puis nommé Wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la préfecture de Rabat en janvier 2014.

Mr Abdelouafi LAFTIT siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Membre du CS : Groupe Al Omrane, Maroc Télécom,
- Membre du CA : Barid El Maghrib, MASEN, SONADAC, SNPT, Agence pour le développement et la Réhabilitation de la Ville de Fès, Agence spéciale Tanger méditerranée.

Nasser BOURITA, Administrateur, Ministre des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger

Lauréat de la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, où il a obtenu une licence en droit en 1991, puis un Certificat d'études supérieures en Relations internationales en 1993 et un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit international public en 1995.

Diplomate de carrière et après des années au service central à Rabat, M. Nasser BOURITA a servi aux Ambassades du Maroc à Vienne et à Bruxelles. Il a évolué dans les postes de responsabilité au sein du Ministère, de Chef du Service des Organes principaux des Nations Unies, à Chef de la Division des Nations Unies (2003-2006), puis Directeur des Nations Unies et des Organisations Internationales (2006-2009). Il a été, par la suite, successivement, Chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, puis Ambassadeur, Directeur Général des Relations multilatérales et de la Coopération Globale. En 2011, il a été nommé Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à la tête du Ministère.

Ryad MEZZOUR, Administrateur, Ministre de l'Industrie et du Commerce

Ingénieur de l'Ecole polytechnique de Zurich et titulaire d'un Master à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, il a commencé sa carrière professionnelle en 1996 au sein du groupe suisse ABB avant d'intégrer le cabinet Deloitte en tant que consultant en charge des services financiers. Il a occupé plusieurs postes au Maroc : Directeur général de Budget en 2003, Conseiller du Président de la SOMED avant de prendre les rênes du service trading puis la direction commerciale de la filiale Zellidja.

Ryad Mezzour revient par la suite dans le secteur de l'automobile pour prendre la direction générale de Suzuki Maroc avant d'intégrer le ministère de l'industrie et du commerce.

Mr Ryad MEZZOUR siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CA : Ecole Centrale de Casablanca (ECC), Ecole des arts et métiers-campus de Rabat (EAMR), ANPME, OMPIC, IMANOR et ISCAE,
- Membre du CA : Barid El Maghrib, ADD, ANRT, Université Al Akhawayn, OFPPT, Mutuelle Générale des postes (MGPT), ONDA, ONEE.

Banque Centrale Populaire représentée par son Président-Directeur-Général Mohamed Karim Mounir, Administrateur

Lauréat de l'école Mohammedia d'ingénieurs de Rabat et du Conservatoire d'arts et métiers de Paris, Mohamed Karim Mounir a débuté sa carrière professionnelle en 1982, en qualité d'Ingénieur au sein du Groupe OCP où il a exercé à différents niveaux de responsabilité et a piloté les activités liées au Système d'Information du Groupe de 1987 à 1997.

Il a rejoint la banque centrale populaire en 1997 et a occupé plusieurs responsabilités dans les métiers des systèmes d'information, de la gestion globale des risques et des activités de support jusqu'à être nommé Directeur Général en 2011. Il assure également la Direction générale de Upline Group et BP Shore Group.

Mr Mohamed Karim Mounir siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS : Mutuelle Attamine Chaabi (MAC),
- Président du CA : Bank Al Yousr, Bp Shore Group, Maroc Assistance Internationale, Vivalis Salaf,
- Membre du CS : MCMA,
- Membre du CA : Atlantic Business International, Atlantic Microfinance For Africa, UIR, MAMDA Ré, Union Des Banques Marocaines, Casablanca Finance City Authority (CFCA), BAM SA, MASEN, SIE, Caisse Interprofessionnelle Marocaine De Retraite (C.I.M.R), Fonds Marocain De Placement (Œuvres Sociales FAR), Centre Mohamed VI de Soutien à la MF Solidaire, Université Al Akhawayn.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

Selon l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années concernant les premiers administrateurs nommés par les statuts et de six années pour les administrateurs nommés par les assemblées générales.

Par ailleurs, ces derniers sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités, un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En 2009, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur qui a pour objet notamment de :

- Préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- Optimiser l'efficacité des réunions et des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil fera de son fonctionnement ;
- Et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans un cadre précis garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

Actions de garantie

Selon l'article 13 des statuts de la Société, chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une (1) action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

Bureau du Conseil

Selon l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Délibération du Conseil

Selon l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si la dernière réunion date de plus de deux (2) mois.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par tous moyens. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En application de l'article 3 de la loi 46-07 portant transformation de l'Office chérifien des phosphates en société anonyme, et quel que soit le nombre des administrateurs représentant l'Etat, ces derniers disposent toujours au minimum de la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administrateur sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administrateur uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cours de liquidation, par un liquidateur.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

L'article 16 des statuts de la Société stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et de disposition et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil peut également soumettre à son approbation préalable tout acte ou toute décision de la direction générale.

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

Conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration

Toutes conventions intervenantes entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cette autorisation n'est toutefois pas requise pour les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entre la Société et ses mandataires sociaux, et rentrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, n'a été conclue au cours des trois derniers exercices.

Information du Conseil d'Administration

Le mandataire social ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote du Conseil d'Administration ni de l'Assemblée appelés à statuer sur ces conventions.

Les conventions soumises à autorisation et conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 juin 2022, M. Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration d'OCP SA est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Activités	Fonction
JACOBS ENGINEERING SA (JESA)	Société d'ingénierie	Président du Conseil d'Administration
Fondation OCP	Association à but non lucratif	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Enseignement supérieur privé	Administrateur
FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES POLITIQUES ET SOCIALES (FESEPS)	Association à but non lucratif	Administrateur

Source : OCP SA

COMITES SPECIALISES DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, en conformité avec les dispositions des articles 51 et 76 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2008 a décidé de crée le comité d'audit et des risques.

1. COMITE AUDIT ET RISQUES

Le comité a un rôle strictement consultatif. Le Conseil d'Administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par le comité.

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Les réunions du comité se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité. Toutefois, les réunions peuvent se tenir, si nécessaire, par tous moyens de visioconférence ou moyens équivalents visés pour les délibérations du Conseil d'Administration.

Un compte rendu des travaux et des recommandations du comité préparé par le Secrétaire du Conseil est présenté au conseil par le Président du comité ou par un membre du comité.

Dans son domaine de compétence, chaque comité émet des propositions, recommandations et avis selon les cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration auprès de consultants externes.

Le comité adopte une charte définissant son fonctionnement.

CHARTE DU COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES D'OCP S.A.

En application des dispositions de l'article 51 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, les règles de fonctionnement du comité d'audit et des risques de la Société sont fixées conformément aux dispositions de la charte de Déontologie de l'Administrateur.

Le Comité d'Audit et des Risques d'OCP S.A. (le « **Comité** ») est une émanation du Conseil d'Administration. II l'assiste sur le plan de la surveillance des règles de conformité des rapports financiers, du respect des prescriptions juridiques et réglementaires, de l'appréciation des risques, de l'évaluation du dispositif du contrôle interne ainsi que de la qualification, de l'indépendance et des travaux des auditeurs externes.

La Charte de Déontologie de l'Administrateur annexée au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de la Société s'applique aux membres du Comité d'Audit. Lesdits membres ne doivent, notamment, conserver aucun intérêt direct ou indirect en relation avec les prestataires, ni occuper une fonction dans les cabinets d'audit externe, ni assurer des prestations pour ces cabinets.

Les membres du comité d'Audit doivent être indépendants afin de pouvoir exercer leur mission en dehors de toute influence ou pression quelconque.

Le Comité doit réaliser son intervention sur la base de règles professionnelles permettant aux membres du Comité de sauvegarder leur intégrité et de réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Par ailleurs, les membres du Comité ainsi que les personnes invitées à ses réunions, sont tenus à l'obligation de secret professionnel. Ils ne doivent révéler, à des tiers, aucune information dont ils prennent connaissance à l'occasion de l'exercice de leur mission.

COMPOSITION ET REUNIONS DU COMITE

En conformité avec les dispositions de l'article 14 de la loi 69-00, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 septembre 2008 a décidé à l'unanimité la création du comité d'audit présidé par le représentant du Ministère de l'Economie et des Finances. Le Comité se compose de trois (3) membres permanents et trois (3) membres participants permanents désignés en vertu de ladite décision du conseil d'administration et de celles ayant suivies.

Composition du Comité

Membres

- Président : M. Abderrahmane SEMMAR, Directeur de la DEPP ;
- Vice-Président : Mme Fatiha BELGHITI, Commissaire au Gouvernement d'OCP SA ;
- Représentant de la BCP : M. Othman TAJEDDINE.

Participants permanents

- Secrétariat du Comité : M. Karim LOTFI SENHADJI, Chief Financial Officer d'OCP S.A ;
- Vice President Risk Management d'OCP S.A : M. Ahmed SBAA ;
- Vice President Audit OCP S.A : M. Anas LAHMAMSI.

Participants sur Invitation du Comité :

- Les auditeurs internes et externes d'OCP SA. ;
- Les commissaires aux comptes ;

- Tout expert indépendant invité à participer aux travaux du Comité d'Audit.

Réunions du Comité

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux (2) fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'Administration.

Les commissaires aux comptes peuvent demander au Président du Comité de convoquer ce dernier, s'ils le jugent nécessaire.

Le Chief Financial Officier présente les comptes et la situation financière de la Société.

Les commissaires aux comptes interviennent sur les règles comptables et leurs impacts sur les résultats et rendent compte de leurs diligences.

Les responsables de l'Audit Interne rendent compte de manière périodique des différentes missions effectuées, de leurs plans de travail et du programme d'action annuel.

MISSIONS DU COMITE D'AUDIT

A la lumière des diligences des auditeurs internes et externes, le Comité a pour principales responsabilités :

- Évaluation de la fonction d'audit interne du Groupe, et notamment de l'organisation et de l'efficacité des procédures d'audit interne ;
- Approbation du programme annuel relatif à la fonction d'audit interne du Groupe ;
- Surveillance des fonctions d'audit interne et externe du Groupe ;
- Évaluation des règles et des méthodes comptables suivies par le Groupe ;
- Evaluation des termes de référence des audits comptables et financiers du Groupe ;
- Émission d'avis sur la désignation et la rémunération des auditeurs et des comptables externes du Groupe ;
- Examen des risques auxquels le Groupe est exposé et évaluation de l'importance de ces risques, particulièrement ceux liés aux fonctions d'audit interne et externe du Groupe ;
- Vérification de la prise en compte par le Groupe des recommandations formulées par le Comité d'audit et des risques ;
- Formulation de recommandations sur les mesures à prendre par le Conseil d'Administration pour améliorer la surveillance, la gestion des risques et la protection des informations en interne.

FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

L'ordre du jour est fixé par le Président du Comité et communiqué au moins quinze (15) jours à l'avance aux membres du Comité et aux participants permanents.

II est communiqué, dans les mêmes conditions, à toute personne appelée à assister aux réunions du Comité.

Le Comité d'Audit tient, par le biais de son secrétariat, un dossier de synthèse regroupant :

- Le suivi des réunions du Comité et des décisions prises ;
- La synthèse générale des travaux de contrôle prescrits ;
- Le suivi des missions d'audit interne et externe et des interventions particulières ;
- La synthèse des recommandations émises.

Le secrétariat du Comité d'Audit est chargé de :

- La coordination des travaux du Comité ;
- L'exécution des décisions du Comité ;
- La gestion administrative des dossiers et le suivi des correspondances.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité remet, une fois par an, un rapport écrit au Conseil d'Administration retraçant ses activités au Conseil D'administration lors de sa réunion arrêtant les comptes annuels.

Le Comité peut être chargé par le Conseil d'Administration de missions particulières en relations avec ses attributions.

Le Comité informe le Conseil d'Administration et la Direction de la société des résultats des audits effectués.

EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE AUDIT ET RISQUES

Le Comité procède à l'autoévaluation périodique du bilan de ses réalisations

IV.3. ORGANE DE DIRECTION

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le fonctionnement ainsi que la composition du conseil de la direction générale de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

LISTE DES DIRIGEANTS :

Le Senior Management du Groupe OCP est composé du Président-Directeur Général ainsi que les Managing Directors.

Ils pilotent ensemble la stratégie à long-terme du Groupe OCP et assurent que toutes les forces vives du Groupe OCP partagent la même vision.

La liste des dirigeants d'OCP SA, au 30 juin 2022, se décline comme suit :

Prénom, NOM	Fonction	Date d'entrée au sein du Groupe	Date d'entrée en fonction
Mostafa TERRAB	Chairman & Chief Executive Officer	15/02/2006	15/02/2006
Iliass EL FALI	Managing Director in charge of the Corporate Strategy, Sustainability and Innovation	18/05/2009	29/06/2022
Abdelaziz EL MALLAH	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Industrial Facility Management"	01/11/1984	29/06/2022
Faris DERRIJ	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Rock Solutions"	01/03/2010	29/06/2022
Soufiyane EL KASSI	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Fertilizers and Farmer Solutions"	20/03/2000	29/06/2022
Hicham EL HABTI	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Innovation, R&D and learning"	07/01/2013	29/06/2022
Marouane AMEZIANE	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Speciality Chemicals"	01/09/2009	29/06/2022
Nadia FASSI FEHRI	Chief Transformation Officer	30/11/2020	30/11/2020
Karim LOTFI SENHADJI	Chief Financial Officer	01/04/2010	15/02/2021

Source : OCP SA

L'organigramme fonctionnel, au 30 juin 2022, d'OCP SA se présente comme suit :

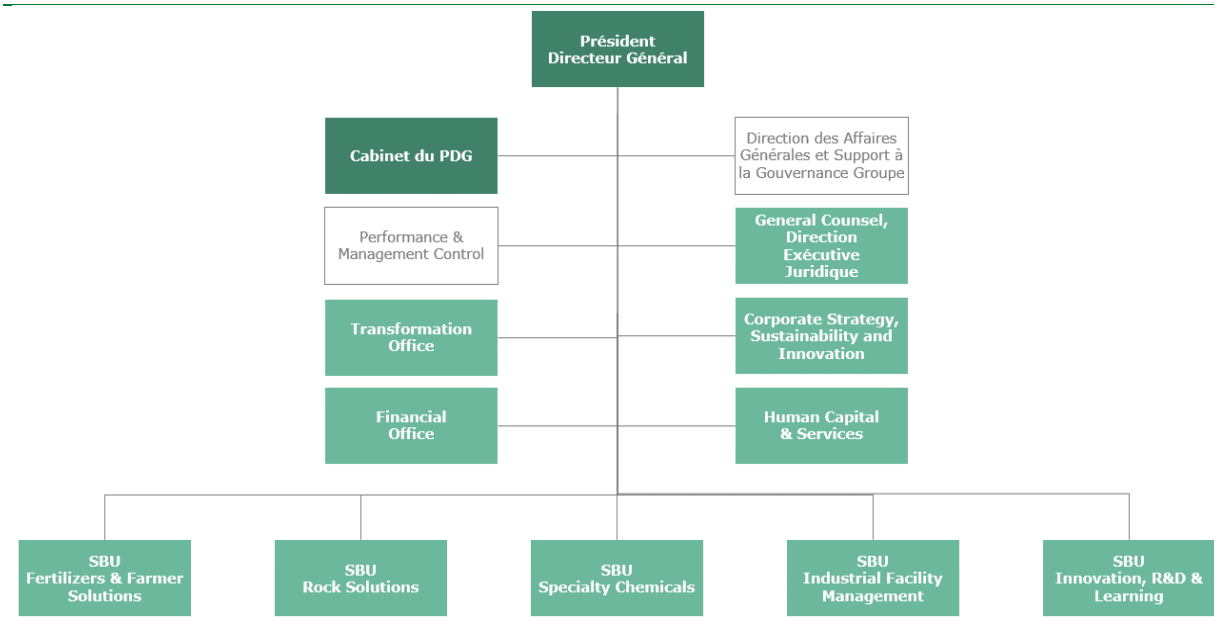

Source : OCP SA

CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Président Directeur Général

M. Mostafa TERRAB (66 ans)

Cf IV.2 Organe d'administration

M. Iliass EL FALI (46 ans)

Iliass EL FALI, est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il a occupé des postes de responsabilité chez Lesieur Cristal, Air Liquide Maroc, et Ynna Steel.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2009 et a débuté sa carrière à la Société en tant que Chef de Projet à la Direction Stratégie et Partenariat. Par la suite, il prend en charge la Direction Partenariat, puis la Direction d'IMACID à Jorf Lasfar. Il a ensuite occupé les fonctions de Directeur du site de Safi, Executive Vice-President Opérations Industrielles, Chief Operating Officer et Conseiller du président.

A partir de juin 2022, il a été nominé Managing Director in charge of the Corporate Strategy, Sustainability and Innovation

M. Abdelaziz EL MALLAH (62 ans)

Abdelaziz EL MALLAH est diplômé de L'ENCIASET (Toulouse – France) et titulaire d'un MBA de HEC-Paris (2017), a suivi le MIT Executive Program (2013-2014) et est un coach certifié.

Il a rejoint le Groupe OCP en 1984 et a commencé comme Ingénieur de Production au site de Safi, pour occuper par la suite différents postes de Management et d'Exécution au sein du Groupe.

Il a également occupé plusieurs postes à JESA comme Directeur des Opérations de 2009 à 2012, ensuite Directeur des Achats & Services à Jacobs Houston, USA, puis Directeur Général à JESA de 2014 à 2018. En Mars 2021, il occupé la fonction d'Industrial Executive Director du Groupe OCP en charge des Opérations industrielles, Sustainability et Green Industrial Development. Abdelaziz a aussi dirigé divers projets de grande envergure et a été membre de la taskforce du PDG chargée de la mise en œuvre du programme stratégique du développement du Groupe.

A partir de juin 2022, il a été nominé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Industrial Facility Management".

M. Faris DERRIJ (45 ans)

Faris DERRIJ est diplômé de l'École Centrale de Lyon. Il a occupé plusieurs fonctions au sein de Total France et Meditel.

Il a rejoint la Société en 2010 et il a démarré sa carrière en tant que Global Mining Performance Director. Il a ensuite dirigé la production de Merah Béni Idir sur le site minier de Khouribga. Il a assuré les fonctions de Directeur de site à Gantour et à Safi et Executive Vice-President of Human Capital.

A partir de juin 2022, il a été nominé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Rock Solutions"

M. Soufiyane EL KASSI (45 ans)

Soufiyane EL KASSI est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il a rejoint la Société en 2000 en tant qu'ingénieur de production avant de piloter l'extraction minière sur le site de Khouribga. Il était membre de la Task Force en charge du Programme de Développement Industriel en 2007 et a ensuite dirigé la direction du Business Steering avant d'être nommé Directeur du site de Gantour. De 2015 à 2022, il a occupé des fonctions en tant que Executive Vice-President of Industrial Development, Directeur Général de JESA et Chief Growth Officer.

A partir de juin 2022, il a été nominé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Fertilizers and Farmer Solutions"

M. Hicham EL HABTI (43 ans)

Hicham EL HABTI est diplômé de l'Ecole Polytechnique en mathématiques appliquées et en économie, et également titulaire d'un master des Ponts et Chaussées. Il a dirigé plusieurs entreprises au Maroc et a travaillé dans le Conseil en France.

Il a rejoint la Société en janvier 2013 où il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé secrétaire général adjoint. Il est le Président de l'Université Mohammed VI Polytechnique.

A partir de juin 2022 il a été nominé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Innovation, R&D and learning".

M. Marouane AMEZIANE (38 ans)

Marouane AMEZIANE est diplômé de l'École des Mines de Paris et de la Said Business School de l'Université d'Oxford. Il a débuté sa carrière à Washington DC en tant qu'analyste au sein du département des transports en Afrique de la Banque mondiale, par la suite, il a rejoint KPMG Corporate Finance à Paris, où il a agi en tant que conseiller financier.

Il a rejoint le Groupe OCP en septembre 2009, il a occupé des fonctions de directeur de cabinet du PDG entre janvier 2012 et juin 2014, puis Vice-président exécutif en charge de la stratégie et du développement. Il est membre du comité exécutif de la Société et administrateur dans plusieurs conseils d'administration de filiales du Groupe.

A partir de juin 2022, il a été nominé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Speciality Chemicals".

Mme Nadia FASSI FEHRI (50 ans)

Nadia FASSI FEHRI est diplômée de l'Ecole Polytechnique, Ecole Nationale des ponts et chaussées et de ESCP-EAP European School of Management. Elle a occupé plusieurs fonctions au sein du groupe Managem où elle a assuré avec succès le lancement de la première mine d'or au Maroc.

Entre 2015 et 2020, en tant que CEO d'Inwi, elle a conduit la transformation de l'entreprise en un opérateur digital global, investissant dans les secteurs stratégiques du cloud, de la cyber sécurité et du paiement mobile.

Elle a rejoint la Société en novembre 2020 en tant que Chief Transformation Officer.

M. Karim LOTFI SENHADJI (51 ans)

Karim LOTFI SENHADJI est titulaire d'un Executive MBA ESSEC & Mannheim Business Schools et est également diplômé de la Royal Air Forces School de Marrakech où il a obtenu son diplôme en ingénierie aéronautique et a été formé en tant que pilote.

Avant d'intégrer la Société, M. Lotfi SENHADJI a occupé différents postes de direction au sein de plusieurs sociétés marocaines et multinationales, dont Holcim Group, Altadis Maroc et Méditelecom.

Il a rejoint la Société en 2010 en tant que Directeur de Contrôle de gestion du Groupe. Il a ensuite occupé le poste de Vice-President Shipment et Logistique et Directeur Général d'OCP Africa.

A partir de Février 2021, il a été nominé Chief Financial Officer.

IV.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

En 2019, 2020 et 2021, aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'OCP SA.

Membres de direction[6]

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au cours des trois derniers exercices se présentant comme suit :

en MMAD	2019	2020	2021	TCAM 2019-2021
Rémunération des dirigeants*	156	156	159	1%

**Primes et indemnités comprises*
Source : OCP SA

Prêts accordes ou constitues en faveur des membres des organes d'administration et de direction

En vertu de l'article 62 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle au sens de l'article 144 de la loi 17-95, se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique aux directeurs généraux, aux directeurs généraux délégués, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs et aux commissaires aux comptes ; elle s'applique également aux conjoints et aux ascendants et descendants jusqu'au 2ème degré inclus des personnes visées à l'article 62 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'à toute personne interposée.

Par ailleurs, aucun prêt n'a été attribué aux membres de direction.

Intéressement et participation du personnel

A ce jour, il n'existe aucun schéma de participation des collaborateurs au capital de la Société.

[6] Les membres de direction, regroupent le Président Directeur Général, les Directeurs généraux adjoints, les Executive Vice-Presidents, les Senior Vice-Presidents et Vice-Presidents du Groupe ainsi que les Conseillers du Président Directeur Général

Partie 3. ACTIVITE DE L'OCP SA

I. HISTORIQUE DE L'OCP

Les phosphates marocains sont exploités dans le cadre d'une exclusivité confiée à un établissement public créé en août 1920, l'Office Chérifien des Phosphates, devenu Groupe OCP en 1975. Mais c'est le 1er mars 1921 que l'activité d'extraction et de traitement démarre à Boujniba, dans la région de Khouribga.

En 1965, avec la mise en service de Maroc Chimie à Safi, le Groupe devient également exportateur de produits dérivés. En 1998, il franchit une nouvelle étape en lançant la fabrication et l'exportation d'acide phosphorique purifié.

Le 28 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public régi par le dahir n° 1-60178 du 4 safar 1380 (29 juillet 1960), est transformé en une société anonyme à Conseil d'Administration, dénommée « OCP SA », régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parallèlement, de nombreux partenariats ont été développés avec des opérateurs industriels du secteur, au Maroc et à l'étranger.

Les événements marquants de l'histoire du Groupe OCP se présentent comme suit :

1920	▪ Création, le 7 août, de l'Office Chérifien des Phosphates (OCP).
1921	▪ Début de l'exploitation en souterrain sur le gisement des Oulad Abdoun, le 1er mars. ▪ Première exportation de phosphate à partir du port de Casablanca le 23 juillet.
1931	▪ Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil).
1951	▪ Démarrage de l'extraction à ciel ouvert à Sidi-Daoui (Khouribga). Début du développement des installations de séchage et de calcination à Khouribga.
1954	▪ Démarrage des premières installations de séchage à Youssoufia.
1961	▪ Mise en service de la première laverie à Khouribga.
1965	▪ Création de la société Maroc Chimie. ▪ Début de la valorisation des phosphates avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi.
1974	▪ Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguérir, en mai. Le Groupe OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972. ▪ Naissance de l'Institut de Promotion Socio-Éducative (IPSE), en août.
1975	▪ Création du Groupe OCP (décision de création en juillet 1974 et mise en place en janvier 1975). ▪ Intégration des industries chimiques aux structures internes du Groupe OCP, en janvier. ▪ Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos), en octobre.
1976	▪ Démarrage à Safi de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie, en novembre. ▪ Prise de participation dans le capital de Phosboucraa à hauteur de 65%
1979	▪ Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau siège à Casablanca.
1980	▪ Démarrage du site minier de Benguérir
1981	▪ Démarrage à Jorf Lasfar de MP II. Le Groupe OCP entre dans le capital de Prayon (Belgique).
1982	▪ Début des travaux de construction du complexe chimique MP III-IV à Jorf Lasfar.

1986	▪ Démarrage des différentes lignes d'acide sulfurique et d'acide phosphorique de Maroc Phosphore III-IV.
1987	▪ Démarrage des lignes d'engrais de Maroc Phosphore III-IV (octobre-décembre).
1996	▪ Création de la société Euro-Maroc Phosphore (Emaphos). ▪ Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar (janvier-février). ▪ Regroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore (janvier). ▪ Introduction de Fertima à la Bourse des Valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société (octobre).
1997	▪ Création de la société Indo-Maroc Phosphore (Imacid) en joint-venture avec le Groupe Birla.
1998	▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar), le 31 janvier.
1999	▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1er novembre.
2002	▪ Prise de participation dans la société indienne PPL en Joint-venture avec le Groupe Zuari. ▪ Acquisition de l'intégralité du capital de Phosboucraa.
2004	▪ Création de la Société « Pakistan Maroc Phosphore SA. » en Joint-venture entre le Groupe OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan).
2005	▪ Démarrage de l'usine de Lavage/Flottation à Youssoufia.
2008	▪ Transformation de l'Office Chérifien de Phosphates en société anonyme OCP SA le 28 février. ▪ Démarrage de Pakistan Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (PMP).
2009	▪ Démarrage de Bunge Maroc Phosphore à Jorf Lasfar. ▪ Augmentation de capital d'OCP SA, le 13 janvier 2009, d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP).
2010	▪ Création d'une JV avec Jacobs engineering (JESA). ▪ Ouverture d'un bureau de représentation au Brésil. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Argentine. ▪ Création d'un fonds d'investissement Agricole. ▪ Création d'une société de valorisation du patrimoine immobilier (SADV).
2011	▪ Lancement des travaux de l'usine de dessalement à Jorf Lasfar. ▪ Emission d'un emprunt obligataire inaugural sur le marché local.
2012	▪ Fusion entre OCP S.A. et Maroc Phosphore S.A.
2013	▪ Lancement de la construction de quatre nouvelles usines de granulation, ayant chacune une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes, à Jorf Lasfar. ▪ Création de DuPont OCP Operations Consulting S.A. (DuPont OCP) ▪ Bunge cède sa participation dans Bunge Maroc Phosphore à OCP SA qui devient actionnaire à 100%. L'entreprise change de dénomination pour devenir Jorf Fertiliser Company V (JFC V).

2014	▪ Emission obligataire inaugurale sur le marché international. ▪ Achèvement de plusieurs projets de développement : slurry pipeline de transport de pulpe de roche de Khouribga à Jorf Lasfar, station terminale du slurry pipeline, nouvelle unité de production d'acide phosphorique et centre de compétences industrielles basé à Jorf Lasfar. ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Singapour.
2015	▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire. ▪ Acquisition, à travers la filiale OCP International cooperatieve, d'environ 10 % des actions de Fertilizantes Heringer S.A. ▪ Lancement d'OCP Africa.
2016	▪ Ouverture d'OCP Research à Washington. ▪ Signature d'un partenariat avec l'Etat éthiopien visant la construction d'un complexe industriel d'engrais en Ethiopie. ▪ Signature avec le Groupe Dangote au Nigeria d'un MOU pour étudier l'opportunité de création d'une JV amenée à porter des actifs industriels à Jorf et un complexe chimique au Nigeria. ▪ Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national.
2017	▪ Création d'une JV entre la Société et IBM visant à accélérer la transformation digitale des entreprises marocaines et africaines. ▪ Signature d'un partenariat de long terme avec ADNOC pour l'approvisionnement en soufre. ▪ Mise en service du Downstream et réalisation de la première exportation de la roche séchée au niveau du Downstream à Jorf Lasfar.
2018	▪ JFC4, le dernier projet de la première vague du programme d'investissement est désormais opérationnel. ▪ Création de deux écoles de codage : 1337 à Khouribga, et Youcode à Youssoufia. ▪ Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national ▪ Acquisition de 20% des actions de Fertinagro Biotech SL. ▪ Le Groupe reçoit la médaille d'or de l'International Fertilizer Association (IFA)
2019	▪ Création d'une JV entre la Société et Fertinagro Biotech SL : OCP Fertinagro Advanced Solutions pour la production d'engrais enrichis. ▪ Nomination de Mostafa TERRAB en tant que président de l'IFA ▪ Le Groupe rejoint le WBCSD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable).
2020	▪ Acquisition de 30% restants du capital social de BSFT, OCP International Cooperative devient actionnaire unique de BSFT.
2021	▪ Création d'une JV entre la Société et Hubei Forbon Technology. ▪ OCP SA a procédé avec succès à une nouvelle émission obligataire internationale pour 1,5 milliard USD ainsi qu'au rachat partiel des obligations 2024-2025
2022	▪ Cession de 50 % de JFC III à Koch Ag & Energy Solutions finalisée le 30 juin 2022.

Source : OCP SA

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS DE L'OCP SA

II.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE[7]

Les principales filiales et participations de l'OCP SA au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

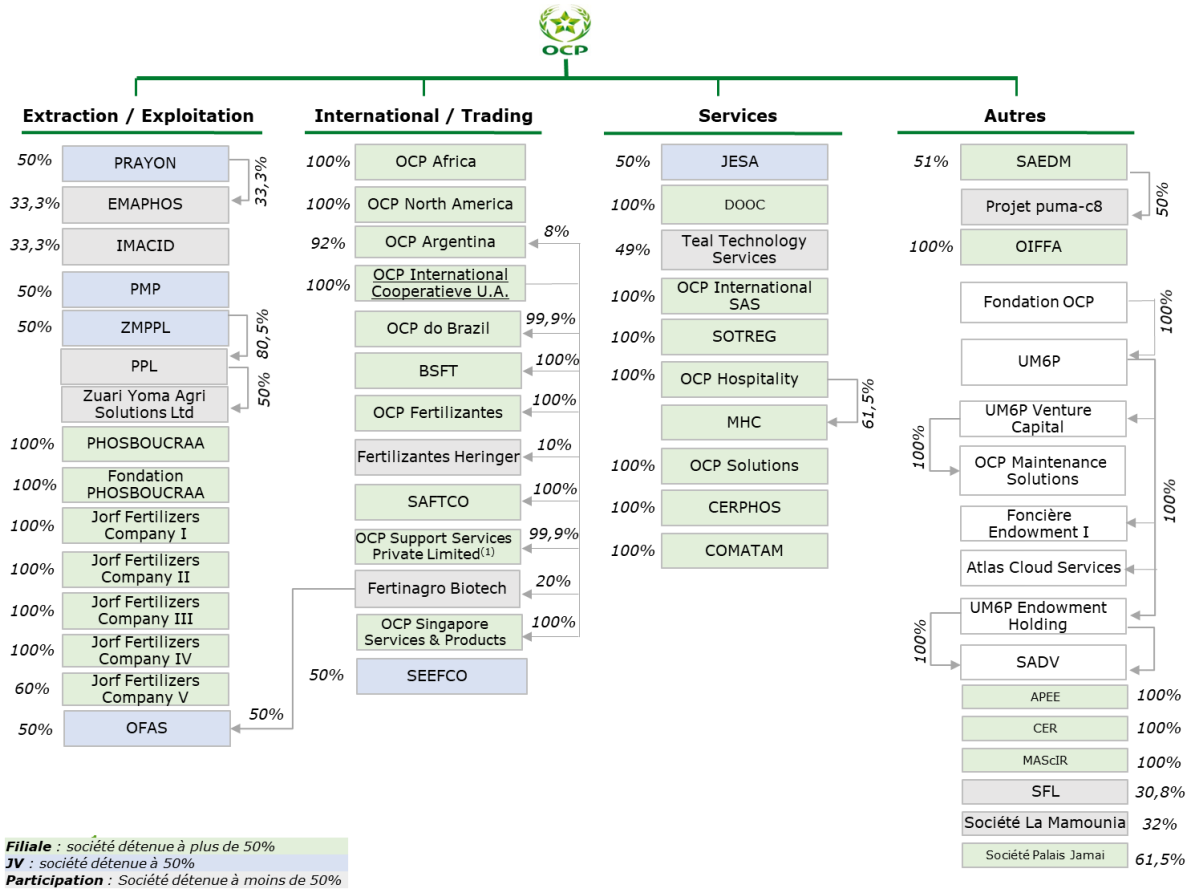

Les pourcentages de détention présentés correspondent aux pourcentages de détention directe

Evolution de l'organigramme du groupe au cours des 3 dernières années :

Depuis 2019, OCP SA a procédé à la création des deux joint-ventures suivantes :

- OCP Fertinagro Advanced Solutions (partenariat entre OCP SA et Fertinagro) en 2019,
- SEEFCO (partenariat entre OCP SA et le groupe Al Dahra) en 2021.

Par ailleurs, la filiale OCP Hospitality (ex-OCP Services) a procédé en 2019 à la création de la joint-venture Maghrib Hospitality Company (MHC) conjointement avec le Fond Hassan II pour le Développement Economique et Social. Maghrib Hospitality Company a acquis depuis 2019 des parts dans les sociétés suivantes : Société La Mamounia, Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen, Société Foncière de la Lagune et Société Palais Jamai. Ces quatre entités sont aujourd'hui détenues par Maghrib Hospitality Company à hauteur de 52%, 80%, 50% et 100% respectivement.

OCP International Cooperatieve, filiale d'OCP SA, a procédé à la création en 2019 de la filiale OCP Singapore Services & Products.

Enfin, depuis 2019, le Groupe OCP a racheté les parts détenues par ses partenaires dans les joint-ventures BSFT et DOOC, devant ainsi le seul actionnaire de ces deux entités :

- Rachat par OCP International Cooperatieve de 30% du capital de BSFT auprès du groupe Toros,
- Rachat par OCP SA de 50% du capital de DOOC auprès du groupe Dow-Dupont.

[7] Certaines filiales et participation à caractère non significatif ne sont pas représentées dans le présent organigramme

En 2022, Koch Ag & Energy Solutions acquiert 50 % de JFC III en juin 2022

II.2. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES AU 31 DECEMBRE 2021

II.2.1. FILIALES « INDUSTRIEL »

FILIALES DETENUES A 100% PAR LE GROUPE OCP :

Phosboucraa

Phosboucraa est une filiale détenue par OCP S.A. à hauteur de 65% de 1976 à 2002 puis à hauteur de 100% depuis 2002. Son activité consiste en l'extraction et le traitement des phosphates de la zone sud. Cette société a été créée en 1962 par l'entreprise publique espagnole Instituto Nacional de Industria (INI). En 1976, la Société a acquis auprès de l'INI une participation de 65% dans le capital de Phosboucraâ. La joint-venture OCP-INI s'est poursuivie jusqu'en 2002, date à laquelle la Société a acquis la participation restante de 35% dans Phosboucraa.

Dénomination sociale	Phosboucraa
Domaine d'activité	Extraction, traitement, transport et commercialisation des phosphates de Boucraâ
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	04/07/1962
Date d'entrée d'OCP SA	24/04/1976
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company (« JFC ») I, II et IV

Jorf Fertilizers Company I, **Jorf Fertilizers Company II**, et **Jorf Fertilizers Company IV**, filiales détenues à 100%, ont vu leur activité démarrer respectivement en avril 2015, en juillet 2016 et en avril 2018.

Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. Leurs capacités de production respectives s'élèvent à 1,1 million de tonnes de DAP.

La création des JFC, qui sont des unités indépendantes et autonomes de production et de commercialisation d'engrais basées sur la plateforme de Jorf Lasfar, avait pour objectif d'accompagner l'augmentation de la demande en engrais phosphatés sur le marché international.

JFC I

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company I
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2014
Date d'entrée d'OCP SA	09/12/2014
Capital social	3 250 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC II

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company II
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	3 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC IV

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company IV
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

AUTRES FILIALES DETENUES PAR LE GROUPE OCP :

JFC III

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company III
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 50,0% Koch Ag : 50,0%

Source : OCP SA

Le 30 juin 2022, Koch Ag & Energy Solutions (Koch) acquiert une participation de 50% dans Jorf Fertilizers Company III auprès d'OCP S.A. Cette transaction a donné naissance à une Joint-Venture détenue à parts égales par la Société et Koch.

JFC V

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company V
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand, d'engrais phosphatés et azotés d'autres produits dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	15/04/2008
Capital social	1 302 043 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 60,0% CIMR : 8,3% RCAR : 8,3% Fipar-Holding : 8,0% Chaabi Capital Investissement : 5,0% RMA : 4,2% Saham Assurance : 3,7% FCP Moustaqbal et Capital Taalim : 2,5%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company V est une filiale détenue à 60% par OCP S.A.

Cette filiale a initialement été le fruit d'un partenariat entre la Société et le groupe brésilien Bunge, qui a débouché en 2008 sur la création d'une joint-venture dénommée Bunge Maroc Phosphore. En 2013, le groupe Bunge s'est retiré du capital de la société suite à une réorientation stratégique induite par un changement d'actionnariat. Ainsi, la filiale renommée Jorf Fertilizers Company V, a d'abord été détenue à 100% par OCP S.A. jusqu'en 2016 où un groupe de nouveaux investisseurs institutionnels marocains a rejoint le tour de table de la société. Cette unité industrielle intégrée est située dans le complexe chimique de Jorf Lasfar. Elle dispose d'une capacité de production de 400 KT/an d'acide phosphorique, de 720 KT/an d'engrais MAP et de 270 KT/an d'engrais TSP.

En décembre 2016, JFC V a ouvert son capital à 8 investisseurs institutionnels marocains participant à hauteur de 40% dans le capital

Présentation des partenaires

- CIMR :

Créée en 1949, la CIMR est une caisse de retraite qui a le statut d´association à but non lucratif. Cette dernière gère les cotisations de salariés du secteur privé et sert des pensions de retraite à plus de de 192 233[8] retraités.

- RCAR :

Créé par le dahir portant loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et géré par la Caisse de Dépôt et de Gestion, le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

[8] Chiffre au 31 décembre 2021 – source : https://www.cimr.ma/a-propos-de-la-cimr/chiffres-cles/

- Fipar-holding :

Fipar-holding, filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion, est un acteur de référence du capital investissement au Maroc avec environ 8 milliards de dirhams d'actifs en propres et sous gestion.

- Chaabi Capital Investissement : (Upline Alternative Investments)

Chaabi Capital Investissement est un holding de participations détenu à 100% par Upline Group, filiale de la Banque Centrale Populaire, spécialisé dans la gestion des fonds d'investissement.

- RMA :

Crée en 1949, RMA est une compagnie d'assurance, filiale du groupe FinanceCom.

- Saham Assurance :

Saham Assurance est une compagnie internationale d'assurance basée au Maroc.

- FCP Moustaqbal :

FCP MOUSTAQBAL est un fonds à capital variable au Maroc qui investit dans des actions, des certificats d'investissement, des obligations, des titres de créance négociables et d'autres instruments à revenu fixe.

- Capital Taalim :

FCP CAPITAL TAALIM est un fonds à capital variable enregistré au Maroc. Le fonds investit dans des obligations et titres de créance à moyen et long terme, dans des actions et des certificats d'investissement.

JOINT-VENTURES :

Prayon

Prayon est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W).

Prayon est spécialisée dans la production et la commercialisation d'acides purifiés, d'engrais, de sels phosphatés et sodiques et de produits fluorés, mais également dans la vente de licences, le développement de procédés ainsi que la conception et la commercialisation d'équipements assurant l'exploitation des procédés.

Elle opère à travers quatre sites de production (Engis et Puurs en Belgique, Les Roches en France et Augusta aux Etats-Unis), et détient plusieurs filiales et participations opérant notamment dans la fabrication de fertilisants.

Dénomination sociale	Prayon
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anticorrosion, etc). Prayon détient des filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés et la fabrication de fertilisants, entre autres
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Engis, Belgique
Date de constitution	1981 sous le nom société Chimique Prayon - Rupel
Date de prise de participation d'OCP dans la société	1981
Capital social	49 800 000 Euros
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Société Régionale d'Investissement de Wallonie : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation du partenaire

La Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) a pour mission de contribuer au développement de l'économie wallonne en soutenant financièrement les entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. A fin décembre 2020, la SRIW a atteint 271,5 millions d'euros investis dans 114 sociétés.

Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)

Euro Maroc Phosphore est une joint-venture détenue à 33,3% par OCP S.A., à 33,3% par la Société Anonyme Métallurgique de Prayon et à 33,3% par Chemische Fabrik Budenheim.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec des partenaires belges (la Société Anonyme Métallurgique de Prayon) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a débouché sur la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe industriel doté d'une capacité de production d'acide phosphorique purifié de 135 000 tonnes P_2O_5 par an.

L'objectif stratégique d'OCP à travers cette joint-venture est la création d'une forte valeur ajoutée dans le processus de valorisation des phosphates au complexe chimique de Jorf Lasfar ainsi que la consolidation des relations de partenariat avec les actionnaires actuels d'Emaphos.

Dénomination sociale	Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique purifié

Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	29/01/1996
Capital social	346 500 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 33,3% Prayon S.A. : 33,3% Chemische Fabrik Budenheim : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Prayon (présentée ci-dessus).

Créé en 1908, le groupe Allemand Chemische Fabrik Budenheim (CFB) est spécialisé dans la production de produits phosphatés.

Indo Maroc Phosphore (IMACID)

Indo Maroc Phosphore est une joint-venture détenue à 33,3% par OCP S.A., à 33,3% par Chambal Fertiliser Chemicals Limited (CFCL) et à 33,3% par Tata Chemicals Limited (TCL).

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, la Société s'est rapprochée de la société indienne CFCL appartenant au Groupe privé Birla.

En 1999, ce partenariat a donné lieu à IMACID et a permis la construction et le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'une usine de production d'acide phosphorique d'une capacité nominale de 330 000 tonnes P_2O_5 par an. Cette capacité a été portée par la suite à 430 000 tonnes P_2O_5 en 2006 et à 500 000 tonnes P_2O_5 en 2021. En mars 2005, un troisième actionnaire fut introduit dans le capital d'IMACID, Tata Chemicals Ltd (TCL), filiale du Groupe Indien Tata. Une partie de la production d'IMACID en acide phosphorique a toujours été dédiée à ces deux actionnaires indiens. Le reliquat est vendu à d'autres clients principalement sur le marché indien.

Dénomination sociale	Indo Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'Acide Phosphorique
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	20/11/1997
Capital social	619 998 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 33,3% Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd : 33,3% Tata Chemicals Limited : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Chambal Fertilizers and Chemicals Limited (CFCL) est l'un des plus grands producteurs d'engrais en Inde. Le groupe dispose de trois activités principales : produits agricoles, transport maritime et textiles. Il s'est diversifié dans d'autres secteurs à travers ses filiales informatiques et d'infrastructures. Créé en 1985 par Zuari Industries Limited, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2020/21 de près de 128 milliards de Roupies Indiennes.

Tata Chemicals Limited (TCL) est une filiale du Groupe TATA qui a été créé en 1939. La société est présente dans plusieurs secteurs (Ingénierie, Chimie, Automobile, Energie, Télécommunications, Services etc.). Ses unités de fabrication sont basées en Asie, Europe, Afrique et Amérique du Nord. La société opère dans l'industrie des produits essentiels livrés aux plus grands fabricants au monde de verre, détergents et autres produits industriels. Son chiffre d'affaires a atteint 102 milliards de Roupies Indiennes au titre de l'année fiscale 2020/2021.

Pakistan Maroc Phosphore

Pakistan Maroc Phosphore (PMP) est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fauji.

Dans le cadre de la consolidation de leur relation de coopération, la Société et le Groupe Fauji ont créé en 2004 la joint-venture PMP. La société dispose aujourd'hui d'une capacité de production nominale de 465 KT P_2O_5 d'acide phosphorique par an, destinée notamment à l'activité de production d'engrais de Fauji au Pakistan.

Dénomination sociale	Pakistan Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand[9]
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	09/09/2004
Capital social	800 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% FAUJI : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Fauji est l'un des plus grands conglomérats Pakistanais intervenant dans diverses activités incluant principalement les engrais, l'agro-alimentaire, le ciment, la production d'énergie, le pétrole & gaz, et les infrastructures.

[9] Acide clarifié pour commercialisation avec une concentration à 54% en P2O5

Zuari Maroc Phosphates Private Limited

Zuari Maroc Phosphates Private Limited (« ZMPPL ») est une société de droit indien créée en 2002 et détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Zuari Agro Chemicals Limited.

ZMPPL est une holding de participation détenant aujourd'hui 80,45% du capital de Paradeep Phosphates Limited (« PPL »), société indienne de production d'engrais phosphatés (DAP/NPK) avec une capacité de 1,5 million de tonnes par an, le solde du capital de PPL étant détenu par le gouvernement indien.

Dénomination sociale	Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL)
Domaine d'activité	Société d'investissement de droit indien
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	J.N. Marg Bhubaneswar, Khurda District, Odisha, GOA 751001, Inde
Date de constitution	24 janvier 2002
Capital social	3 596 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	10 Roupies Indiennes
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% ZACL : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Zuari Agro Chemicals Limited (« ZACL ») est un des leaders du secteur des engrais en Inde. ZACL opère dans la production et la commercialisation d'engrais complexes et spécialisés. Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires 2020/21 de près de 25 milliards de Roupies Indiennes.

Paradeep Phosphate Limited (« PPL »)

Dénomination sociale	Paradeep Phosphate Limited (PPL Ltd)
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'engrais (DAP/NPK) et Importation et ventes d'engrais (Urée, Potasse, DAP)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Bhubaneswar - Inde
Date de constitution	1986
Date de prise de participation de ZMPL dans la société PPL	28/02/2002
Capital social	5 755 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	1 000,0 Roupies Indiennes
Actionnaires	ZMPPL : 80,5% Gouvernement Indien : 19,6%

Source : OCP SA

Fertinagro Biotech

OCP S.A. a acquis en septembre 2018 une participation de 20% dans la société de droit espagnol Fertinagro Biotech S.L., à travers sa holding OCP International Cooperatieve, Fertinagro opère dans la production et la commercialisation d'intrants agricoles, notamment des engrais de spécialités, destinés aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage.

Fertinagro Biotech SA est détenu à 20% par OCP SA et 80% par Tervalis, un acteur majeur européen de la nutrition végétale et de la production de viande de porc et jambons de Teruel.

Dénomination sociale	Fertinagro Biotech S.A.
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais de spécialités pour l'agriculture et l'élevage sur le marché espagnol et international
Forme juridique	Sociedad Limitada
Siège social	Teruel, polígono La Paz, parcela 185, code postal 44195
Date de constitution	
Capital social	61 000 000 euros
Valeur nominale des titres	100 euros
Actionnaires	OCP SA. : 20% Tervalis : 80,0%

Source : OCP SA

OCP Fertinagro Advanced Solutions (« OFAS »)

OCP Fertinagro Advanced Solutions (OFAS) est joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fertinagro, premier fabricant de fertilisants d'Espagne. Elle a été immatriculée le 10 avril 2019 avec un capital social de 170 MDH.

OFAS développe une unité de production d'engrais de spécialité d'une capacité nominale de 250 KT dans la plateforme industrielle de Jorf Lasfar dont la date de commissionning est prévue au cours de l'année 2023. Elle commercialisera des engrais de spécialités conditionnés pour répondre aux besoins spécifiques du fermier sur le marché local et international.

Dénomination sociale	OCP Fertinagro Advanced Solutions
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais de spécialités
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	10/04/2019
Capital social	170 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% Fertinagro : 50,0%

Source : OCP SA

II.2.2. FILIALES « ACTIVITE INTERNATIONAL/TRADING »

a. FILIALES DETENUES A 100% PAR LE GROUPE OCP :

OCP Africa[10]

OCP Africa est une filiale détenue à 100% par OCP S.A**.**

Lancée en 2015, elle a pour objet notamment la commercialisation d'engrais et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

A ce jour, OCP Africa détient 12 filiales et JV : OCP Kenya Limited, OCP Ghana Limited, OCP Zambia Limited, OCP Tanzania Limited, OCP Cameroun SA, OCP Sénégal SA, OCP Africa Fertilizers Nigeria Limited, OCP Côte d'Ivoire SA, OCP Benin SA, Rwanda Fertilizer Company, OCP Ethiopia Fertilizers Manufacturing PLC et Multipurpose Industrial Platform Limited.

Dénomination sociale	OCP Africa
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais, de produits et de services pouvant contribuer au développement de la filière agricole en Afrique. Avant 2015, OCP Africa était une société de services (GPFCE) en veille.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2-4, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	1959
Date de changement de dénomination	28/10/2015
Capital social	366 183 800 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Ces filiales et JV ont pour objet, principalement, la commercialisation et la vente d'engrais et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

OCP Fertilizantes

OCP Fertilizantes, détenue à 100% par OCP International Cooperative, est une société de droit brésilien, créée en 2013, spécialisée dans la distribution d'engrais au Brésil. La création de cette filiale offre une plus grande flexibilité à la Société pour la commercialisation de ses produits au Brésil (stockage, acheminement, logistique, etc.), ainsi qu'une plus grande proximité avec les clients finaux.

Dénomination sociale	OCP Fertilizantes Ltda
Domaine d'activité	Distribution d'engrais
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Av. Pres. Juscelino Kubitschek, 1.455 – 7th floor São Paulo, SP | Postal Code: 04543-011
Date de constitution	06/05/2013
Capital social	41 037 842 Real
Valeur nominale des titres	1 Real
Actionnaires	OCP International Cooperatieve U.A. : 100%

Source: OCP SA

OCP North America

OCP North America (initialement OCP Reserach LLC), détenue à 100% par OCP S.A. est une société de droit américain créée en 2016. Cette société a pour objet la distribution d'engrais et de

[10] A ce jour OCP Africa et ses filiales ne détient aucun site de production

produits phosphatés sur le marché nord-américain et la fourniture de prestation de services aux entités du Groupe, notamment la veille stratégique du marché des phosphates.

Dénomination sociale	OCP NORTH AMERICA, INC.,
Domaine d'activité	Distribution d'engrais et de produits phosphatés sur le marché nord-américain, Renforcement des relations avec les clients, développement de nouveaux partenariats, veille stratégique sur le marché des phosphates
Forme juridique	Incorporated (Inc.)
Siège social	OCP North America, Inc. 1370 Sixth Avenue, 32nd Floor New York, NY 10019
Date de constitution	19/01/2016 sous la dénomination de « OCP Research LLC » renommée en « OCP North America Inc. » le 30/01/2019
Date d'entrée d'OCP SA	19/01/2016
Capital social	5 041 000 Dollars
Valeur nominale des titres	0.01 USD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

SAFTCO

SAFTCO, détenue à 100% par OCP Cooperatiëve U.A., est une société de droit suisse, créée en 2016, qui a pour objet le négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques.

Dénomination sociale	SAFTCO S.A.
Domaine d'activité	Négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Rue du Mont-Blanc 3, 1201 Genève
Date de constitution	25/05/2016
Date d'entrée d'OCP SA	25/05/2016
Capital social	15 100 000 Franc Suisse
Valeur nominale des titres	1 Franc Suisse
Actionnaires	OCP International Cooperatieve : 100,0%

Source : OCP SA

OCP International Coöperatieve U.A.

OCP International Coöperatieve U.A. (« OCP Coop ») est une filiale de droit néerlandais détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une holding d'investissement détenant des participations majoritaires dans les sociétés suivantes : SAFTCO, OCP do Brazil, OCP Fertilizantes, OCP Support Services Limited, Black Sea Fertilizer Trading Co, OCP Singapore Services & Products. OCP Coop détient également des participations minoritaires dans OCP De Argentina, Fertilizantes Heringer et Fertinagro Biotech.

Dénomination sociale	OCP International Coöperatieve U.A.
Domaine d'activité	Holding d'investissement
Forme juridique	Cooperative de droit néerlandais
Siège social	Herikerbergweg 88, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas
Date de constitution	15/04/2011
Capital social	154 615 671 USD
Valeur nominale des titres	N.A.

Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

b. JOINT VENTURES ET PARTICIPATIONS :

SEEFCO

SEEFCO, joint-venture à parts égales entre le Groupe Al-Dahra et la Société, est une société de droit roumain. Créée en 2021, elle a pour objet la commercialisation d'engrais en Roumanie et dans les pays voisins.

Al-Dahra, est un groupe leader dans l'agroalimentaire, spécialisé la cultivation, la production et le commerce d'aliments pour animaux et de produits alimentaires essentiels, ainsi que dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout.

Dénomination sociale	South East Europe Fertilizer Company (SEEFCO)
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais et d'autres intrants agricoles en Roumanie et dans la sous-région
Forme juridique	Joint Stock Company
Siège social	54B Iancu de Hunedoara Blvd, 4th floor, Avantgarde Office Building, Bucharest, Romania
Date de constitution	31/10/2021
Date d'entrée d'OCP SA	31/10/2021
Capital social	4 000 000 RON
Valeur nominale des titres	4000 RON
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Aldahra : 50,0%

Source : OCP SA

II.2.3. FILIALES SERVICES

JESA

JESA est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par WORLEY PARSONS [11].

Cette société de droit marocain a été créée en 2010 avec l'ambition d'accompagner la Société, ainsi que d'autres clients au Maroc et à l'international, dans leur développement industriel. Elle fournit des prestations d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction dans des activités liées à l'exploitation des phosphates ou à des projets d'infrastructure (énergie, eau, ports, routes etc.). JESA était auparavant dénommée Jacobs Engineering S.A. mais sa dénomination sociale a été modifiée suite à l'acquisition du groupe Jacobs Engineering Inc. par WORLEY PARSONS.

Dénomination sociale	JESA
Domaine d'activité	Prestations de services d'ingénierie et de gestion de projet
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Nearshore Park, 1100 Bd Al Qods, Shore 27 Sidi Maârouf - Casablanca
Date de constitution	13 Août 2010
Capital social	45 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 50,0% WORLEY PARSONS DEUTSCHLAND HOLDCO GMBH : 50,0%

Source : OCP SA

[11] WORLEY PARSONS DEUTSCHLAND HOLDCO GMBH

OCP Hospitality (Ex-OCP Services)

OCP Hospitality (ex OCP Services), filiale détenue à 100% par OCP S.A, est une société de droit marocain sise au 2-4 rue Al Abtal, Hay Erraha à Casablanca, qui opère principalement dans le secteur de hôtelirie. Elle a pour objet la détention et l'exploitation direct ou indirect de tous ensemble hôtelier, restaurant et complexes touristiques et sportifs.

OCP Hospitality compte parmi ses actifs, des titres de participations au sein de MHC "Maghreb Hospitality Company".

Dénomination sociale	OCP Hospitality
Domaine d'activité	Acquisition et exploitation de biens hôteliers et installations similaires, facility management, restauration et agence de voyage
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	01 février 2013
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	1 745 167 700 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Maghreb Hospitality Company (« MHC »)

MHC est une filiale détenue par OCP SA à hauteur de 62% et par le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social à hauteur de 38%[12]. Le fonds Hassan II a pour objet le financement de tout projet contribuant à la promotion de l'investissement et de l'emploi, ainsi qu'aux différents programmes d'habitat, d'infrastructure autoroutière, d'irrigation. MHC opère dans le secteur hôtelier et détient des participations dans la Société La Mamounia (« SLM ») à hauteur de 52,07%, la Société Foncière La Lagune (« SFL ») à hauteur de 50%, la Société Palais Jamai (« SPJ ») à hauteur de 100% et la Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen (« SGHM ») à hauteur de 80%.

Dénomination sociale	Maghreb Hospitality Company
Domaine d'activité	Détention et acquisition d'actifs dans le secteur immobilier ainsi qu'exploitation et gestion hôtelière
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	18 décembre 2019
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	2 600 000 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 62% Fonds Hassan II : 38%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Worley Parsons, dont le siège se trouve en Australie, est un groupe spécialisé dans les études et le conseil en ingénierie. Avec un chiffre d'affaires de près de 10 milliards de dollars en 2020/21, le groupe offre un large éventail de services à ses clients.

Teal Technology Services

Teal Technology Services S.A. est une joint-venture détenue à 49% par OCP S.A. et à 51% par IBM.

[12] Actionnariat au 30/06/2022 : OCP 75,6% et Fonds Hassan II 24,4%

Dénomination sociale	Teal Technology Services
Domaine d'activité	Fourniture de services numériques et informatiques pour entreprises africaines
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park, Shore 19 1100 Bd Al Qods – Quartier Sidi Maârouf 20270 Casablanca – Maroc
Date de constitution	14/12/2017
Capital social	15 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 49,0% IBM : 51,0%

Source : OCP SA

Teal Technology Services a été créée afin d'accompagner les entreprises africaines et marocaines, tous secteurs confondus, à travers des services numériques et informatiques leur permettant d'accélérer leur transformation digitale et en faire une réussite.

OCP International SAS

OCP International SAS (ex LEJONC & Cie), filiale détenue à 100% par OCP S.A, est une société de droit français sise au 19 rue de l'Amiral Hamelin à Paris, qui opère principalement dans le secteur de l'immobilier et celui du conseil. Elle a pour objet la détention et l'exploitation de biens immobiliers, la location immobilière et le conseil et assistance adressés exclusivement aux entités du Groupe OCP.

OCP International SAS compte parmi ses actifs un ensemble immobilier qui comporte un terrain de 653 m², sur lequel est construit un hôtel particulier d'une surface bâtie globale de 1 703 m2, à usage de bureaux principalement et de logement pour une petite partie.

Dénomination sociale	OCP International SAS (ex LEJONC & Cie)
Domaine d'activité	Achat, acquisition et exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ; conseil et assistance dans les domaines des secteurs minier et industriel ; la prise de participations dans d'autres entités
Forme juridique	Société par actions simplifiées de droit français
Siège social	19, rue Hamelin 75016 Paris
Date de constitution	29/06/1943
Date d'entrée d'OCP SA	01/07/2015
Capital social	30 420 913,50 Euros
Valeur nominale des titres	30,5 Euros
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

IBM est une multinationale américaine, issue de la fusion en 1911 de Computing Scale Company et de la Tabulating Machine Company. Ses activités s'articulent principalement autour de prestations de services informatiques (prestations de conseil, d'administration de système, d'hébergement, de support technique…), de développement de logiciels, la construction et la vente de matériel informatique.

IBM a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de près de 57 milliards de dollars américains.

SOTREG

SOTREG, société anonyme au capital de 56 millions de dirhams, détenue à 100% par OCP SA. Cette filiale a été créée en 1973 avec pour unique objet le transport du personnel du Groupe OCP.

Dénomination sociale	SOTREG
Domaine d'activité	Transport du personnel du Groupe OCP
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Angle Avenue Hassan II & Avenue 2 Mars – BP 142, Khouribga 25000
Date de constitution	17/07/1973
Capital social	56 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Solutions

OCP Solutions (ex-SMESI) a été créée en 1959 et a changé de dénomination en février 2018. Elle est dotée d'un capital de 20 millions de dirhams et est détenue à 100% par OCP SA. Son activité consiste en la réalisation de prestations de conseil et d'assistance technique en stratégie, management et organisation, et en la fourniture de travaux de modélisation et d'analyses quantitatives.

Dénomination sociale	OCP Solutions (Ex-SMESI)
Domaine d'activité	Bureau d'études
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha – Casablanca
Date de constitution	04/05/1959
Capital social	20 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	500,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

COMATAM

Créée en 1991 et dotée d'un capital social de 14 500 000 dirhams, la COMATAM est une filiale à 100% du Groupe OCP. Elle est spécialisée dans la consignation de navires et l'affrètement de produits miniers, phosphates en particulier. Elle a également comme objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous services d'affrètements ou de services maritimes de transport pour toutes destinations ainsi que tous transports par terre et par eau s'y rattachant.

Dénomination sociale	COMATAM
Domaine d'activité	Consignation de navires et affrètement de produits miniers, phosphates en particulier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	1991
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	14 500 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

II.3. FILIALES «AUTRES »

SADV

La Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV ») est une filiale détenue à 100% par UM6P Endowment Holding, elle-même totalement détenue par l'Université Mohammed VI Polytechnique. Cette société est en charge de l'aménagement et du développement de projets urbains à travers notamment le projet Ville Verte Mohammed VI à Benguerir, correspondant à une ville nouvelle à vocation universitaire répondant aux critères de respect de l'environnement et de la promotion du développement durable.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement Vert
Domaine d'activité	Aménagement et développement de projets urbains, gestion d'actifs
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2011
Capital social	2 685 991 300 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

SAEDM

La Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (« SAEDM ») est une filiale détenue à 51% par OCP S.A. et à 49% par la Direction des Domaines Privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances).

Cette société a pour objet l'aménagement, le développement et la construction de projets immobiliers au Maroc à travers notamment le Pôle Urbain de Mazagan.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (SAEDM)
Domaine d'activité	Aménagement, Développement & Commercialisation dans le domaine Immobilier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 décembre 2013
Siège social	2-4, rue Al Abtal- Hay Erraha – Casablanca
Capital social	608 382 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 51,0% Direction des Domaines privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances) : 49,0%

Source : OCP SA

Université Mohammed VI Polytechnique (« UM6P »)

L'Université Mohammed VI Polytechnique est une institution de recherche et de formation installée au cœur de la ville Verte de Benguerir. Soutenue par la Fondation OCP, l'Université développe des programmes d'enseignement de haut niveau reposant sur les fondamentaux suivants : enseignement, recherche, développement, transfert des technologies, incubation de projets innovants, etc. Les unités d'enseignement de l'Université développent des partenariats internationaux avec des établissements

de renom, auxquels s'ajoutent près de 200 accords d'échange et de recherche conclus avec des établissements et des industries sur tous les continents.

Par ailleurs, UM6P détient notamment la société Atlas Cloud Services à hauteur de 100% et UM6P Endowment Holding également à hauteur de 100%. Cette dernière détient la totalité des titres de la SADV.

Dénomination sociale	Université Mohammed VI Polytechnique « UM6P »
Domaine d'activité	Enseignement supérieur et développement de la recherche scientifique et technologique
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	13 juin 2013
Siège social	LOT 660, Hay Moulay Rachid, Benguérir, Maroc
Capital social	11 034 650 900Dirhams
Valeur nominale	100,0 Dirhams
Actionnaires	Fondation Sociale Groupe OCP : 100,0%

Source : OCP SA

II.4. DIVIDENDE

La distribution de dividendes est décidée chaque année lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les Joint-Ventures (JV) et pour les filiales. Cette décision tient compte de la situation financière de la JV / filiale et de son plan d'investissement inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.

Source : OCP SA

III. SECTEUR D'ACTIVITE

III.1. INTRODUCTION

Le phosphore contenu dans les roches phosphatées est principalement utilisé dans la production d'engrais : ceux-ci représentent environ 87 % de la demande mondiale de produits phosphatés. Le phosphore sert également à la fabrication d'agents de conservation alimentaire et de produits cosmétiques, au traitement de l'eau et à la métallurgie.

Les engrais sont utilisés pour accroître la fertilité des sols par apport de nutriments et permettent d'améliorer le rendement de la production des cultures agricoles. Les engrais sont classés selon leur apport de macronutriments (nécessaires en grandes quantités) et de micronutriments. Indispensables à la croissance des plantes, les principaux macronutriments sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K).

Chacun de ces trois macronutriments a une fonction spécifique dans la formation des plantes et dans leur développement, d'où la nécessité d'équilibrer les proportions de ces trois nutriments afin d'optimiser l'efficacité des engrais.

Le phosphore joue un rôle fondamental dans le développement des racines des plantes ; il est également indispensable à la photosynthèse tout comme à la germination. L'azote est un élément important pour la croissance et le rendement de la plante. Enfin, le potassium sert à améliorer l'assimilation de l'eau par la plante et sa résistance à la sécheresse, aux maladies, aux aléas climatiques, aux mauvaises herbes et aux insectes. Bien que ces nutriments soient naturellement présents dans les sols, ils s'épuisent avec le temps, ayant pour conséquence la diminution des rendements agricoles, d'où la nécessité d'appliquer des engrais.

Selon l'IFA, la consommation mondiale de macronutriments pour la saison agricole 2020-2021 a atteint 204 millions de tonnes, répartis comme suit : 56 % d'engrais azotés, 24 % d'engrais phosphatés, et 20 % d'engrais à base de potassium.

Consommation totale de nutriments (année agricole 2020-2021)

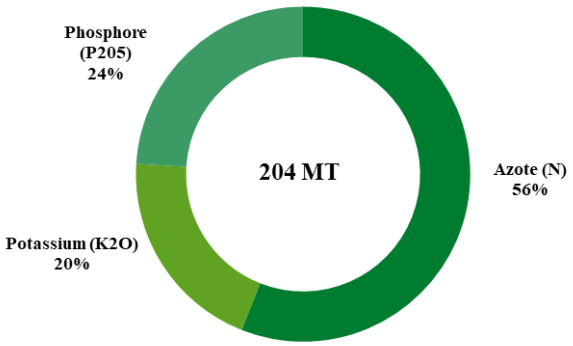

Source: IFA – Short-Term Fertilizer Outlook 2021-2022

III.2. LES DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENGRAIS

La consommation mondiale d'engrais dépend principalement des demandes alimentaires humaine et animale, qui dépendent à leur tour de la croissance démographique, de la superficie des terres cultivées, des évolutions dans les habitudes alimentaires notamment des pays émergents et de la consommation de biocarburants. Compte tenu du potentiel limité d'accroissement des terres arables, la productivité agricole est un enjeu majeur pour faire face au défi alimentaire d'ici 2050, et les engrais jouent un rôle clé dans l'accroissement des rendements agricoles.

Selon l'IFA, le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'engrais à base d'azote, de phosphore et de potasse a atteint, entre 2010 et 2020 respectivement de 2.0%, 2.5% et 2.5% par an.

La consommation mondiale d'engrais phosphatés devrait atteindre 52.2 millions de tonnes P2O5 à horizon 2025 par rapport à une consommation de 48 millions de tonnes P2O5 en 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 1.7% entre 2020 et 2025.

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de croissance de la consommation mondiale d'engrais phosphatés :

Évolution (prévue) de la consommation mondiale d'engrais phosphatés (2000 – 2031) (en millions de tonnes P2O5)

Source : IFA, CRU February 2022

Le graphique ci-dessous illustre la part de chaque région dans la consommation mondiale d'engrais phosphatés jusqu'en 2035.

Consommation en Mt P_2O_5 (2008-2020)

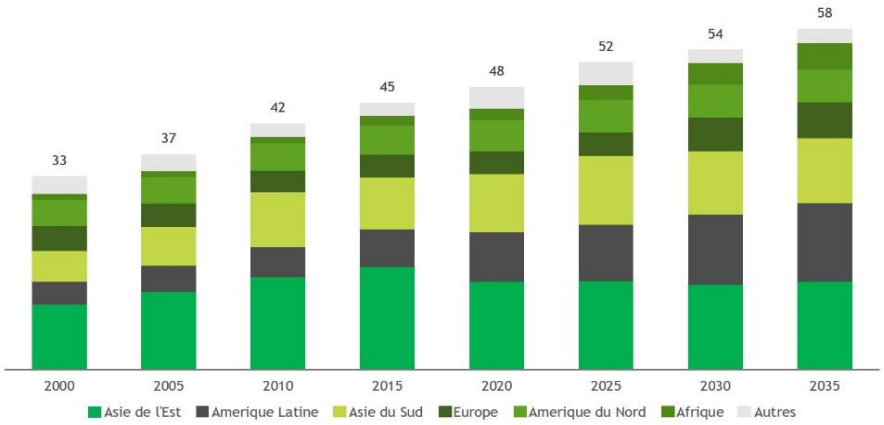

Source : IFA, CRU. 2010-2019 réalisé. 2020-2035 estimé

III.2.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TERRES ARABLES

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, d'après la FAO, la population mondiale devrait augmenter de +26 % entre 2019 et 2050, atteignant près de 9.7 milliards d'habitants. Dans le même temps, et selon la même source, la superficie de terres arables par habitant devrait diminuer de 13 % à l'échelle mondiale entre 2019 et 2050 pour s'établir autour de 0.18 hectares par habitant, notamment en raison de l'intensification des phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation.

Croissance démographique mondiale

(En milliards)

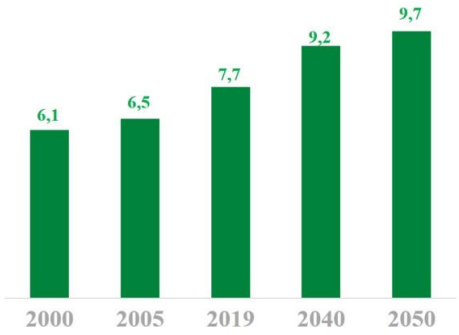

Superficie de terres arables par habitant
(ha/habitant)

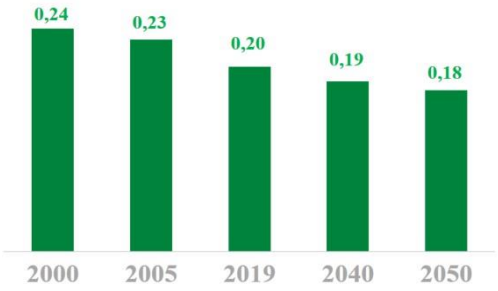

Source: FAO 2018. The future of food and agriculture – Alternative pathways to 2050. Rome, UN world population prospect 2019

Par conséquent et afin de répondre au défi alimentaire mondial, un accroissement des rendements à l'hectare est nécessaire pour être en mesure d'augmenter la production agricole, ce qui nécessite des apports toujours plus importants en nutriments à travers l'application d'engrais.

III.2.2. EVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EMERGENTS

Les pays développés appliquent généralement davantage d'engrais phosphatés que les pays émergents, au vu de la maturité de leur agriculture. Cependant, la croissance économique soutenue que connaissent les pays émergents stimule la demande d'aliments destinés à la consommation humaine et animale, générant des taux de croissance de consommation d'engrais phosphatés plus soutenus.

En effet, dans un contexte de croissance annuelle des PIB importante, les populations des pays émergents adoptent des régimes alimentaires de plus en plus riches en protéines à mesure que leur pouvoir d'achat augmente. Ainsi, la consommation des céréales destinées à l'alimentation du bétail et des volailles croît, et par conséquent la demande d'engrais.

A titre d'exemple, 7 kg de céréales sont nécessaires pour produire 1 kg de bœuf et 2 kg pour produire 1 kg de volaille. Par ailleurs, selon la FAO, la consommation de viande devrait augmenter en moyenne de 1,5 % par an entre 2009 et 2022 à l'échelle mondiale et de 2 % dans les pays émergents.

Consommation de protéines (grammes par personne et par jour en fonction du PIB par habitant en KUSD

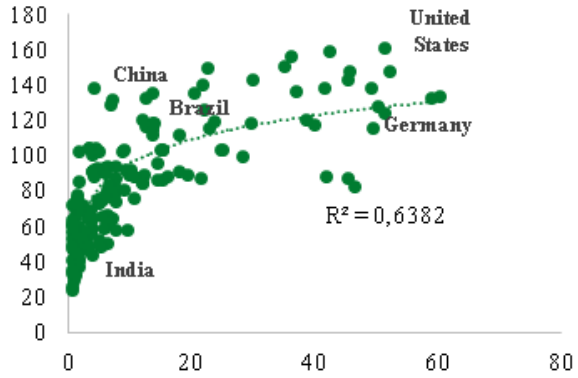

Quantité de céréales (en kilogrammes) nécessaire pour produire 1 kg de viande

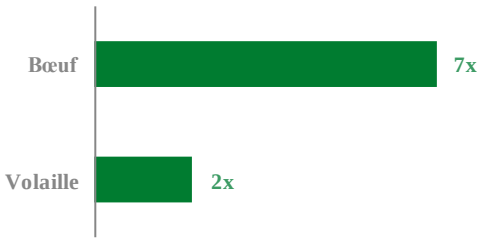

Source : FAOSTAT et Banque mondiale, IFA, 2009.

Production de viande – indice 100 (référence 2015=100)

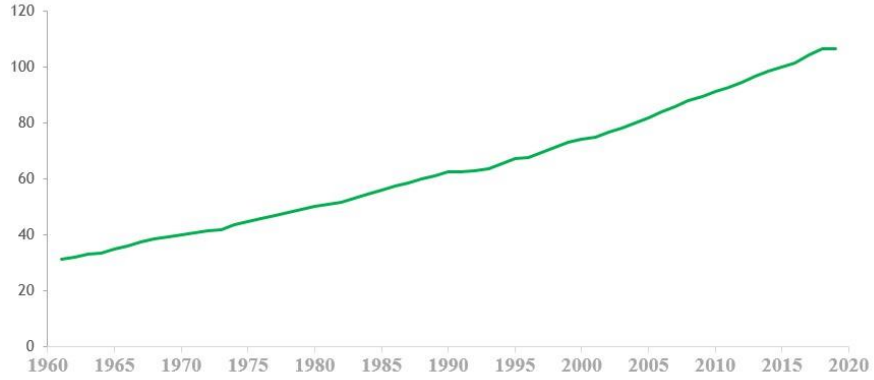

Source : FAOSTAT 2022

III.2.3. PRIX ET STOCKS DES PRODUITS AGRICOLES

Les niveaux de prix et de stocks des produits agricoles influent le budget que les agriculteurs peuvent consacrer à l'achat d'engrais. À fin mars 2022, les prix mondiaux des céréales (maïs, soja et blé), comparés à la moyenne des cinq années précédentes, avaient évolué comme suit :

- +60% sur les prix du soja
- +101% sur les prix du blé
- +75% sur les prix du maïs

Évolution des prix du maïs, du soja et du blé (2017-2022)

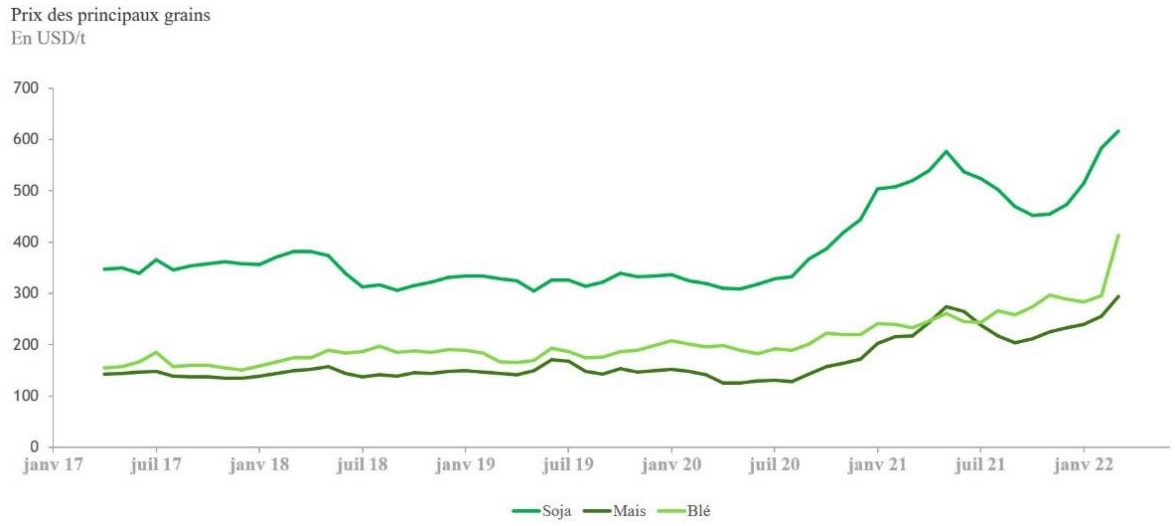

Source : AHDB, Centre de données marché, Agriculture and Horticulture Development Board

D'après les prévisions du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), les stocks mondiaux de céréales en jours de consommation, à fin 2021/22, devraient être de 11 % (environ 41 jours de consommation). Rappelons que le niveau moyen pour la période 2000-2021 correspondait à 53 jours de consommation.

Stocks mondiaux de céréales (maïs, soja et blé) en jours de consommation (2000-2022)

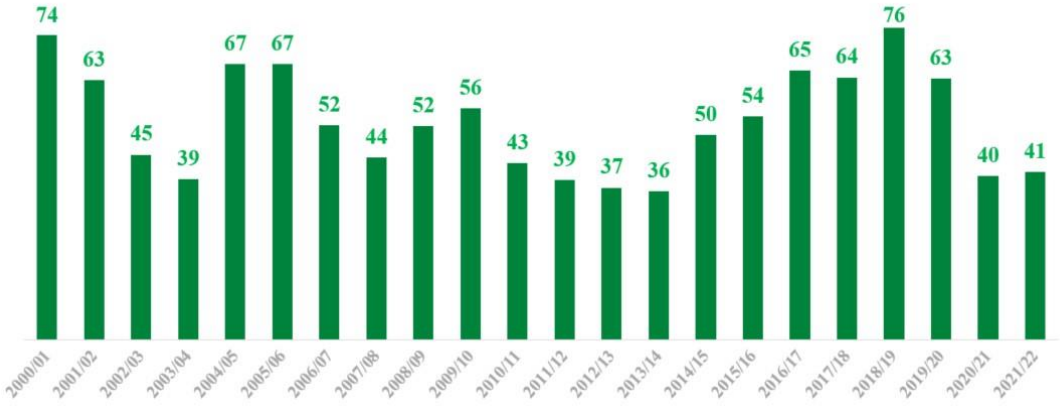

Note : estimation pour 2020/21 et prévision pour 2021/2022 Source : USDA, Mars 2022

III.2.4. PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (IEA), la production de biocarburant a augmenté à un rythme annuel moyen de +4% sur les dix dernières années. Cela est notamment dû au nombre grandissant de pays adoptant des législations visant à remplacer les combustibles fossiles.

Cette tendance a influencé les pratiques agricoles dans la mesure où elle a contribué à l'accroissement de la demande en céréales à destination des biocarburants (maïs aux États-Unis, canne à sucre au Brésil ou betterave à sucre dans l'Union Européenne), et par conséquent, affectant à la hausse la demande d'engrais.

En 2020, la production mondiale a chuté pour la première fois en 20 ans, le secteur des biocarburants ayant été durement touché par la crise du COVID-19 et les fermetures de frontières qui en ont résulté et qui ont réduit la demande de carburant pour tous les modes de transport. Le déclin de la production mondiale de biocarburants a été encore plus marqué que celui des combustibles fossiles.

En 2021, la production rebondit de +13 %, grâce à la reprise de la demande de pétrole et au maintien des politiques de soutien aux carburants issus de la biomasse. Cependant, les restrictions de circulation au premier trimestre 2021 ont maintenu le niveau de production de 2021 en dessous de son niveau de 2019.

Aux Etats-Unis en particulier (plus gros marché des biocarburants), l'Energy Information Administration (EIA), indique que la croissance annuelle moyenne de la production de biodiesel s'est établie à +15% entre 2010 et 2021.

À la suite des conditions exceptionnelles de l'année 2020, une forte baisse de la production de bioéthanol a été enregistrée en raison des restrictions de transport, quant au biodiesel la baisse a été limitée (mesures anti-dumping adoptées contre l'Argentine et l'Indonésie).

L'EIA prévoit aussi une stabilisation des niveaux de la production globale de biocarburant entre 2022 et 2030, notamment du fait d'un développement plus lent que prévu des technologies relatives à la production de biocarburants à partir de cellulose.

Cible de production de carburants renouvelables à atteindre (RFS2[13]) comparée à la production de biocarburants aux États-Unis depuis 1995 (en milliards de gallons)

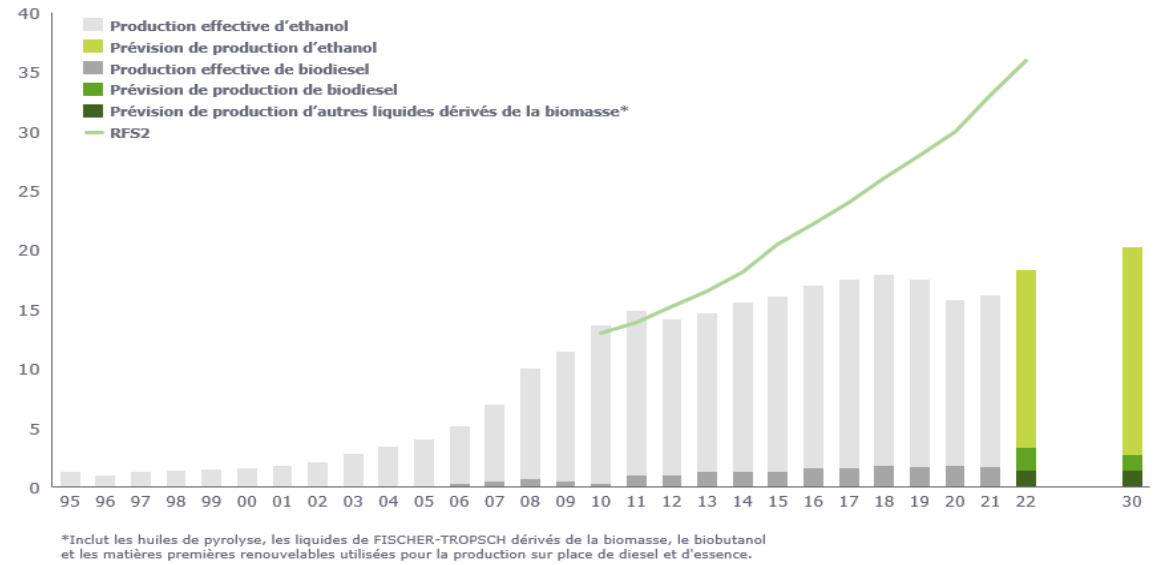

Source : EIA ; l'objectif des RFS2 est régi par l'Energy Independence and Security Act (EISA) jusqu'à 2022

[13] Le Renewable Fuel Standard 2 (RFS2) est un programme fédéral américain qui exige que le carburant de transport vendu aux États-Unis contienne un volume minimum de carburants renouvelables

III.3. L'OFFRE MONDIALE D'ENGRAIS PHOSPHATES

III.3.1. RESERVES MONDIALES DE PHOSPHATES

Les engrais phosphatés sont généralement produits à partir de trois éléments principaux : la roche phosphatée, le soufre et l'ammoniac. Les réserves de roche sont généralement localisées dans d'anciennes zones de remontée des eaux océaniques et d'anciens milieux pauvres en énergie. Les formations de roche phosphatées se présentent le plus souvent sous la forme de phosphorites sédimentaires d'origine marine. Les plus grands gisements de roche phosphatée se trouvent au Maroc, en Chine, au Moyen-Orient et aux États-Unis. De vastes gisements non sédimentaires ont également été recensés au Brésil, au Canada, en Finlande, en Russie et en Afrique du Sud. D'après le rapport publié en janvier 2022 par l'USGS, le Département d'études géologiques des États-Unis, les réserves mondiales de roche phosphatées sont évaluées à environ 71 milliards de tonnes, dont 50 milliards se trouvent au Maroc comme le montre la carte ci-dessous :

Réserves de phosphate à l'échelle mondiale (en milliards de tonnes)

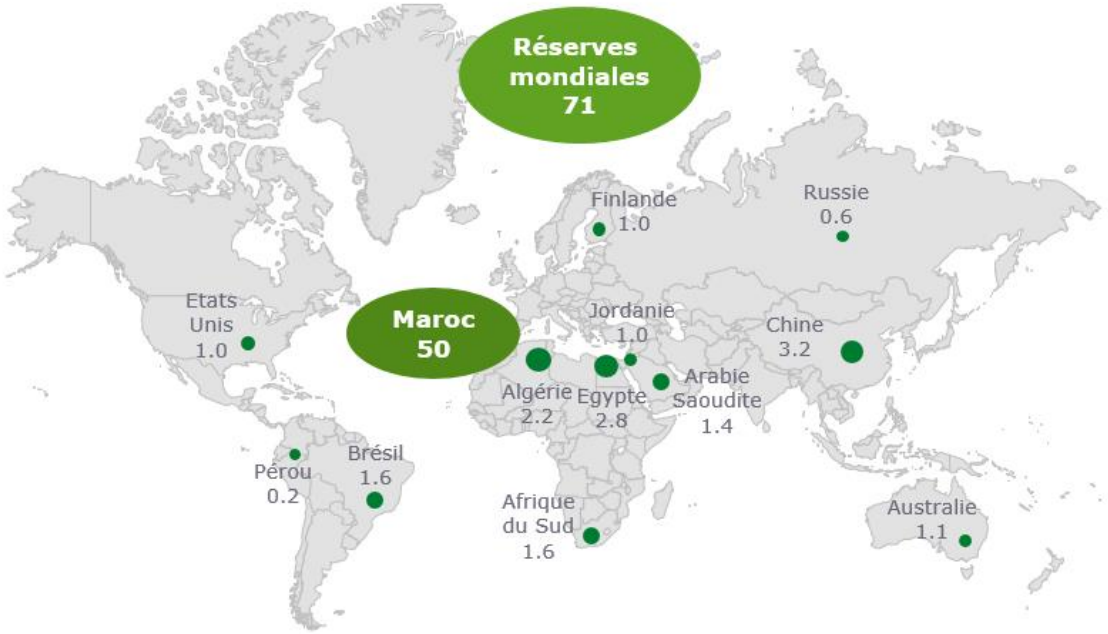

Source : USGS, Janvier 2022

III.3.2. PRODUCTION MONDIALE DE ROCHE DE PHOSPHATE

Principaux pays producteurs de roche phosphatée en 2021

Production exprimée en MT de tonnes de roche

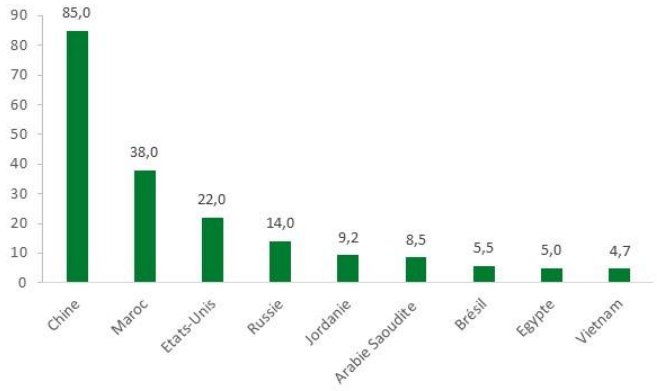

Source : USGS (2021)

La production de roche phosphatée s'est accrue considérablement, passant de 133 millions de tonnes en 2000 à 220 millions de tonnes en 2021, selon USGS, à un taux de croissance annuel moyen de +2%.

La production d'engrais phosphatés (DAP/MAP/TSP) a cru à un rythme soutenu sur les dernières décennies, augmentant d'environ 19,9 millions de tonnes de P_2O_5 en 2000 à 32,3 millions de tonnes de P_2O_5 en 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,3%, d'après CRU.

Ce niveau de production a permis un maintien des taux d'utilisation des capacités de granulation entre 60% et 72% sur 2000-2021. Au cours de cette même période, la consommation a crû plus rapidement que l'évolution de la capacité mondiale avec respectivement un taux de croissance annuel de 2,4% pour la première et 2,0% pour la seconde, selon CRU.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions historiques et les prévisions d'augmentation de la production et des capacités jusqu'en 2026.

Production mondiale d'engrais (DAP/MAP/TSP) et capacité (en MT P_2O_5) et taux d'utilisations de la capacité (%)[14]

Source : CRU

III.4. COMMERCE INTERNATIONAL DE PHOSPHATE ET DERIVES

Les principaux marchés des produits phosphatés sont les suivants :

[14] 2000-2021 réalisé, 2022 à 2026 estimé

- *Roche phosphatée :* Roche vendue pour une application directe dans les sols acides, ou utilisée par d'autres industriels pour être transformée, principalement en engrais ;
- *Acide phosphorique :* Acide acheté pour être transformé dans des usines, principalement en engrais phosphatés ;
- *Acide phosphorique purifié et produits phosphatés pour l'alimentation des animaux :* Produits destinés à être transformés ou utilisés directement dans les industries agro-alimentaires ou pour l'alimentation d'animaux d'élevage ;
- *Engrais phosphaté :* Produits fertilisants destinés à l'application directe, ou utilisés en mélange avec d'autres engrais azotés ou potassés.

Selon CRU, le commerce mondial de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés s'est élevé à 31,1 millions de tonnes P2O5 en 2021, contre 30,2 millions de tonnes P2O5 en 2020, soit une croissance annuelle de l'ordre de +2,9%. Six pays ont représenté 75% du commerce mondial de roche, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés en 2021. Il s'agit du Maroc, de la Chine, de la Russie et de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite et des États-Unis comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de produits phosphatée (2021)

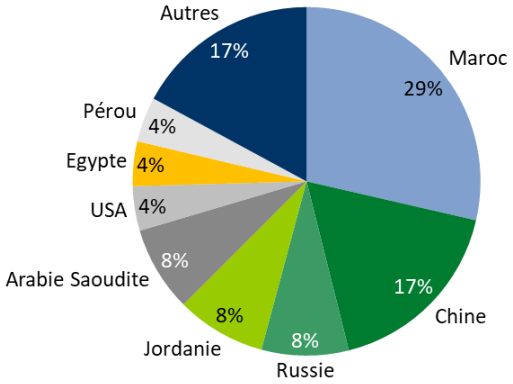

Source : statistiques de CRU (2021).

III.4.1. ROCHE PHOSPHATEE

La roche phosphatée est principalement produite et transformée dans le pays détenant les réserves de minerai. Sur les quelques 218 millions de tonnes de roche phosphatée produites en 2021, seulement 32.3 millions de tonnes ont fait l'objet d'échanges commerciaux à l'international. Ces derniers ont augmenté de 4% par rapport à 2020, où le commerce mondial de roche phosphatée s'élevait à 31 millions de tonnes.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs de roche phosphatée en 2021. La Société étant l'acteur le plus important, avec une part de marché de 31% des exportations mondiales en volume, sachant qu'il représentait 18% de la production mondiale de roche phosphatée la même année, selon CRU.

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de roche phosphatée (2021)

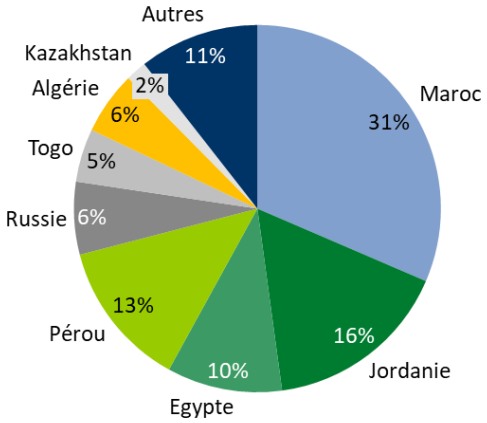

Source : statistiques de CRU (2021)

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs de roche phosphatée en 2021 sont : la Jordanie (Jordan Phosphates Mines Co), l'Egypte (Misr Phosphates et Al Watanya), le Pérou (Misky Mayo et Bayovar), et la Russie (Phosagro).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs de roche phosphatée de 2019 à 2021.

Importations mondiales de roche phosphatée (en million de tonnes)

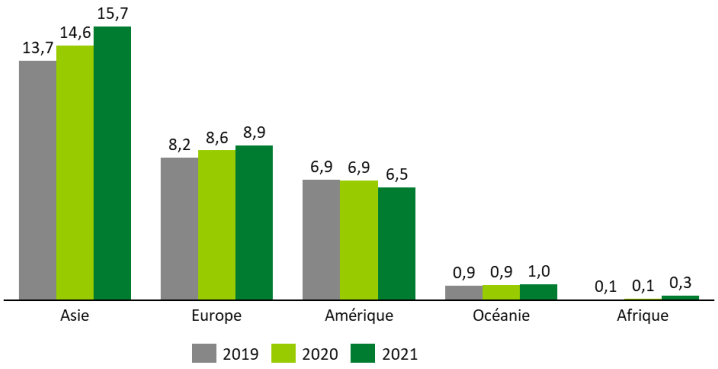

Source : statistiques de CRU (2019 à 2021)

III.4.2. ACIDE PHOSPHORIQUE

Les exportations mondiales d'acide phosphorique ont atteint 4.1 millions tonnes P2O5 en 2021, en hausse de 5% par rapport à l'année précédente.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'acide phosphorique en 2021.

Part de marché des principaux exportateurs d'acide phosphorique (2021)

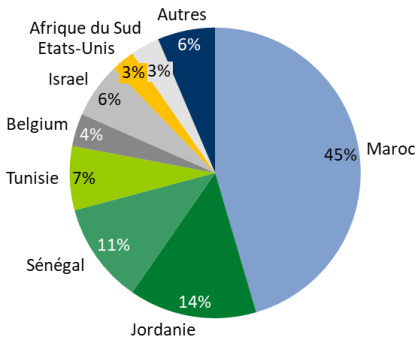

Source : statistiques de CRU (2021)

Le Groupe est le principal exportateur d'acide phosphorique, avec une part de marché atteignant 45% des exportations mondiales en volume en 2021, alors qu'il représentait 15% de la production mondiale d'acide phosphorique la même année, selon CRU.

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'acide phosphorique de 2019 à 2021.

Importations mondiales d'acide phosphorique (en millions de tonnes de P_2O_5)

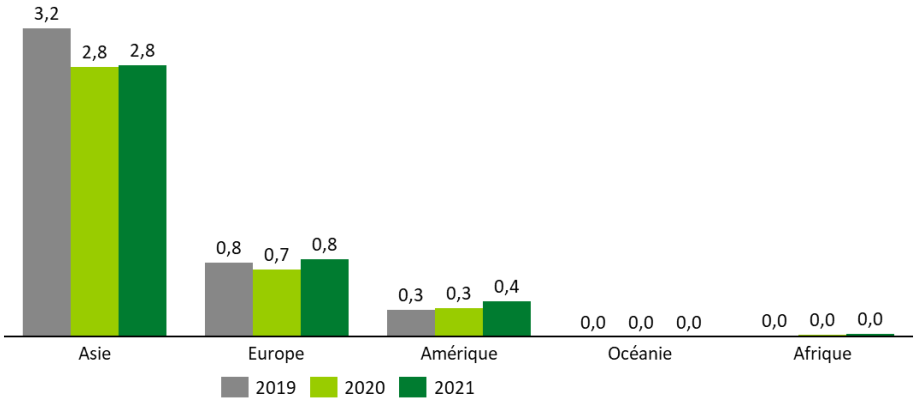

Source : statistiques de CRU (2019 à 2021)

III.4.3. ENGRAIS PHOSPHATES

Les importations mondiales d'engrais phosphatés (DAP, MAP, et TSP) ont atteint près de 17 millions de tonnes P2O5 en 2021, soit une augmentation de 1.6% par rapport à 2020 (16.7 millions de tonnes P2O5).

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d'engrais phosphatés en 2021. Le Groupe est le 1ème plus grand exportateur d'engrais phosphatés, avec une part de marché de 23% des exportations mondiales en volume en 2021, alors qu'il représentait 13% de la production mondiale d'engrais phosphatés la même année, selon CRU.

Part de marché des principaux exportateurs d'engrais phosphatés (2021)

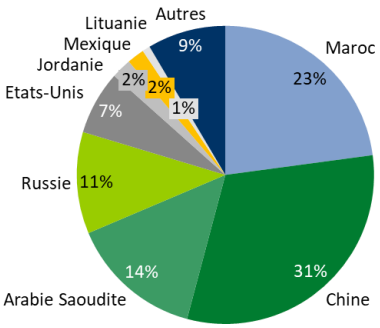

Source : statistiques de CRU (2021)

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs d'engrais, en 2021, sont : la Chine (YunTianHua, Kailin- Wengfu, Yihua), les Etats-Unis (Mosaic), la Russie (Phosagro, EuroChem) et l'Arabie Saoudite (Maaden).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d'engrais phosphatés de 2019 à 2021.

Importateurs mondiaux d'engrais phosphatés (par million de tonnes de P_2O_5)

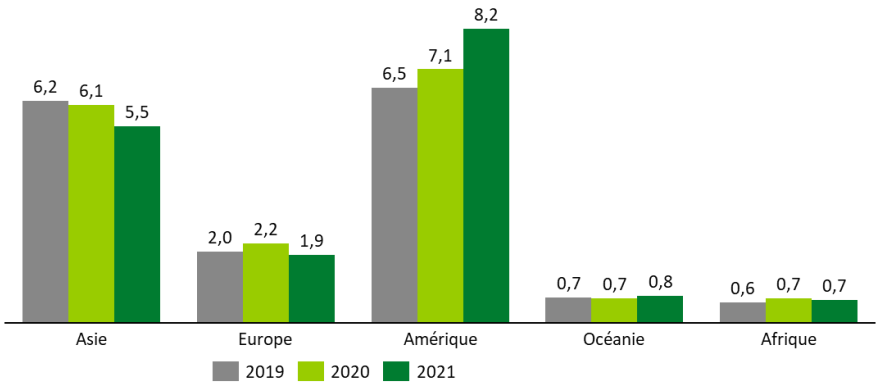

Source : statistiques de CRU (2019 à 2021)

III.4.4. IMPORTATIONS MONDIALES DE PHOSPHATE PROVENANT DU GROUPE

Selon les estimations de CRU, en termes de volumes de P_2O_5, les engrais phosphatés[15] du Groupe (DAP, MAP et TSP) ont représenté respectivement 37%, 10%, 35%, 29%, 18% et 11% des importations d'engrais phosphatés de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Asie, et de l'Océanie en 2021.

[15] Engrais phosphatés hors NPK

IV. PRODUITS ET MARCHES DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP est un producteur d'engrais verticalement intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des phosphates, et spécialisé dans l'extraction, la production et la commercialisation (i) de phosphates, (ii) d'acide phosphorique (dont l'acide phosphorique purifié) et (iii) d'engrais phosphatés.

En 2021, la Société est un des leaders mondiaux de la production de roche phosphates, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés.

Les activités minières du Groupe OCP sont situées dans les régions de Khouribga, de Gantour et de Boucraâ. Elles consistent en l'extraction, le traitement, l'enrichissement et la livraison de phosphates aux unités chimiques du Groupe basées à Jorf Lasfar et Safi, ainsi qu'en l'exportation de roche vers plus de trente pays.

Les deux tiers environ de la production de roche de la Société sont transformés en acide phosphorique, qui est lui-même majoritairement transformé en engrais phosphatés. Les quatre principaux types d'engrais phosphatés produits et exportés par la Société sont le MAP, le DAP, le TSP et les NPK. Le Groupe s'est par ailleurs diversifié dans la production d'un certain nombre de produits de spécialité à base de phosphates comme les engrais enrichis en soufre, la roche réactive, les micronutriments et les phosphates alimentaires.

La Société développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « customisation » des engrais phosphatés.

La Société compte parmi ses clients des groupes industriels intégrés et non intégrés, des traders et des distributeurs.

Les activités du Groupe sont organisées en deux axes principaux :

- L'axe Nord est composé du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar. Les deux sites sont liés par un slurry pipeline ;
- L'axe Centre est composé du bassin de Gantour (Benguerir et Youssoufia) et du site chimique de Safi.
- L'axe Sud est composé du site minier Phosboucraâ.

Description du processus de production

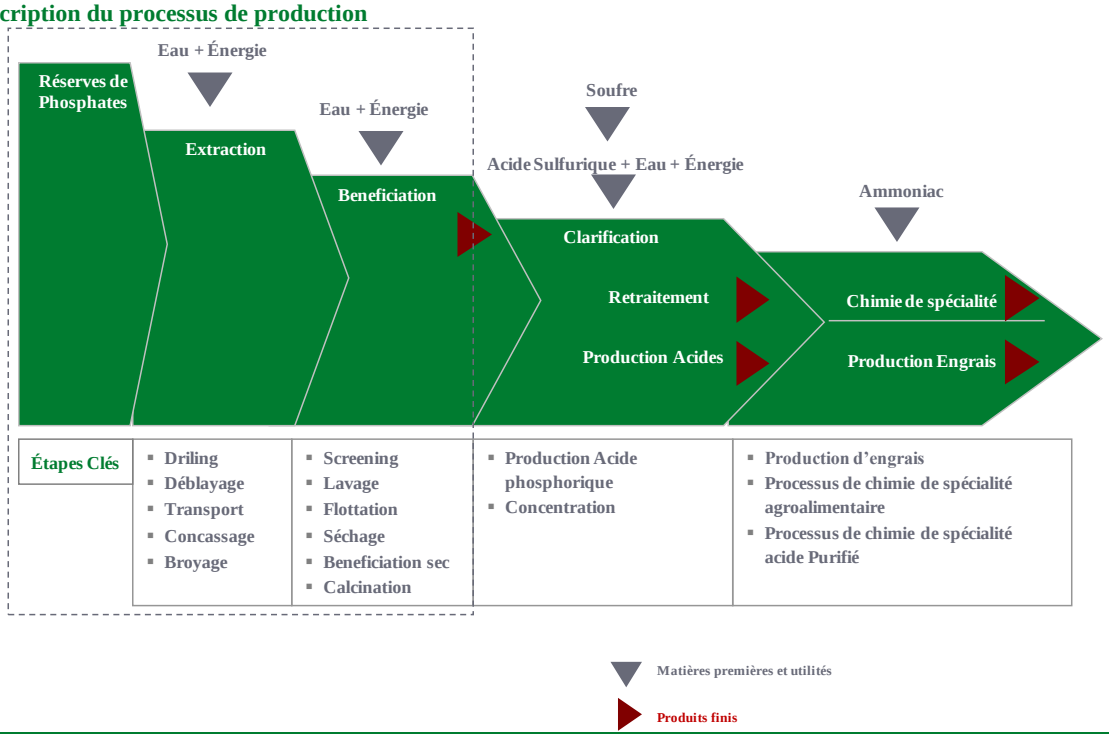

Source : OCP SA

IV.1. RESERVES

Les bassins phosphatés marocains sont répartis comme suit :

- Bassin des Oulad Abdoun dans la région de Khouribga ;
- Bassin de Gantour dans la région de Youssoufia ;
- Bassin de Oued Eddahab dans le Sahara marocain ;
- Bassin de Meskala dans la région d'Essaouira.

La carte des principaux sites d'implantation au Maroc se présente comme suit :

Bassins et ressources de phosphates au Maroc

Source : OCP SA

D'après les estimations de la Société, les réserves de Khouribga représentent, au 31 Mars 2022, environ 43% des réserves totales du Groupe, tandis que les réserves de Gantour, Meskala et Boucraâ représentent respectivement environ 37%, 18% et 2% du total.

Selon l'étude de l'USGS publiée en 2021, le Maroc possède les plus importantes réserves de phosphate au monde avec 50 milliards de tonnes, soit près de 70% des réserves mondiales (71 milliards de tonnes). Le Groupe OCP estime que les réserves économiquement exploitables représentent plusieurs centaines d'années de consommation mondiale des phosphates (aux niveaux de consommation actuels).

IV.2. PROCESSUS D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DU PHOSPHATE

Extraction du phosphate

Les principales étapes d'extraction du phosphate se présentent au 31 mars 2021 comme suit :

Processus d'extraction du phosphate

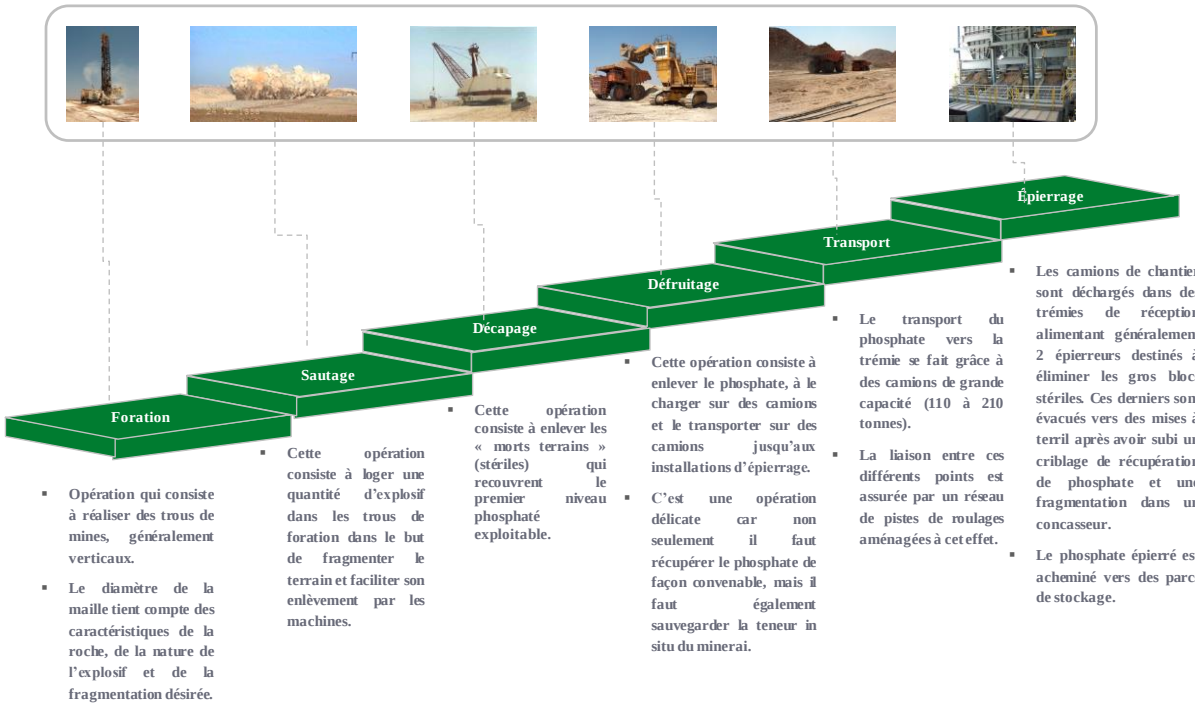

Source : OCP SA

Traitement du phosphate

En fonction de sa teneur en BPL (Bone Phosphate of Lime), le minerai extrait des gisements est classé en quatre catégories :

Classification du phosphate par catégorie et par teneur en BPL

Qualité	Teneur en BPL (%)
Haute teneur	BPL > 69,5%
Moyenne teneur	68,0% <=BPL < 69,5%
Basse teneur	61,0% <=BPL < 69,5%
Très basse teneur	40,0% <=BPL < 61,0%

Source : OCP SA

Le mode de traitement du minerai dépend de ses caractéristiques :

- Les phosphates HT et MT ont naturellement des teneurs marchandes et ne subissent que l'opération de séchage, qui réduit leur humidité pour permettre le transport par train. Pour le transport par **slurry pipeline** (minéraloduc), les phosphates HT et MT subissent une préparation spécifique dans des lignes de préparations se trouvant dans les laveries ;
- Les phosphates BT et TBT nécessitent un relèvement du titre en BPL dans les unités d'enrichissement. Avant d'être séchées **ou préparées pour un transport par le slurry**

pipeline, ces qualités subissent, un enrichissement humide par lavage, flottation ou un enrichissement à sec par calcination.

La préparation pour le transport par pipeline, consiste en un broyage, en vue d'avoir une distribution granulométrique qui permet à la fois d'optimiser le transport par pipeline et de répondre aux besoins des unités de valorisation. Ces dernières consomment la pulpe, sans aucune préparation préalable à l'exception de l'épaississement pour relever la concentration de la pulpe.

Les différents modes de traitement actuels sont :

- Le lavage : permet l'enrichissement du phosphate de basse teneur (BT) par lavage à l'eau ;
- La flottation : permet l'enrichissement du phosphate de très basse teneur (TBT) par l'intermédiaire d'additifs ;
- Les installations d'adaptation du produit lavé au transport par pipeline : Ces installations sont annexées aux laveries, elles permettent de broyer et traiter le produit issu du lavage/flottation en vue de lui conférer une granulométrie proche des exigences requises pour le transport par pipeline ;
- La calcination : permet d'éliminer les matières organiques contenues dans les phosphates (HT ou BT) ;
- Le séchage : permet de réduire l'humidité de phosphate à 2% de tous les produits (HT, MT, BT enrichie et TBT enrichie).

IV.3. TRANSPORT DU PHOSPHATE

Le transport ferroviaire constituait jusqu'en 2014 le principal mode de transport de la roche du Groupe de ses mines à ses installations de traitement et aux ports de Casablanca et de Safi pour exportation.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguérir continue à être transporté par voie ferroviaire à Safi.

Le phosphate extrait à Khouribga est désormais transporté à Jorf Lasfar par le Slurry Pipeline. Le pipeline, opérationnel depuis avril 2014, a permis de mettre en place un nouveau processus industriel et une nouvelle supply-chain totalement intégrée permettant d'optimiser l'ensemble du processus.

En effet, le pipeline a permis d'éliminer plusieurs étapes dans le processus de production et/ou de logistique, notamment :

- Elimination du séchage du produit destiné à la valorisation localement, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et de réduire considérablement les émissions de CO2 ;
- Elimination de la *supply-chain* trains ;
- Elimination de circuits de stockage et de manutention par convoyeurs à bandes, au niveau de la mine et au niveau du Hub de Jorf Lasfar ;
- Elimination du broyage de produit au niveau des unités de production de l'acide phosphorique.

Il permet, en outre de réaliser une économie en eau, estimée à 3 millions de m3/an. Le nouveau processus industriel est schématisé ci-dessous :

Nouveau processus industriel suite à l'intégration du Slurry Pipeline

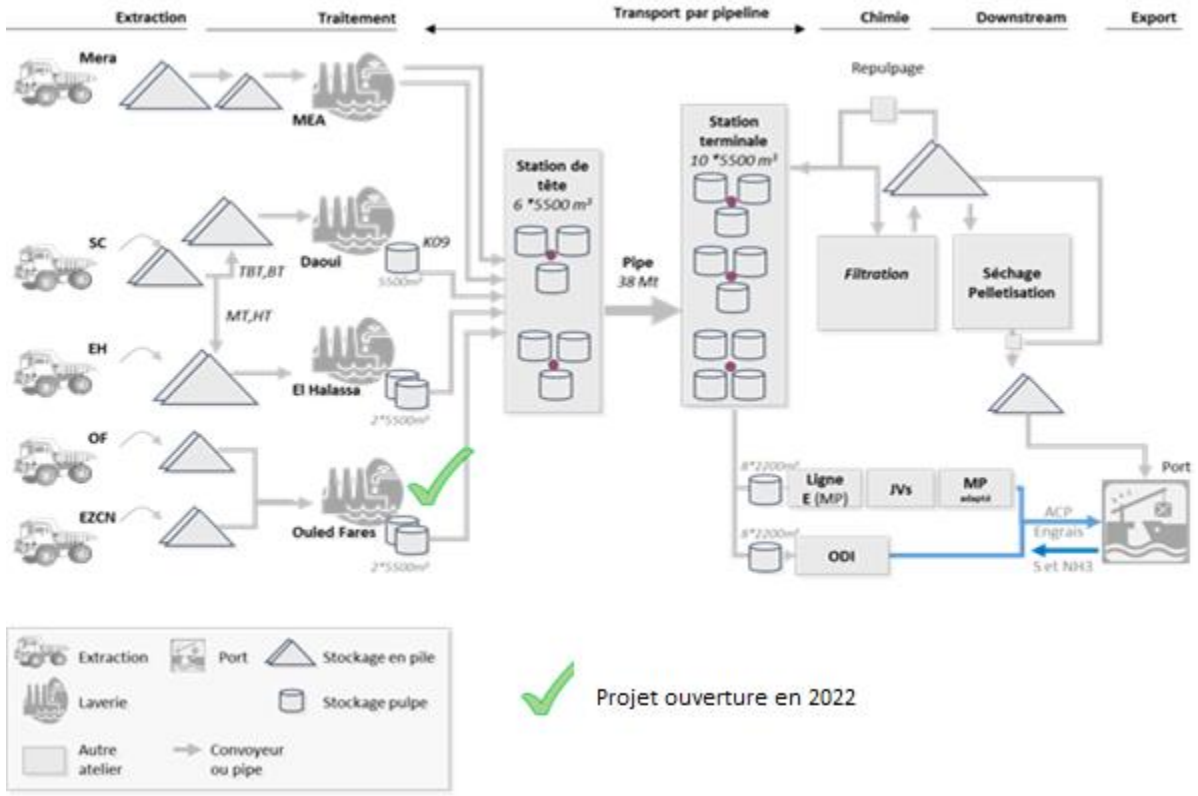

Source : OCP SA

Tracé du Slurry Pipeline Khouribga- Jorf Lasfar

Source : OCP SA

IV.4. PROCESSUS DE TRANSFORMATION CHIMIQUE

Pour répondre aux besoins du marché international et développer une industrie locale de transformation des phosphates, le Groupe OCP s'est doté dès 1965 de complexes chimiques. Ces unités d'envergure internationale sont spécialisées dans la production de deux catégories de produits :

- **L'acide phosphorique** : il est essentiellement obtenu par la réaction du phosphate, extrait de la mine, broyé avec l'acide sulfurique (procédé par voie humide). Ce produit entre dans la composition des engrais, mais est également utilisé dans de nombreux secteurs industriels : traitement de surface des métaux, industrie pharmaceutique et de la fermentation, traitement des eaux usées, produits de nettoyage, cosmétiques, boissons, etc.
- **Les engrais phosphatés** : ils sont fabriqués par le Groupe OCP à partir d'acide phosphorique. Les processus de fabrication démarrent par l'attaque de la roche par de l'acide sulfurique pour produire de l'acide phosphorique, et aboutissent au superphosphate, simple ou triple, qui est utilisé directement comme engrais. L'acide phosphorique peut également être associé à de l'ammoniaque (source d'azote) ou du potassium pour produire des engrais composés (DAP, MAP, NPK). Le Groupe OCP produit également des engrais spécialisés comme le NPS, enrichi en soufre, ou Teractiv®, formulation adaptée aux sols acides enrichie en calcium et en soufre, principalement commercialisée en Afrique.

La capacité de production d'acide phosphorique et d'engrais du Groupe OCP est répartie entre deux sites : Safi et Jorf Lasfar.

IV.5. PROCESSUS DE PRODUCTION

Le processus de production des principaux produits commercialisés par le Groupe OCP se présente comme suit :

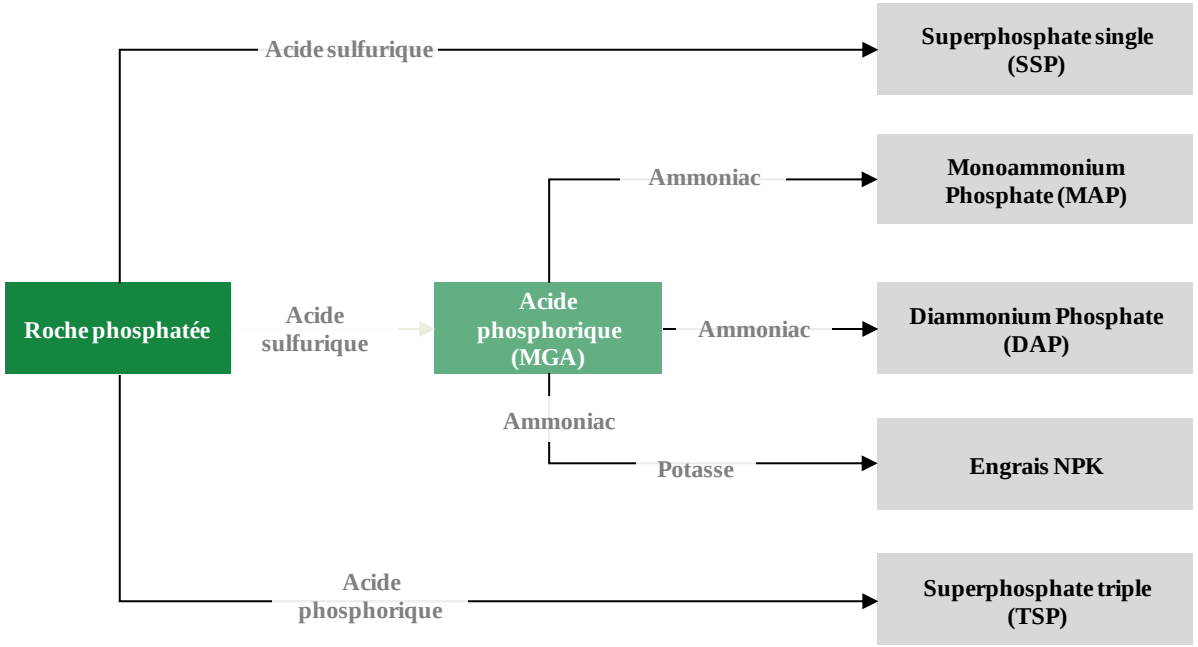

Source : OCP SA

Acide sulfurique :

Le procédé de production d'acide sulfurique fait appel à trois phases industrielles successives :

- Combustion de soufre pour former l'anhydride sulfureux ;
- Conversion catalytique d'anhydride sulfureux pour produire l'anhydride sulfurique ;
- Absorption de l'anhydride sulfurique par l'eau pour obtenir l'acide sulfurique à 98,5 %.

Ces étapes de production sont exothermiques. Une partie de la chaleur générée est récupérée et est utilisée, d'une part, pour produire l'énergie électrique et, d'autre part, pour des besoins d'exploitation à divers stades.

Le système de récupération de chaleur est généralisé au niveau des unités d'acide sulfurique du Groupe.

Acide phosphorique :

Le procédé de fabrication d'acide phosphorique est basé sur 4 opérations industrielles :

- Broyage du minerai : le degré de broyage dépend de l'origine, de la nature du minerai et du procédé de fabrication d'acide utilisé. En ce qui concerne la pulpe de phosphate acheminée par le slurry pipeline (entre Khouribga et Jorf Lasfar), son broyage est réalisé en amont à la mine avant expédition par le pipeline. En outre, avant introduction dans la cuve d'attaque par l'acide sulfurique, la pulpe fait l'objet d'un épaississement ;
- Attaque du phosphate par l'acide sulfurique ;
- Séparation par filtration : la réaction d'attaque conduit à la formation de cristaux de sulfate de calcium (gypse) et à l'acide phosphorique. Ce dernier est séparé du gypse par filtration. L'acide phosphorique produit à ce stade titre 25% à 29% P_2O_5 ;
- Concentration de l'acide : l'acide phosphorique produit est concentré par évaporation sous vide à 54% environ.

Acide phosphorique purifié :

L'acide phosphorique purifié est utilisé soit sous sa forme acide, soit, après transformation, sous forme de sels (de calcium, de sodium, de potassium, d'ammonium, etc.).

Le produit fabriqué par Emaphos est au grade alimentaire, avec un niveau de qualité parmi les meilleurs de l'industrie.

Engrais Triple Superphosphate – TSP :

La fabrication du TSP se base sur une attaque du phosphate par de l'acide phosphorique. Cet engrais résulte ainsi d'un double apport de l'élément P : par l'acide phosphorique et par le minerai de phosphate. Cet engrais peut être produit à Safi et à Jorf Lasfar.

Engrais Di-Ammonium Phosphate – DAP :

Le DAP est l'engrais phosphaté le plus répandu dans le monde. La fabrication du DAP est basée sur une réaction de neutralisation de l'acide phosphorique, source du phosphore, par l'ammoniaque, source d'azote.

L'élément N est concentré à 18%, l'élément P_2O_5 à 46%.

Engrais Mono-Ammonium Phosphate – MAP :

Le processus est identique à celui du DAP. Seuls les dosages changent comme suit : l'élément N est concentré à 11%, l'élément P_2O_5 à 52%.

Engrais NPK :

Le principe du processus de production est le même que pour le DAP et le MAP, seuls les dosages changent. La potasse est également introduite en fin de processus.

Engrais NPS :

Le processus est identique à celui du DAP avec ajout de l'acide sulfurique.

L'élément N est concentré à 13%, l'élément P_2O_5 à 46%, et l'élément S à 7%

DCP/MCP :

La fabrication des MCP / DCP est basée sur la réaction entre l'acide phosphorique traité avec le carbonate de calcium

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais depuis le lancement du pipeline :

Processus de production d'engrais suite à la mise en œuvre du pipeline

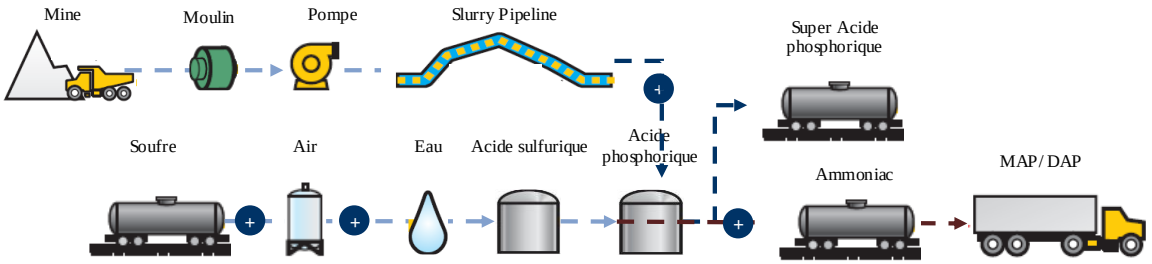

Source : OCP SA

IV.6. PRESENTATION DES SITES DU GROUPE OCP

Site de Khouribga

Présentation du site

Situé à 120 km au sud-est de Casablanca et à 200 km à l'est de Jorf Lasfar, Khouribga constitue la plus importante zone de production de phosphate du Groupe OCP, avec une capacité annuelle actuelle de 26 millions de tonnes. Le site minier compte actuellement quatre zones d'extraction : Daoui, Merah Lahrach, Sidi Chennane et Beni Amir.

L'exploitation du site de Khouribga a démarré en 1921 par la méthode souterraine. L'introduction de l'exploitation à ciel ouvert a débuté en 1951. Elle concerne actuellement 7 niveaux phosphatés.

L'exploitation du site de Khouribga est importante en raison de caractéristiques géologiques favorables : faibles recouvrements, proximité des sources d'eau (bassin de l'oued Oum Rabia notamment), niveaux relativement riches en P_2O_5.

Le traitement du phosphate au niveau de la zone de Khouribga consiste à valoriser les qualités sources extraites par des processus de traitement appropriés. Les unités de traitement se situent entre Khouribga, Fkih Ben Saleh et Oued-Zem. Elles sont constituées d'une usine de séchage à Béni-Idir, d'une laverie à Daoui et d'un complexe de séchage à Oued-Zem, d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Merah Lahrach et d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Beni Amir.

Situation des gisements et mines de Khouribga

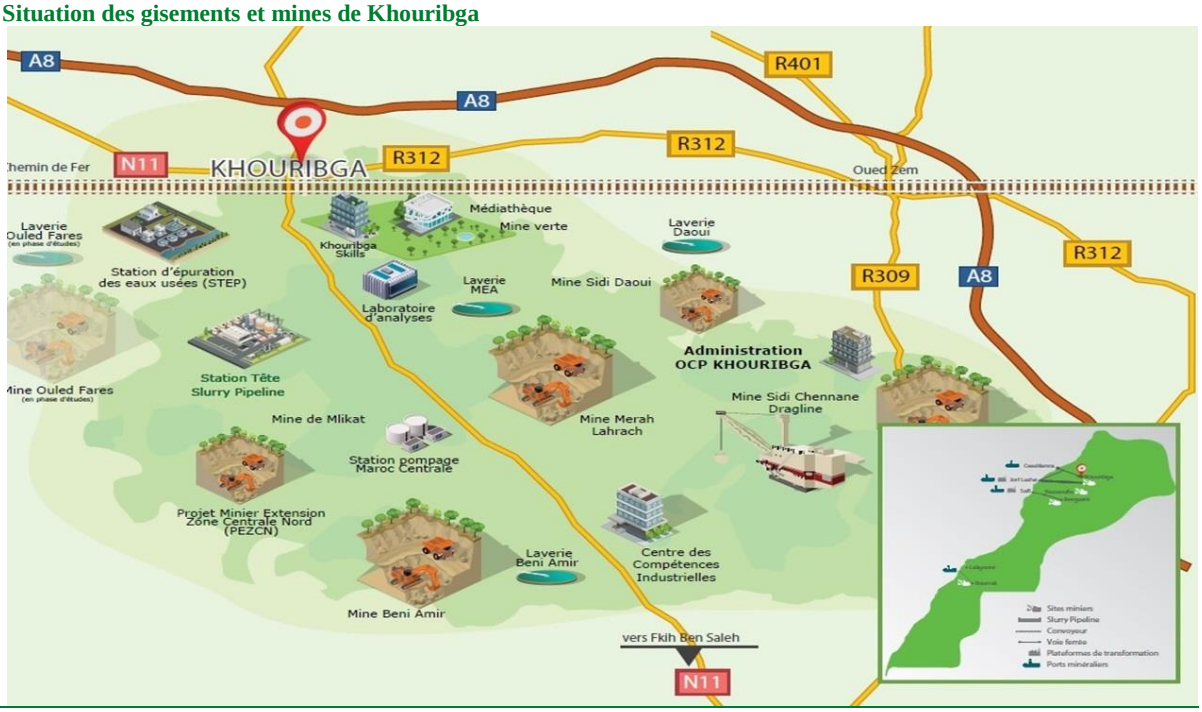

Source : OCP SA

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Khouribga au cours des trois dernières années peuvent être résumées comme suit :

2019	▪ Réalisation de plusieurs records de production sur l'ensemble des stades ▪ Réalisation des coûts cash de production de OIK le plus bas sur les 10 dernières années ▪ Achèvement de l'Audit de certification IFA avec succès
2020	▪ Maintien de l'activité industrielle du Site de Khouribga grâce au plan de prévention contre le COVID-19 ▪ Réalisation de plusieurs records de production : Extraction, Bénéficiation, Expéditions pipe et distribution vers la chimie. ▪ Réalisation d'un record annuel de recirculation d'eau au niveau du DWS ▪ Réalisation du programme des grands arrêts de maintenance (Draglines, Décanteurs, liaisons & pompes de Pipeline), malgré le contexte du COVID-19 ▪ Transition de l'accréditation du laboratoire d'analyse chimique MEA à la nouvelle version 2018 de la norme NM ISO/CEI 17025 avec « Zéro écart critique»
2021	▪ Réalisation des mois de mobilisation HSE avec un thème mensuel pour le rehaussement du niveau de sécurité et well being au niveau des installations et site ▪ Enregistrement de plusieurs records annuels absolus au niveau des directions opérationnelles du site Production minière, Bénéficiation, Pipe Port DWS ▪ Réalisation de plusieurs projets de dégoulottage de la capacité du site : Achèvement mécanique et électrique des travaux de flexibilité ZC et lancement du commissioning des nouvelles installations ; Commencement de la reprise de la 4ème passe du stock de MLIKATE par la roue pelle ; ▪ Réalisation des dialogues 1Pacte autour de la Vision OCP pour les différentes entités du site

Source : OCP SA

Site de Gantour

Présentation du site

Situé à approximativement 140 km à l'est de Safi, le gisement de Gantour s'étend sur 125 km d'est en ouest et sur 20 km du nord au sud. Il recouvre une superficie de 2 500 km² et présente une capacité de production de 8,6 millions de tonnes par an.

Le site de Gantour compte deux centres d'extraction et d'exploitation :

- Centre de Youssoufia (Bouchane et M'Zinda) : la zone de Youssoufia constitue la partie occidentale du gisement de Gantour, dont l'exploitation a démarré en 1931.
- Centre de Benguerir : la mine à ciel ouvert de Benguerir, implantée dans la partie orientale du gisement de Gantour, a démarré en 1980.

Zone de Youssoufia

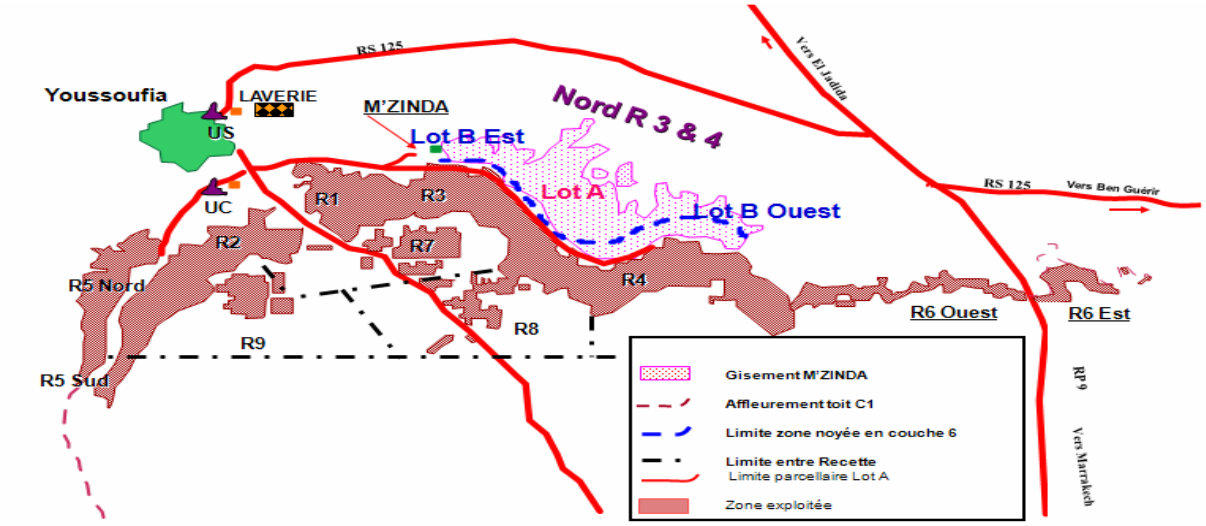

Source : OCP SA

Plan de situation du gisement de Benguerir

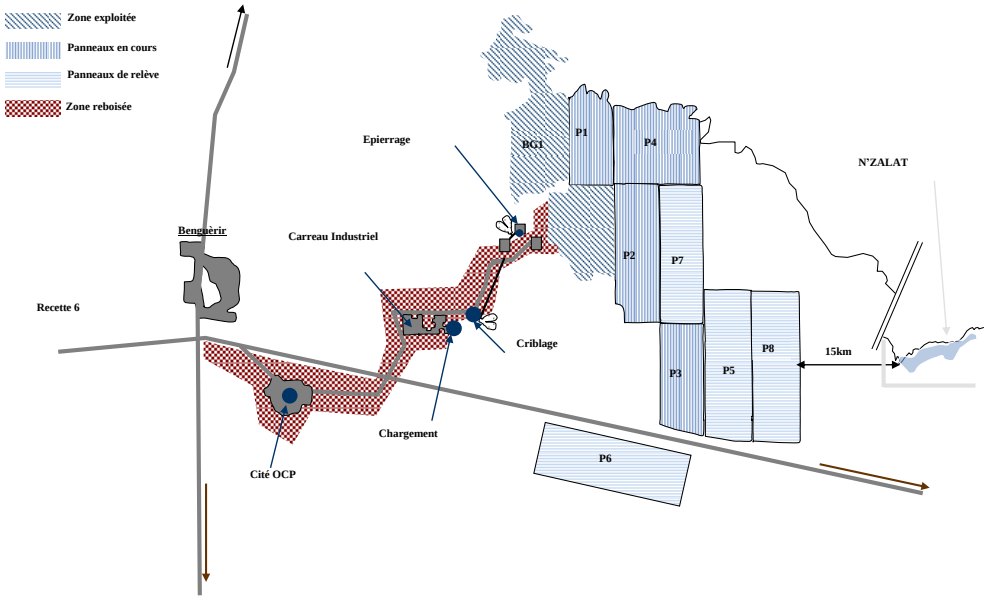

Source : OCP SA

Les unités de traitement se situent à Youssoufia et comprennent une laverie, une usine de séchage et une usine de calcination.

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Gantour au cours des trois dernières années peuvent être résumées comme suit :

2019	▪ Réalisation d'un record absolu de production de 4,73 Mt à la mine de Youssoufia ▪ Réalisation d'un record absolu de production à la mine de Benguerir de 4,25 Mt ▪ Réalisation d'un record absolu de la production Lavage de 4,227 Mt ▪ Réalisation d'un record en production de traitement de 8,67 Mt ▪ Chargement de la première cargaison du produit Export BG10
2020	▪ Réalisation d'un record de criblage de 3,037 Mt à la mine de Mzinda ▪ Réalisation d'un record en reprise à Mzinda de 0,76 Mt ▪ Vague transformation : Optimisation de 44MDH en transport de phosphate suite à la reconfiguration des flux de la mine Yfia
2021	▪ Réalisation d'un record en Faible Stockage de 1,778 Mt à OIG ▪ Réalisation d'un record absolu de reprise de 3,29 Mt à OIG ▪ Réalisation d'un record absolu de criblage de 3,089 Mt à Mzinda ▪ Réalisation d'un record absolu de manutention Mzinda Laverie de 3,128 Mt ▪ Réalisation d'un record absolu en ventes locales OIG de 6,187 Mt ▪ Réalisation d'un record absolu en ventes globales OIG de 6,63 Mt ▪ Réalisation d'un record absolu de criblage de 3,089 Mt à Mzinda

Source : OCP SA

Site de Phosboucraâ

Présentation du site

Exploités par la société Phosboucraâ, filiale à 100% d'OCP SA, les gisements de phosphate d'Oued Eddahab sont situés dans les provinces sud du Maroc, à 50 km au sud-est de la ville de Laâyoune.

Seul le gisement de Boucraâ est actuellement en exploitation. De type sédimentaire, celui-ci présente deux couches phosphatées. Seule la couche I est exploitée. La valorisation de la couche II est prévue à partir de 2023 après l'achèvement de la réalisation, dans le cadre du projet de développement de Phosboucraâ de la construction :

- de la nouvelle laverie avec une unité de flottation d'une capacité de 3 MT/an (laverie prévue pour le quatrième trimestre 2022, flottation deuxième trimestre 2023)
- d'un port phosphatier d'une capacité de 5,2 MT/an pour répondre aux besoins d'export de produits et d'import des matières premières pour la valorisation (infrastructure prévue pour le troisième trimestre 2024 et superstructure prévue pour le premier trimestre 2025)
- d'installation de stockage opérationnelle depuis 2018.

Carte du site de Phosboucraâ

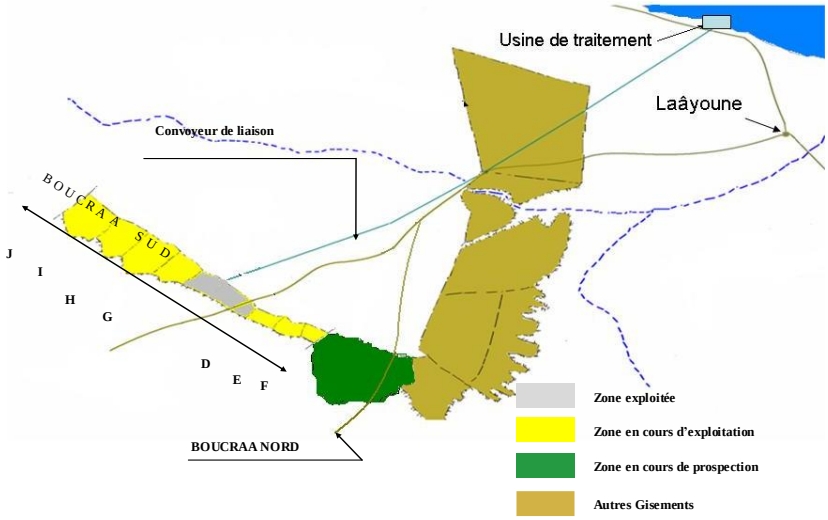

Source : OCP SA

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité de Phosboucraâ au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2019	▪ Séparation des stades Lavage et Séchage à l'usine de Traitement ▪ Révision générale planifiée de la stockeuse ST1 à Boucraa, pour la première fois (46 ans de service); ▪ Audit réalisé de renouvellement du certificat P&S de l'IFA (Score de 98,7% en 2019 vs. 96,8% en 2016) ▪ Installation des capteurs dans les engins à la mine, pour détection des lignes électriques aériennes ; ▪ Digitalisation de la consignation (selon le standard LOTO) par la conception d'une appli SMART LOCK ; ▪ Transfert de 20KM de la ligne électrique 132 KV vu son étroite proximité avec la zone d'extraction ; ▪ Installation des caméras embarqués et des radars de détection des obstacles pour machines et engins à Boucraa ; ▪ Supervision des opérations de chargement des navires à partir de la salle de contrôle au Wharf ; ▪ Projet achevé d'installation de 02 coffres d'amarrage au Wharf : Diminution de 31% de la durée d'attente moyenne en rade des navires par rapport à 2018
2020	▪ Pilotage de l'opération du chargement par drone et sans contact avec l'équipage ▪ Conduite déportée des machines de chargement au Wharf (Conduite sécuritaire et à distance) ; ▪ Déploiement de l'outil digital RPM pour la planification minière avec l'élaboration du PCT, PMT et le PLT. ▪ Réalisation d'un forage et la clôture dans le cadre du projet de la mise sur le site de boucraa d'une ferme expérimentale pédagogique et écologique. ▪ Installation de pylônes hybrides (solaires-éolien) d'éclairage extérieurs à la plateforme traitement ▪ 1Pacte: Réalisation de 54 Dialogues à Phosboucraa; Effectif embarqué : 1035 collaborateurs ▪ Lancement des vagues de transformation dans le cadre du chantier Exploit.
2021	▪ Record historique du rendement des installations fixes de la TNB (729 T/h) ▪ Amélioration remarquable des Cs aux différents stades à la mine : Gasoil (1,76 L/T) (-25% Vs prévu) ; Energie Electrique (12,33 Kwh/T) (-3% Vs prévu) ; ▪ Mission d'audit réussie de KPMG à Phosboucraa. Rapport final d'audit transmis le 17 décembre 2021 ;

- Lancement d'une grande initiative HSE depuis mai 2021 pour redynamiser le volet HSE dans toutes les entités, et ayant donné lieu à 06 Streams HSE (Update de la FdR HSE de Phosboucraa)

Source : OCP SA

Site de Jorf Lasfar

Présentation du site

Le complexe des industries chimiques de Jorf Lasfar a été mis en exploitation en 1986. Il est situé à 24 km au sud de la ville d'El Jadida avec une superficie globale de 1 835 ha.

Le site de Jorf Lasfar regroupe les industries chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés et /ou azotés.

Les produits fabriqués à Jorf Lasfar sont :

- L'acide phosphorique ordinaire qualité engrais ;
- L'acide phosphorique purifié qualité alimentaire ;
- Les engrais.

Le site de Jorf Lasfar comprend les entités suivantes :

Entités situées dans le site de Jorf Lasfar

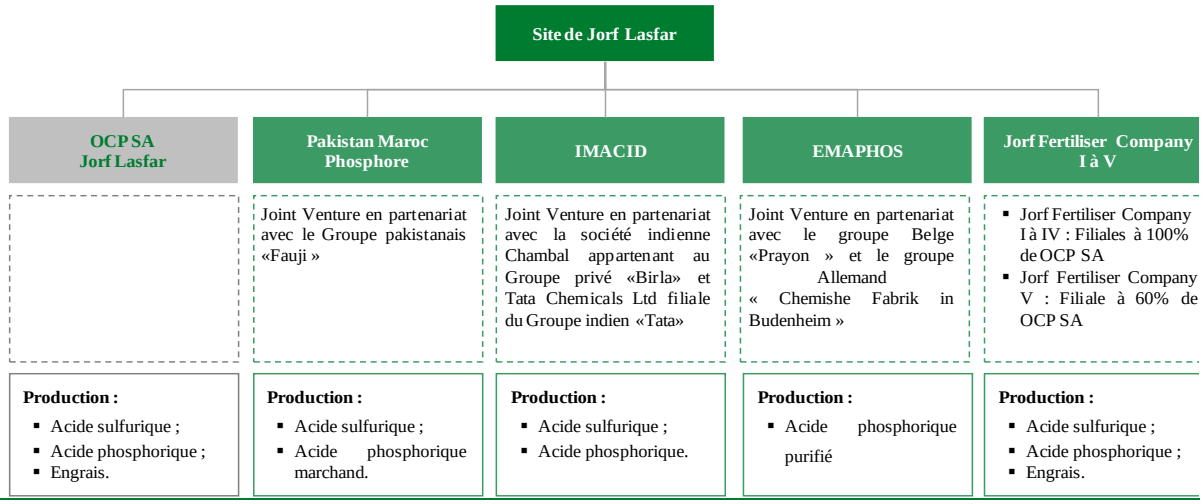

Source : OCP SA

L'acide sulfurique est un produit intermédiaire destiné à produire de l'acide phosphorique. Au 31 mars 2022, la production d'EMAPHOS en acide phosphorique purifié est peu significative.

Avant 2012, les opérations en propre du Groupe OCP à Jorf Lasfar étaient menées par sa filiale à 100% Maroc Phosphore, qui a fait l'objet en 2012 d'une fusion-absorption par OCP SA.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Jorf Lasfar au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2019	▪ Dépassement des records annuels de production d'engrais pour l'ensemble des JFCs ▪ Record production annuelle d'énergie électrique soit 1513803 MW au niveau des 04 JFC'S de JLS ▪ Record de production annuelle en ACP 28% et ACP 54% (JFC4) ▪ Record de production d'ACP 54% NcL historique de 1737,605 KTP2O5/an (JLN) ▪ L'amélioration du rendement industriel à 92,2 % soit une augmentation de 0,8 points (JLN)
2020	▪ Record annuel de production de soufre liquide : ACSn ACP 29% et engrais VS 20219 ▪ Record annuel de dessalement : 27,9Mm3 Vs 27,24Mm3 ▪ Record annuel de chargement DRY (engrais et roche), engrais et phosphate VS 2019 ▪ Record annuel de déchargement de soufre solide, d'ammoniac et d'ACS VS 2018
2021	▪ Record annuel de production ACS et ACP 29% ▪ Record annuel de pompage eau de mer ▪ 1ère opération réussie de chargement de navire engrais au niveau de Marsa Maroc ▪ Record annuel de déchargement d'ACS et de KCl ▪ 1ère opération réussie de cabotage ACP 54 Safi vers Jorf ▪ Record de chargement d'engrais déclassé ▪ Réussite des essais de decadmiation et libération des produits 100% conformes à destination d'Europe

Source : OCP SA

Site de Safi

Présentation du site

Premier site chimique du Groupe OCP, le complexe de Safi a démarré en 1965 pour valoriser la roche phosphate de Gantour. Le site de Safi regroupe des unités de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés.

Les produits fabriqués à Safi se présentent comme suit :

- Acide phosphorique ordinaire qualité engrais et plusieurs qualités dites « spéciales » ;
- Engrais chimiques phosphatés (TSP) ;
- MCP/DCP[16]

Le site de Safi comprend les entités opérationnelles suivantes : OIS/C[17], OIS /M[18] et OIS /D[19].

Entités basées dans le site de Safi

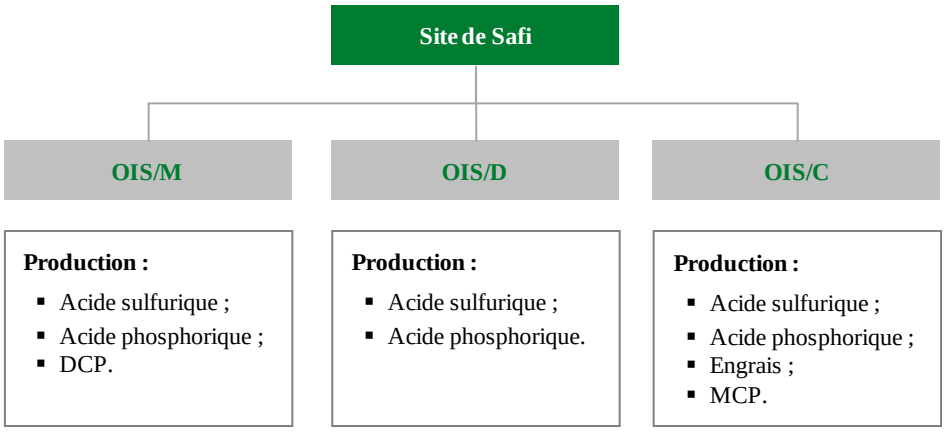

Source : OCP SA

[16] DCP: Dicalcium phosphate MCP: Mono-calcium phosphate. Ce sont des produits d'alimentation animale.
[17] Maroc Chimie qui est une unité de production d'acide et d'engrais
[18] Réfère à Maroc Phosphore 2
[19] Réfère à Maroc Phosphore 1

Principaux faits marquants :

2019	▪ TSP: Record historique avec une production de 903KT ▪ Essai d'un nouveau produit STABLEX pour élimination de l'odeur HF ▪ MP1: Réalisation d'une meilleure production annuel de la ligne B sulfurique « 469 274 TMH » depuis 23 ans
2020	▪ ACP : 3ème meilleure réalisation ▪ ACS : 3ème meilleure réalisation ▪ TSP : 2ème meilleure réalisation ▪ MCP : Record absolu ▪ DCP : Record absolu ▪ Création d'une nouvelle qualité FEED MCP : MCP 22% ▪ Création d'une nouvelle qualité d'ACP : ACP FEED Grade low Sulfates
2021	▪ ACS : record historique de production de 4628kTMH dépassant l'ancien record de 2016 qui était de 4579kTMH ▪ TSP : Record historique avec une production de 917KT dépassant l'ancien record qui était de 903KT en 2019 ▪ MCP : Réalisation d'un record historique avec une production de 134KT (ancien record en 2020 fût de 116KT) ▪ DCP : Réalisation d'un record historique annuel de 85KT (ancien record en 2020 fût de 55KT) ▪ SOUFRE LIQUIDE : Record de production de 1536kT dépassant l'ancien record de 2016 qui était de 1531kT ▪ Record de transport de Soufre Port-Usine avec 1546KT ▪ Record de Brouettage de TSP Usine-port avec 841KT dépassant l'ancien record réalisé en 2017 (836KT) ▪ Réalisation d'un record de déchargement de phosphate avec 7343KT dépassant l'ancien record réalisé en 2017 (7233KT) ▪ Record de production d'énergie Electrique OIS et à MP2 (144GWH) ▪ Certification du site de Safi ISO 50001 dans le cadre du programme de l'efficacité énergétique

Source : OCP SA

IV.7. PRESENTATION DU PORTEFEUILLE PRODUIT DU GROUPE OCP

La diversification du portefeuille produit :

La Société continue d'être présent dans les trois familles de produits :

- La roche phosphatée : principale source de phosphore dans le monde
- L'acide phosphorique : Etape intermédiaire dans la production des engrais phosphatés d'autres produits de spécialité
- Les engrais phosphatés : Par définition un engrais contient du nitrogène (N), phosphore (P) et/ou Potasse (K). Il peut contenir d'autres nutriments comme le soufre, le zinc, le bore...etc. La Société produit les principaux engrais contenant du P, à savoir :
  - TSP : contient 46% du P
  - DAP/MAP/NPS : contient du P et du N (avec une haute teneur en P, majoritairement entre 36% et 52%)
  - NPK : contient du N, P et K avec des teneurs variables selon les besoins des plantes

La Société développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « décommoditisation » des engrais phosphatés.

Ainsi, en l'espace de quelques années, les volumes de ventes des engrais à premium ont représenté près du 1/3 du portefeuille clients.

Evolution du portefeuille produit OCP à l'export (MT P_2O_5)

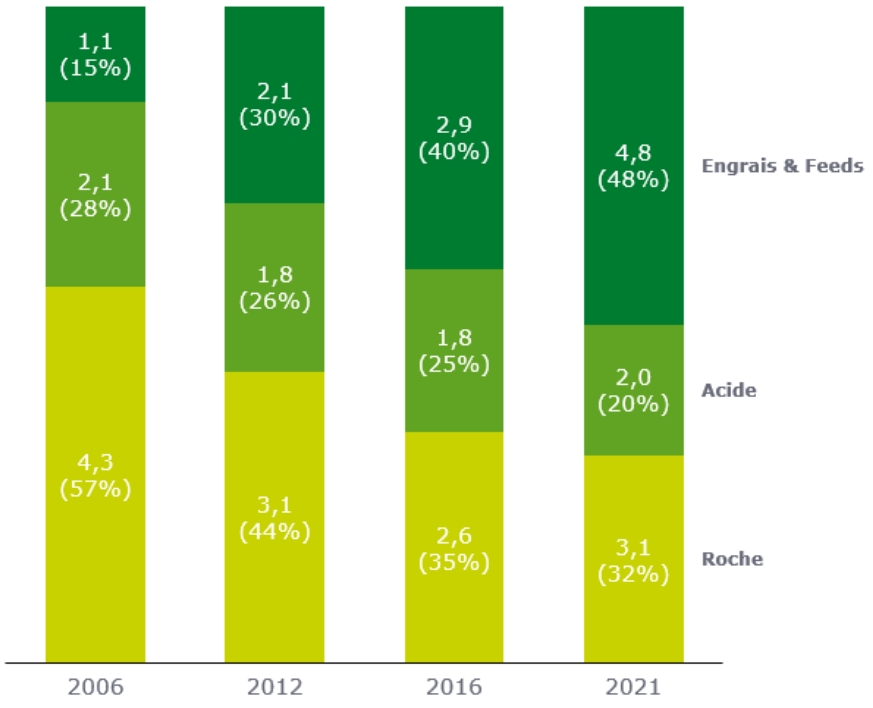

Source : OCP SA,

Le graphique ci-dessus représente l'évolution du portefeuille produits OCP, destinés à l'export. Une augmentation significative de la production des Engrais & Feeds a eu lieu entre 2006 et 2021, passant de 1,1 MT à 4,8 MT, soit 48% du portefeuille en 2021. Cette évolution est due essentiellement au plan de développement lancé en 2008 et qui avait pour objectif d'augmenter significativement les capacités de production de fertilisant (3.5 MT en 2010 à 12 MT en 2019).

En sus, afin de répondre aux besoins des agriculteurs, la Société poursuit particulièrement ses efforts pour enrichir son portefeuille de produits à travers de nouveaux produits de spécialités tels que :

- le MAP Soluble (Nutridrop)

- les engrais NPS (TerraTek)
- les engrais phosphatés à libération lente NPK et PK, personnalisés et améliorés avec des biostimulants et des micronutriments, (dans un horizon proche) notamment dans le cadre du partenariat avec Fertinagro Espagne (via la JV OFAS).

Répartition et flexibilité du portefeuille engrais OCP ces dernières années

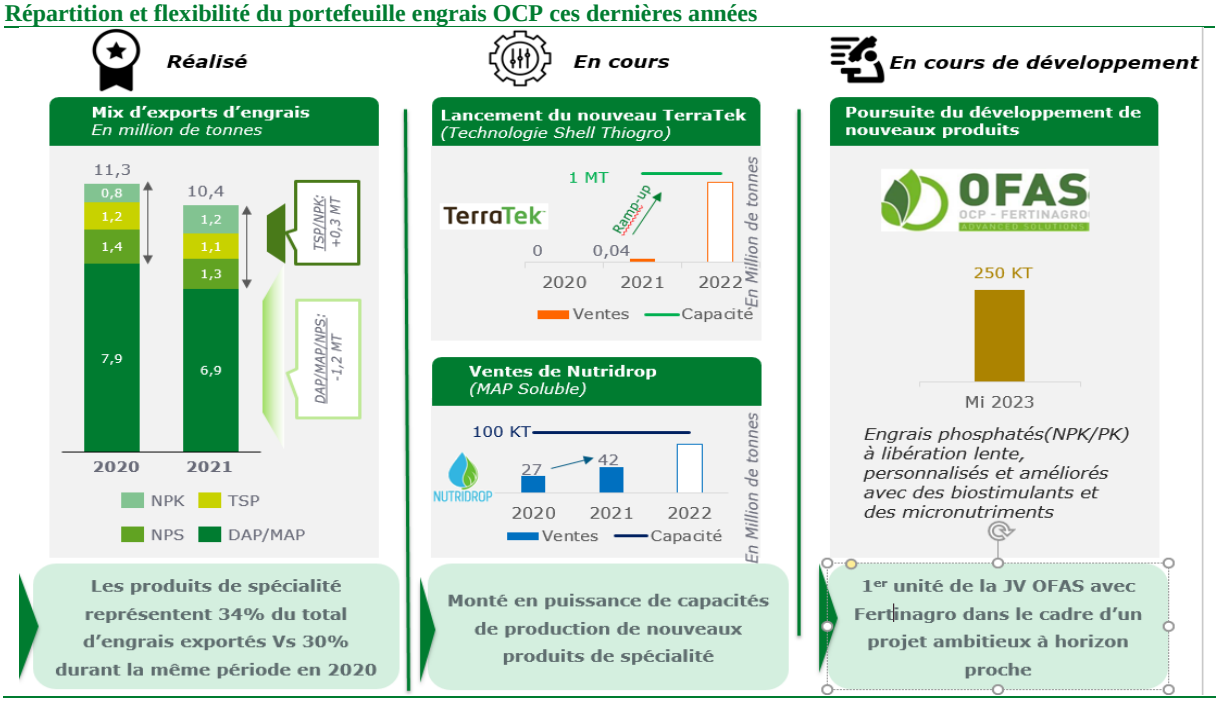

Source : OCP SA,

La proximité du client final

La Société se donne les moyens d'être au plus près du fermier et d'appréhender au mieux ses besoins spécifiques : Le Groupe a misé d'abord sur le développement de sa présence globale à l'international grâce aux bureaux de représentation, afin de renforcer la « business intelligence » et la connaissance des marchés porteurs. Ensuite, la Société poursuit sa quête vers une proximité accrue de l'utilisateur final, en développant des business modèles plus adaptés aux besoins spécifiques de certaines régions, notamment celles à fort potentiel.

En effet, outre le développement de ventes locales à travers des actifs de stockage au Brésil et en Europe, la Société a mis en œuvre un programme ambitieux pour l'Afrique : la création de filiales régionales pour renforcer les activités de proximité avec des partenaires locaux, le concept de la « maison du fermier » en Afrique, les partenariats avec le gouvernement Ethiopien en sont des exemples. D'autres business modèles sont à l'étude, notamment au Nigéria, dans le but d'assurer un produit « taillé sur mesure » pour mieux répondre aux besoins du fermier.

Présence du Groupe OCP dans le monde

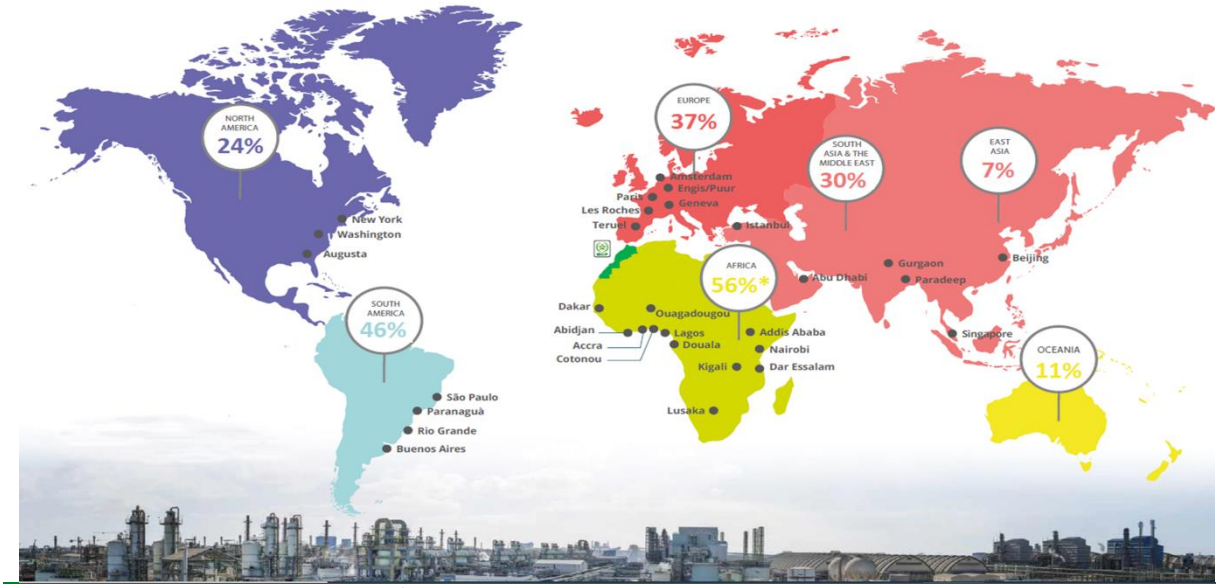

Sources : OCP SA pour les bureaux de représentations ; les cercles représentent les parts de marché d'OCP en 2020 dans les différentes régions (selon les statistiques IFA 2020 Annuels, qui excluent l'Acide Purifié de la Chine à usage technique ; les PDM sont basés sur volumes de trade en P_2O_5 limités à la Roche, Acide et DAP/MAP/TSP ; la part de marché des engrais pour l'Afrique comprend le DAP, le MAP, le TSP et les NPK rapportés en tonnes métriques).

V. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP

Avertissement :

Les indicateurs présentés dans cette partie, y compris les chiffres relatifs aux ventes, sont établis sur base consolidée IFRS et n'intègrent pas par conséquent les indicateurs des Joint-ventures mises en équivalence.

V.1. EVOLUTION DU SEGMENT ROCHE

V.1.1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

La production totale du Groupe OCP, à fin 2021, s'élève à 38,1 millions de tonnes. Le site de Khouribga représente plus de 79% de cette production.

L'évolution des volumes de phosphate extraits entre 2019 et 2021 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes[20] de phosphates extraits (en millions de tonnes)

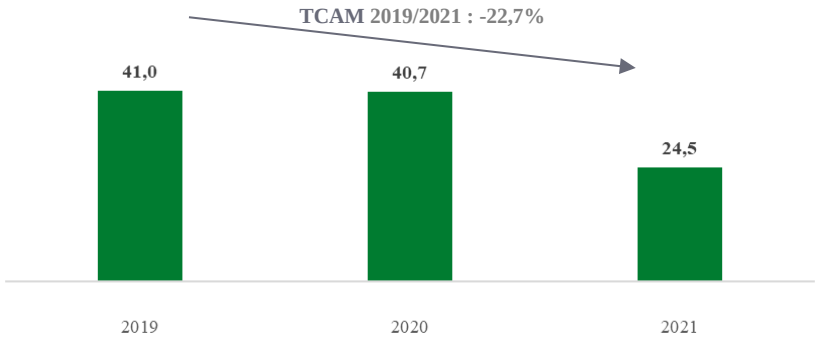

Source : OCP SA

L'évolution des volumes de phosphate traités sur les trois dernières années est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de la production marchande – Phosphates traités - (en millions de tonnes)

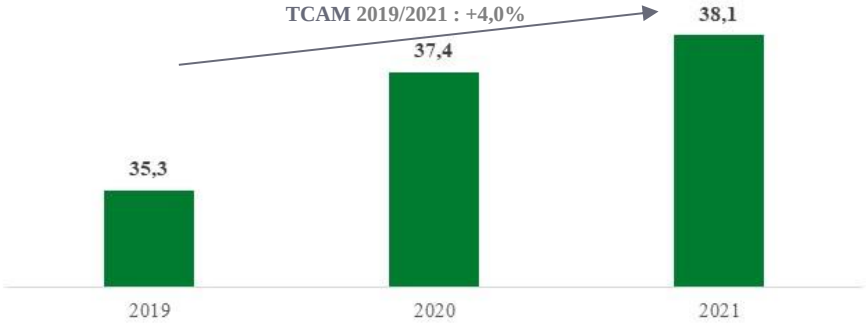

Source : OCP SA

L'écart entre le tonnage traité et le tonnage extrait est due à la politique de reprise des stocks sur terrain naturel adoptée ces deux dernières années notamment pour le phosphate en basse teneur.

Le développement de nouveaux procédés d'enrichissement des couches pauvres et les investissements réalisés, en cours et ceux qui sont prévus permettront non seulement de réduire l'écart constaté, mais d'améliorer le taux de récupération des gisements.

Il a été constaté une tendance globalement haussière des volumes d'extraction et de production sur les cinq dernières années. Cette tendance s'explique principalement par la demande croissante des engrais

[20] Ces volumes sont exprimés en TSM (Tonne Sèche Marchande)

en général, et des phosphates en particulier, due à une consommation soutenue stimulée par les besoins alimentaires et la production de bio-carburants.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des volumes de phosphate extraits et traités au cours des trois derniers exercices :

En millions de tonnes	2019	2020	2021
Extraction	41,0	40,7	24,5
Traitement	35,3	37,4	38,1

Source : OCP SA

En 2021, 79% du phosphate est traité au niveau du site de Khouribga. L'importance de ce site se justifie par les facteurs historiques, géographiques, logistiques, techniques et par les niveaux de réserves importants du bassin d'Oulad Abdoun.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du phosphate traité par site sur la période 2019 – 2021 :

En millions de tonnes		2019	2020	2021
Traitement		**35,3**	**37,4**	**38,1**
	Khouribga	28,2	29.9	30,1
	Gantour	6,0	6,4	6,6
	Phosboucraa	1,1	1,1	1,4

Source : OCP SA

V.1.2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

L'évolution des volumes de phosphate vendus entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Evolution des volumes de ventes entre export et local (en millions de tonnes)

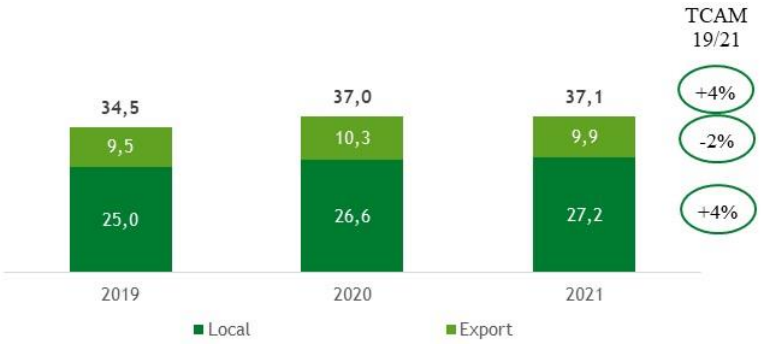

Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

Les ventes à l'export représentent 26,7% des volumes de ventes en 2021. Les ventes locales sont essentiellement composées des ventes aux Joint-Ventures du Groupe.

L'écart entre les volumes produits et les volumes vendus constitue exclusivement le volume utilisé pour la production d'engrais et d'acide phosphorique.

Parts de marché de la Roche :

Les parts de marché de roche du Groupe OCP en 2020 s'établissent à 33,7%.

Au titre de l'exercice 2020, les parts de marché les plus importantes du Groupe dans le phosphate brut sont en Amérique Latine (76%), en Europe (35%), en Océanie (32%), et en Asie du Sud (31%).

Part de marché importation de la roche par région en 2020

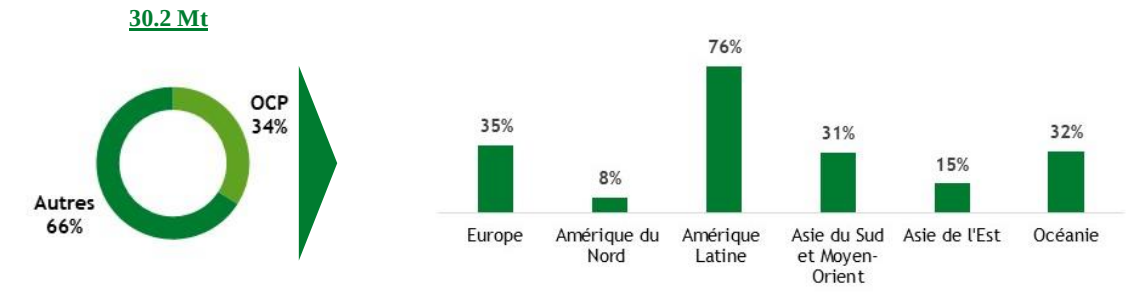

Source : Statistiques IFA annuelles 2020, OCP

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

V.2. EVOLUTION DU SEGMENT ACIDE PHOSPHORIQUE

V.2.1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

La production totale du Groupe OCP en acide phosphorique, à fin 2021, s'élève à 7,1 millions de tonnes P_2O_5. Cette production a été réalisée au niveau du site de Jorf Lasfar pour 80% et au niveau de Safi pour 20%.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique entre 2019 et 2021, toutes filiales confondues, est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'acide phosphorique par site (en millions de tonnes P_2O_5)

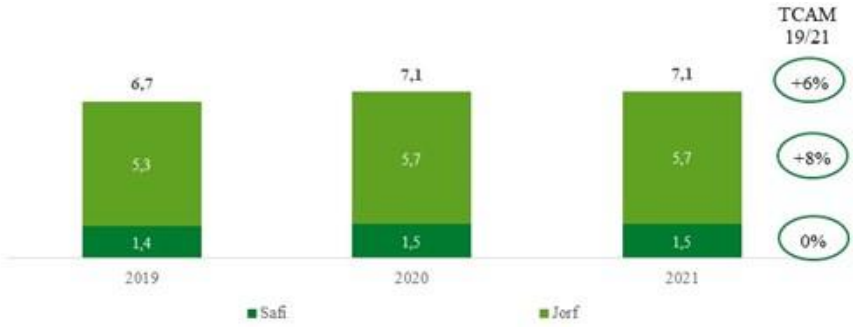

Source : OCP SA

Sur la période 2019-2021, la production d'acide phosphorique affiche une croissance annuelle moyenne de 6% en raison principalement de la demande croissante d'engrais.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes[21] produits d'acide phosphorique par site et filiales sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P_2O_5	2019	2020	2021	TCAM 2019-2021
Site de Safi	**1,40**	**1,46**	**1,48**	2,68%
Site de Jorf Lasfar	**4,50**	**4,95**	**4,73**	2,50%
Jorf[22]	2,13	2,58	2,58	9,97%
JFC V	0,39	0,35	0,28	-14,97%
JFC I	0,48	0,50	0,49	1,38%
JFC II	0,48	0,46	0,43	-5,57%
JFC III	0,49	0,54	0,45	-4,35%
JFC IV	0,52	0,51	0,50	-2,75%
Total	**5,91**	**6,41**	**6,21**	2,54%

Source : OCP SA

Le site de Safi affiche une croissance annuelle moyenne de 2,7% entre 2019 et 2021, qui s'élève à 1,5 MT en 2021.

La production de Jorf Lasfar affiche une croissance annuelle moyenne de 2,5% entre 2019 et 2021 issue principalement de la hausse de production relative aux unités JFC.

Evolution des volumes produits d'acide phosphorique pour les sociétés mises en équivalence :

En million de tonnes P_2O_5	2019	2020	2021	TCAM 2019-2021
IMACID	0,39	0,36	0,51	13,9%
PMP	0,42	0,36	0,42	0,4%
Total	**0,81**	**0,71**	**0,93**	**7,1%**

V.2.2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

Les ventes d'acide phosphorique du Groupe OCP sont destinées quasi exclusivement au marché international. La part des ventes locales dans les ventes totales en acide phosphorique représente 8,4% en 2021.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique destiné à l'exportation par site (en millions de tonnes P_2O_5)

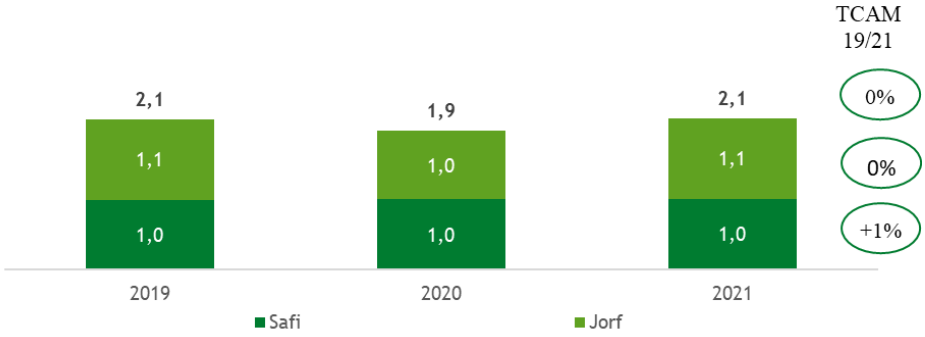

Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

[30] Y compris les volumes d'acide phosphorique utilisé en tant qu'intrant pour la production des engrais
[22] Correspond aux unités de OCP SA à Jorf

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en acide phosphorique par site et par filiale sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P_2O_5	2019	2020	2021	TCAM 2019-2021
Jorf [23]	0,1	0,1	0,1	18,5%
Safi[24]	1	1	1	
PMP	0,4	0,3	0,4	0,7%
IMA	0,3	0,3	0,5	3,1%
EMA	0,1	0,1	0,1	16,2%
JFC II	0,0	0,0	0,0	5,3%
JFC III	0,0	0,0	0,0	-100,0%
JFC IV	0,0	0,0	0,0	0,0%
JFC V	0,2	0,1	0,0	-100,0%
Total	**2,1**	**1,9**	**2,1**	**0,3%**

Source : OCP SA

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre export et local entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique entre export et local (en millions de tonnes P_2O_5)

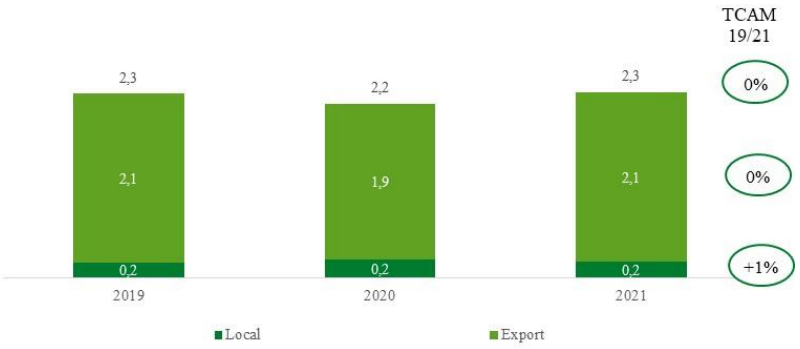

Source : OCP SA

Les ventes d'acide phosphorique s'élèvent à 2,3 MT P_2O_5 en 2021.

Les ventes d'acide phosphorique à l'export représentent la majeure partie des ventes globales, dont elles représentent 91,6% en 2021.

Part de marché en acide phosphorique

S'agissant des parts de marché dans l'acide phosphorique, le Groupe OCP était présent en 2020 sur trois régions principalement : en Amérique Latine avec 56% de parts de marché, en Asie du Sud (principalement l'Inde) avec 47% de parts de marché et en Europe avec 47% de parts de marché également. Ces régions sont les principaux importateurs mondiaux d'acide phosphorique. Par ailleurs, le Groupe affiche une part de marché globale en acide phosphorique en 2020 qui s'établit à 46%.

23 Correspond aux unités de OCP SA à Jorf Lasfar
24 Correspond aux unités de OCP SA à Safi

Part de marché importation de l'acide[25] phosphorique par région en 2020

Taille du marché Acide en 2020

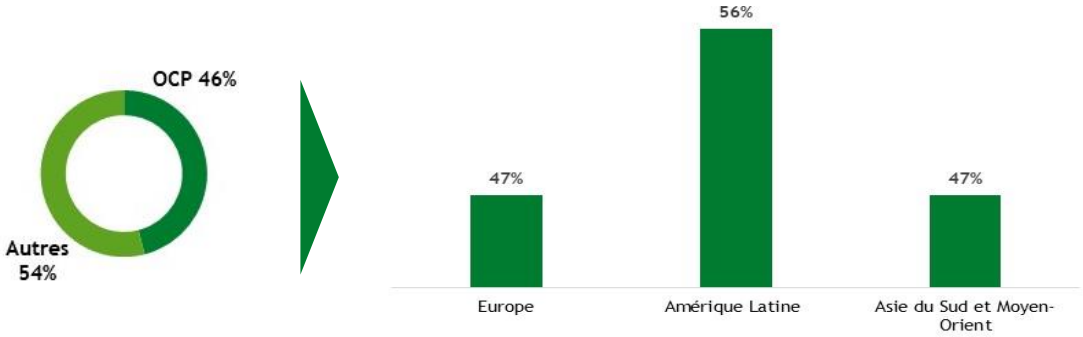

Source : Statistiques IFA Annuelles 2020, OCP. [1] *Excluant les exports de la Chine (Acide purifié)*

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

V.3. EVOLUTION DU SEGMENT ENGRAIS

V.3.1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

La production totale du Groupe OCP en engrais s'élève à 10,9 millions de tonnes à fin 2021. Le site de Jorf Lasfar représente plus de 90% de la production globale en engrais en 2021.

L'évolution des volumes produits en engrais entre 2019 et 2021 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'engrais entre 2019-2021 (en millions de tonnes)

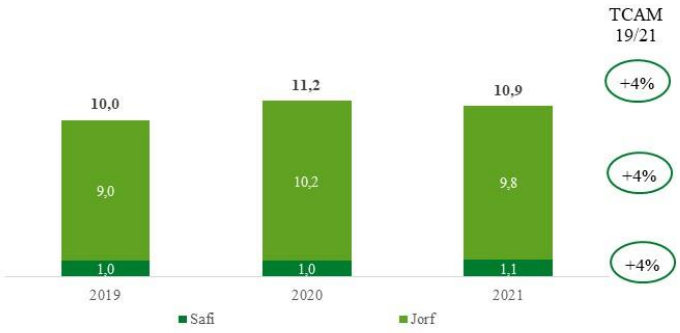

Source : OCP SA

Sur la période 2019-2021, la production d'engrais affiche une croissance annuelle moyenne de 4,3% en raison de la demande croissante d'engrais.

En 2021, la production d'engrais phosphatés sur le site de Jorf Lasfar a enregistré une baisse de 4% par rapport à 2020 en raison principalement du recul des volumes produits des engrais DAP à 3,5 de tonnes.

25 Excluant les exports de la Chine (Acide purifié)

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes de production d'engrais par site et par produit sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes		2019	2020	2021	TCAM 2019-2021
Jorf Lasfar		**9,0**	**10,2**	**9,8**	**4%**
	TSP	0,3	0,3	0,3	**-7%**
	DAP	3,1	4,2	3,5	**5%**
	NPK	0,9	0,8	1,2	**16%**
	NPS	0,4	0,4	0,3	**-2%**
	ASP	0,9	0,9	0,9	**4%**
	MAP	3,4	3,4	3,5	**2%**
	MAP SOLUBLE	0,0	0,0	0,0	**0%**
Safi		**1,0**	**1,0**	**1,1**	**4%**
	TSP	0,9	0,9	0,9	**1%**
	MCP/DCP	0,1	0,1	0,2	**25%**
Total		**10,0**	**11,2**	**10,9**	**4%**

Source : OCP SA

La production de Jorf affiche une croissance annuelle moyenne de 4,1% entre 2019 et 2021.

Le site de Safi enregistre une légère hausse à son niveau de production entre 2020 et 2021, qui s'élève à 1,1 MT en 2021.

V.3.2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

L'évolution des volumes d'engrais vendus entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus en engrais (en millions de tonnes P_2O_5)

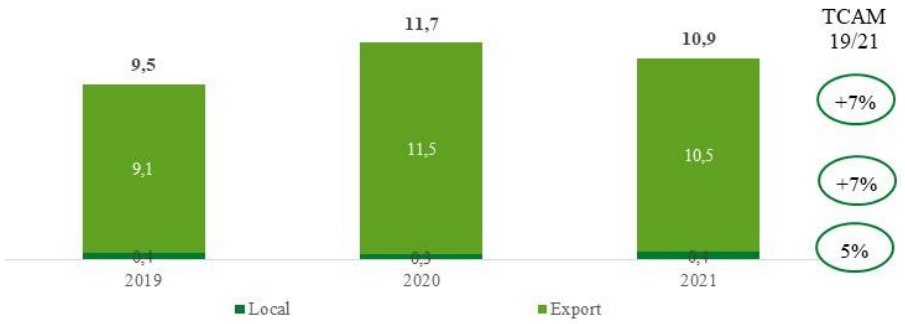

Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupe

L'évolution des volumes d'engrais vendus par le Groupe OCP entre 2019 et 2021 suit la même tendance que la production.

La répartition des volumes d'engrais par site et par type de produit se présente comme suit

Répartition des volumes par site en 2021

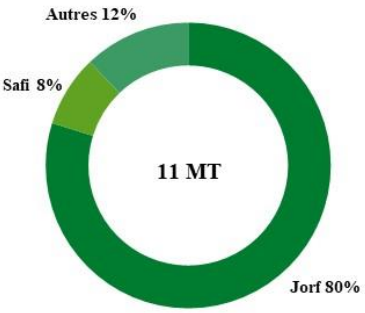

Répartition des volumes par produit en 2021

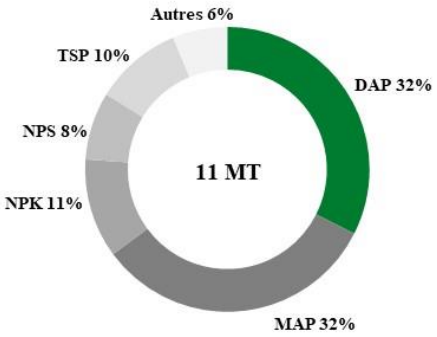

Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en engrais par site et par produit :

En millions de tonnes P2O5	2019	2020	2021
Jorf Lasfar	**7,8**	**9,4**	**8,4**
MAP	3,0	3,1	2,6
DAP	2,7	4,0	3,3
NPS	0,9	1,0	0,7
NPK	0,7	0,7	1,0
TSP	0,3	0,3	0,2
ASP	0,2	0,2	0,3
Autre	0,0	0,1	0,2
Safi	**0,8**	**0,9**	**0,8**
TSP	0,7	0,8	0,7
Autres	0,1	0,1	0,1
Autre[26]	**0,6**	**1,2**	**1,3**
MAP	0,2	0,5	0,8
NPK	0,2	0,1	0,1
DAP	0,1	0,3	0,1
TSP	0,1	0,1	0,1
NPS	0,0	0,1	0,1
Autre	0,0	0,0	0,0
Total	**9,1**	**11,5**	**10,5**

Source :OCP SA

Au titre de l'exercice 2021, 80% des volumes exportés proviennent du site de Jorf Lasfar, et 8% du site de Safi. La stabilité de la production du site de Safi s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'unité de production créée sur la période 2019-2021.

[26] BSFT ; OCP Africa ; OCP Fertlizantes

Part de marché en engrais phosphatés

La part de marché du Groupe OCP dans les exportations mondiales d'engrais phosphatés s'élève à 28% en 2020.

Concernant le segment des engrais phosphatés, le Groupe est présent à hauteur de 62% en Afrique, 39% en Amérique Latine et 37% en Europe.

Part de marché importation de l'engrais phosphatés[27] par région en 2020

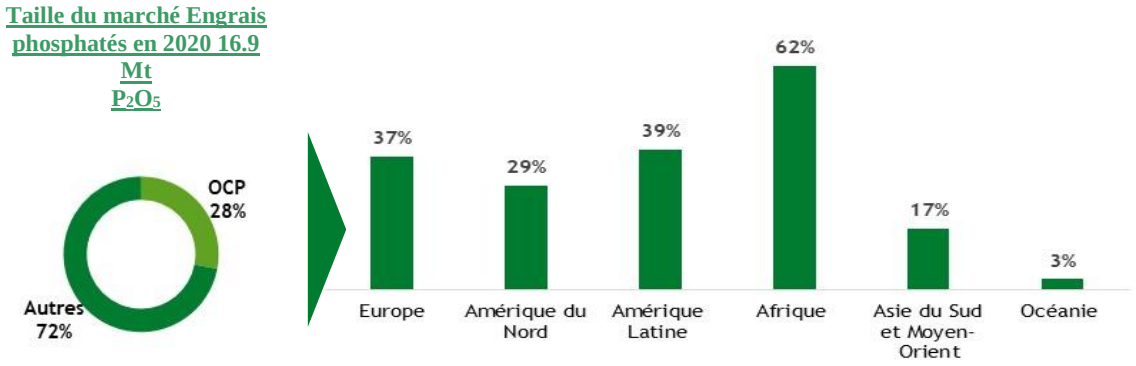

Source : Statistiques IFA Annuelles 2020, OCP. [2] *Excluant les NPKs car non couverts par l'IFA*

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

27 Excluant les NPKs car non couverts par l'IFA

V.4. EVOLUTION DES EXPORTATIONS DU GROUPE

Les exportations du Groupe par port entre 2019 et 2021 se présentent comme suit :

Exportations de roche (MT)	31 Décembre 2019		31 Décembre 2020		31 Décembre 2021	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Casablanca	8,3	87%	8,5	82%	8,1	82%
Laâyoune	1,0	10%	1,1	11%	1,3	13%
Safi	0,2	2%	0,5	5%	0,4	4%
Autres	0,0	0%	0,2	2%	0,1	1%
Total	**9,5**	**100%**	**10,3**	**100%**	**9,9**	**100%**

Source : OCP SA

Exportations d'acide phosphorique (MT)	31 Décembre 2019		31 Décembre 2020		31 Décembre 2021	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	1,1	54%	0,9	47%	1,1	53%
Safi	1,0	46%	1,0	53%	1,0	47%
Total	**2,1**	**100%**	**1,9**	**100%**	**2,1**	**100%**

Source : OCP SA

Exportations d'engrais (MT)		31 Décembre 2019		31 Décembre 2020		31 Décembre 2021	
		Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar		**7,8**	**85%**	**9,4**	**82%**	**8,4**	**80%**
	Dont						
	MAP	3,0	33%	3,1	27%	2,6	25%
	DAP	2,7	30%	4,0	35%	3,3	32%
	NPS	0,9	10%	1,0	9%	0,7	7%
	NPK	0,7	7%	0,7	6%	1,0	10%
	TSP	0,3	3%	0,3	2%	0,2	2%
	ASP	0,2	2%	0,2	2%	0,3	3%
	Autres	0,0	0%	0,1	1%	0,2	1%
Safi		**0,8**	**9%**	**0,9**	**8%**	**0,8**	**8%**
	Dont						
	TSP	0,7	8%	0,8	7%	0,7	7%
	Autres	0,1	1%	0,1	1%	0,1	1%
	Autre	**0,6**	**6%**	**1,2**	**11%**	**1,3**	**12%**
	Dont						
	MAP	0,2	2%	0,5	5%	0,8	8%
	NPK	0,2	2%	0,1	1%	0,1	1%
	DAP	0,1	1%	0,3	3%	0,1	1%
	TSP	0,1	1%	0,1	1%	0,1	1%
	NPS	0,0	0%	0,1	1%	0,1	1%
	Autre	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
	Total	**9,1**	**100%**	**11,5**	**100%**	**10,5**	**100%**

Source : OCP SA

V.5. SYNTHESE DES DIFFERENTS INDICATEURS D'ACTIVITE DU GROUPE OCP

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la production et des ventes de roche, acide phosphorique et engrais sur les trois derniers exercices :

Données (en millions de tonnes)	2019	2020	2021	TCAM 2019-2021
Volume produit (traité)- Roche	35,3	37,4	38,1	4,0%
Volume vendu - Roche	34,5	37,0	37,1	3,7%
Volume produit – Acide phosphorique	6,7	7,1	7,1	3,1%
Volume vendu- Acide phosphorique	2,3	2,2	2,3	0,4%
Volume produit - Engrais	10,0	11,2	10,9	4,3%
Volume vendu - Engrais	9,5	11,7	10,9	7,2%

Source : OCP SA

V.6. LE MARCHE DES PHOSPHATES ET DES ENGRAIS EST CONCURRENTIEL.

Compte tenu de la nature du portefeuille produit du Groupe (commodités), ce dernier fait face à une forte concurrence de la part des autres producteurs sur le marché international. Les clients prennent leurs décisions d'achat sur la base du prix de vente, du service rendu et de la qualité du produit.

Certains des concurrents du Groupe tels que Ma'aden (Arabie Saoudite), PhosAgro (Russie), Mosaic (États-Unis), Jordan Phosphates Mines Company (Jordanie), Kailin (Chine), Wengfu (Chine) et Yuantianhua (Chine) peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe, tels que le contrôle ou l'accès à une base de matières premières (soufre, ammoniac…) à faible coût.

Le marché est également impacté par certaines opérations de fusion-acquisition. De même, les politiques gouvernementales de certains pays sont de nature à influencer de manière significative les prix sur le marché international.

Le graphique ci-dessous représente la capacité de production de roche phosphatée, en 2020, par concurrent (en volume) :

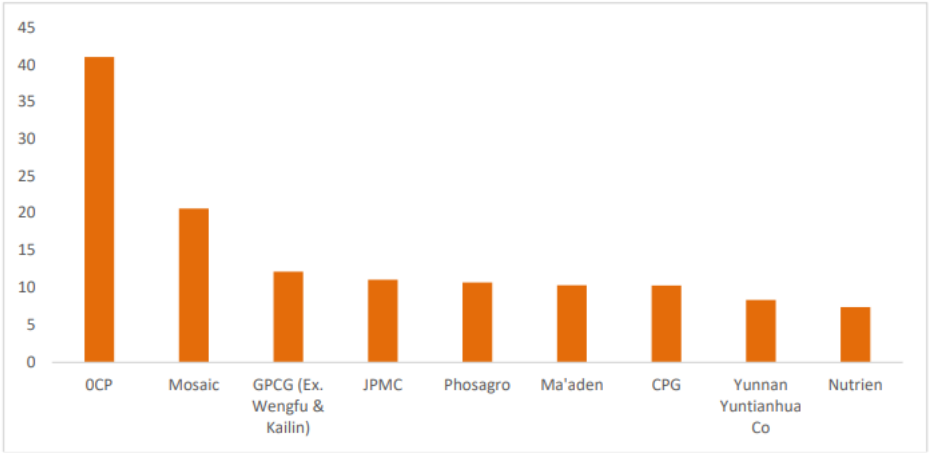

Source : OCP

V.7. PRINCIPAUX CLIENTS

Evolution du Chiffre d'affaires par zone géographique entre 2020 et 2021[28]

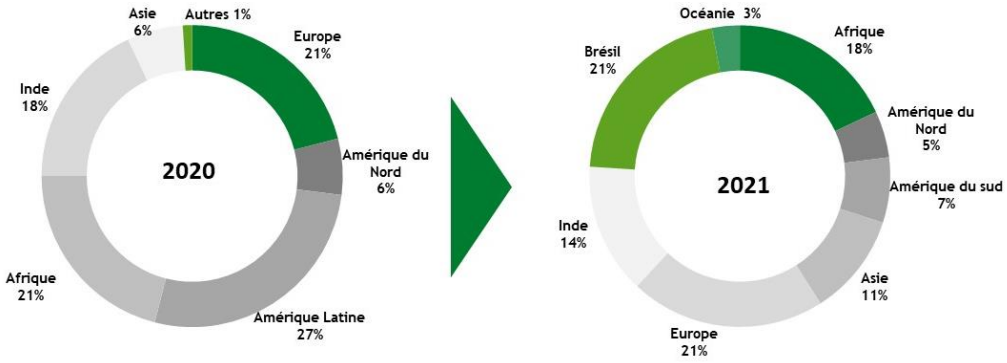

Source : OCP

Les 5 premiers clients du Groupe OCP dans le segment roche représentent 36% du chiffre d'affaires consolidé de la société en 2021 contre 43% l'année précédente. En ce qui concerne le segment acide phosphorique, ils représentant 52% du chiffre d'affaires non consolidé en 2021 contre 55% en 2020.

[28] Chiffre d'affaires Roche, Acide et Engrais

Enfin, pour le segment engrais, 33% du chiffre d'affaires consolidé est généré par les 5 premiers clients en 2021 contre 27% en 2020.

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires avec une clientèle diversifiée. Aucun client ne réalise à lui seul une part dépassant 6% du chiffre d'affaires consolidé.

L'évolution du Chiffre d'affaires par segments au titre des trois derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Phosphates	9 474	9 287	12 216	-2,0%	31,5%
Acide Phosphorique	9 433	8 076	12 209	-14,4%	51,2%
Engrais	29 257	32 749	51 283	11,9%	56,6%
Autres produits	5 929	6 070	8 590	2,4%	41,5%
Produits des activités ordinaires	**54 092**	**56 182**	**84 300**	**3,9%**	**50,0%**

Source : OCP

Le Chiffre d'affaires du Groupe en 2021 s'établit à 84 300 MMAD, une augmentation de 50% par rapport à l'exercice précèdent. Le segment Engrais génère 61% du chiffre d'affaires en 2021. Les segments Phosphates et Acide Phosphorique représentent chacun 14% du Chiffre d'affaires au titre du même exercice.

Le Groupe OCP est présent dans plus de cinquante pays dans le monde. Son chiffre d'affaires est principalement généré par les ventes à l'exportation. Le Groupe OCP compte parmi ses clients de grands groupes internationaux avec qui OCP entretient des relations depuis plusieurs années.

De plus, OCP établit une politique compréhensive de couverture du risque crédit, basée sur des évaluations périodiques de la solidité financière de ses clients. Le Groupe effectue un suivi très poussé des créances et des risques de ses clients. Ce suivi est également permanent et rigoureux avec des rappels préventifs et en cas de dépassement des délais.

V.8. APPROVISIONNEMENT

La politique commerciale du Groupe OCP s'articule autour de trois axes principaux en adéquation avec les piliers de la stratégie du Groupe :

CONTRIBUER A LA MAITRISE DES COUTS

OCP bénéficie, grâce à la qualité et à la taille de ses réserves de phosphate ainsi qu'à son savoir-faire industriel, d'une position compétitive sur le marché d'exportation des engrais. Le programme de développement industriel contribue à renforcer davantage cette position, comme le montre la situation de compétitivité en 2021 dans la courbe ci-dessous :

Courbe des coûts DAP (Site Cost) FOB $/T ; MT produit - estimée 2021

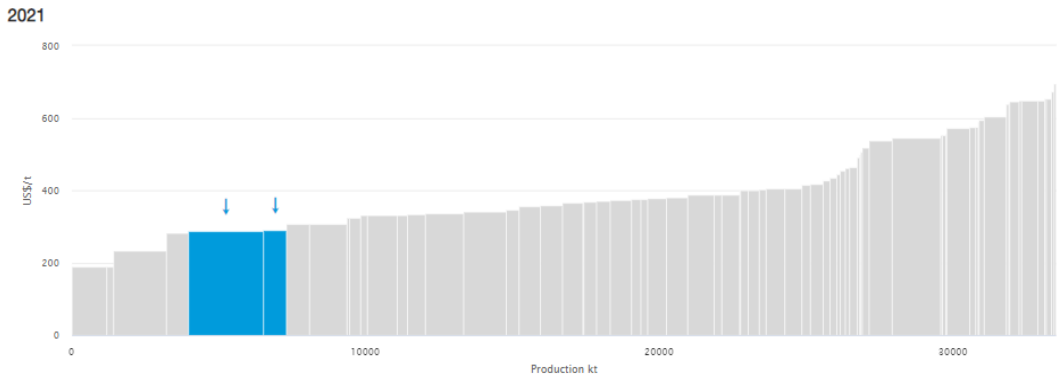

Source : CRU, 2020

Le Groupe OCP a, par ailleurs, mis en place une démarche de planification et d'optimisation de sa production, portée par l'entité Business Steering, qui vise à lui permettre d'anticiper au mieux les mouvements de marché et d'adapter sa production en conséquence, contribuant ainsi à l'adéquation entre les prévisions de vente et les capacités d'un outil industriel flexible, à la maitrise des coûts opérationnels et à la maximisation de la marge.

DONNER A OCP LE MAXIMUM DE FLEXIBILITE

OCP, à travers sa politique commerciale, s'est préparé ces dernières années à l'arrivée des nouvelles capacités d'engrais et à la mutation de son portefeuille clients et produits. Cette politique vise à donner au Groupe un maximum de flexibilité et se décline selon les axes suivants :

L'agilité commerciale :

Se positionner sur les marchés (Inde, Brésil, Afrique, et l'Europe) et les segments (Acide et Engrais, Engrais de spécialités) à fort potentiel de croissance, tout en maintenant un équilibre global. En effet, la présence d'OCP sur les cinq continents est un atout de différenciation majeur pour le Groupe.

Capitaliser sur la flexibilité des portefeuilles produits et région : OCP vise à optimiser ses résultats en faisant valoir constamment sa position unique, et de plus en plus équilibrée, à la fois sur les trois segments (la roche, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés – tout en mettant l'accent sur les produits transformées à forte valeur ajouté) ainsi que sur le plan géographique (les ventes du Groupe à l'export sont équilibrées entre l'Amérique Latine, l'Europe, l'Afrique et l'Asie, qui ont représenté, respectivement 32 %, 21 %, 18 % et 25 % des ventes totales en 2021). La flexibilité et la diversification des portefeuilles représentent un atout majeur permettant de mitiger les effets de saisonnalité à travers le développement d'options d'arbitrage régional et/ou produit (acide vs engrais) pour mieux faire face aux aléas du marché.

Une politique d'approvisionnement compétitive

Les dépenses externes du Groupe OCP en matière d'approvisionnement représentent une part importante de ses coûts. Le soufre et l'ammoniac représentent les principales matières premières utilisées dans la production des engrais du Groupe. Il n'y a pas de concentration au vue de la diversité des fournisseurs auxquels à recours le Groupe OCP de manière périodique.

Le tableau suivant présente les volumes de soufre et d'ammoniac utilisés par le Groupe et achetés auprès de fournisseurs tiers pour les périodes indiquées :

Données (en millions de tonnes)	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2019	2020	2021
Soufre consommé	6,5	7,5	6,8
Acide sulfurique consommé	1,5	2,0	2,1
Ammoniac consommé	1,6	1,8	1,7

Source : OCP SA

Soufre et acide sulfurique

Le soufre représente la principale matière première utilisée dans la production de l'acide sulfurique, produit intermédiaire nécessaire à la production d'acide phosphorique. En 2021, le coût du soufre, liquide et solide, est le coût d'approvisionnement le plus élevé pour le Groupe avec un volume de 6.8 millions de tonnes. Selon les statistiques douanières, le Maroc est le troisième importateur de soufre à l'échelle mondiale.

En 2019, 2020 et 2021, le coût d'approvisionnement de soufre et d'acide sulfurique représentait respectivement 37%, 31% et 44% des achats consommés.

Le soufre est un sous-produit de la désulfuration du pétrole et du gaz naturel. Le Groupe s'approvisionne en soufre auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs basés au Moyen-Orient, en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe. Le prix du soufre appliqué au Groupe par ses

fournisseurs est généralement négocié sur une base trimestrielle ou annuelle dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme.

Ammoniaque

L'ammoniaque sert à produire du MAP, du DAP et du NPK, ainsi que des engrais de spécialité comme les engrais enrichis en soufre et ceux enrichis en oligo-éléments.

En 2019, 2020 et 2021, le coût d'approvisionnement d'ammoniac représentait respectivement 33%, 42% et 35% des achats consommés.

Le Groupe achète l'ammoniac auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs. En 2021, le Groupe a acheté environ 1,7 millions de tonnes d'ammoniac. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées et se situent principalement en Europe de l'Est, en Asie, en Caraïbes et en Moyen-Orient. Compte tenu du coût important du fret de l'ammoniac, le commerce d'ammoniac est régionalisé. Le transport nécessite des navires spécialisés et le coût du fret rend les sources lointaines d'approvisionnement généralement non compétitives ; dans ce contexte, OCP s'est doté de deux navires en location (« lease ») comme levier logistique et de diversification offrant une flexibilité accrue au Groupe quant à ses approvisionnements en Ammoniaque. Le Groupe s'approvisionne en ammoniac principalement dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme. Le Groupe a aussi parfois recours à l'ammoniac sur le marché spot. De plus, le Groupe a scellé un contrat long terme avantageux avec un fournisseur américain, qui entrera en vigueur en 2023.

Énergie

L'extraction du minerai phosphaté et à la production de roche et d'engrais phosphatés nécessitent une quantité importante d'énergie. En effet, l'électricité est indispensable au fonctionnement de divers équipements d'exploitation et de production minière. Par ailleurs, l'énergie thermique (vapeur et eau chaude) est essentielle au séchage de certains produits à travers la production d'air sec à haute température.

Le besoin d'électricité du Groupe OCP s'est vu augmenter en raison de l'augmentation de la demande d'engrais à l'échelle mondiale et la croissance correspondante des capacités industrielles du Groupe. Son besoin en électricité va doubler et passer de 4 Térawatt-heure à 8 Térawatt-heure en 2030.

De ce fait, un juste équilibre entre une meilleure productivité des cultures et des objectifs environnementaux est une condition préalable à une réponse durable à la demande mondiale. Pour mener à bien sa stratégie de croissance durable, OCP a mis en place un programme énergétique responsable et innovant pour réduire l'empreinte carbone et diversifier le mix énergétique. Un programme basé sur 3 piliers, notamment le développement de la capacité de cogénération, la mise en œuvre du dispositif d'efficacité énergétique et un usage accru des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Aujourd'hui, 86% des besoins du groupe sont couverts par l'énergie propre. En 2021, le Groupe OCP produit également 25% de l'électricité propre du Maroc[29]. Le Groupe vise une couverture à 100% de ses besoins en électricité à l'horizon 2030 grâce à la production éolienne et solaire, et la cogénération. Une transition énergétique en ligne avec la stratégie nationale et qui permettra de réduire l'empreinte carbone.

Les consommations énergétiques s'élevaient à 2 911 millions de dirhams en 2019, en baisse de 362 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse concerne principalement :

- L'énergie électrique avec un impact de -225 millions de dirhams par rapport à 2018 expliquée par la diminution des achats au niveau de la plateforme de Jorf Lasfar qui a connu des perturbations des outils de production au cours de l'exercice 2018 ;

[29] Source : site web OCP www.ocpgroup.ma

- Le fuel avec un impact de -140 millions de dirhams lié principalement à la baisse des volumes séchés à Khouribga et Youssoufia.

En 2020, une baisse de 20% par rapport à 2019 est à noter, les consommations énergétiques s'élevaient à 2,3 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique par un effet prix favorable du fait de la baisse des cours du fuel et du gasoil.

En 2021, les consommations énergétiques s'élèvent à 2,7 milliards de dirhams, en hausse de 16% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation des cours du fuel pour 266 millions de dirhams.

VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VI.1. ENVIRONNEMENT

En tant qu'acteur majeur du marché mondial des engrais, OCP soutient la transition vers des pratiques agricoles plus prospères, plus durables et plus résilientes. De l'extraction des roches phosphatées à la production d'acide phosphorique et d'engrais, le Groupe est verticalement intégré et occupe donc une position stratégique pour remplir sa mission, à savoir contribuer à nourrir de manière durable une population mondiale grandissante. La réalisation de cette mission passe par la prise en considération des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans chaque décision prise.

Outre sa responsabilité sociale, le défi à relever par OCP est de contribuer à nourrir une population mondiale grandissante, tout en utilisant les ressources de manière responsable et en s'efforçant continuellement de réduire son empreinte écologique. D'où son objectif d'identifier, d'évaluer et de minimiser les impacts environnementaux négatifs potentiels qui découlent de son activité grâce à des processus de gestion des risques appropriés.

La Politique générale en matière environnementale énonce les principaux engagements d'OCP en termes d'environnement. Elle est complétée par la politique sur le changement climatique et d'autres politiques opérationnelles, à savoir :

- Politique relative à la qualité d'air ;
- Politique relative aux effluents liquides ;
- Politique de gestion des déchets ;
- Politique de la biodiversité ;

VII.3.1 ENGAGEMENTS

De par son statut d'entreprise industrielle responsable, le Groupe OCP s'engage à faire figure d'exemple à suivre en matière de protection de l'environnement, de réduction de son impact négatif et de recherche permanente de solutions de développement durable. En adoptant un processus d'amélioration continue, le Groupe OCP entend transformer les contraintes et les défis environnementaux, liés à ses activités, en possibilités d'innovation génératrices de valeur pour les parties prenantes tout en s'appuyant sur la promotion des principes de l'économie circulaire.

OCP démontre sa responsabilité en matière de respect de l'environnement en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Respecter en permanence les exigences réglementaires et légales en matière d'environnement ainsi que les propres normes du Groupe OCP pour assurer la préservation de l'environnement et la gestion des risques associés.
- Appliquer les meilleures solutions technologiques respectueuses de l'environnement dès la phase de conception d'un projet, afin de pouvoir y promouvoir un développement industriel durable.
- Contrôler les émissions atmosphériques et les effluents liquides pendant les opérations industrielles tout en assurant une bonne qualité de l'air et de l'eau.
- Préserver le littoral et maintenir l'équilibre écologique de l'environnement dans lequel il mène ses activités.
- Gérer les déchets de manière responsable, en les réduisant dès le départ et en encourageant le recyclage en tout temps.
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale efficaces conformément à la norme ISO 14001 dans toutes les installations du Groupe OCP.
- Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance internes et assurer la fiabilité des rapports de ses performances environnementales, sur la base de consultations ouvertes et de communications particulières avec chaque partie prenante.

- Veiller à ce que les informations communiquées soient vérifiées par un organisme indépendant au moyen d'une déclaration d'assurance externe. Cette déclaration peut inclure, sans s'y limiter, une déclaration d'indépendance, basée sur des normes internationales ou nationales reconnues et une conclusion basée sur une « assurance raisonnable » ou une « assurance limitée ».
- Réduire les pressions sur les ressources en eau conventionnelles.
- Préserver les atouts environnementaux naturels autour des sites industriels d'OCP par une gestion durable des ressources en eau.
- Surveiller de près la biodiversité environnante et utiliser les terres de manière responsable en s'engageant dans la réhabilitation de ses sites miniers.
- Gérer de manière durable la ressource en phosphate.
- Déployer les moyens humains, techniques, organisationnels et financiers nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la présente politique environnementale.
- Développer les compétences, sensibiliser et responsabiliser tous les employés, fournisseurs et autres parties prenantes aux questions environnementales.

VII.3.2 REALISATIONS

La détermination d'OCP à améliorer continuellement ses performances environnementales est attestée par la mise en place des Systèmes de Management Environnemental (SME) selon des standards internationaux (ISO 14001, version 2015), des programmes ambitieux, à l'instar du Programme d'Excellence Environnementale (PEE) lancé en 2013, du Programme Economie Circulaire lancé en 2018 et qui, alignés sur sa stratégie d'excellence industrielle, ont posé les bases d'une nouvelle façon de penser les procédés industriels et les impacts de l'activité. Désormais, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, les systèmes de production sont analysés, repensés ou mis à niveau afin de se conformer aux règlementations en vigueur les plus strictes et d'être en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

De nombreuses actions matérialisent l'engagement permanent du Groupe et des sites envers l'environnement :

- Mise en place de technologie innovante « Sulfacid » permettant la réduction de plus de 90% en émissions de dioxyde de soufre des installations de production d'acide sulfurique conventionnelles.
- Réalisation de nouvelles unités de lavage des gaz fluorés au niveau du site de Safi, permettant une généralisation de la conformité de toutes les cheminées des unités de production d'acide phosphorique aux seuils nationaux et internationaux.
- Mise en place de nouvelles installations de lavage du gaz de la fusion de soufre à Safi et à Jorf Lasfar, permettant de respecter les seuils limites nationales et internationales pour H2S
- Développement des systèmes de monitoring et de surveillance pour le pilotage des émissions atmosphériques, via la modélisation en temps réel et prévisionnel (PLUMAIR) de la qualité de l'air ambiant, la généralisation de la mise en place d'analyseurs en ligne à la sortie de l'ensemble des cheminées et l'acquisition de stations de mesure en continue de la qualité de l'air principalement à Jorf Lasfar et Safi.
- La réhabilitation des sites miniers avec la plantation de 200 hectares par an. 4,5 Millions d'arbres plantés jusqu'à présent ;
- Valorisation des déchets à valeur minérale et énergétique ;
- Construction et mise en service d'une décharge industrielle contrôlée à Safi et des parcs de stockage de déchets temporaires (PST) dans les sites, dans une vision de valorisation de ces déchets ;

- Mise en place de contrat de Gestion Globale des Déchets avec des partenaires experts dans le domaine des déchets tels que (Suez environnement, Geocycle, …)
- Renouvellement/maintien avec succès de la certification ISO 14001 V2015 aux sites déjà certifiés (cas de Safi, Jorf Lasfar et port de Casablanca). Les autres sites sont en cours de déploiement du SME avec un taux d'avancement de la certification de 60% environ
- Obtention de la Certification Protect & Sustain de l'IFA pour l'ensemble des sites OCP, avec un niveau d'Excellence ;

VII.3.3. STRUCTURATION ET SUIVI

OCP considère que l'excellence industrielle ne peut être atteinte sans bénéficier d'expertises en matière de sécurité et d'environnement.

A ce titre, et en matière d'ingénierie des projets, de leur développement et gestion, OCP s'est approché de JESA (Jacobs Engineering SA), afin de créer une joint-venture permettant de s'appuyer, pour la réalisation de ses projets, sur un leader mondial de l'ingénierie.

En outre, afin de renforcer notre leadership en environnement et sur les questions de sécurité, OCP a collaboré avec DuPont en 2013, un leader mondial dans l'industrie, pour créer "DuPont OCP Opérations Consulting", une joint-venture dédiée à la performance industrielle.

Ces deux alliances avec des experts mondiaux de premier rang visent à aider OCP à atteindre des niveaux de sécurité, de performance et de développement durable de classe mondiale.

Pour la mise en œuvre de ces programmes et assurer une amélioration continue et un développement durable, une organisation HSE dédiée a été mise en place. Cela se traduit par l'intégration de la fonction HSE à tous les niveaux de la ligne hiérarchique, en commençant par l'Environnement et Sécurité Corporate rattachés au Directeur Général Adjoint, jusqu'aux entités HSE au niveau de chacune des unités opérationnelles.

Nos équipes HSE bénéficient également des compétences de l'Université Mohammed VI Polytechnique, université portée par le Groupe OCP à Benguérir, laquelle dispense des modules de formation ainsi que les meilleures pratiques en matière de HSE.

VII.3.4 AXES STRATEGIQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Conscient que le développement durable offre de nouvelles opportunités pour l'industrie du phosphate, le Groupe a intégré les dimensions sociales, environnementales et économiques à tous les niveaux de son activité. En effet, les investissements écologiques renforcent la compétitivité du Groupe tout en lui permettant de réduire son empreinte environnementale : réaliser des économies en eau et en énergie, de recycler et d'éliminer certains déchets, dans une approche durable et responsable.

L'engagement volontaire du Groupe OCP dans des programmes environnementaux vise à renforcer le respect des normes internationales les plus strictes et démontre son implication dans le développement durable.

Stratégie Eau du Groupe OCP

Conscient de sa responsabilité en tant que leader mondial sur le marché des engrais phosphatés, et engagé pour l'accélération des Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU pour garantir l'avenir de l'humanité, le Groupe OCP met la préservation des ressources hydriques au cœur de sa stratégie de développement durable.

Ainsi, pour relever le défi d'une croissance industrielle répondant à l'enjeu de sécurité alimentaire mondiale, tout en préservant l'environnement et les ressources hydriques, le Groupe OCP a mis en place, depuis plus d'une décennie, une stratégie Eau innovante et intégrée qui repose sur 3 piliers :

- Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur (activités minières, transport, transformation industrielle)

- Mobilisation des ressources en eau non conventionnelles (eaux usées épurées, eaux de mer dessalées)
- Innovation et recherche & développement

Stratégie ayant permis de satisfaire 30% des besoins en eau du Groupe à partir des ressources non conventionnelles (eaux usées épurées et eaux de mer dessalées).

Avec la mise en place du programme Economie Circulaire, l'objectif a été revue à la hausse depuis 2020, et consiste désormais à atteindre les 100% à l'horizon 2026.

Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaine de valeur

Au niveau des installations minières, Le Groupe recycle plus de 80% des volumes d'eau utilisés dans les unités d'enrichissement du phosphate appelées laveries. Une performance qui se verra même améliorée grâce à l'adoption de nouvelles technologies de filtration des boues de lavage.

Aussi, dans les installations de valorisation, une réduction de près de 25 % de la consommation spécifique d'eau des nouvelles unités de production d'acide phosphorique est assurée grâce à l'adoption des dernières techniques de recyclage de l'eau.

La technologie du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar générera à terme une économie de près de 3 Mm^3 d'eau par an. L'acheminement, par slurry pipeline, du phosphate lavé sous forme de pulpe permet de réaliser d'importantes économies d'eau et d'énergie (le transport en train nécessite en effet de sécher le phosphate, puis de le ré humidifier à son arrivée). Ce mode de transport hydraulique est particulièrement écologique, la progression de la pulpe étant favorisée par la gravité naturelle, tandis que l'intégralité de l'eau servant à son transport est réutilisée au niveau des installations de valorisation des phosphates. Cette technologie permettra au Groupe de réduire son empreinte carbone de 930.000 tonnes de CO2 par an à pleine capacité.

Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles

Recyclage des eaux urbaines

OCP privilégie la réutilisation des eaux usées urbaines épurées dans ses activités industrielles, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en eau douce.

En effet, la laverie Merah Lahrach est la première au monde à utiliser, pour le lavage du phosphate, des eaux usées épurées, provenant de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la ville de Khouribga, opérationnelle depuis 2010, et dotée d'une capacité de 5 Mm3/an.

Deux autres STEP lui ont succédé dans les sites miniers de Benguerir et Youssoufia, portant ainsi la réutilisation industrielle des eaux épurées par OCP à plus de 10 Mm3/an. Une partie des eaux en sortie de la STEP de Benguerir sert aussi à l'arrosage des espaces verts de la Ville Verte Mohammed VI.

OCP poursuit l'élargissement de son programme de réutilisation des eaux usées urbaines. En plus de l'extension des STEP existantes de Khouribga et Benguerir, les eaux usées de 6 autres villes se verront également réutilisées par le Groupe, à savoir : Kasbat Tadla, Fquih Ben Saleh, Beni Mellal, Safi, Marrakech et Marsa.

Dessalement d'eau de mer

En plus de la réutilisation des eaux usées épurées, OCP investit dans le dessalement d'eau de mer pour satisfaire ses besoins en eau actuels et futurs, tirant avantage des excédents énergétiques issus des procédés de transformation industrielle du phosphate.

La plateforme industrielle de Jorf Lasfar en est un exemple édifiant. Celle-ci est alimentée, depuis 2016, par une station de dessalement d'eau de mer qui a pour une capacité annuelle 25 Mm3 dans sa première phase. Les travaux de la deuxième phase en cours de construction, lui permettront de

produire un volume de 40 Mm3/an. La troisième et dernière phase prévoit d'atteindre une capacité globale de 90 Mm3/an, répondant ainsi à la totalité des besoins en eau douce actuels et futurs du complexe industriel de Jorf Lasfar. Une partie des eaux dessalées produites contribuera également à satisfaire les besoins des installations minières de Khouribga, moyennant la réalisation de conduites de transfert.

En plus de son actuelle unité de dessalement par osmose inverse, Phosboucraa sera dotée d'une capacité supplémentaire de 8 Mm3/an pour assurer les besoins en eau de son programme de développement industriel.

Le complexe industriel de Safi sera doté également d'une station de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de 30 Mm3/an à terme.

Stratégie du Groupe liée à l'énergie

Dans le cadre de son développement industriel à horizon 2030, et pour limiter l'impact de cette stratégie en termes de consommation d'électricité et d'émission de CO2, le Groupe déploie une stratégie énergie basée sur le développement de la cogénération, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et le recours à de l'énergie renouvelable non émettrice de carbone.

En 2021, 86 % des besoins électriques du Groupe sont satisfaits à partir de l'énergie propre, à savoir de la cogénération (issues des réactions chimiques exothermiques) et de l'éolien à bas carbone.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe OCP s'est engagé à atteindre 100% d'énergie propre d'ici 2030.

Afin de réaliser ses ambitions énergétiques, le groupe se base sur trois axes :

Un mix énergétique propre

Le groupe OCP vise à augmenter la part des énergies propres dans son mix énergétique par le biais de :

- **La cogénération :** Grâce au procédé exothermique de production d'acide sulfurique, la cogénération permet de couvrir 75% des besoins en électricité du Groupe OCP. En outre, le HRS (Heat Recovery System), permettant de réduire la consommation de vapeur haute pression et d'augmenter la production d'électricité de la cogénération d'environ 20%.
- **L'énergie éolienne :** un contrat PPA (Power Purchase Agreement) éolien a permis de de couvrir, en 2021, 92 % des besoins en électricité des complexes de Youssoufia et Benguerir, 28% de ceux de Khouribga et 98% des besoins en électricité du complexe Phosboucraa.
- **L'énergie solaire :** Le Groupe OCP compte déployer un ambitieux programme solaire en construisant des centrales solaires dans les sites miniers de Benguerir et Khouribga. Le déploiement de ce programme s'articule en deux phases, une première phase avec une capacité 200MW sans stockage, pour atteindre, à terme, 1,2GW. La mise en production des premières centrales démarrera en 2023 et aura un impact important sur la réduction de l'empreinte carbone également.
- **Les alternatives au fuel :** Le Groupe OCP se mobilise pour trouver des alternatives à ses consommations fossiles notamment avec des projets de transformation comme le séchage solaire et la mobilité verte.

L'efficacité énergétique

Le Groupe OCP a mis en place une stratégie ambitieuse pour optimiser la performance énergétique, via un programme d'efficacité énergétique qui s'articule sur la mise en place d'un système de Management selon la norme ISO50001, le diagnostic continu et le déploiement des outils digitalisés pour le monitoring de la consommation.

Aujourd'hui, trois complexes industriels, notamment Safi, Gantour et Khouribga ont été certifié ISO 50001, le programme de certification continue pour Jorf Lasfar et Boucraâ.

Aussi, l'éco-conception des complexes intégrés de production d'engrais a permis à un gain d'au moins 15% d'énergie produite.

Innovation et veille technologique :

Le Groupe OCP mène plusieurs études et recherches innovantes via son partenariat stratégique avec l'UM6P autour de trois thématiques principales, notamment le Power-To-X, les énergies renouvelables et le Stockage de l'énergie.

Réponse aux Changements Climatiques

Le Groupe OCP œuvre depuis nombreuses années afin de maitriser davantage son impact environnemental et optimiser ses activités. En structurant sa réponse aux changements climatiques, OCP agit sur plusieurs fronts afin de décarboner son activité dans un cycle d'amélioration en centralisant sa stratégie sur deux axes majeurs :

Transparence et divulgation :

Le Groupe OCP entend mettre toute la transparence sur son empreinte carbone en s'associant à des cabinets experts :

- OCP mesure et certifie annuellement depuis 2014 son empreinte carbone en ligne avec le GHG Protocol sur les Scopes 1 et 2 complets, ainsi que le Scope 3 restreint au périmètre national.
  La certification est réalisée avec l'organisme de certification allemand GutCert, filiale du Groupe AFNOR français (association française de la normalisation), selon la norme ISO 14064-1.
- Le Groupe a procédé pour la première fois en 2021 avec le cabinet CarbonTrust au calcul complet du Scope 3 sur le périmètre mondial en ligne avec le GHG Protocol, et entend aussi certifier annuellement cette empreinte.

Réduction de l'empreinte carbone

Le Groupe OCP a mis en place plusieurs initiatives visant la réduction de son empreinte Carbone, Notamment par le lancement du calcul de la trajectoire de décarbonisation SBT (Science Based Targets). Et aussi son engagement avec des entreprises paires et le WBCSD (Worlds Business Council For Sustainable Development) pour élaborer une SDA (Sectoral Decarbonization Approach) au sein du SBTi (Science Based Targets initiative) spécifique au secteur des engrais. Des initiatives en ligne avec les objectifs de réduction des émissions de l'Accord de Paris.

Le Groupe OCP a entrepris plusieurs actions afin de réduire son empreint Carbone, à savoir :

- Obtention de la Certification annuelle selon la norme ISO 14064 de l'Empreinte Carbone du Groupe depuis 2014.
- Le Groupe a soumis sa divulgation en matière climatique au CDP pour la première fois en 2021, et reçoit ainsi la note B (Management level) pour cette première soumission.
- OCP devient en Octobre supporter officiel de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et se hisse au rang des entreprises pionnières sur la transparence autour des risques et opportunités liés au changement climatique.

Auprès des agriculteurs, OCP lance des projets de Carbon Farming avec des partenaires au Brésil et en Afrique, pour les aider à séquestrer du carbone via des pratiques agricoles régénératrices (semis direct, couverture végétale, …), et valoriser ceci à travers la certification et la vente des crédits carbone générés.

Un portefeuille centré sur la décarbonisation, Climate Change Response & Carbon Solutions, a été créé afin d'initier et gérer les projets d'innovation dans divers domaines : le séchage solaire et avec de la vapeur, le Green mining, le green Amonia qui ambitionne la décarbonisation de la chaine de valeur du Groupe OCP par la substitution de l'ammoniac importé ….

En sus, OCP étudie encore plusieurs pistes afin de décarboner son activité le long de la chaine de valeur, concernant l'exploitation minière ou chimique, le transport routier et maritime, la décarbonisation de ses intrants et matières premières, ainsi que la réduction des émissions des NOx liées principalement à l'application des engrais azotés.

Le Groupe OCP ambitionne également de réhabiliter tous les terrains miniers exploités dans le cadre de ses opérations minières. Ceci est accompagné d'un vaste programme de forestation. Le Groupe a planté 4.5 millions d'arbre à date qui contribuent à séquestrer du carbone, et est déterminé à accélérer la cadence.

VI.2. SOCIAL

VI.2.1. POLITIQUE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE OCP

Face à un environnement sans cesse en mouvement, notre principal avantage compétitif réside dans l'expertise, les compétences, l'engagement et le profond attachement à la mission du Groupe de nos femmes et de nos hommes. Convaincu que chacun de nos collaborateurs contribue durablement à notre performance collective, nos leaders s'engagent à les faire grandir dans une logique d'entreprise d'apprenant, créant alors les conditions propices à l'engagement de tous. Nos talents, portés par des valeurs fortes et partagées, agissent de manière étroite avec leur écosystème dans une logique de cocréations de valeur œuvrant ainsi à relever les challenges du Groupe au quotidien.

Vision

Être une entreprise d'apprenants reconnue globalement pour ses talents qui se développent continuellement dans un environnement innovant et agile, pleinement engagés à aider le monde à se nourrir durablement.

Objectifs stratégiques :

- Définir et promouvoir un socle de valeurs fortes, une culture et un modèle de leadership, qui donnent du sens et favorisent l'empowerment, l'esprit d'entreprenariat, la performance, l'innovation et la collaboration.
- Libérer le potentiel des collaborateurs, à travers de nouvelles méthodes de travail, agiles et innovantes, un environnement de travail attractif et qui promeut la diversité et des services et dispositifs CH centrés sur l'utilisateur, favorisant son autonomie et reposant sur une forte composante digitale.
- Planifier les besoins et attirer les meilleurs talents, pour anticiper les besoins de nos business et accompagner la croissance, l'internationalisation et la diversification du Groupe.
- Créer les conditions de l'entreprise de l'apprenant, où les collaborateurs prennent en main leur développement, à travers de multiples opportunités en s'appuyant sur l'UM6P comme plateforme pour façonner OCP de demain tout en développant OCP d'aujourd'hui.

Offrir des services Capital Humain à forte valeur ajoutée, centrés sur l'utilisateur, favorisant la subsidiarité, et reposant sur une forte composante digitale

VI.2.2. L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

La transformation industrielle, commerciale et financière qu'a connue le Groupe depuis quelques années s'est accompagnée d'une transformation culturelle de l'entreprise en vue de valoriser l'un des principaux avantages compétitifs du Groupe : son Capital Humain.

C'est dans ce sens qu'a été lancée une nouvelle dynamique, appelée « le mouvement », constituant un état d'esprit spécifique en matière de collaboration, incitant chaque collaborateur à libérer son potentiel et donner libre cours à sa créativité, tout en favorisant les synergies, la collaboration et les échanges. Cette dynamique donne au collaborateur les moyens et le temps nécessaires pour travailler sur le sujet de leur choix, tant qu'il est créateur de valeur pour le Groupe, tout en leur permettant de

prendre du plaisir à sortir de leur zone de confort pour innover. Depuis son lancement en 2016, de nouvelles approches managériales et d'organisation, des innovations disruptives et un nouveau mindset ont d'ores et déjà vu le jour et changé profondément notre façon de penser, d'être et de faire.

1Pacte, une dynamique de sens-making et de communication dans le cadre du Mouvement a également été lancée en 2019. Elle a pour but de faire émerger un sens commun et une vision partagée intégrant la mission, ambitions, valeurs et priorités stratégiques du Groupe, et ce, à travers une série de dialogues participatifs incluant l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi que l'écosystème.

VI.2.3. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR UNE PRODUCTIVITE RH OPTIMALE

Avertissement :

Le périmètre retenu dans cette partie comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa.

Conscient que son Capital Humain est sa première richesse et la clé de réussite dans un environnement de plus en plus compétitif, le Groupe OCP offre à ses collaborateurs un environnement adéquat pour le développement de leur potentiel et leurs compétences en tenant compte de la diversité de ses activités et métiers.

LA GESTION DES CARRIERES

Le Groupe et ses partenaires sociaux disposent d'un cadre contractuel solide, à travers la Charte sociale, qui définit les principes, les règles et les obligations liés au dialogue social. La charte met en place des normes strictes en matière de droits syndicaux. Le Groupe a signé la Charte sociale avec les syndicats en reconnaissance de l'importance d'une consultation, d'une participation et d'un engagement efficaces avec les employés et les représentants des travailleurs pour garantir la paix sociale.

Le Groupe s'engage dans des négociations annuelles avec les représentants des employés. A l'issue des négociations, un protocole d'accord est signé consolidant les acquis socioprofessionnels des salariés en matière de rémunération, de développement des compétences et des carrières, de protection sociale et d'avantages sociaux.

Le Groupe promeut une politique de rémunération attractive et équitable basée sur la reconnaissance et l'appréciation adéquates de la performance et du potentiel de chaque collaborateur. En tant que l'un des plus grands employeurs du Maroc, le Groupe s'efforce d'être exemplaire en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération et d'avantages sociaux des collaborateurs d'OCP s'articule autour de trois composantes principales avec des critères distincts, objectifs et transparents pour en assurer l'équité :

- La rémunération de base : Chaque collaborateur se voit attribuer un salaire de base basé sur les principaux domaines de responsabilité, les caractéristiques du poste, l'expérience requise, la localisation et l'ensemble des compétences. Le salaire de base est révisé chaque année, et toute augmentation tient compte de la fourchette de rémunération dans les fourchettes de salaire et du niveau de performance potentielle / durable ainsi que des mouvements du marché. Les révisions salariales sont mises en œuvre par le biais de directives garantissant l'équité interne et externe.
- Le plan d'incitation à court terme est basé sur la combinaison des résultats commerciaux, des performances de l'équipe et des performances individuelles.
- Avantages sociaux : OCP offre des avantages diversifiés à ses employés, allant de l'allocation logement à la couverture médicale, en passant par les avantages sociaux, les bourses d'études pour les enfants, les vacances d'été et autres.

Le Groupe cherche à investir massivement dans le développement des compétences et des aptitudes de ses employés. OCP a créé de nombreux programmes innovants et accessibles offrant à chacun un parcours de formation unique et adapté à ses besoins :

- Centres d'expertise industrielle (CEI) : Les CEI ont pour mission de former les salariés aux activités opérationnelles afin qu'ils soient en mesure de soutenir les ambitions industrielles du Groupe OCP. Les CEI travaillent en synergie avec les sites pour assurer le partage de l'expertise. Les centres de Khouribga et Benguerir forment aux métiers de la mine, tandis que les centres de Safi et Jorf Lasfar se concentrent sur la transformation. Un cinquième centre sera ouvert à Laayoune. Les CEI utilisent des outils pédagogiques modernes et adaptés tels

que l'e-learning, les simulateurs, les bancs de formation dans un environnement proche de l'expérience industrielle réelle du Groupe OCP.

- OCP Professors : Le Groupe a mis en place " OCP Professors ", qui est le reflet de l'apprentissage " OCP par OCP ", un programme qui permet à tout employé ou retraité d'OCP de transférer son savoir-faire et son expertise au profit de l'écosystème interne et externe du Groupe.
- KAFAATI : Le programme KAFAATI est un tremplin vers l'entreprise apprenante. Ce dispositif de développement des associés TAMCA-OE a été lancé en 2019 pour mettre en place les conditions de l'entreprise apprenante, en vue d'offrir aux collaborateurs un cadre pour développer des compétences globales et intégrées. KAFAATI est un processus basé sur un corpus de compétences, lié à un journal d'apprentissage, des parcours individualisés et coconstruits avec les Managers directs, dans un modèle 70/20/10.
- Mouvement : Créé en avril 2016, le programme Mouvement met à disposition des salariés les ressources financières et humaines nécessaires pour travailler sur un sujet de leur choix, dès lors qu'il crée de la valeur durable pour le Groupe. Le programme permet aux employés d'alimenter leur parcours professionnel grâce à un développement professionnel latéral et un travail d'équipe transversal, d'acquérir des compétences supplémentaires, d'enrichir le contenu de leur poste et de travailler sur des sujets qui leur tiennent à cœur, ainsi que d'élargir la responsabilité.
- BEYOND : Le nouveau programme de développement des talents BEYOND a été créé en 2019 pour soutenir la croissance d'OCP et continuer à pérenniser notre modèle d'entreprise autour d'un cursus de 2 ans pour les jeunes talents avec une approche en 4 principes :
    - Formation sur le terrain et apprentissage académique : incluant deux tiers de la formation sur le terrain sur des projets d'exploitation et d'exploration.
    - ADN industriel et exposition fonctionnelle : dont un minimum de 6 mois sur un site industriel pour comprendre le produit et son processus de production autant que le client.
    - Connexion et mise en réseau : placer les participants dans des environnements de groupe et d'équipe pour développer et tester leurs compétences en matière de collaboration, leur donner l'occasion de se mettre en réseau avec différents profils (par exemple, des professeurs, des coachs commerciaux, des chefs de projet, des experts en la matière)
    - Techno fluency : apprendre à innover et à intégrer la technologie de manière significative.
- 1 PACTE : En 2019, OCP a lancé " 1 Pacte " - une initiative d'intelligence collective visant à impliquer les employés et l'écosystème d'OCP dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. 1 Pacte vise à rassembler les énergies des employés et de l'écosystème, à favoriser le dialogue stratégique dans la prise de décision, à catalyser le changement durable et à construire une compréhension commune de la façon de construire un meilleur OCP pour l'avenir

STRUCTURE DE L'EFFECTIF

A. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE[30]

L'effectif du Groupe OCP s'élève au 31 décembre 2021 à 17 961 collaborateurs toutes catégories confondues.

L'effectif se décompose en trois catégories :

[30] L'effectif global est établi sur une base consolidée IFRS incluant le personnel permanent et non permanent

- Les hors cadres (HC) ;
- Les techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA) ;
- Les ouvriers et employés (OE).

La répartition de la structure de l'effectif par catégorie entre 2019 et 2021 se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par catégorie entre 2019 et 2021

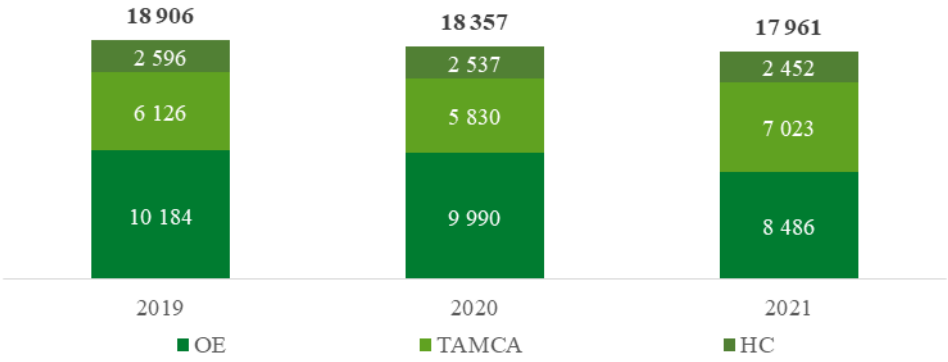

Source : OCP SA

Compte-tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement d'ouvriers et d'employés, qui représentent 47% des salariés du Groupe en 2021.

Le taux d'encadrement Global[31] du Groupe OCP en 2021 est de 30% ; marquant ainsi une évolution positive de +82% par rapport à 2013 (le taux se situait à 16,5% en 2013). Le taux d'encadrement HC[32] enregistre un léger recul, passant de 13,8% à 13,7% entre 2020 et 2021.

La répartition de l'effectif par ancienneté se présente comme suit :

Répartition de l'effectif par ancienneté en 2021

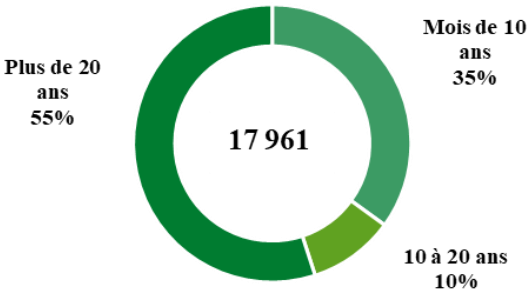

Source : OCP SA

La répartition des effectifs du Groupe OCP traduit ainsi l'importance accordée à la fois à l'expérience de collaborateurs confirmés mais également à l'apport des jeunes recrues, dotant ainsi le Groupe de ressources nécessaires à la réalisation de ses ambitieux objectifs stratégiques.

B. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE

[31] Taux d'encadrement Global = (Effectif TAMCA (Assistant Principal + Grande Maîtrise) +Effectif HC) /Effectif total
[32] Taux d'encadrement HC= Effectif HC/Effectif total

L'effectif du Groupe OCP est majoritairement masculin. Les femmes représentent ainsi au 31/12/2021, 9% de l'effectif total, toutes catégories confondues. Toutefois, cette proportion est nettement plus importante au sein du personnel HC et atteint près de 33% au sein de ces activités.

Evolution de l'effectif par genre entre 2019 et 2021

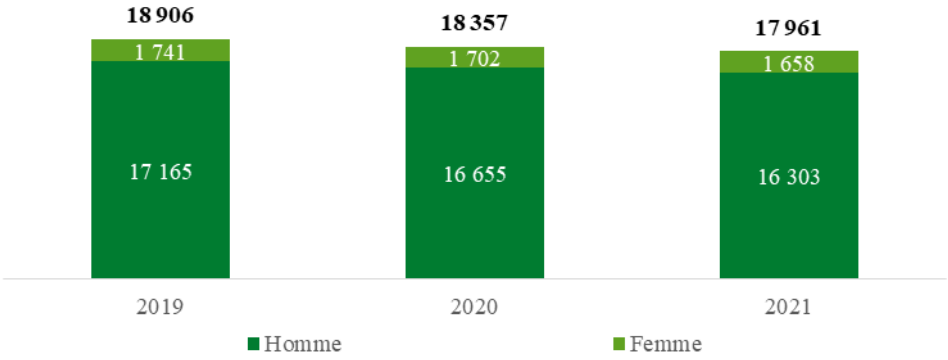

Source : OCP SA

La répartition de l'effectif par catégorie en fonction du genre au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Hommes

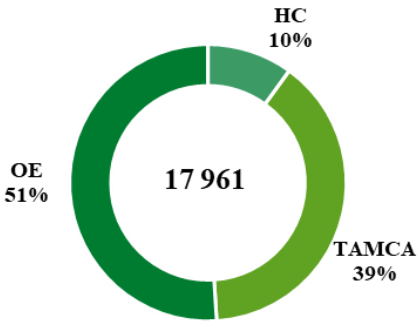

Femmes

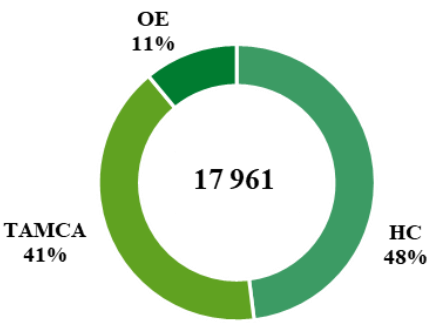

Source : OCP SA

Au 31 décembre 2021, 51% de l'effectif masculin est composé d'ouvriers et 48% des femmes appartiennent à la catégorie HC.

C. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CLASSE D'AGE

Au 31 décembre 2021, 51% de la population du Groupe OCP est âgée de moins de 40 ans. Le graphique ci-dessous précise la ventilation de l'effectif en 2021 selon les âges :

Répartition de l'effectif par tranche d'âge au 31 décembre 2021

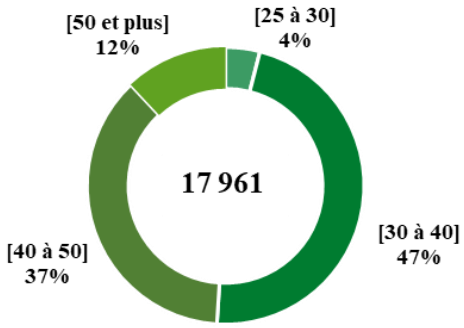

Source : OCP SA

D. EVOLUTION DES RECRUTEMENTS

Hors cadres

Les évolutions professionnelles et géographiques offertes par le Groupe OCP sont multiples. L'organisation et la diversité des structures permettent en effet d'envisager un parcours transversal et varié.

L'évolution des recrutements des effectifs hors-cadres du Groupe OCP sur la période 2019-2021, se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Nombre de nouvelles recrues	440	61	10

Source : OCP

Ouvriers, employés et techniciens

Le recours au recrutement du personnel OE (Ouvriers Employés) et TAMCA (Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres Administratifs) s'inscrit dans le cadre du renforcement quantitatif et qualitatif des activités.

Chaque collaborateur nouvellement recruté au sein du Groupe OCP suit un dispositif d'intégration et de formation adapté au poste occupé.

L'évolution des recrutements des effectifs OE et TAMCA du Groupe OCP sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Nombre de nouvelles recrues	2019	2020	2021
OE	3	0	0
TAMCA	46	0	0
Total	**49**	**0**	**0**

Source : OCP SA

E. EVOLUTION DES DEPARTS

Départ du personnel hors cadres

L'évolution des départs de l'effectif hors cadre du Groupe OCP sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2019	2020	2021
Démissions	67	48	73
Départs à la retraite	51	36	38
Autres départs[33]	14	32	8
Total	**132**	**116**	**119**

Source : OCP SA

Départ des Ouvriers, employés et techniciens

L'évolution des départs de l'effectif Ouvriers, employés et techniciens du Groupe OCP sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2019	2020	2021
Démissions	2	4	3
Départs à la retraite	655	386	243
Autres départs[34]	328	161	96
Total	**985**	**551**	**342**

Source : OCP SA

Evolution du taux de départ

Le taux de départ global est passé de 5,2 % en 2019 à 1,9% en 2021.

F. LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, OCP SA dispose de 90 Représentants du Personnel, avec leurs suppléants et de 5 instances syndicales.

G. NOMBRE DE JOURS DE GREVE

Aucun jour de grève n'a eu lieu sur les trois derniers exercices.

H. NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Le nombre d'accidents de travail sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

	2019	2020	2021
Décès dus à des accidents du travail	0	0	3
Accidents du travail à haute gravité (à l'exception des décès)	78	47	29
Accidents du travail enregistrés	227	116	84

Source : OCP SA

I. FORMATION DU PERSONNEL

Placé au cœur du Pacte Social d'OCP, la formation accompagne chaque collaborateur tout au long de sa carrière. Ainsi, dans un environnement en évolution continue, le Groupe est convaincu que sa transformation vers une Learner Organisation est cruciale pour l'épanouissement de ses collaborateurs, le développement de leurs compétences et leur adoption de la posture d'ambidextrie exploitation/exploration. Le Learning est au cœur d'une expérience collaborateur intentionnellement riche et stimulante. Il joue un rôle prépondérant dans le développement de la carrière, de la mobilité interne et bien entendu de la filière d'expertise.

[33] Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe
[34] Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

Chaque collaborateur s'engage et construit son parcours individuel de développement en alliant ses aspirations personnelles et professionnelles, les ambitions stratégiques du Groupe et les feedbacks bienveillants qu'il reçoit en continu.

- L'Université Mohammed VI Polytechnique-UM6P fondée par le Groupe OCP est le bras armé est un pilier majeur du dispositif « d'Apprenant à Vie » à travers ses approches pédagogiques innovantes et sa dynamique de recherche et d'innovation en réponse à la vision stratégique du Groupe.

  L'UM6P est une institution orientée vers la recherche appliquée et l'innovation. Tournée vers l'Afrique, elle ambitionne de se placer parmi les universités mondialement reconnues dans ces domaines. Engagée à former le futur leadership du continent, l'UM6P mobilise les meilleurs chercheurs dans tous les domaines du développement durable, de l'industrie minière et des sciences agricoles, et déploie plus de 270 programmes de recherche à travers des partenariats avec des universités marocaines et internationales. Plus qu'une institution académique classique, l'Université Mohammed VI Polytechnique est une plateforme d'expérimentation et un vivier d'opportunités que les étudiants se plaisent à appeler très justement « L'école de la vie ».

- Le « *Learning institute* » a été lancé, pour mettre à la disposition des collaborateurs et managers du Groupe un espace dédié au savoir. Il est au service des ambitions du Groupe et de ses nombreux chantiers de développement et a permis d'asseoir une nouvelle politique de formation en phase avec la vision de favoriser une meilleure compréhension de la stratégie du Groupe et de ses enjeux, proposer des formations permettant d'accompagner ces orientations stratégiques et accompagner les collaborateurs, dans leur évolution de carrière.

- Au niveau des sites, le Groupe OCP a lancé un programme de création de 4 centres de formation en compétences industrielles, "Centres de compétences industrielles" sur ses différents sites d'implantation au Maroc :

- Deux CCI sont dédiés aux formations exploitation minière : CCI Khouribga et CCI Benguerir
- Deux CCI sont dédiés aux formations exploitation chimique : CCI Jorf Lasfar et CCI Safi

L'ensemble des centres dispensent des formations en exploitation, maintenance, HSE et transverse.

Les formations concernent les disciplines liées à l'industrie chimique et minière, relatives à l'HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), l'extraction, la bénéficiation, la production sulfurique et phosphorique, les engrais, la mécanique, l'électricité et l'instrumentation.

En 2021, 2 867 actions de formation au total ont été réalisées auprès des collaborateurs, correspondant à 54 142 journées homme de formation (hors formation des entreprises Ecosystèmes).

Les principaux indicateurs relatifs au plan de formation suivi par les salariés du Groupe OCP sont résumés dans le tableau suivant :

Année	2019	2020	2021
Nombre d'actions de formation réalisées	4 363	2 703	2 867
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	15 448	13 513	9 890
Nombre de journées Homme de formation	110 664	51 531	54 142
Budget en MMAD	435	239	221

Source : OCP SA

VI.2.4. POLITIQUE SOCIALE

Fidèle à ses valeurs intrinsèques de responsabilité, de citoyenneté et d'exemplarité, le Groupe OCP place le Capital Humain au cœur de sa stratégie et considère l'accompagnement social de ses collaborateurs une partie intégrante de son identité.

Ainsi, le Groupe implémente une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles, et fortement axée sur le développement

des conditions de bien-être au travail en tant que levier d'engagement et de création de valeurs partagées.

Partout où il opère, le Groupe déploie, au quotidien, une offre sociale à même de répondre aux besoins des collaborateurs en matière d'accès au logement et d'animation socio-culturelle et sportive et ce, dans le respect de l'équité et de la diversité. Cette offre sociale est construite de manière collaborative entre les sites opérationnels et le Corporate, et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

En s'inscrivant pleinement dans une logique de bonne gouvernance, l'offre sociale est concertée de manière continue avec les Partenaires Sociaux, afin de dispenser des prestations sociales conjuguant les attentes des collaborateurs aux valeurs d'excellence du Groupe.

La politique sociale du Groupe s'articule essentiellement autour des trois axes majeurs ci-après :

Accession à la propriété

Depuis plusieurs années, le Groupe OCP offre des mesures d'aide à l'accession à la propriété pour ses collaborateurs à travers des actions dans ce domaine.

Animation socioculturelle et sportive

Pour répondre aux attentes de son personnel en activité, le Groupe OCP mobilise des moyens humains et matériels importants qui se caractérisent par la diversité des actions d'animation socioculturelle et par la mise en place d'infrastructures sociales et sportives dans les différents sites d'activités (clubs, foyers, terrains de sport, piscines, etc.).

Estivage

L'offre d'estivage OCP est constituée de centres d'estivage en propriété et de conventions hôtelières. Ainsi, les centres d'estivage OCP ont enregistré plus de 9 520 séjours en 2019 et 7 290 séjours en 2021, après une fermeture tout au long de l'année 2020, en application des mesures sanitaires COVID-19 préconisées par les autorités marocaines.

Les conventions hôtelières ont permis d'apporter le complément de choix et de variété aux collaborateurs désirant séjourner dans des établissements touristiques au Maroc. Ainsi, près de 10 915 séjours dans les clubs, hôtels et résidences touristiques ont été enregistrés en 2019. Dû au confinement en 2020, aucun séjour n'est enregistré. Par ailleurs d'autres prestations ont été délivrées aux collaborateurs à savoir :

- Pour accompagner l'enseignement à distance, une allocation exceptionnelle pour l'achat d'équipements informatiques a été accordée à l'occasion de la rentrée scolaire 2020-2021, en faveur des collaborateurs OCP ayant des enfants scolarisés dans les cycles de l'enseignement primaire, collège et lycée (y compris les enfants des retraités OCP inscrits dans les IPSE).
- Lancement de l'initiative digitale « Socialink Tv » dans le but de garder le lien avec les collaborateurs et leurs familles, à travers la mise en ligne de contenus sportifs, culturels, artistiques, ludiques et de coaching via les réseaux digitaux internes et externes. Plus de 300 Capsules diffusées à plus de 6 700 abonnés.
- Organisation de la première édition des « colonies virtuelles » en substitution du programme en présentiel et ce, dans le cadre de l'adaptation des programmes sociaux, offerts aux enfants des collaborateurs, au contexte sanitaire (Covid-19).

Au titre de l'exercice 2021, 7 290 personnes bénéficient des conventions hôtelières de l'OCP.

Convaincu que le bien-être au travail est un levier d'engagement et de performance globale, OCP ambitionne d'asseoir une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles. Cette offre sociale est construite de manière collaborative et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

VI.2.5. COUVERTURE MEDICALE

Les collaborateurs du Groupe OCP bénéficient d'une couverture médicale durant la vie active et après la retraite (soins de santé, soins dentaires, etc.).

Des partenariats et des conventions avec un réseau d'établissements de soins multidisciplinaires ont par ailleurs été mis en place afin de permettre d'enrichir l'offre de soins médicaux.

En outre, les centres médico-sociaux établis sur les sites d'implantation d'OCP ont été renforcés par le recrutement de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux pour assurer une médecine générale de famille permettant de cerner toute la cartographie des pathologies pouvant atteindre les collaborateurs et leurs ayants droits. Ils fonctionnent comme des guichets uniques dont l'objectif est de drainer tous les besoins, de les traiter ou de les orienter vers l'établissement le plus adapté. Ils concentrent aussi leurs efforts sur la sensibilisation, la prévention et l'orientation des patients.

VI.2.6. REGIME EDUCATIF

En 2020/2021, l'IPSE a assuré l'éducation et l'enseignement de 21 901 élèves. Le Groupe OCP a par ailleurs initié un vaste programme d'extension des unités existantes et de création de nouveaux établissements scolaires avec un objectif de généralisation de l'offre éducative de l'IPSE pour couvrir l'ensemble des demandes de scolarisation des enfants de collaborateurs OCP.

VI.2.7. POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe OCP rétribue la contribution de chacun de ses collaborateurs en proposant une rémunération globale attractive.

OBJECTIFS GENERAUX

Les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe OCP se présentent comme suit :

- Récompenser la contribution des collaborateurs
- Acquérir et fidéliser les meilleures compétences ;
- Être compétitif par rapport au marché ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs globaux de l'entreprise ;
- Maîtriser les coûts d'évolution de la masse salariale.

COMPOSANTES DU SYSTEME DE REMUNERATION

Le Groupe OCP promeut une politique de rémunération attractive et équitable basée sur une reconnaissance et une appréciation adéquate des performances et du potentiel de chaque collaborateur.

La politique de rémunération est pilotée de manière continue en cohérence avec les benchmarks marché pertinents pour assurer la compétitivité du groupe et des guidelines sont implémentés pour garantir l'équité interne et externe.

La politique de rémunération et d'avantages sociaux des collaborateurs du Groupe est structurée autour de trois composantes principales avec des critères distincts, objectifs et transparents pour assurer l'équité :

- Une part fixe : chaque collaborateur reçoit une rémunération basée sur son domaine de responsabilité, profil et conditions du marché
- Une part variable composée de bonus et intéressements lié à la performance individuelle et collective

Une offre d'avantage sociaux diversifiés et de prévoyance sociale viennent compléter la rémunération des collaborateurs pour renforcer d'avantage leur engagement et leur bien-être.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

L'évolution de la masse salariale Hors-cadres et TAMCA/OE sur les trois derniers exercices est résumée dans le graphe ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2019 par catégorie (*) (en MMMAD)

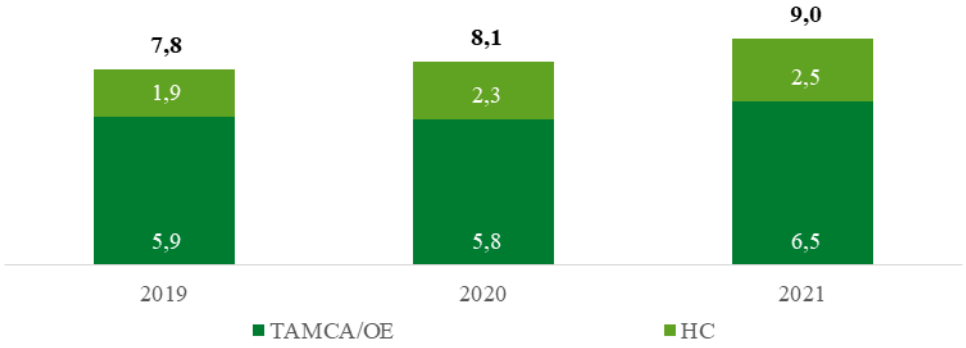

(*) N'intègre pas les charges de personnel communes à toutes les catégories (écriture de régularisation de la retraite et certaines rubriques de l'OPEX Social)
Source : OCP SA

VI.2.8. REGIME DE RETRAITE

Le personnel du Groupe est affilié au régime de retraite principales du «RCAR[35]» et au régime de retraite complémentaire « RECORE[36]».

Le régime de retraite principale « RCAR » est composé d'un régime de base (Régime général «RG») à prestations définies et d'un régime complémentaire à points (Régime complémentaire « RC »).

Il est offert par un tiers de confiance et opérateur historique en matière de gestion des fonds de prévoyance et régimes de retraite, la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le personnel OCP a également la possibilité de souscrire à un régime de retraite complémentaire auprès du Régime « RECORE » géré par la CNRA. Ce régime facultatif se constitue par le versement de cotisations d'affiliation qui sont transformées en points sur le compte de l'affilié.

VI.2.9. DIVERSITE GENRE

Le Groupe OCP s'engage à créer un environnement de travail inclusif qui permet à tous ses collaborateurs d'exprimer tous leurs potentiels, indépendamment de leurs différences, sans discrimination d'aucune sorte, notamment de genre, y compris grossesse, handicap, âge, profil académique, culture, religion, nationalité et tous autres caractéristiques protégées par les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

L'ambition et la vision du Groupe OCP sont de conforter sa position d'entreprise citoyenne et responsable.

Le Groupe OCP s'engage à créer cet environnement inclusif en :

- Respectant le principe de non-discrimination dans toutes les étapes du parcours professionnel du collaborateur ;
- Mettant en place des dispositifs en faveur de la diversité et de l'inclusion ;
- Sensibilisant les managers et collaborateurs aux enjeux de la diversité et de l'inclusion ;
- Communiquant son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité auprès de ses collaborateurs et de son écosystème.

[35] Régime Collectif d'Allocation de Retraites
[36] Régime Complémentaire de Retraites

Partant de cette conviction, la vision « Diversité » a été élaborée autour de 3 principaux axes : Exemplarité, Education, Entrepreneuriat.

- Exemplarité : OCP a pour objectif d'être la société minière la plus inclusive en créant des modèles au sein d'OCP et en inspirant les femmes à OCP et en externe. Nous nous engageons à offrir les mêmes opportunités à tous en encourageant une culture inclusive mettant en valeur le potentiel des collaboratrices.
- Education : OCP a pour objectif de promouvoir l'éducation pour tous, au-delà du Groupe, afin de garantir l'inclusion et l'égalité des chances et ce dès le plus jeune âge. Nous nous engageons à favoriser l'éducation de jeunes filles/femmes à tous les niveaux : préscolaire, primaire et secondaire, universités et formation continue.
- Entreprenariat : OCP a pour objectif d'investir dans l'entreprenariat pour libérer le potentiel des individus au-delà du Groupe. Nous nous engageons à accompagner toutes les femmes au potentiel prometteur à travers des programmes de coaching, de monitoring, de networking et d'incubation, et ce au Maroc, en Afrique et dans le monde.

Le Groupe a OCP décroché le niveau « Assess », premier niveau de Certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality). Il s'agit de la principale norme au monde évaluant la performance des entreprises en matière d'égalité des genres et de création d'opportunités de carrière égales entre les femmes et les hommes.

Ce premier niveau de certification évalue plusieurs critères parmi lesquels l'équilibre des genres au sein des fonctions de responsabilité, les politiques de recrutements et de promotion, l'équité salariale ou encore la culture de diversité au sein de l'entreprise. Cette certification prend également en compte la perception par les collaborateurs du degré d'inclusion et des opportunités de carrière au sein de l'entreprise.

Cette certification vient appuyer l'engagement du Groupe pour l'évolution des pratiques et la promotion de l'égalité et la diversité au profit de ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'au profit de son écosystème. Notre Groupe se positionne ainsi à l'avant-garde pour la diversité genre, l'inclusion et l'égalité des opportunités de carrière.

VI.2.10. SANTE ET SECURITE

L'extraction du minerai de phosphate et la production de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate peuvent être des activités dangereuses. En effet, il existe un risque général d'accidents impliquant des équipements lourds, des machines, des structures, des explosifs et des matières dangereuses utilisés dans ces industries.

Le Groupe considère la santé et la sécurité de ses employés une priorité. Le Groupe implémente les normes de sécurité de l'industrie marocaine, appliquées dans toutes ces opérations. De plus, le Groupe a développé ses propres normes de sécurité au-delà des exigences réglementaires. Il s'engage ainsi de créer un environnement de travail sain et sûr sur chacun de ses sites ou installations miniers et de production, en évaluant les risques auxquels sont confrontés ses employés et en mettant en œuvre les mesures de sécurité appropriées. Le Groupe sensibilise également son personnel à ces risques par le biais d'ateliers sur la sécurité au travail assurant ainsi une connaissance suffisante des procédures de sécurité au travail avant d'accorder une autorisation de travail aux employés ou dans une installation. Par ailleurs, des améliorations peuvent toujours avoir lieu, notamment une adhésion plus stricte des employés aux politiques de santé et de sécurité existantes. Le site de Safi est certifié OSHAS 18001 et le Groupe s'efforce d'aller au-delà de cette norme pour promouvoir une culture de la sécurité dans l'ensemble de ses activités.

Malgré ces mesures, les taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail impliquant les employés et les sous-traitants du Groupe restent supérieurs au niveau zéro incident. Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail combiné total était de à 0,84, 1,34, 1,40 et 1,95, respectivement pour les exercices 2021, 2020, 2019 et 2018. Alors que le nombre de victimes pour les employés du Groupe était de 32 en 2021 et zéro entre 2017 et 2020 et que le nombre de victimes pour les sous-traitants

était de 28 en 2021 et 3 pour les exercices entre 2018 et 2020. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés du Groupe reste à un niveau zéro entre 2017 et 2021.

Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail du Groupe a été mis en place sur la base des normes ISO 45001 et couvre aussi les employés et les travailleurs qui ne sont pas des employés directs du Groupe, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par le Groupe OCP. Le Groupe dispose d'une équipe centrale dédiée à la gestion de la santé et de la sécurité pour l'ensemble des sites OCP et qui définit des directives générales sur la base du retour d'information du terrain. Chaque site met en œuvre un programme visant à identifier, évaluer et affaiblir les risques liés à la sécurité. Ces programmes sont coordonnés par un responsable de la sécurité qui gère un réseau de correspondants de sécurité affectés à différentes zones, dépendamment du site concerné. Le groupe met en place des comités de santé et de sécurité composés de représentants des employés afin d'assurer une codirection et une efficacité dans le retour d'information.

Bien que la direction estime que les opérations du Groupe ont mis en place des mesures de sécurité suffisantes, la nature des activités du Groupe est telle que des accidents peuvent se produire. En effet, bien que le Groupe s'engage à réduire le nombre d'accidents en généralisant les normes de sécurité sur tous ses sites et installations miniers et de production, rien ne garantit que des accidents ne se produisent pas à l'avenir.

VI.2.11. SANTE ET BIEN ETRE

L'équipe qui surveille la santé au travail au sien du Groupe, le département HSE et les responsables de la sécurité des différents sites travaillent ensemble pour prévenir les effets négatifs sur la santé des travailleurs. OCP a mis en place des cliniques de santé et a recruté des médecins et des infirmières, sur chaque site afin de fournir une assistance médicale continue, ainsi que la mise en place d'installations nécessaires pour soutenir cette responsabilité. L'approche d'OCP visant à préserver la santé et le bien-être de ses employés a été élaborée conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé et s'articule autour de trois piliers : un corps sain, un lieu de travail sain et un esprit sain.

VI.2.12. FAIRE FACE AUX DEFIS DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

OCP a instauré de mesures internes pour faire face à la propagation du Covid-19 dans le milieu professionnel et pour assurer la protection de ses employés, ainsi le Groupe a mise en place :

- Des campagnes de sensibilisation : L'OCP a mis en place une série de campagnes de communication et de sensibilisation régulières à travers tout Groupe afin de contenir la propagation du COVID-19, y compris des mises à jour régulières de la communication (par exemple promouvoir la vaccination), des vidéos sur les précautions d'hygiène, des directives visuelles sur le lieu de travail et à la maison, des séances de sensibilisation en personne sur les sites et des réunions d'échange avec les partenaires sociaux (représentants et délégués syndicaux). Ces mesures ont été instaurées dans toutes les entités du Groupe, les filiales, les bureaux de représentation et les joint-ventures.
- Des actions de lutte contre le COVID-19 : Le Groupe a installé plusieurs distributeurs de gel hydroalcoolique sur chaque site, a organisé des campagnes de désinfection sur tous les sites, y compris dans les transports, et a fourni des équipements tels que des masques de protection, des thermomètres infrarouges, des gants, d'autres équipements de protection individuelle, des masques chirurgicaux, et des caméras thermiques.
- Un service d'urgence médicale : Les employés ou les membres de leur famille qui présentent un ou plusieurs des symptômes du Covid-19 peuvent contacter le service d'urgence médicale du Groupe, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, par téléphone ou sur place, pour obtenir une assistance et un soutien médical ou psychologique.
- Le télétravail : OCP a mis en place une politique temporaire permettant à tous les employés qui peuvent exercer leurs fonctions à domicile, travailler à distance, y compris nos filiales et joint-ventures. OCP a également élargi les capacités de travail virtuel en utilisant une série d'outils qui soutiennent la collaboration et le niveau de productivité et des employés/équipes. L'OCP

s’engage à encourager le travail à domicile en mettant en place de nouvelles méthodes de travail et en fournissant plusieurs guides d'utilisation pour les outils numériques et de collaboration, un service d'assistance téléphonique et des webinaires. (Par exemple, sur des sujets tels que le bien-être mental et émotionnel et des conseils sur le travail à distance pour tous les salariés.) Pendant la pandémie de Covid-19, plus de 13 700 collaborateurs du Groupe ont travaillé à domicile. Une charte de flexibilité au travail fournissant des lignes directrices pour le travail à distance a également été établie et communiquée à nos salariés.

- Opérations et continuité des services : Le Groupe OCP est entièrement mobilisé pour maintenir les activités critiques pendant la pandémie de Covid-19. OCP vise à prendre toutes les mesures possibles pour assurer la continuité de la santé et de la sécurité et pour protéger la totalité des collaborateurs dont la présence physique au travail est nécessaire pendant qu'ils effectuent leurs tâches critiques. Une série de mesures préventives ont été mises en place, adaptées et sont continuellement réévaluées en temps réel, en fonction des recommandations des autorités de santé publique. Ces mesures comprennent l'installation d'équipements sanitaires, le dépistage du COVID-19 et la mise à disposition de fonds pour couvrir l'hospitalisation du personnel liée atteint du COVID-19.
- Apprentissage continu : OCP propose des formations virtuelles et des cours d'apprentissage en ligne à tous les salariés afin de s'assurer que ces derniers sont en mesure de maintenir et d'améliorer leurs niveaux de compétences selon le besoin.

VI.3. AUTRES (DEMARCHE RSE)

Le Groupe s'engage dans un certain nombre de projets secondaires, complémentaires aux phosphates, et comprend la construction et l'exploitation d'installations destinées à fournir des services sociaux aux employés et à leurs familles dans les zones où le Groupe opère, ainsi qu’à l’amélioration de l’infrastructure au Maroc afin de faciliter le transport des produits du Groupe. De plus, un certain nombre de ces projets impliquent des dépenses d'investissement importantes.

Par ailleurs, le Groupe fait l'objet de demandes de la part de diverses autorités gouvernementales pour participer à des projets sociaux, d'infrastructure et autres, et pour en assurer le financement.

Le Groupe estime que le fait d'apporter un soutien au secteur agricole marocain et de soutenir l'employabilité des jeunes qui vivent à proximité des installations du Groupe, améliore la compétitivité du Groupe en soutenant ses partenaires locaux et en renforçant les liens du Groupe avec les différentes communautés.

En 2021, le groupe a alloué une enveloppe de 8,1 milliards de dirhams, destinée au financement de ces projets secondaires.

Fondation OCP

En 2007, le Groupe a créé la Fondation OCP, une organisation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 2012. En accord avec les valeurs et l'ambition du Groupe, la Fondation OCP promeut un développement humain durable au Maroc et dans de nombreux autres pays africains. La Fondation OCP utilise son expertise et son réseau de partenaires pour co-construire des solutions durables répondant aux besoins prioritaires des communautés qu'elle sert. En outre, la Fondation adopte un modèle d'action agile basé sur l'intelligence collective et opère dans différents domaines tels que l'éducation et la diffusion des connaissances, la R&D, et l'économie sociale et solidaire, entre autres.

La Fondation OCP met en œuvre un certain nombre de projets et encourage l’innovation en partenariat avec des institutions marocaines et d'autres organisations nationales et internationales. Ses projets assistent le royaume dans le développement de sa capacité de recherche par le biais de soutien aux projets et d'institutions de R&D, au parrainage d'écoles publiques, ainsi que l'octroi de bourses d'études à des étudiants méritants, le renforcement des capacités des coopératives et l'amélioration de l'accès aux services de santé en soutenant des caravanes médicales dans les zones rurales, ou en soutenant les soins médicaux aux personnes ayant des besoins spéciaux. La Fondation OCP mène un large éventail de

projets avec ses partenaires africains en les accompagnants dans la mise en œuvre de leur carte de fertilité et en améliorant les conditions de vie des populations locales par la fourniture de bétail et de matériel agricole, ainsi que par des formations aux agriculteurs. Par sa promotion d'un écosystème de connaissances, la Fondation OCP soutient de nombreuses structures indépendantes comme l'Université Polytechnique Mohammed VI, le Lycée d'Excellence de Benguerir, et la Fondation Mascir.

Le Groupe finance la Fondation OCP et détermine le niveau de financement qu'elle recevra au début de chaque année. En 2021, l'OCP a financé la Fondation à hauteur de 6,7 milliards de dirhams, dont 6,0 milliards de dirhams dédiés à l'éducation et 0,1 Milliard de dirhams pour la recherche et développement.

La Fondation OCP fournit des contributions importantes aux agriculteurs marocains pour l'achat d'engrais pour une valeur de 0,36 milliards de dirhams pour l'exercice 2021, 0,1 milliard dirhams pour l'exercice 2020 et de 0,3 milliard dirhams pour l'exercice 2019.

Université Polytechnique Mohammed VI

L'Université Polytechnique Mohammed VI ("UM6P") a été fondée et soutenue par la Fondation OCP. L'UM6P est un hub d'éducation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, avec l'objectif de devenir un pont éducatif entre le Maroc, le continent africain au sens large, et le reste du monde. L'UM6P a été inaugurée en 2017 afin de soutenir l'Agenda R&D du Groupe OCP, et de contribuer à l'éducation d'une nouvelle génération de leaders africains. En 2018, le Groupe a externalisé sa R&D à l'UM6P. Celle-ci dispose de plusieurs campus, dans différentes villes (Benguerir, Laâyoune, Rabat et bientôt Casablanca et El Jadida). L'Université applique une approche "*Learning by doing*" et développe des partenariats solides avec des universités de classe mondiale, afin de promouvoir le leadership et la formation dans des domaines de recherche ciblés.

En contribuant à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs, d'entrepreneurs et de leaders, l'UM6P s'engage à positionner le Maroc et l'Afrique à l'avant-garde de la technologie et des sciences humaines.

Lydex

Le Lycée d'Excellence de Benguerir ("*Lydex*") est le fruit d'un partenariat public/privé entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la Fondation OCP pour promouvoir un enseignement de haut niveau. Trois principes fondateurs sous-tendent le fonctionnement du Lydex : (i) encourager l'excellence, (ii) favoriser l'accès des élèves brillants issus de milieux vulnérables et (iii) l'inclusion de toutes les régions du Royaume.

Fondation Ibn Rochd pour les sciences et l'innovation

La Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation ("FIRSI") est une organisation à but non lucratif fondée par l'UM6P pour soutenir le développement de la jeunesse via la recherche et l'entreprenariat, grâce à un soutien financier ciblant les étudiants de niveau universitaire, les chercheurs et les start-ups. La FIRSI vise à promouvoir l'excellence académique et à encourager la recherche scientifique et l'esprit d'entreprise pour soutenir l'inclusion des Marocains et des Africains, quels que soient leurs moyens financiers.

1337

1337 est une école de programmation informatique, basée sur le peer-learning, avec des sites à Benguerir et Khouribga. Il s'agit de la première école de ce type au Maroc et sur le continent africain à offrir une formation informatique entièrement gratuite, ouverte et accessible à toute personne âgée de 18 à 30 ans. L'approche pédagogique de 1337 est basée sur l'apprentissage par les pairs. Un style

de fonctionnement participatif permet aux étudiants d'aiguiser leur créativité grâce à un apprentissage par projet. 1337 n'exige pas aucun diplôme ou une formation informatique approfondie. Le seul critère d'admission est de réussir le processus de sélection.

UM6P Ventures

UM6P a lancé UM6P Ventures, une société de capital-risque dont l'objectif est de fournir un accès au capital de départ pour les jeunes entreprises et d'accélérer l'innovation scientifique et technologique. UM6P Ventures a établi des partenariats avec les universités suivantes : Université Cadi Ayyad, Université Mohammed 5, Université Hassan II et Université Al Akhawayn d'Ifrane. Ces partenariats permettent d'accéder aux ressources de ces universités, notamment aux laboratoires. UM6P a également établi un partenariat avec le MIT Sandbox Innovation Fund afin de créer des synergies et de connecter un large réseau de mentors et d'experts locaux et internationaux.

Institut mondial du phosphore

Global Phosphorus Institute ("GPI") a pour but la promotion de la recherche, afin de développer des stratégies de gestion durable du phosphore afin d'assurer sa disponibilité pour les générations futures. Cette plateforme permettra l'accès à un réseau mondial et partagera des solutions innovantes qui ont pour but d'atteindre un équilibre entre le besoin et l'utilisation du phosphore dans les différentes productions.

Institut africain de nutrition végétale ("APNI")

L'APNI, créée en mars 2019, est une association marocaine à but non lucratif située à Benguerir. L'APNI est une organisation scientifique indépendante qui travaille uniquement sur l'amélioration de la nutrition des plantes à travers le continent africain pour renforcer et contribuer aux efforts de recherches visant le développement, existants en Afrique.

La mission de l'APNI est d'améliorer la nutrition des plantes pour garantir la sécurité alimentaire du continent. Pour soutenir sa mission, l'APNI a mis en place modèle scientifique basé sur l'innovation, centrée sur l'agriculteur, avec des partenaires des secteurs public et privé.

Institut de Promotion Socio-Educative (IPSE)

L'IPSE est une institution de la Société qui dispense un enseignement de qualité aux enfants à via un accès aux nouvelles technologies, le développement des compétences linguistiques, l'initiation à l'approche expérimentale et la promotion des sciences. Elle a conclu des partenariats avec 33 institutions académiques prestigieuses. Le Groupe offre une éducation de haute qualité à 19 000 enfants d'employés inscrits en 2019 et le Groupe a fixé une ambition d'inscription de 32 000 étudiants d'ici 2025. IPSE a alloué 428 millions de Dh pour couvrir les coûts de construction et 81 millions de Dh pour les équipements scolaires pour la période 2018-2019 et prévoit de dépenser 390 millions de Dh supplémentaires sur la période 2020-2022.

Autres activités secondaires

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de projets secondaires à différents stades de développement. Ces projets visent à la fois le soutien des activités principales du Groupe, par exemple en améliorant l'infrastructure utilisée par le Groupe dans ses activités principales ou en favorisant l'éducation et le développement de l'expertise afin d'assurer l'accès du Groupe à une main-d'œuvre qualifiée, et à promouvoir le développement de l'économie locale.

Les projets non stratégiques du Groupe sont principalement axés sur huit secteurs de l'économie marocaine :

- les infrastructures et les grands projets, tels que la construction d'installations portuaires, et de routes ;
- les projets visant l'amélioration des services publics, tels que le développement de centrales d'énergie renouvelable, ainsi que de pipelines et d'usines de dessalement ;
- les projets visant le développement d'entreprises industrielles et de construction ;
- les projets d'urbanisme et de développement urbain, y compris le développement de logements et d'installations connexes ;
- les projets d'accueil et de services, tels que la création d'entreprises de services ;
- les projets agricoles, tels que le soutien de projets d'agriculture et de transformation ;
- les projets éducatifs et de R&D, tels que le développement de plateformes éducatives ;
- les projets de formation et de recrutement. Le Groupe pourrait développer d'autres activités à l'avenir.

Société marocaine d'hôtellerie

En 2019, le Groupe, l'ONCF et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont annoncé un partenariat dans le secteur de l'hôtellerie haut de gamme dans le but de soutenir la croissance et l'emploi dans l'économie marocaine et devrait inclure des actifs hôteliers historiques au Maroc, qui sont détenus par l'ONCF, notamment la Mamounia à Marrakech, le Palais Jamai à Fès, Michlifen à Ifrane ainsi que Marchica Lagoon Resort à Nador.

Début 2020, le Groupe et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont créé une coentreprise à parts égales, Moroccan Hospitality Company (" MHC "), un centre national pour le développement du secteur hôtelier au Maroc. En mars 2020, MHC a acquis auprès de l'ONCF 52% du capital de la société La Mamounia et 80% des parts de la société de gestion de l'hôtel Michlifen. Le montant total de cette acquisition est estimé à 2,3 milliards Dh, la part de la Société étant de 50%. L'évaluation de l'acquisition des actifs hôteliers est en cours de finalisation.

En août 2020, MHC a acquis 45% des actions de la Foncière de la Lagune ("SFL") et 95% des actions du Palais Jamaï ("SPJ") auprès de l'ONCF. En mai 2021, MHC a acquis 5% supplémentaires du capital social de SFL et de SPJ, pour atteindre une participation de 50 % et 100 % du capital social de SFL et SPJ, respectivement. OCP Hospitality, filiale à 100% d'OCP SA, détient actuellement 50% du capital social de MHC.

Projets Ville Verte et Mine Verte

Conformément à sa stratégie de développement durable, le Groupe développe deux projets majeurs, "Ville Verte de Benguerir" à Ben Guerir et "Mine Verte" à Khouribga.

Le projet Ville Verte de Benguerir est une nouvelle zone urbaine de 1 000 hectares près de Ben Guerir. Le projet vise à fournir des infrastructures résidentielles, sanitaires, éducatives, de loisirs et administratives à la population locale existante, ainsi qu'à une population estimée à 100 000 personnes qui devraient s'installer dans la ville. La ville verte de Benguerir comprend notamment l'université polytechnique Mohammed VI, spécialisé dans les activités de recherche et de développement et propose des diplômes de licence et de masters. Le projet est en cours de développement depuis 8 ans et comprend plus de 250 hectares de terrains aménagés et 250 000 mètres carrés de bâtiments développés, dont des projets phares tels que le Data Center (TIER 3, avec alimentation et liaisons réseau redondantes, de 8 700 mètres carrés), STARTGATE (un espace de travail pour les programmes d'incubation et d'accélération avec 200 places de travail), deux plateformes de recherche en énergie solaire et en éco-construction, et d'autres laboratoires de recherche et d'innovation.

L'objectif est que la ville verte of Benguerir accueille 15 000 personnes d'ici la fin de la phase de développement actuelle. Il est prévu qu'en 2045, la Ville Verte de Benguerir accueille 100 000 personnes, dont 10 000 étudiants et chercheurs ainsi que 1 000 membres du personnel universitaire. La Cité verte de Benguerir sera construite conformément aux normes LEED-ND (*Leadership in Energy and Environmental Design for Neighbourhood Development Standards*) et fera la promotion

des technologies de développement durable. Un parc technologique, (Parc technologique et zone d'innovation de Bentech) destiné aux entreprises de recherche et de développement ainsi qu'aux entrepreneurs, est actuellement en cours de construction à côté de l'Université polytechnique Mohammed VI. La Cité verte de Benguerir devrait être achevée d'ici 2045 et coûtera environ 25 milliards de Dh.

Le projet Khouribga Green Mine vise à convertir environ 300 hectares d'anciennes installations minières en un complexe résidentiel, de loisirs et touristique, écologique, comprenant des attractions touristiques, environ 7 000 logements, un village de vacances et deux hôtels. Le projet Khouribga Green Mine devrait être achevé d'ici 2040 et coûter environ 6 milliards de Dh.

SADV envisage son propre financement par dette et fonds propres et prévoit également d'utiliser en partie les flux de trésorerie générés en interne par le projet afin de financer les projets Green City et Green Mine.

Assurance

Les conditions de la couverture d'assurance du Groupe sont similaires à celles qui sont généralement acceptées dans l'industrie des phosphates et sont adaptées aux activités spécifiques du Groupe. La couverture d'assurance du Groupe comprend les dommages aux biens, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile, le sabotage, le terrorisme, l'assainissement de l'environnement, l'assurance responsabilité civile de l'employeur, l'assurance contre les objets dangereux, l'informatique et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants. Le Groupe maintient des polices d'assurance auprès de courtiers et de compagnies d'assurance marocains et internationaux (notamment en Angleterre, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis).

VI.3.1. OCP SKILLS

En 2011, le Groupe OCP a mis en place OCP Skills, un programme de formation et de recrutement qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes et à soutenir la stratégie de croissance du Groupe dans les régions dans lesquelles il opère.

OCP Skills a trois objectifs majeurs : (i) la mise à disposition de fonds, l'encadrement et le soutien de projets d'entreprenariat et de développement de la communauté ; (ii) la formation de 15 000 personnes afin d'améliorer l'employabilité des jeunes des régions où opère le Groupe, les formations étant assurées en partenariat avec différents établissements publics et privés ; et (iii) le recrutement de 5 800 personnes dans les différents sites du Groupe, avec une priorité pour les riverains des sites du Groupe et les enfants d'anciens salariés.

VI.3.2. POLITIQUE QUALITE

La qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe OCP. Dès 1986, cette mobilisation s'est traduite par l'introduction du concept de « Cercle de qualité » dans les sites de production. Des cycles de formation ont ainsi été organisés pour l'encadrement et les opérateurs.

Ces projets se sont poursuivis et, en 1990, le Groupe a initié le concept de « qualité totale » avec le souci du « zéro défaut ». Cinq ans plus tard, l'Assurance qualité a été mise en place encourageant le personnel concerné à focaliser son attention sur la traçabilité et la maîtrise des risques de dérives.

Avec la création de la Direction de la Qualité en 1995, le Groupe a donné une nouvelle impulsion à la démarche développée au niveau de ses directions. D'autres concepts ont été introduits par la suite (Total Productive Maintenance, auto-évaluation, analyse des processus, plans d'amélioration qualité, etc., ainsi que des structures d'accompagnement (comité qualité, chef de projet qualité, etc).

Pour atteindre les objectifs et mobiliser les agents, des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis en place, complétés par des actions de promotion (forums, bulletins d'informations, visites de sites, journées d'échanges et de capitalisation, etc.).

VI.3.3. POLITIQUE SECURITE

Stratégie Santé et Sécurité au Travail du Groupe OCP

La Santé et la Sécurité au Travail (SST) représentent un enjeu majeur et durable pour le GroupeOCP. Notre but principal est de protéger notre personnel et de promouvoir le bien-être au travail tout en protégeant l'intégrité de nos installations. Les actions du Groupe s'inscrivent dans le cadre de ses principes de bonne gouvernance et fait partie des fondations de ses valeurs de leadership et de son code éthique.

Notre politique traduit notre engagement en matière de la prévention de la santé et de la sécurité de tous les collaborateurs OCP et partenaires (contractants, fournisseurs, visiteurs, filiales OCP, JV's...) ; et elle trace les directives de sécurité et de santé au travail pour la maitrise des risques professionnels et industriels.

L'ambition du Groupe est de devenir une référence mondiale en matière de performance SST, dans le domaine des industries des phosphates avec une ambition « Zéro Accident » durable.

Projet « Zéro incident » :

Le projet « Zéro Incident » est un programme qui a contribué à l'instauration de la culture sécurité auprès des collaborateurs OCP et des entreprises extérieures.

Le programme est divisé en deux phases :

- Première phase 2012 – 2016 : Construction du système de gestion de la sécurité sur la base de l'identification des risques majeurs des activités OCP minières et chimiques à partir des principaux constats de la PME (évaluation de la gestion de la sécurité) en 2012.
- Deuxième phase 2017 – 2020 : Examen du système de gestion de la sécurité en axant le programme du projet «Zéro Incident 2.0» sur les ressources humaines, en termes d'amélioration :
  - Compétences et expertise pour mieux maîtriser les risques professionnels et industriels,
  - Formation Perception des risques auprès de tous les collaborateurs et partenaires de la Société pour construire une culture sécurité durablement
  - Communication émotionnelle et interactive à travers des jeux, des émissions de télévision et des BD amusants pour les enfants des collaborateurs.
  - Culture de performance HSE via la digitalisation (Remontée des données et tableau de bord).
- Troisième phase 2021 – 2023 : Atteindre le mode indépendant en mi 2023 avec :
  - Réduction du Taux de fréquence ;
  - Evaluation globale HSMS (Health And Safety Management System) supérieure à 75%.

Plusieurs leviers du projet « Zéro Incident » ont permis de contribuer à l'amélioration des performances sécurité (Baisse du taux de fréquence de 60% depuis 2016), notamment :

- Mise en place du Système HSMS (Health And Safety Management System) ;
- Organisation de la filière HSE et clarification des rôles et responsabilités de la ligne managériale ;
- Mise en place des standards opérationnels et PSM liés aux risques professionnels et industriels ;
- Mise en place des rituels terrains d'animation : Contacts sécurité, Stop sécurité, workshops, formations, débriefing poste, réunions matinales, actions de mobilisation et coaching…;
- Mise en place d'une stratégie de communication : Logo sécurité, Branding, affichage, dépliants, goodies, vidéos, émissions HSE Expert…;

- Outils sécurité soutenus : fiches mnémotechniques, guides des standards, vidéos de vulgarisation des standards, Quiz, digitalisation (plateformes MyOPS / MyHSE…) ;
- Définition d'une politique SST basée sur les 7 principes HSE ;
- Etablissement et déploiement des 5 règles qui sauvent la vie ;
- Montée en compétences HSE des collaborateurs OCP ;

Health and Safety Management System :

Notre Système se fonde sur trois principaux piliers du HSMS, à savoir : **Politique et Organisation, Gouvernance,** et **Maitrise des Risques** :

Il consiste à se positionner sur la courbe de Bradley en mode préventif (Indépendant et interdépendant) et d'éviter le mode réactif (réactive, dépendant). Et ce, pour ancrer une culture sécurité auprès de nos collaborateurs OCP et partenaires, en ligne avec nos valeurs et nos Standards.

Ces derniers sont mis en place pour maitriser les risques identifiés sur le plan santé, professionnels et industriels.

VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

VII.1. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

VII.1.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GROUPE OCP

La stratégie du Groupe OCP vise à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés. Pour ce faire, le Groupe a défini les axes stratégiques suivants :

AMELIORER L'EFFICACITE ET AUGMENTER LA CAPACITE INDUSTRIELLE

Compte tenu de la croissance de la demande mondiale d'engrais et de la position compétitive du Groupe, la Société s'est engagée, depuis 2008, dans un important programme d'investissement visant à préempter la croissance de la demande future et à renforcer sa position de leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La première phase du programme d'investissement a porté sur le renforcement des capacités de production, visant à doubler les capacités minières et à tripler les capacités de transformation chimique.

Le Groupe a également réalisé d'importants investissements visant à transformer la chaîne logistique (l'utilisation des slurry pipelines par exemple) ainsi qu'à accroître son efficacité opérationnelle et environnementale. Ces investissements constituent un premier pas vers l'ambition du Groupe de se donner les moyens de capter 50% de l'augmentation de la demande d'engrais phosphatés à l'échelle mondiale, tout en assurant une présence équilibrée sur les trois principaux maillons de la chaîne de valeur.

Dans la deuxième phase du programme d'investissement, le Groupe vise une augmentation de la production de roches allant jusqu'à 20 millions de tonnes d'ici 2030, grâce au développement de nouvelles mines et à l'expansion des mines existantes.

Le Groupe procède également à l'augmentation de ses capacités de production d'engrais et d'acide phosphorique sur ses différents sites, en plusieurs phases :

- En 2020, la capacité de production d'engrais et de roches du Groupe était respectivement de 12 millions de tonnes et de 46 millions de tonnes, contre 4 millions de tonnes et 30 millions de tonnes en 2007. La capacité portuaire a également augmenté, passant de 30 millions de tonnes en 2007 à 50 millions de tonnes en 2017.
- D'ici 2023, le Groupe prévoit d'augmenter sa capacité de production d'engrais de 3 millions de tonnes grâce à l'ajout de 3 unités de granulation d'un million de tonnes chacune, qui seront mises en service à partir de fin 2022. Ces lignes bénéficieront de l'acide phosphorique

provenant de la ligne F et de la capacité libérée par les programmes d'efficacité (dont la construction a déjà commencé).

- Entre 2024 et 2030, le Groupe prévoit d'ajouter entre 3 et 5 millions de tonnes d'engrais phosphatés personnalisés.

Ces augmentations de capacité prévues dans le programme d'investissement devraient aider le Groupe à renforcer sa position dans la chaîne de valeur du phosphate. Sur la base des plans actuels, les coûts totaux estimés du Programme d'investissement depuis son lancement en 2008 jusqu'en 2030 sont d'environ 20 milliards de dollars US (190 milliards de MAD), dont environ 8 milliards de dollars US (74 milliards de MAD) entre 2008 et 2020, le reste devant être dépensé au cours de la période 2021-2030.

Par ailleurs, la Société entend poursuivre son développement en Afrique, qui est la région qui devrait connaître la plus forte croissance au monde en termes de demande d'engrais au cours des prochaines années selon l'IFA.

La Société devrait continuer à augmenter ses ventes sur le continent et s'est engagé à investir dans de nouvelles capacités en Afrique (par exemple en Éthiopie, au Nigeria et au Ghana).

RENFORCER LE LEADERSHIP PAR LES COUTS

Le Groupe OCP fait partie des acteurs ayant les coûts de production les plus bas de l'industrie des phosphates. Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe est activement engagé dans l'amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle et la réduction du coût unitaire de ses opérations, en particulier ses activités minières et de transport par l'adoption de nouveaux processus, procédures et technologies. Ainsi, l'utilisation du slurry pipeline au lieu du train pour le convoyage de la roche permet de réduire sensiblement les coûts logistiques du Groupe. En outre, le développement de Jorf Phosphate Hub permet au Groupe d'augmenter ses capacités de production tout en réalisant des économies d'échelle importantes, en s'appuyant notamment sur les plates-formes déjà existantes et en mutualisant certaines opérations industrielles.

AUGMENTER L'AGILITE COMMERCIALE ET FLEXIBILITE INDUSTRIELLE

Le programme d'investissement du Groupe est conçu pour accroître la flexibilité offerte par les opérations de phosphate. En augmentant encore sa capacité sur les trois maillons de la chaîne de valeur du phosphate (c'est-à-dire la roche phosphatée, l'acide phosphorique et les engrais), le Groupe estime qu'il sera mieux à même de répondre aux changements de la demande et des conditions du marché. En particulier, le Groupe estime que les engrais représentent une opportunité de croissance significative au sein de ses marchés, tirée par le développement et la demande de nouveaux produits, de services et d'engrais spécifiques/ « customisées », qui, en 2020, concernaient plus de 40 formules différentes, contre 9 en 2014.

Le Groupe a également l'intention de poursuivre des partenariats stratégiques axés principalement sur la réalisation de synergies avec ses activités, ses opérations et sa gamme de produits existants ou sur leur complémentarité, renforçant ainsi sa position dans la chaîne de valeur. En 2018, le Groupe a établi un partenariat stratégique avec Fertinagro Biotech, S.L., une société espagnole spécialisée dans la commercialisation de solutions innovantes de nutrition des plantes. Ce partenariat aide le Groupe à progresser vers son objectif stratégique de créer des solutions de fertilisation innovantes, adaptées à différents sols et cultures, et répondant aux besoins des agriculteurs du monde entier. Le Groupe a ouvert des bureaux de représentation et des filiales dans un certain nombre de zones géographiques clés, dont, entre autres, la Chine, l'Éthiopie, le Kenya, Singapour, les Émirats arabes unis, les États-Unis, le Brésil, l'Inde et l'Argentine. Ces entités renforcent la position du Groupe dans le domaine des produits fertilisants finis, au niveau mondial, et sa présence sur les marchés clés.

METTRE EN AVANT L'INNOVATION ET LA PROMOTION DES MEILLEURES PRATIQUES AGRICOLES

Au-delà de son activité de produits phosphatés de commodités, le Groupe a pour objectif d'être un fournisseur mondial majeur de solutions pour la fertilité des sols. Pour atteindre cette ambition, le Groupe entend développer un portefeuille de produits et de services personnalisés qui apportent une valeur ajoutée aux agriculteurs en répondant aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis auxquels l'industrie agricole est confrontée, tels que le développement des technologies numériques ou la prise de conscience environnementale. C'est dans ce sens que le Groupe se concentre davantage sur l'innovation et la technologie.

Le Groupe a d'abord mis en œuvre son approche en Afrique, en développant des produits personnalisés, en offrant des services et des outils numériques pour mieux soutenir l'agriculture dans la région. La forte croissance sur le continent affirme l'ambition du Groupe d'être un partenaire de l'agriculture et du développement africain à travers sa filiale, OCP Africa. Cette stratégie cible un produit fertilisant mieux adapté aux sols et aux cultures locales. Parmi les exemples concrets de la stratégie du Groupe en Afrique, on peut citer :

- En 2012, le Groupe a lancé le projet «Agricultural Caravan» qui analyse et cartographie les sols afin de créer un outil d'aide à la décision pour optimiser l'utilisation des engrais. Le projet «Agricultural Caravan» est une initiative de la Fondation OCP en partenariat avec les ministères de l'agriculture des pays hôtes et a été un outil de proximité utilisé pour permettre l'accompagnement et le parrainage des agriculteurs. Après avoir lancé la «Agricultural Caravan» au Togo et à Madagascar en 2017, deux autres Caravanes agricoles ont été lancées au Burkina Faso et en Éthiopie en 2018, et une au Rwanda en 2019.
- Par l'intermédiaire de sa filiale OCP Africa, dédiée au développement d'une agriculture durable en Afrique, le Groupe travaille avec les agriculteurs dans le cadre de son initiative OCP School Lab. Cette initiative met à la disposition des fermiers une « école mobile » offrant des formations de sensibilisation aux meilleures pratiques agricoles pour les cultures dominantes de la région concernée (par exemple, le cacao et le riz en Côte d'Ivoire et le maïs au Kenya). Le laboratoire scolaire de l'OCP propose également une analyse des sols pour déterminer le meilleur produit et culture à utiliser dans la région concernée. En 2019, plus de 350 000 agriculteurs ont bénéficié de l'aide d'OCP Africa au Kenya, au Nigeria, au Ghana, au Togo, au Burkina Faso, au Sénégal, Côte d'Ivoire et Tanzanie.
- Le Groupe déploie un programme « Agribooster » en Afrique. Ce programme consiste à offrir un ensemble de produits et de services aux exploitations agricoles comprenant une assistance technique, des formations, la fourniture d'intrants, des services financiers/crédits, et l'accès au marché pour la vente des récoltes. Plus de 55 000 agriculteurs ont bénéficié du programme Agribooster depuis son lancement en 2016 notamment en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Kenya, en Guinée, au Togo, au Ghana, au Kenya et au Burkina Faso.
- En 2018, 170 coopératives marocaines ont bénéficié de l'appui de l'" Initiative Al Moutmir " qui vise à apporter l'expertise du Groupe en matière de sols et de cultures aux agriculteurs marocains. L'initiative consiste en la mise en place des « plateformes Agri » de sensibilisation et de formation (Al Moutmir Li Khadamat Al Qorb), qui comprend un laboratoire mobile d'analyse des sols opérant dans différentes provinces du Maroc, ainsi que le programme « d'agriculture expérimentale » qui sert à la formation et au partage des meilleures pratiques agricoles. Il y a 1 000 plateformes de démonstration actuellement prévues pour l'initiative Agri-platforms. Au total, 30 agronomes seront déployés en permanence dans 20 provinces et travailleront quotidiennement avec les agriculteurs, en assurant des formations, des démonstrations, un suivi et un soutien. Cette initiative comprend également un large éventail de services et d'outils intégrant des unités de production innovantes (telles que des smart-blenders), des applications mobiles, un centre d'appel, des capteurs et des appareils connectés pour collecter et analyser les données.

La stratégie innovante du groupe en matière de solutions pour les agriculteurs est actuellement déployée à l'échelle mondiale, avec des initiatives dans de nombreux pays, dont le Brésil et les États-Unis. Les efforts du Groupe reflètent la prise de conscience de l'importance d'une agriculture durable et intelligente. Le Groupe entend développer et mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent

aux besoins du marché et des agriculteurs en proposant des solutions sur mesure et intégrées, des formulations d'engrais de plus en plus adaptées et d'autres produits phosphatés. Par exemple:

- Le Groupe a créé une joint-venture avec Fertinagro Biotech, pour la production d'engrais à haute valeur ajoutée (NPK amélioré, biostimulants, etc.) à Jorf Lasfar. La JV vise à offrir des solutions avancées basées sur la combinaison de la flexibilité et de la compétitivité industrielles avec l'innovation et les services agronomiques pour les agriculteurs. La joint-venture exploite une unité industrielle de mélange et de granulation à la vapeur, d'une capacité annuelle totale de 250 Kt. Elle se caractérise par une grande flexibilité pour produire un nombre important de produits spécialisés NPK++, NP++, PK++, améliorés par cinq technologies avancées d'engrais à haut rendement : Duramon (libération lente de N), Protect (libération lente de P dans les sols alcalins), Multiphos (libération lente de P dans les sols acides), Actibion (stimulant des micro-organismes du sol), SOP (K hautement soluble) etc.
- Le Groupe intègre la R&D dans sa chaîne de valeur industrielle grâce à l'aide de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens. En 2018, le Groupe a développé de nouvelles formules d'engrais et a commencé à mener des tests agronomiques sur la performance des engrais. Les pratiques innovantes du Groupe ont considérablement évolué ces dernières années, par exemple avec le développement réussi de nouvelles formules d'engrais (engrais liquides enrichis, TSP enrichis, Phosfeeds, et engrais solubles). Le Groupe entretient des partenariats clés avec des PME, des start-ups, des centres de recherche et certaines communautés d'innovation et collabore avec l'Université Polytechnique Mohammed VI. Grâce à ses activités de R&D, le Groupe a produit plus de 40 différentes formules NPK personnalisées.

DIVERSIFIER DAVANTAGE LE PORTEFEUILLE DU GROUPE PAR RAPPORT AUX ENGRAIS PHOSPHATEES STANDARD

Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe s'engage activement à valoriser durablement toutes les possibilités sous-jacentes à ses ressources et à ses capacités. La Société a adopté une approche équilibrée d'exploitation de projets matures et d'exploration de produits, services et technologies qui pourraient permettre au Groupe d'avoir un avantage concurrentiel sur tout marché existant ou nouveau. Le Groupe se concentre sur l'amélioration de la manière dont il exploite ses réserves et sur l'amélioration de la manière dont il exploite ses capacités et son capital humain, ainsi que sur le développement de nouvelles activités et de nouveaux services impliquant une expertise basée sur la technologie, l'ingénierie, le conseil et l'analyse, ainsi que la maintenance et la machinerie.

Le développement de produits spécialisés à base de phosphate au-delà du marché agricole permettrait au Groupe de se diversifier dans des produits à plus forte valeur ajoutée, tels que la nutrition animale et la production d'intrants pour les industries chimiques. En 1998, la Société a commencé à produire du phosphore purifié (PPA), un acide phosphorique de haute qualité, par le biais d'EMAPHOS, une joint-venture avec Prayon et Budenheim. En 2021, la Société et ses partenaires ont décidé de doubler leur capacité de production de PPA et de lancer la construction d'une deuxième unité de PPA, EMAPHOS II. Cependant, le PPA n'est que la première étape en amont de la chaîne de valeur des phosphates industriels. Cette chaîne de valeur comprend également les sels de phosphate industriels, qui comprennent une large gamme de produits phosphatés ayant des applications dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et industriel. Le phosphate est également utilisé dans d'autres applications de niche, telles que les batteries, qui ont suscité une attention supplémentaire suite à l'annonce faite par Tesla en 2020 de développer des batteries à base de phosphate. Le Groupe pourrait également envisager une intégration en aval dans des produits à plus forte valeur ajoutée et des marchés en croissance.

Au-delà du phosphate, la roche marocaine contient différents éléments qui peuvent être récupérés tout au long de la chaîne de valeur, comme le fluor, les terres rares et le vanadium. Par exemple, le fluor peut être récupéré à partir du FSA, un sous-produit de l'acide phosphorique. Il peut être monétisé en le vendant directement ou en le transformant en un produit à marge élevée comme le CaF2, le HF ou d'autres produits en aval. En outre, le Groupe étudie des options innovantes pour la valorisation du

phosphogypse, telles que des applications pour l'agriculture et les matériaux de construction. Ces possibilités de monétisation offrent au Groupe l'occasion de diversifier son portefeuille et de gérer durablement ses déchets.

REUSSIR UNE CROISSANCE DURABLE

Le développement durable et l'innovation restent au cœur des priorités stratégiques du Groupe. La Société estime qu'il est favorablement placé pour élargir sa stratégie en matière de «Sustainability» en raison d'un certain nombre de facteurs :

- Le Groupe produit déjà de l'électricité (~2,8 TWh en 2019) à partir d'installations existantes et a de l'expérience dans l'exploitation de centrales électriques. Cette capacité de production et cette expérience pourraient constituer une base pour soutenir l'utilisation intermittente des énergies renouvelables.
- Le Groupe dispose de terrains "prêts à l'emploi " à proximité de ses sites de production, avec une irradiation solaire élevée et un potentiel photovoltaïque important.
- Le Groupe a des besoins importants en électricité (4 TWh en 2019, soit 10% de la consommation nationale) et en ammoniac (la consommation de NH3 a atteint ~1,6 MT en 2019, soit ~10% du marché trade), ce qui incite fortement à développer des solutions énergétiques durables.

La Société a mis en place une vision holistique "verte". Cela se traduit par un programme " Énergie verte " qui vise à positionner le Groupe comme un leader sur le marché des engrais verts. Dans cette optique, la Société a défini un plan de croissance visant à renforcer les capacités et à tirer parti de la tendance mondiale à l'amélioration des technologies d'ici 2030 :

- En interne : atteindre un profil dé-carboné, en couvrant tous les besoins énergétiques du groupe par des sources renouvelables et 100 % des besoins en eau par des sources non conventionnelles (principalement le dessalement).
- En externe : développement d'une nouvelle gamme de produits verts (roches vertes et engrais verts) pour promouvoir la sustainability environnementale, soutenir la diversité économique et assurer la transition vers un écosystème durable.

VII.1.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE OCP[37]

Le montant total des investissements corporels réalisés au titre des trois dernières années par le Groupe OCP s'élève à 32,7 Mrds MAD. Ceci traduit la forte orientation du Groupe vers des investissements structurants visant principalement l'augmentation des capacités en mine et en chimie et la réduction des coûts (investissement de développement), tout en s'impliquant dans de nouveaux domaines apportant une forte valeur ajoutée à son écosystème.

[37] Périmètre retenu : OCP SA, JFC de I à V, PMP, Imacid et Emaphos

L'évolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2019-2021 se présente comme suit :

Evolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2019-2021 (En Mrds MAD)

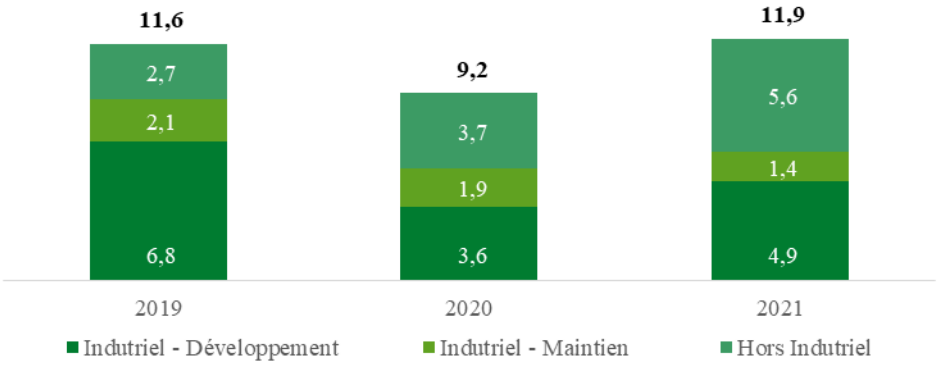

Source : OCP SA

POLITIQUE DE PARTENARIAT DU GROUPE ET DES JOINT-VENTURES

La Société a pu forger plus de 30 partenariats stratégiques avec des organisations, de renommée mondiale, qui partage la philosophie et l'ambition de créer un avenir durable et de transformer l'agriculture dans le monde.

Chaque partenariat, dans chacun des secteurs d'activité, représente une opportunité d'échange d'expertise et de partage de connaissances, afin de maximiser l'impact des projets, et des programmes de formation aux joint-ventures.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES DURANT LES 3 DERNIERES ANNEES

Les principaux investissements réalisés ces 3 dernières années se présentent comme suit :

En milliards de dirhams	2019	2020	2021
3 nouvelles d'engrais et infrastructures à Jorf	0,5	0,3	1,1
Lignes sulfuriques D, U et E à Jorf	1,6	0,5	1,0
Ligne phosphorique F et infrastructures à Jorf	0,4	0,1	0,1
Nouveau Port de Laâyoune	0,5	0,5	0,7
Unité intégrée de production d'engrais à Laâyoune	0,1	0,1	0,1
Laveries - Laâyoune, Benguerir et Extension MEA à Khouribga	0,8	0,6	0,7
JFC(s)	0,5	0,2	0,2
Downstream (Unité de séchage à Jorf)	0,3	0,1	0,1
Réhabilitation des installations JPH	0,1	0,3	0,2
Backbone opérationnel SAP	-	0,2	0,2
Programme Afrique	0,0	0,1	0,1

Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des décaissements relatifs au programme d'investissement, par site de production, sur la période 2019-2021 :

En milliards de dirhams	2019	2020	2021
Khouribga	1,5	1,0	0,8
Gantour	2,0	1,6	2,0
Jorf	4,7	2,2	3,3
Safi	1,1	0,8	0,4
Phosboucraâ	1,3	0,9	1,1
Siège et autres	1,1	2,8	4,4

Source : OCP SA

VII.1.3. POLITIQUE DE COUVERTURE

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation et de ses flux financiers dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro.

Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniaque), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Ainsi, le Groupe bénéficie d'une couverture naturelle de son risque de change.

Pour gérer la partie résiduelle de cette exposition, le Groupe a défini une stratégie de couverture adaptée à ces spécificités ainsi qu'un cadre de gouvernance permettant de la décliner. Il a mis en place un système intégré de gestion de trésorerie permettant d'identifier et mesurer le risque de change, ainsi qu'un module de gestion des instruments dérivés de couverture.

Cette stratégie de couverture du risque de change du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- Horizon de hedging : les flux à couvrir contre les fluctuations de cours de change ne devraient pas dépasser une période bien définie.
- Assiette de hedging : les montants à couvrir sont plafonnés à une proportion de l'exposition nette bien définie.

Instruments de Hedging : les instruments dérivés utilisés sont ceux autorisés dans le cadre de la réglementation de change en vigueur.

VII.1.4. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Avec plus de 150 chercheurs dédiés, la fonction de R&D est au cœur de la stratégie de développement du Groupe. Les activités de R&D du Groupe sont axés sur trois domaines principaux : i) recherche et développement opérationnels, qui portent sur le développement de la production et des processus industriels, ii) recherche et développement de différenciation, qui concernent l'augmentation de la qualité et la diversification des produits, iii) recherche et développement de rupture, qui visent la mise au point de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques qui intègrent également les objectifs de préservation de l'environnement.

La direction de R&D a développé plusieurs partenariats avec des laboratoires et des centres de recherche de renommée mondiale dans le but de stimuler l'innovation dans l'industrie du phosphate. Le Groupe a également lancé un programme de recherche intégrée, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'améliorer la recherche nationale au Maroc dans le domaine des phosphates.

Parmi les grands projets, récents et en cours, de recherche et de développement du Groupe :

- La conception, le développement et l'amélioration des processus d'enrichissement des minerais du Groupe pour accroître l'efficacité des usines d'enrichissement du Groupe et pour développer de nouvelles technologies ;
- Le développement de procédés pour éliminer les impuretés de la roche et de l'acide phosphorique ;
- Le développement de nouveaux produits pour le marché agricole, y compris la création de produits pour divers types de sols et diverses conditions de croissance ;
- Le développement de nouvelles techniques d'extraction et de nouvelles technologies à utiliser dans les mines du Groupe.

En 2011, le Groupe a organisé le premier symposium international sur l'innovation et la technologie dans l'industrie du phosphate (« **Symphos** »), qui visait à réunir des experts, des industriels, des chercheurs, des équipementiers et des consultants du monde entier pour partager des idées et discuter des nouvelles techniques et technologies afin d'améliorer la production des produits du phosphate et de ses produits dérivés. D'autres éditions de Symphos ont été organisées depuis.

Hormis ses activités internes de R&D, le Groupe a également conclu des partenariats stratégiques pour développer de nouvelles activités en économie des connaissances. A titre d'exemple, la création en Joint-Venture avec Jacobs Engineering, d'une société d'ingénierie JESA ayant pour vocation d'accompagner le développement en cours du Groupe, et ultérieurement d'être leader d'ingénierie en Afrique.

Le Groupe s'est également engagé durant les dernières années dans la création et le développement de l'Université Mohammed VI Polytechnique dont la vocation principale est de porter la recherche à un niveau de classe mondiale.

L'UM6P représente aujourd'hui un moteur pour l'innovation du Groupe. Elle y répond à travers 4 piliers essentiels :

- R&D : accompagner le Groupe dans ses besoins de développement et de recherche, dans sa stratégie de diversification et servir de fenêtre ouverte sur le monde extérieur pour concaténer le savoir et l'aider à traverser la vallée de la mort qui existe entre le concept académique et sa commercialisation
- Venturing : accélérer le développement des nouveaux businesses de la Société et accompagner le développement de start-ups et d'écosystèmes innovants
- Learning : accompagner le Groupe dans sa politique de « long life learning » pour les collaborateurs et supporter le « capability building » du Groupe sur ses nouveaux métiers
- Management : identifier et développer les meilleures techniques managériales ainsi que leurs implémentations au sein du Groupe dans une logique de « Build, Operate and Transfer » afin de développer l'ambidextrie du Groupe

A fin 2021, le total du budget de recherche contracualisé entre l'UM6P et le Groupe s'éléve à plus de 2.5 milliards de MAD, couvrant plus de 200 projets de recherche livrés ou en cours de livraison.

VII.2. MOYENS TECHNIQUES

L'appareil productif de la Société est constitué d'équipements et de matériels bénéficiant de prestations de maintenance, d'investissements de maintien et d'investissements de développement industriel qui permettent à l'outil de production de la Société de se maintenir à l'état de l'art en matière de performance industrielle et de rendements, d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

VII.2.1. CAPACITES DE PRODUCTION

SITE DE KHOURIBGA

Le centre minier de Khouribga dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2021)	Capacité (en MT/an)
Séchage Béni-Idir	10
Séchage complexe Oued Zem	6
Séchage Downstream	6,5
Laverie Daoui	6,7
Laverie Merah	11,3
Laverie Beni Amir	12
Liaison Sidi Chennane	11
Liaison Zone Centrale	11

Source : OCP SA

SITE DE GANTOUR

Le centre minier de Gantour dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2021)	Capacité (en MT/an)
Séchage à Youssoufia	3
Laverie flottation à Youssoufia	4,2
Calcination à Youssoufia	1,8
Liaison entre Youssoufia et laverie	4

Source : OCP SA

SITE DE PHOSBOUCRAA

Le centre minier de Phosboucraâ dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2021)	Capacité
Unité de lavage et séchage	4 Mt/an
Wharf de longueur 3,2 Km	10 à 70 Kt
Unités de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse	1,2 Mm3/d'eau douce par an

Source : OCP SA

SITE DE JORF LASFAR

En 2021, la capacité de production du site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

Capacité de production annuelle					
En milliers tonnes	**Acide sulfurique**	**Acide phosphorique* 29%**	**Acide phosphorique* 54%**	**Acide phosphorique purifié**	**Engrais**
OCP Jorf Lasfar	6784,0	2749,9	2346,5	-	5899,7
IMACID	1287,6	487,2	500,9	-	-
Pakistan Maroc Phosphore	1372,5	474,7	474,7	-	-
JFC V	1294,6	460,4	443,3	-	665,0
JFC I	1660,8	568,8	420,0	0,0	1102,5
JFC II	1524,3	544,4	402,0	0,0	1045,8
JFC III	1565,2	559,0	412,8	0,0	1102,5
JFC IV	1660,8	568,8	420,0	0,0	1102,5
EMAPHOS	-	-	-	136,5	-
Total	17149,6	6413,1	5420,2	136,5	10917,9

Source : OCP SA
** Capacités de production annuelle dédiées à l'acide phosphorique non cumulatives*

Le site Jorf Lasfar a bénéficié d'une augmentation de la capacité de production depuis l'ouverture des JFC.

SITE DE SAFI

En 2021, la capacité de production du site de Safi se présente comme suit :

Capacité de Production Annuelle				
En milliers de Tonne	**Acide sulfurique**	**Acide phosphorique 29%**	**Acide phosphorique 54%**	**Engrais/Feeds**
ICS/C	1286	438	370	1156
ICS/M	1690	600	600	0
ICS/D	1736	524	524	0
Total	4712	1562	1493	1156

Source : OCP SA

La capacité de production au niveau du site de Safi a enregistré une quasi-stagnation sur la période 2019-2021.

VII.2.2. CAPACITES DE STOCKAGE

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacun de ses sites d'exploitation minière au 31 décembre 2021 :

Stockage du minerai phosphaté extrait		Capacité de stockage (en milliers de tonnes)
Khouribga		**2 315**
Dont :	*Daoui*	125
	El Halassa	900
	Sidi Chennane	600
	MEA	690
Gantour		**970**
Dont :	*Ben Guerir*	300
	Ben Guerir (humide criblé)	290
	Youssoufia (humide criblé)	380
Boucraâ		**450**
Dont :	*Mine de Boucraâ*	
	Axe 1 (humide criblé)	150
	Axe 2 (humide criblé)	150
	Axe 3 (humide criblé)	150
Stockage de produits traités		
Khouribga		2 872
Dont :	*Parc el Wafi*	600
	Usine à Benidir (stock humide)	220
	Complexe de séchage à Oued Zem (stock humide)	160
	Usine d'enrichissement à Merah	220
	Usine à Benidir (stock sec)	50
	Complexe de séchage à Oued Zem (stock sec)	52
	Downstream (stock sec)	250
	Downstream (stock humide)	950
	Port Casablanca	370
Gantour		**1 050**
Dont :	*Usine de séchage (humide criblé et lavé)*	90
	Usine de séchage (stock sec)	60
	Usine d'enrichissement (humide criblé)	190
	Usine d'enrichissement (lavé)	130
	Usine de calcination (humide criblé et lavé)	290
	Usine de calcination (stock sec)	50
	Safi Port	240
Boucraâ		**1 200**
Dont :	*Hangars de stockage du produit fini*	500
	Stock humide criblé	450
	Stock lavé	250

Source OCP SA

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacune de ses installations de traitement de produits chimiques au 31 décembre 2021 :

Données (en milliers de tonnes)	Capacité de stockage					
	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29 %	Acide phosphorique 54 %	Acide phosphorique purifié	Engrais phosphatés	Phosphate-based feeds
Jorf Lasfar	**170**	**34**	**120**	**21**	**1210**	**0**
Dont :						
OCP SA	98	18	67,5	-	580	0
JFC I	10	2	-	-	140	0
JFC II	10	2	-	-	140	0
JFC III	10	2	-	-	140	0
JFC IV	10	2	0	0	140	0
JFC V	10	3	7,5	-	70	0
IMACID	12	3	22,5	-	-	0
PMP	10	2	22,5	-	-	0
EMAPHOS	-	-	-	21	-	0
Safi	**60**	**10**	**84**	**-**	**180**	**6**

Source : OCP SA

XX

VII.2.3. INSTALLATIONS PORTUAIRES

La roche de phosphate est principalement exportée par les ports de Casablanca, de Safi et par le quai de Laâyoune. L'acide phosphorique est principalement exporté par les ports de Jorf Lasfar, de Safi et de Casablanca. Les engrais sont exportés par les ports de Jorf Lasfar et de Safi.

Le Groupe dispose d'un certain nombre d'installations dans les ports à partir desquels il expédie ses produits notamment dans le cadre de conventions signées avec l'Etat :

- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Casablanca : 30 ans à partir du 1er Janvier 2007 (avec possible prorogation) ;
- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Jorf Lasfar : 30 ans à partir 1er Janvier 2013 (avec possible prorogation) ;
- Convention d'occupation temporaire de parcelles de terrain faisant partie du domaine public au port de Safi : 10 ans à compter de juin 2006 (renouvelable autant de fois que nécessaire).

Port	Installations
Casablanca	Un quai de chargement des navires d'une longueur de 660 m avec une capacité de chargement annuelle de 15 millions de tonnes ; une nef de déchargement des trains d'une longueur de 412 m et d'une capacité de déchargement annuelle de 15 millions de tonnes ; des installations de manutention, de stockage et de reprise, comprenant des hangars de stockage d'une capacité de 350 000 tonnes ; des convoyeurs de stockage et de reprise mesurant 25 km ; un bâtiment de pesage ; une station d'échantillonnage automatique ainsi que d'autres installations comprenant des bâtiments administratifs et des ateliers de maintenance
Jorf Lasfar	Deux portiques de chargement d'engrais ; un portique de déchargement de soufre solide ; un portique de déchargement de soufre liquide ; deux portiques de chargement d'acide phosphorique et de déchargement d'ammoniac ; deux hangars de stockage de soufre solide ; huit réservoirs d'ammoniac ; trois bacs de stockage intermédiaire de soufre liquide ; deux unités de fusion de soufre ; des convoyeurs de déchargement de soufre et des convoyeurs de chargement d'engrais
Safi	Une nef de déchargement de phosphate ; un hall de stockage de phosphate d'une capacité de 240 000 tonnes et deux circuits de chargement des navires. Une nef de déchargement d'engrais ; deux halls de stockage d'engrais avec une capacité de stockage respective de 60 000 tonnes et 70 000 tonnes ; circuits de chargement des navires ; circuit de déchargement du soufre des navires ; un hall de stockage de soufre d'une capacité de stockage de 35 000 tonnes ; un circuit de chargement des wagons de soufre ; deux extracteurs pour le chargement des camions ; circuits de dépotage d'ACP ; 11 bacs de stockage d'ACP ; trois stations de dépotage d'ACP des camions-citernes et deux stations de chargement des navires d'ACP
Laayoune	Le Groupe dispose par ailleurs d'un *wharf* à Laayoune qui consiste en un quai pour le chargement des navires avec du phosphate et un quai intermédiaire pour le déchargement des navires transportant le pétrole brut pour l'usine de traitement : deux machines de chargement des navires ; deux vedettes ; une série de convoyeurs de reprise de phosphate ; postes électriques et ouvrages maritimes (treuils d'amarrage, etc.). Le quai de Laâyoune est de 17 mètres de longueur ce qui permet l'accostage de navires ayant la capacité de transporter jusqu'à 70 000 tonnes de fret.

Source : OCP SA

VII.2.4. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

Le Groupe OCP a initié dès 2017 une transformation en profondeur pour accélérer l'exécution de sa nouvelle S-curve, visant à libérer le potentiel de création de valeur du Groupe tout en ayant un impact durable sur l'écosystème. Le volet digital est érigé en pilier stratégique de cette transformation, avec le mot d'ordre de faire évoluer les modes de travail et de collaboration.

La transformation digitale est un exercice d'équilibre qui balance en permanence entre :

- D'un côté la numérisation ou l'informatisation, ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité et de moderniser les systèmes et les core processus existants,
- D'un autre côté le digital, ayant pour ambition de favoriser l'émergence de nouveaux business / operating modèles disruptifs, tirant profits des nouvelles avancées technologiques et impactant substantiellement la performance du Groupe.

Les premières initiatives digitales ont ainsi porté sur l'optimisation des processus de bout en bout, guidés par l'expérience utilisateur, et tirant parti des nouvelles méthodes de travail et avancées digitales, en particulier la mobilité et l'analytique. Ceci a permis de libérer l'initiative individuelle, créer de l'émulation et amplifier la dynamique participative du changement entre tous les collaborateurs du Groupe.

Le programme Digital Procurement, par exemple, a permis d'afficher une transparence totale sur l'ensemble du processus source-to-pay, de réduire considérablement les délais du processus et d'améliorer l'intégration locale des achats du Groupe.

Le programme digital Marché local, quant à lui, a permis d'établir une proximité inédite avec les fermiers, en supportant l'initiative nationale Al Mouthmir, avec des retours positifs sur la productivité des fermiers accompagnés.

Sur le volet industriel, le recours à l'automatisation, à la simulation et aux modèles analytiques a contribué notamment à l'amélioration de la performance des sites de production, en professionnalisant la gestion des données industrielles et en valorisant ces données comme patrimoine du Groupe.

Cette approche a également révélé la nécessité d'upgrader le Backbone Opérationnel du Groupe en le rendant plus modulaire, en étendant sa couverture des données et des opérations de la chaîne de valeur et renforçant et sécurisant les fondations technologiques sur lesquelles il repose.

En effet, la mise à niveau du backbone opérationnel est devenue une condition pour accéder au stade supérieur de performance et paver la voie à la transformation globale vers un Groupe multi-métiers, multi-business modèles et multi-business units, capitalisant sur un Corportate orchestrateur.

La vision de transformation du Backbone Opérationnel construite autour du nouvel ERP SAP S4/HANA est un choix décisif qui reflète cette orientation ainsi que la volonté forte de standardisation et d'adoption des meilleurs pratiques. Il s'agit d'une évolution vers de nouvelles méthodes de travail,

impliquant des changements dans les organisations, la culture et les processus pour atteindre l'excellence opérationnelle numérique.

La crise mondiale de 2020 a mis au jour l'importance de réaligner les efforts sur les priorités et suivre de près la création de valeur. Dans le contexte post-pandémique, un nouveau plan d'accélération de la transformation digitale est mis en place par le Groupe OCP.

Guider avec une Architecture claire et partagée, adhérer à la Gouvernance inter-fonctionnelle et piloter l'exécution par la Valeur sont les facteurs clés de succès de ce parcours.

C'est ainsi que se présente la nouvelle architecture du Système d'Information du Groupe OCP.

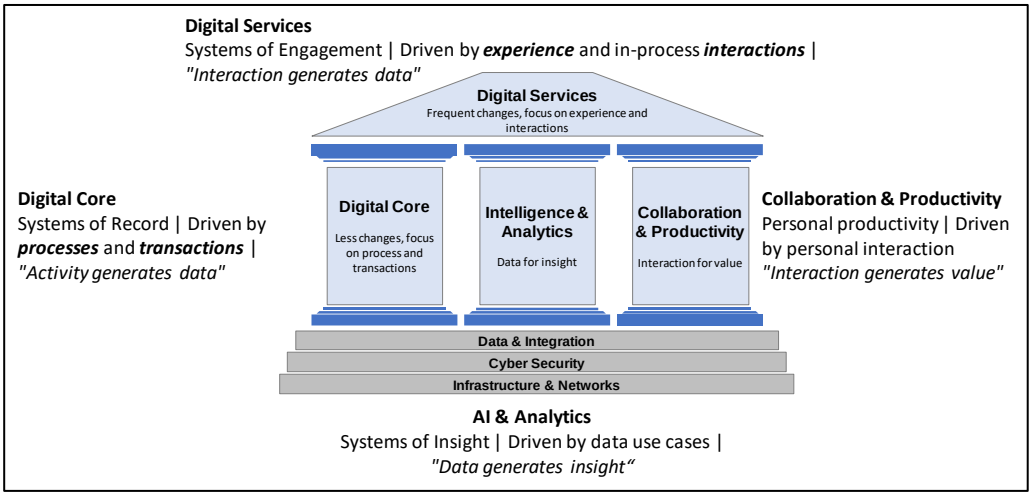

Le Digital Core est articulé autour de l'ERP (S4/HANA) pour le volet gestion, ainsi que les systèmes MES (Manufacturing Execution Systems) pour le volet opérations industrielles. Il assure la continuité et la traçabilité des processus de bout en bout, en offrant une forte intégration et une fiabilité maximale.

Les Digital Services permettent de tirer profit de la puissance du cloud et des méthodes agiles pour intégrer les parties prenantes -fournisseurs, clients et collaborateurs- tout en adressant les enjeux de time-to-market, de personnalisation des expériences et de changement fréquent.

Intelligence & Analytics fait référence à l'utilisation intensive des données pour éclairer la prise de décision (Reporting & Data Visualization, Simulation & Scenario Management, Data Science & Advanced Analytics / AI / ML, Veille et Open data).

Collaboration & productivity fait référence aux initiatives traitant de la productivité au niveau individuel ou en équipe, et de la collaboration entre pairs. Ces systèmes d'engagement pour les interactions ad hoc et hors processus sont utilisés dans toutes les fonctions métier. Ils vont de la communication, aux réseaux sociaux, à la gestion des tâches, au knowledge management…

La digitalisation du Groupe repose sur des fondations technologiques solides capables de supporter la transformation digitale du Groupe reposant sur les principes de Data Driven, Cloud First et la gestion proactive des cyber risques et des exigences réglementaires.

Ainsi sur le volet cyber sécurité, le Groupe OCP est certifié ISO27001 et a développé un programme de renforcement de la cyber résilience du Groupe pour assurer la conformité réglementaire, la mitigation des cyber risques introduits par l'adoption de nouveaux modes de travail « Mobilité, adoption du cloud, ouverture sur l'écosystème externe. Le programme cyber sécurité s'articule autour de 4 piliers : La prévention « via la sensibilisation », la protection « via la Security By Design », la détection et réponse proactive aux cyber attaques « via un Security Operations Center avancé et un plan de continuité informatique efficace ».

Pour la prévention, des actions de sensibilisation sont conduites à une fréquence régulière pour renforcer la vigilance des collaborateurs et le respect de la politique de sécurité du Groupe et se prémunir des cyber-attaques de plus en plus sophistiquées et opportunistes.

Pour la protection, un chantier de mise à niveau des infrastructures et applications du Groupe OCP est en cours pour rendre nos environnements digitaux résilients face aux cyber attaques.

La cyber sécurité proactive repose sur des capacités de détection et réponse avancées des cyber-attaques. Conscient de ce changement dans la cyber menace que le Groupe OCP a initié la mise en œuvre d'un SOC (Security Operations Center) pour renforcer ces capacités existantes de détection et réponse aux cyber attaques en même temps que l'amélioration de l'efficacité de son plan de continuité informatique qui repose sur le nouveau Data Center de Benguérir aux meilleurs standards internationaux.

Partie 4. ANALYSE FINANCIERE

Les tableaux présentés ci-dessous résument les données financières consolidées du Groupe relatives aux exercices 2019, 2020 et 2021. Ces données ont été extraites des états financiers consolidés du Groupe, préparés conformément aux normes IFRS et qui sont inclus dans ce document de référence.

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Bases de préparation des états financiers

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), devenu AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), entrée en vigueur le 1er avril 2012, les états financiers consolidés du Groupe OCP sont préparés en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « I 'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee », qui ont été adoptées par l'Union Européenne.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

Les comptes consolidés du Groupe OCP au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 09 mars 2022.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2021 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Ces comptes sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

II. INFORMATION FINANCIERES SELECTIONNEES

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et bilanciels et du Groupe OCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période 2019-2021

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Produits des activités ordinaires	54 092	56 182	84 300	4%	50%
EBITDA	15 333	18 657	36 269	22%	94%
Résultat brut d'exploitation	6 362	6 262	25 799	-2%	>100,0%
Résultat net -Part du Groupe	2 843	3 231	16 326	14%	>100,0%

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse des produits des activités ordinaires de 28 118 MMAD en 2021, soit +50% par rapport à l'exercice précèdent. Les produits des activités ordinaires en hausse est essentiellement due à la flambée des prix de vente ;
- Une augmentation de l'EBITDA de 94% à 36 269 MMAD en 2021. Cette progression s'explique par la croissance du chiffre d'affaires, et soutenu par la maitrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts ;
- La hausse enregistrée au niveau du résultat brut d'exploitation, en 2021, est due à la progression de l'EBITDA accentuée par une baisse des charges non courantes de 2 745 MMAD par rapport à l'exercice 2020.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés sur la période 2019-2021

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Capitaux propres	78 627	77 591	88 854	-1%	15%
Endettement Net	45 499	52 324	45 076	15%	-14%

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels fait ressortir ce qui suit :

- Les capitaux propres affichent une progression de 11,3 milliards de MAD par rapport à 2020, pour s'établir à 88 854 MMAD en 2021. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat net part Groupe de la période qui s'établit à 16,3 milliards de MAD minoré d'une distribution de dividendes de -5,2 milliard de MAD.
- L'endettement net affiche un recul de -14% en 2021, principalement dû à un recul de 3,1 milliards de MAD de l'endettement financier brut, accentué par une croissance des équivalents de trésorerie de +17%, des disponibilités de 34%, ainsi qu'un accroissement des actifs financier de trésorerie de >100%, sur la même période.

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des comptes sociaux sur la période 2019-2021

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Produits des activités ordinaires	54 699	52 616	79 962	-4%	52%
EBITDA	12 846	15 072	25 389	17%	68%
Résultat brut d'exploitation	5 184	6 124	15 768	18%	>100,0%
Résultat net	1 369	1 028	7 646	-25%	>100,0%

Source : OCP comptes sociaux

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- La hausse de 52% des produits des activités ordinaires en 2021 par rapport à l'exercice précèdent, s'explique essentiellement par l'augmentation des prix de vente ;
- L'EBITDA s'établit à 25 389 MMAD en 2021, soit une progression de 10 316 MMAD par rapport à 2020. Cette hausse est due essentiellement à un pilotage réussi des coûts ;
- La hausse enregistrée au niveau de l'EBITDA explique la progression de 9 644 MMAD du résultat brut d'exploitation en 2021.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels sociaux sur la période 2019-2021

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Capitaux propres	63 902	60 429	62 950	-5%	4%
Endettement Net	61 488	60 997	52 939	-1%	-13%

Source : OCP comptes sociaux

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels fait ressortir ce qui suit :

- Une progression de 4% est enregistrée au niveau des capitaux propres, soit 2 521 MMAD par rapport à 2020. Cette évolution est due essentiellement par la hausse du résultat net minoré d'une distribution de dividendes de -5 100 MMAD de MAD

- L’endettement net affiche un recul de -13% en 2021, principalement dû à un recul de 6 900 MMAD des dettes de financement accentué par une croissance de 64% de la trésorerie active.

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de OCP SA au titre de l'exercice 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 62.949.819.425,98 dont un bénéfice net de MAD 7.646.260.610,83. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	

Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 70.624. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1. OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations. Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison : - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans : o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2021 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; ▪ nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur actuelle, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés.

Provision pour avantages au personnel	
La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieures à l'emploi à cotisations et prestations définies. Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.775 au 31 décembre 2021. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc. Il est à noter que l'OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023 ; La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieures à l'emploi appliqué par la société. Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à : - procéder à un examen des principales hypothèse retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.

Evaluation des titres de participations

Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2021 s'élèvent à un montant net de MMAD 16.312. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice. Comme indiqué dans le paragraphe A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté à : Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenu jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A a procédé au cours de l'exercice 2021 à :

- la participation à hauteur de 50% à la création de la société South European Fertilizer Company « SEEFCO » pour MMAD 4,5 ;
- L'acquisition de 50% des actions de la société DOOC S.A. pour MMAD 15, portant ainsi son taux de participation à 100%

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 18 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA - KORACHI
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de OCP SA au titre de l'exercice 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 60.429.377.565,15 dont un bénéfice net de MAD 1.027.832.879,42. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A2 qui expose le traitement de la contribution au Fonds spécial Covid-19.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	**Notre réponse**
Evaluation des immobilisations corporelles	
Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 71.319. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des

éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1. OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations. Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison : - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans : o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation.	immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2020 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; ▪ nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur actuelle, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés.

Provision pour avantages au personnel

La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies. Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.442 au 31 décembre 2020. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc. Il est à noter que l'OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022 ; La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieures à l'emploi appliqué par la société. Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à : - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.

Evaluation des titres de participations

Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2020 s'élèvent à un montant net de MMAD 15.899. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est supérieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice. Comme indiqué dans le paragraphe I.A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté à : Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques : - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : - obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité exploitation et, selon des éléments probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA -KORACHI
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de OCP SA au titre de l'exercice 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 63.901.657.185,73 dont un bénéfice net de MAD 1.369.358.554,63.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A. a participé au cours de l'exercice 2019 à la création de la société « OCP FERTINAGRO Advanced Solutions » avec un capital de MMAD 170, libéré à hauteur de MMAD 49, détenue à hauteur de 50% par OCP S.A.

Casablanca, le 26 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA KORACHI
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe OCP au titre de l'exercice 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 88.854 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 16.336. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	**Notre réponse**
Evaluation des immobilisations corporelles et Goodwill *(cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations » et 8.2 « variations des immobilisations corporelles » et 8.3 « variation des immobilisations incorporelles »)* Au 31 décembre 2021, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et du Goodwill s'élèvent respectivement à MMAD 116.938 et MMAD 1.886 (soit 65% du total des actifs). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des

le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues. Le Goodwill est un actif non amorti comptabilisé à la date d'acquisition qui, conformément aux normes IFRS, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Le Groupe procède à des tests de perte de valeur des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et du Goodwill est un point clé de l'audit en raison : - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle ; - de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans : • La définition des durées d'utilité retenues par composants • La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation.	immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2021 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; ▪ pour les actifs/UGT présentant des indices de pertes de valeurs ainsi que pour les UGT auxquelles un Goodwill a été affecté, nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.

Comptabilité de couverture des risques de change *(cf. note 4.1.3 « Gestion du risque de change et du risque de crédit »)* Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliards de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21. Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité. Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39. Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par : ▪ La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ▪ La comptabilisation de la part non efficace en résultat ▪ Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39. ▪ examiner notamment : - l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ; - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. ▪ analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ; ▪ examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace.

Provision pour avantages au personnel (*cf. note 5.3.1 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)* Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestation définies. Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le Groupe est engagé sur un niveau de prestation. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.862 au 31 décembre 2021. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité… Il est à noter que le groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023. La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe. Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à : ▪ procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; ▪ examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; ▪ analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; ▪ examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par Direction ; ▪ examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.

pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.	

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons

en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 18 mars 2022

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA- KORACHI
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe OCP au titre de l'exercice 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A, et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 77.591 dont un bénéfice net de MMAD 3.391. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	**Notre réponse**
Evaluation des immobilisations corporelles *(cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations » et 8.2 « variations des immobilisations corporelles »)* Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 109.494 (soit 66% du total des actifs). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des

augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues. Le Groupe procède à des tests de perte de valeur des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison : - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par la Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans : ▪ La définition des durées d'utilité retenues par composants ; ▪ La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation.	immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2020 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets ,et aux performances historiques ; ▪ pour les actifs/UGT présentant des indices de perte de valeurs, nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés.

Comptabilité de couverture des risques de change *(cf. note 4.1.3 « gestion des risques de change et du risque de crédit »)* Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliard de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21. Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité. Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable vers des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39. Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par : ▪ La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ▪ La comptabilisation de la part non efficace en résultat ▪ Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette. Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.	Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39. ▪ examiner notamment : - L'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets. - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. ▪ analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ▪ examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace.

Provision pour avantages au personnel *(cf.note 5.1.3 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)* Le groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieures à l'emploi à cotisations et prestations définies. Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le groupe est engagé sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi. La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.525 au 31 décembre 2020. Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financière et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaire, les tables de mortalité… Il est à noter que le groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022. La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe. Avec l'assistance de nos experts en actuariat nos travaux ont notamment consisté à : ▪ procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché. ▪ apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité. ▪ examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux. ▪ analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022, au regard de l'évolution des textes réglementaires. ▪ examiner sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ; ▪ examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérée comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon des éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 17 mars 2021

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG
Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA - KORACHI
Associée

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe OCP au titre de l'exercice 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la Société OCP S.A. et de ses filiales (Groupe OCP), comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des annexes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 78.627 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 3.016.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Casablanca, le 26 mars 2020

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG **DELOITTE AUDIT**

Bachir TAZI
Associé

Sakina BENSOUDA KORACHI
Associée

IV. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

IV.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2019

Entité	Pays d'implantation Devise	Devise	31 décembre 2019	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel				
OCP SA - Holding	**Maroc**	**MAD**	**Mère (IG)**	**100,00**
Groupe Prayon	Belgique	EUR	ME	50,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50,00
Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Trading				
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	70,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00
Autres				
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE*	Maroc	MAD	IG	100,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux - CER	Maroc	MAD	IG	100,00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50,00
Foncière Endowment 1 - FE1*	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00
Lycée d'Excellence de Benguerir - Lydex	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00
OCP Services	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00
Société des Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED 6 Polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	ME	49,00

**Sociétés intégrées en 2019*
Source : OCP S.A

IV.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2020

Entité	Pays d'implantation Devise	Devise	31 décembre 2020	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel				
OCP SA - Holding	**Maroc**	**MAD**	**Mère (IG)**	**100,00**
Fertinagro Biotech*	Espagne	EUR	ME	20,00
Groupe Prayon	Belgique	EUR	ME	50,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50,00
Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Trading				
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00
OCP North America*	USA	USD	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00
Autres				
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux - CER	Maroc	MAD	IG	100,00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00
Lycée d'Excellence de Benguerir - Lydex	Maroc	MAD	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA – MHC*	Maroc	MAD	ME	50,00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00
Société des Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED6 Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH*	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED 6 Polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	ME	49,00

**Sociétés intégrées en 2020*

Source : OCP S.A

IV.3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2021

Entité	Pays d'implantation Devise	Devise	31 décembre 2021	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt
Industriel				
OCP SA - Holding	**Maroc**	**MAD**	**Mère (IG)**	**100,00**
Fertinagro Biotech	Espagne	EUR	ME	20,00
Groupe Prayon	Belgique	EUR	ME	50,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50,00
Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Trading				
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00
OCP North America	USA	USD	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00
Autres				
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux - CER	Maroc	MAD	IG	100,00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	IG	100,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00
Moroccan Foundationg For Advanced Science, Innovation and Research - MAScIR*	Maroc	MAD	IG	100,00
Morccan Hospitality Company SA - MHC	Maroc	MAD	IG	61,50
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00
Société Foncière de la Lagune - SFL*	Maroc	MAD	ME	30,80
Société La Mamounia*	Maroc	MAD	IG	32,00
Société Palais Jamai - SPJ*	Maroc	MAD	IG	61,50
Société des Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED6 Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED 6 Polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	ME	49,00

**Sociétés intégrées en 2021*

Source : OCP S.A.

Courant l'exercice 2021, le périmètre de consolidation du Groupe a connu les variations suivantes :

- Le Groupe OCP a augmenté sa participation dans l'entité Dupont OCP Opérations Consulting pour en détenir 100% de capital. Cette entité est désormais contrôlée par OCP et consolidée en intégration globale. Les impacts de l'intégration de cette entité ne sont pas significatifs.
- En juillet 2021, le Groupe OCP a souscrit seul à l'augmentation de capital de sa filiale Hôtelière Maghrib Hospitality Company – MHC ramenant ainsi sa participation à 61,5%. MHC est désormais consolidée par la méthode de l'intégration globale. Le Fonds Hassan II est devenu actionnaire minoritaire dans le palier MHC.
- A la suite de l'intégration du palier MHC, la quotepart de l'actif net acquise de la Société La Mamounia a été estimée à 457 millions de dirhams, la valeur des titres étant fixée à 2 343 millions de dirhams un nouveau goodwill a été calculé pour 1 886 millions de dirhams. Le Groupe dispose de 12 mois à partir de la date de prise de contrôle pour affecter cet écart d'acquisition.
- Par ailleurs, le montant de la participation ne donnant pas le contrôle de SLM a été estimé à 421 millions de dirhams à la date de prise de contrôle.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de la Fondation MAScIR, Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation and Research. Il s'agit d'un centre de recherche marocain appartenant à l'Université Mohammed IV Polytechnique. Il a pour objectif la promotion de la recherche scientifique et le développement technologique en vue d'accompagner le développement du Maroc et participer au développement d'une nouvelle économie de savoir.

V. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2019, 2020 et 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**54 092**	**56 182**	**84 300**	**3,9%**	**50,0%**
Production stockée	1 901	-1 633	278	<-100%	>100,0 %
Achats consommés de matières et fournitures	-21 768	-18 123	-29 360	16,7%	-62,0%
Charges externes	-9 738	-8 224	-9 969	15,5%	-21,2%
Charges de Personnel	-9 213	-9 099	-10 550	1,2%	-15,9%
Impôts et taxes	-319	-306	-278	4,1%	9,2%
Résultats des co-entreprises	360	342	1 185	-5,0%	>100,0 %
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-68	-435	620	<-100%	>100,0 %
Autres produits et charges récurrents	86	-48	44	<-100%	>100,0 %
EBITDA	**15 333**	**18 657**	**36 269**	**21,7%**	**94,4%**
Marge sur EBITD (EBITDA/CA)	***28,35%***	***33,21%***	***43,02%***	***486,2 pts***	***981,7 pts***
Amortissements et pertes de valeur	-7 467	-8 196	-9 016	-9,8%	-10,0%
Résultat opérationnel récurrent	**7 866**	**10 461**	**27 254**	**33,0%**	**>100,0 %**
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 504	-4 199	-1 454	<-100%	65,4%
RESULTAT OPERATIONNEL	**6 362**	**6 262**	**25 799**	**-1,6%**	**>100,0 %**
Marge opérationnelle RO/CA	***11,76%***	***11,15%***	***30,60%***	***-61,6 pts***	***1 945,8 pts***
Coût de l'endettement brut	-1 988	-2 436	-2 384	-22,6%	2,2%
Produits financiers des placements de trésorerie	477	266	161	-44,2%	-39,5%
Coût de l'endettement net	**-1 511**	**-2 170**	**-2 223**	**-43,7%**	**-2,4%**
Résultat de change sur opérations de financement	50	654	-899	>100,0 %	<-100%
Autres produits et charges financiers	-161	-449	-2 178	<-100%	<-100%
RESULTAT FINANCIER	**-1 622**	**-1 966**	**-5 299**	**-21,2%**	**<-100%**
RESULTAT AVANT IMPOT	**4 741**	**4 295**	**20 500**	**-9,4%**	**>100,0 %**
Marge avant impôts (RAI/CA)	***9%***	***8%***	***24%***	***-112,0 pts***	***1 667,3 pts***
Impôts	-1 725	-904	-4 164	47,6%	<-100%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**3 016**	**3 391**	**16 336**	**12,4%**	**>100,0 %**
Marge nette (RN/CA)	***6%***	***6%***	***19%***	***46,0 pts***	***1 334,3 pts***
Résultat net part du Groupe	2 843	3 231	16 326	13,6%	>100,0 %
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	173	160	10	-7,5%	-93,8%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	**29,56**	**34,34**	**193,96**	**16,2%**	**>100,0 %**

Source : OCP S.A

V.1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES CONSOLIDES :

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe OCP par famille de produits se présente comme suit pour les exercices 2019, 2020 et 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Phosphates	9 474	9 287	12 216	-2,0%	31,5%
Acide Phosphorique	9 433	8 076	12 209	-14,4%	51,2%
Engrais	29 257	32 749	51 283	11,9%	56,6%

Autres produits	5 929	6 070	8 590	2,4%	41,5%
Produits des activités ordinaires	**54 092**	**56 182**	**84 300**	**3,9%**	**50,0%**

Source : OCP S.A

Au titre de l'exercice 2020, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 56 182 MMAD en hausse de 2 089 MMAD (+3,9%) par rapport à l'exercice 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse des volumes de roche et d'engrais destinés au marché latino-américain, au marché indien et au marché européen. Les prix sont en baisse du fait d'un marché sur capacitaire combiné à la baisse des prix des matières premières. La variation des produits des activités ordinaires résulte d'une baisse des produits provenant des ventes de phosphates pour -187 MMAD (-2,0%) et une baisse des produits provenant des ventes d'acide phosphorique pour -1 357 MMAD (-14,4%), absorbées par une hausse des produits provenant des ventes d'engrais pour +3 492 MMAD (+11,9%).

En 2021, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 84 300 MMAD en hausse de 28 118 MMAD (+50,0%) par rapport à l'exercice 2020, une hausse s'expliquant principalement par l'augmentation des prix de vente. Cette hausse est principalement portée par les cours des engrais, en hausse de 80% grâce à une demande soutenue, des retraits de capacités et aux augmentations de prix du soufre et d'ammoniaque. Les ventes augmentent également par rapport à 2020, principalement sur l'acide phosphorique, conséquence de la reprise de la demande en Inde, Turquie, Brésil et Mexique. Enfin, les prix de l'acide sont en hausse, corrélés à la hausse des cours des matières premières et des engrais.

Ventes nettes de phosphates

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente des phosphates :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Phosphates *(en millions de dirhams)* (*)	9 474	9 287	12 216	-2,0%	31,5%
Volumes *(en milliers de tonnes)*	12 248	12 751	13 086	4,1%	2,6%
Prix moyen par tonne (*en dollar US*) (**)	80	77	104	-3,8%	35,1%

(*) *Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).*
(**)*Prix moyen par tonne calculé en rapportant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues*
Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020, les ventes de Phosphates affichent une baisse de 2,0%. Cette baisse s'explique essentiellement par :

- Le recul des prix de vente de la roche ($78/T FOB sur l'exercice 2019 contre $75/T FOB sur l'exercice 2020) ;
- La hausse des volumes exportés notamment en Amérique Latine essentiellement au Mexique suite à une stratégie de stockage par anticipation. L'Amérique du nord a également connu une forte demande de roche expliquée par les ventes réalisées par Mosaic. En fin, en Europe, une hausse des expéditions est enregistrée notamment vers la Pologne, le Belarus et la Lituanie du fait de la baisse des prix.

Les ventes des phosphates ont enregistré une hausse de 31,5% entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021. Hausse expliquée par :

- Les prix de vente de la roche qui ont augmenté de façon significative et se sont établis à $100/T FOB courant 2021 contre $75/T FOB courant 2020.
- La hausse des prix de la Roche a permis d'absorber la légère baisse des volumes vendus à l'export. Cette baisse observée principalement en Amérique latine et en Amérique du Nord a été compensée par la hausse des ventes en Asie, en Europe et localement au Maroc.

Ventes nettes d'acide phosphorique

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'acide phosphorique :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Ventes Nettes d'Acide phosphorique (en MMAD) (*)	9 433	8 076	12 209	-14,4%	51,2%
volumes *(en milliers de tonnes)*	1 445	1 395	1 318	-3,5%	-5,5%
Prix moyen par tonne (en dollar US) (**)	679	611	1 029	-10,0%	68,4%

(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).
(**)Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues
Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020, les ventes d'Acide phosphorique ont enregistré une baisse de 14,4%, soit -

1,4 milliard de dirhams. Ce recul est induit par l'effet combiné de la baisse des prix - corrélée à la chute des prix du soufre- et de la baisse des volumes exportés en Europe et en Asie.

En 2021, les ventes d'acide phosphorique ont progressé de 51,2% par rapport à 2020. Cette performance est principalement due à :

- La hausse des prix sur le marché de l'acide phosphorique ($1 029/T en 2021 contre $611/T en 2020) expliquée essentiellement par la hausse des cours du soufre ;
- Les volumes vendus sont restés quasi stables entre les deux exercices de 2020 et 2021.

Ventes nettes d'engrais

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'engrais :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Ventes nettes (*) d'engrais (en MMAD)	29 257	32 749	51 283	11,9%	56,6%
volumes *(en milliers de tonnes)*	9 506	11 739	10 916	23,5%	-7,0%
Prix moyen par tonne (*en dollar US*) (**)	320	295	521	-7,8%	76,6%

(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).
(**)Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues
Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020, les ventes d'engrais ont enregistré une augmentation de 3 492 MMAD, expliquée par un effet volume positif soutenu par la hausse des exportations au Brésil, en Inde et en Afrique. Cette hausse a largement compensé la baisse des exportations d'engrais en Amérique du Nord notamment aux Etats-Unis suite à la pétition initiée par Mosaic.

Le prix moyen des Engrais en 2020 a affiché une baisse par rapport au prix moyen de 2019, en raison de la baisse des prix du soufre et de l'ammoniac en lien avec la suroffre sur le marché.

En 2021, les ventes d'engrais ont progressé de 18,5 milliards de dirhams par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la hausse des prix des engrais sur le marché international suite à la hausse des prix d'achat des intrants, notamment de l'Ammoniaque, de l'acide sulfurique et du soufre.

Cette hausse des prix a largement permis de compenser le recul des volumes constaté spécialement en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Autres produits

Les autres produits concernent principalement l'activité « Fret » et autres produits accessoires notamment la vente du soufre liquide, de l'urée, du nitrate d'ammonium, du chlorure de potassium, etc.

En 2021, cette ligne s'élève à 8,6 milliards de dirhams, soit +2,4% par rapport à l'exercice 2020.

V.2. VALEUR AJOUTEE

Le tableau suivant reprend la valeur ajoutée consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2019, 2020 et 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Produit des activités ordinaires	54 092	56 182	84 300	3,9%	50,0%
Production stockée	1 901	-1 633	278	<-100%	>100,0%
Production de l'exercice (1)	**55 994**	**54 549**	**84 578**	**-2,6%**	**55,0%**
Achats consommés de matières et fournitures	-21 768	-18 123	-29 360	-16,7%	62,0%
Coût de production (2)	**-21 768**	**-18 123**	**-29 360**	**16,7%**	**-62,0%**
MARGE DE PRODUCTION (1) - (2)	**34 225**	**36 426**	**55 218**	**6,4%**	**51,6%**
Charges externes (3)	-9 738	-8 224	-9 969	15,5%	-21,2%
VALEUR AJOUTE (1) - (2) - (3)	**24 488**	**28 202**	**45 249**	**15,2%**	**60,4%**
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	***45%***	***50%***	***54%***	***492,7 pts***	***347,9 pts***

Source : OCP S.A

En 2020, la valeur ajoutée a augmenté de 15,2% pour s'établir à 28 202 MMAD contre 24 488 MMAD sur 2019.

En 2021, la valeur ajoutée a augmenté de 60,4% pour s'établir à 45 249 MMAD contre 28 202 MMAD en 2020. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du chiffre d'affaires de 50,0% (+28 118 MMAD) courant cette période.

Production stockée

Au cours de l'exercice 2020, la production stockée a enregistré une baisse en passant de +1 901 MMAD en 2019 à -1 633 MMAD en 2020 du fait du déstockage d'engrais et du recul du prix des matières premières au niveau mondial.

En 2021, le niveau de production stockée s'est élevé et s'est établi à +278 MMAD principalement dû la hausse des coûts de production suivant l'augmentation des prix de matières premières.

Achats consommés de matières et fournitures

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des achats consommés de matières et fournitures du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Achats de matières et fournitures	-990	-1 252	-1 666	-26,5%	-33,1%
Achats de matières premières	-12 759	-10 603	-21 346	16,9%	<-100%
Consommations énergétiques	-2 911	-2 319	-2 687	20,3%	-15,9%
Pièces de rechange	-1 129	-644	-706	43,0%	-9,6%
Achats de travaux, études et prestations de services	-2 281	-1 800	-1 568	21,1%	12,9%
Fourniture d'eau	-153	-149	-181	2,6%	-21,5%
Matières auxiliaires et autres achats	-1 545	-1 355	-1 206	12,3%	11,0%
Achats consommés de matières et fournitures	**-21 768**	**-18 123**	**29 360**	**16,7%**	**>100,0%**

Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020 :

Les achats consommés de matières et fournitures à fin 2020 enregistrent une baisse de 3 645 MMAD soit une variation de -16,7% par rapport à fin 2019. Celle-ci résulte essentiellement de la baisse des achats de matières premières de 2 156 MMAD notamment le soufre suite à une chute de -34% du prix de la tonne en 2020 ($ 74 / T CFR durant 2020 comparé à $ 112 / T CFR pour l'exercice 2019) en raison du stock élevé en Chine et la sur-offre sur le marché international.

Les consommations énergétiques sont en baisse de 20% par rapport à l'exercice 2019 suite à un effet prix favorable du fait de la baisse des cours du fuel et du gasoil.

La baisse des prestations de services de 481MMAD par rapport à 2019 s'explique par la baisse générale des prestations au niveau des différents sites suite au contexte Covid-19.

En fin, les autres postes relatifs aux pièces de rechange et aux autres achats consommés affichent également une baisse grâce aux efforts de pilotage des coûts entrepris par le Groupe tout au long de la période.

Entre 2020 et 2021 :

Les achats de matières premières affichent une hausse de 11 200 MMAD. Cette variation provient essentiellement de la hausse des achats consommés du soufre, de l'ammoniaque et de l'acide sulfurique.

En effet, les achats de soufre ont augmenté de 5,6 milliards de dirhams du fait de l'augmentation des prix à la tonne courant l'exercice 2021 (($ 170 / T CFR durant 2021 comparé à $ 74 / T CFR courant 2020) en raison d'une augmentation de la demande plus importante par rapport à l'offre internationale.

Les volumes consommés du soufre ont enregistré, quant à eux, une stagnation en cohérence avec la stagnation de production de l'acide sulfurique.

Les consommations d'ammoniaque affichent également une hausse de 3,0 milliards de dirhams qui s'explique également par une hausse du prix de la tonne passant de $ 218/T CFR courant 2020 à $444/T courant 2021 suivant la même tendance haussière en raison de la forte demande internationale.

Les volumes consommés sont en baisse suivant ainsi la baisse en production d'engrais. Les consommations d'acide sulfurique affichent également une hausse de 1 853 millions de dirhams qui s'explique par une hausse du prix de la tonne qui passe de $ 32/T CFR en 2020 à 131 $/T en 2021 en cohérence avec la hausse du prix du soufre sur le marché international.

Les consommations énergétiques s'élèvent à 2,7 milliards de dirhams courant l'exercice 2021, en hausse de 16% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation des cours du fuel pour 266 millions de dirhams.

Finalement, les prestations de services ont enregistré une baisse de 232 millions de dirhams par rapport à 2020. Il s'agit principalement des retombées de l'optimisation de la maintenance et de l'application des standards d'excellence pour réduire les arrêts non planifiés au niveau de Khouribga et des travaux de replanification des marchés de maintenance à Gantour.

Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges externes du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Transport sur ventes	-4 287	-4 306	-5 793	-0,4%	-34,5%
Autres transports d'exploitation	-877	-812	-860	7,4%	-5,9%
Consulting et honoraires	-547	-362	-433	33,8%	-19,6%
Cotisations et dons	-656	-488	-413	25,6%	15,4%
Entretiens et réparations	-1 562	-1 099	-1027	29,6%	6,6%
Locations et charges locatives	-173	-127	-132	26,6%	-3,9%
Primes d'assurances	-261	-299	-294	-14,6%	1,7%
Publicité, publications et relations publiques	-284	-140	-153	50,7%	-9,3%
Frais postaux et de télécommunications	-114	-200	-191	-75,4%	4,5%
Etudes, analyse, recherches et documentation	-86	-155	-90	-80,2%	41,9%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	-166	-178	-186	-7,2%	-4,5%
Autres charges externes	-725	-57	-397	92,1%	<-100%
Charges externes	**-9 738**	**-8 224**	**-9 969**	**15,6%**	**-21,2%**

Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020 :

Les charges externes courant 2020 ont atteint 8,2 milliards de dirhams en baisse de 15,6% par rapport à 2019. Cette baisse est principalement relative aux charges d'entretien et de réparation engagées en 2020.

Les autres charges externes ainsi que diverses lignes de charge sont en baisse grâce à une gestion optimisée et un pilotage des coûts.

Entre 2020 et 2021 :

En 2021, les charges externes sont en hausse de 21,2% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse est majoritairement remarquée sur le poste du transport maritime sur les ventes en raison de la hausse importante des prix suite à la reprise de la demande mondiale et la hausse des prix du fuel proportionnellement à la hausse du pétrole à l'international. Cette hausse des charges de fret a été légèrement atténuée par la baisse des volumes CFR entre 2020 et 2021.

V.3. EBITDA

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
VALEUR AJOUTE	**24 487**	**28 202**	**45 249**	**15,2%**	**60,4%**
Taux de valeur ajoutée (VA/CA)	***45,27%***	***50,20%***	***53,68%***	***492,8 pts***	***347,9 pts***
Charges de Personnel	-9 213	-9 099	-10 550	1,2%	-15,9%
Impôts et taxes	-319	-306	-278	4,1%	9,2%
Résultats des co-entreprises	360	342	1185	-5,0%	>100,0%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-68	-435	620	<-100%	>100,0%
Autres produits et charges récurrents	86	-48	44	<-100%	>100,0%
EBITDA	**15 333**	**18 657**	**36 269**	**21,7%**	**94,4%**
Marge sur ebitda (Ebitda/CA)	***28,35%***	***33,21%***	***43,02%***	***486,2 pts***	***981,7 pts***

Source : OCP S.A

L'EBITDA du Groupe OCP passe de 15 333 MMAD en 2019 à 18 657 MMAD en 2020 (+21,7%), soit une marge sur EBITDA passant de 28% à 33% entre les deux exercices. Cette variation s'explique par la hausse du chiffre d'affaires de 2 089 MMAD (+3,9%), combinée à la baisse des achats consommés de matières et fournitures et des charges externes pour un total de 5 160 MMAD.

En 2021, l'EBITDA Groupe est en hausse de 94,4% par rapport à 2020 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires (+50,0%) et soutenu par la maitrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts

Evolution de l'EBITDA de 2019 à 2021 (MMAD)

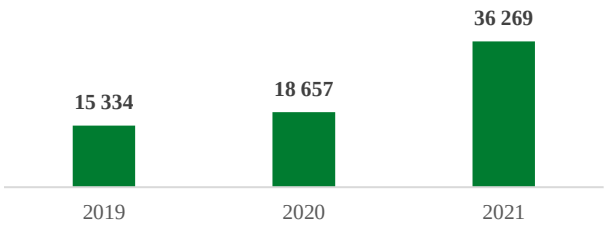

Source : OCP SA

Charges de personnel

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges de personnel et de l'effectif du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Salaires, traitements et charges sociales liées	-7 239	-7 276	-8 474	-0,5%	-16,5%
Avantages de retraite et autres avantages au personnel	-1 308	-1 264	-1 356	3,4%	-7,3%
Autres charges	-666	-559	-720	16,1%	-28,8%
Total des charges de personnel	**-9 213**	**-9 099**	**-10 550**	**1,2%**	**-15,9%**

Source : OCP S.A

En nombre	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Personnel Hors cadre	3 560	3 837	4 085	7,8%	6,5%
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	6 123	5 830	7 098	-4,8%	21,7%
Personnel Ouvriers et Employés	10 182	9 990	8 918	-1,9%	-10,7%
Effectif	**19 865**	**19 657**	**20 101**	**-1,0%**	**2,3%**

Source : OCP S.A

Les charges de personnel en 2020 s'élèvent à 9,1 milliards de dirhams en légère baisse de 1,2% par rapport à l'exercice 2019. Ce recul s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale après la mise en place du protocole d'accord 2019 compensée par la baisse des mesures sociales en faveur du personnel (accession à la propriété, loisirs, colonies de vacances…).

L'évolution de la charge de personnel en 2021 s'explique principalement par le versement de la prime d'intéressement qui est corrélée aux performances du Groupe et par l'entrée en périmètre de nouvelles entités (Fondation MAScIR et Société La Mamounia). Par ailleurs, la Masse salariale a également connu une variation classique annuelle suite à la mise en place du protocole d'accord 2021 et au retour des mesures sociales profitant de l'allégement des mesures de lutte contre la Covid19.

Résultat des co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des coentreprises du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Paradeep Phosphates Limited - PPL	70	178	221	>100,0%	24,2%
Groupe Prayon	50	81	159	62,0%	96,3%
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	139	83	394	-40,3%	>100,0%
Euro Maroc Phosphore -EMA	27	31	64	14,8%	>100,0%
Indo Maroc Phosphore IMA	45	42	358	-6,7%	>100,0%
Fertinagro Biotech	0	27	24	Ns	-11,1%
Teal Technology Services - TTS	7	0	3	-100,0%	Ns
Moroccan Hospitality - MHC	0	-47	-61	Ns	-29,8%
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan	2	0	-1	-100,0%	Ns
Autres	20	-54	24	<-100%	>100,0%
Total	**360**	**342**	**1 185**	**-5%**	**>100,0%**

Source : OCP S.A

En 2021, les résultats des co-entreprises progressent de 843 MMAD par rapport à 2020 principalement suite à la hausse des résultats des sociétés Pakistan Maroc Phosphore et Indo Maroc Phosphore grâce au rattrapage des effets de la baisse de la production et des arrêts prolongés constatés courant 2020.

Autres produits et charges opérationnels récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des autres produits et charges récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Résultat de change réalisé sur créances et dettes opérationnelles	-68	-435	620	<-100%	>100,0%
Autres	86	-48	44	<-100%	>100,0%
Autres produits et charges opérationnels récurrents	**18**	**-482**	**663**	**<-100%**	**>100,0%**

Source : OCP S.A

Les autres produits et charges opérationnels récurrents se composent essentiellement des résultats de changes sur créances et dettes opérationnelles. L'évolution de ce poste est corrélée à l'évolution des

parités dirhams/dollars américain. Le taux de change MAD/$ est passé de 9,59 au 31 décembre 2019, à 8,90 au 31 décembre 2020 et à 9,28 au 31 décembre 2021.

V.5. RESULTAT OPERATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
EBITDA	**15 333**	**18 657**	**36 269**	**21,7%**	**94,4%**
Marge sur ebitda (Ebitda/CA)	***28,35%***	***33,21%***	***43,02%***	***486,2 pts***	***981,6 pts***
Amortissements et pertes de valeur	-7 467	-8 196	-9 016	**-9,8%**	**-10,0%**
Résultat opérationnel récurrent	**7 866**	**10 461**	**27 254**	**33,0%**	**>100,0%**
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-1 504	-4 199	-1 454	<-100%	65,4%
RESULTAT OPERATIONNEL	**6 362**	**6 262**	**25 799**	**-1,6%**	**>100,0%**
Marge opérationnelle RO/CA	***11,76%***	***11,15%***	***30,60%***	***-61,6 pts***	***1 945,8 pts***

Source : OCP S.A

En 2020, le résultat opérationnel enregistre une légère baisse de -1,6% en passant de 6 362MMAD en 2019 à 6 262 MMAD en 2020. Cette variation est due à une augmentation des charges opérationnelles non récurrentes de 2 675 MMAD entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019 expliquée principalement par la contribution du Groupe OCP au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie de Covid-19 pour un montant de 3 milliards de dirhams.

En 2021, le résultat opérationnel enregistre une hausse de 19 537 MMAD suite à une progression de 17 612 MMAD de l'EBITDA, accentuée par une baisse des charges non courantes de +2 745 MMAD par rapport à l'exercice de 2020.

La marge opérationnelle à fin 2021 affiche une hausse de 19,46 points de base, en passant de 11% en 2020 à 31% en 2021.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle sur les périodes 2019- 2021 :

Evolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle RO/CA entre 2019 et 2021 (MMAD)

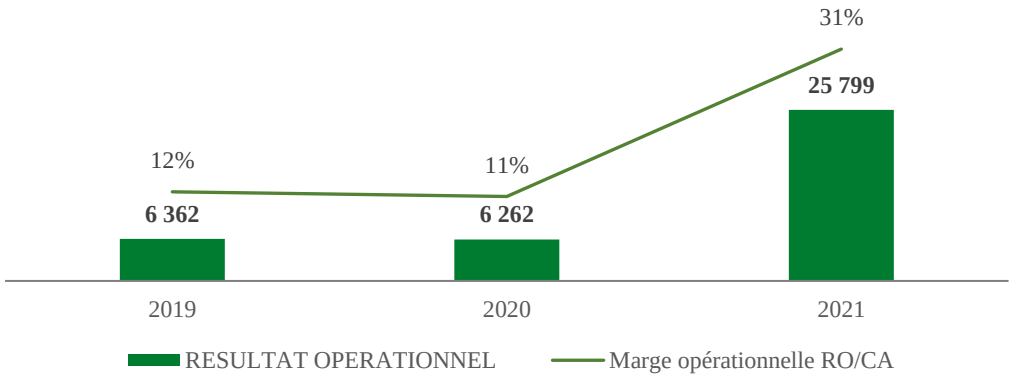

Amortissements et provisions

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dotations nettes aux amortissements et aux provisions du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Dotations nettes aux amortissements	-6 956	-7 403	-7 916	-6,4%	-6,8%

Dotations nettes aux provisions	-511	-793	-1 099	-55,2%	-38,6%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	**-7 467**	**-8 196**	**-9 016**	**-9,8%**	**-10,0%**

Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020 :

Les dotations nettes aux amortissements enregistrées courant l'exercice 2020 sont en hausse de 6,4% (+447 MMAD) par rapport à l'exercice 2019 en corrélation avec l'accroissement des investissements mis en service en 2020.

Les dotations nettes aux provisions courant l'exercice 2020 s'établissent à 793 MMAD, principalement relatives à des dotations aux provisions pour dépréciation des stocks mis en terril, des pièces de rechange et d'engrais pour un montant global de 341 MMAD, ainsi que des dotations pour dépréciation des créances clients pour un total de 164 MMAD en 2020.

Pour rappel en 2019, les dotations aux provisions portaient principalement sur la constatation de la provision Heringer[38] en raison de ses difficultés financières (client douteux).

Entre 2020 et 2021 :

Les dotations nettes aux amortissements enregistrées courant l'exercice 2021 sont en hausse de 6,8% (+513 MMAD).

Les dotations nettes aux provisions courant l'exercice 2021 s'établissent à 1,1 milliard de dirhams en augmentation de 38,5% par rapport à l'exercice précèdent, ceci est expliquée d'une part par la hausse de la dotation de provision pour réhabilitation des sites miniers et d'autres part par la constatation d'une provision pour solde du contrat avec le prestataire Samsung.

Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres produits et charges opérationnels non récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
+ Résultat de cession des immobilisations	8	22	-67	>100,0%	<-100%
- Subventions accordées	-525	-497	-496	5%	0%
- Dons et libéralités	-615	-3 480	-502	<-100%	86%
- Rappel d'impôts/pénalités fiscales	-87	0	-67	-100%	Ns
+ Autres	-284	-243	-322	14%	-33%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	**-1 504**	**-4 199**	**-1 454**	**<-100%**	**65%**

Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020 :

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents enregistre une augmentation des charges de 2,7 milliards de dirhams. Cette augmentation s'explique principalement par la contribution du Groupe OCP au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie de Covid-19 pour un montant de 3 milliards de dirham.

Entre 2020 et 2021 :

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche un résultat négatif de -1,5 milliard de dirhams courant l'exercice 2021, en baisse de 2,7 milliards de dirhams par rapport à l'exercice 2020.

V.6. RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat financier du Groupe OCP sur la période considérée :

[38] Heringer a fait l'objet d'une acquisition en 2015 de 10% de ses actions à travers la filiale OCP International Cooperatieve

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Charges d'intérêt sur emprunts	-1 988	-2 436	-2 384	-22,5%	2,1%
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	191	162	81	-15,2%	-50,0%
Autres produits d'intérêts	286	104	80	-63,6%	-23,1%
Produits financiers des placements de trésorerie	**477**	**266**	**161**	**-44,2%**	**-39,5%**
Coût de l'endettement net	**-1 511**	**-2 170**	**-2 223**	**-43,7%**	**-2,4%**
Résultat de change sur dettes et créances financières	50	654	-899	>100,0%	<-100%
Autres produits et charges financiers	-161	-449	-2 178	<-100%	<-100%
RESULTAT FINANCIER	**-1 622**	**-1 966**	**-5 299**	**-21,2%**	**<-100%**

Source : OCP S.A

Entre 2019 et 2020 :

En 2020, le résultat financier s'établit à -1 966 MMAD contre -1 622 MMAD en 2019 soit une baisse de 344 MMAD. Cette variation est expliquée par une hausse de la charge d'intérêts pour un montant de 448 MMAD suite essentiellement à la baisse de la capitalisation des coûts d'emprunt du fait de la continuité de la mise en service des projets industriels.

Entre 2020 et 2021 :

En 2021, le résultat financier s'établit à -5 299 MMAD enregistrant ainsi une baisse de 3 333 MMAD. En effet, le résultat de change sur opération de financement a baissé de 1 553 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2020, ceci est expliqué par l'impact de la variation des taux de change sur les emprunts et dettes financières libellés en devises étrangères (le taux de change MAD/$ est passé de 8,90 au 31 décembre 2020 à 9,28 au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, la ligne des autres produits et charges financiers comprend une charge financière nette de 2 079 MMAD correspondant à :

- L'augmentation de la charge relative au crédit de TVA suite à la constatation, courant l'exercice 2021, d'une dotation complémentaire nette de 747 millions de dirhams suite à la convention de financement du crédit de TVA par voie d'affacturage sans recours, et
- La constatation d'une charge financière de 1,1 milliard de dirhams relative principalement à la prime de rachat partiel des emprunts obligataires de 2014 et 2015 pour un montant de 844 millions de dirhams et au recyclage partiel en résultat des frais et de la prime d'émission desdits emprunts obligataires pour 206 millions de dirhams.

V.7. RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
PRODUIT DES ACTIVITES OPERATIONELLES	**54 092**	**56 182**	**84 300**	**3,9%**	**50,0%**
RESULTAT OPERATIONNEL	**6 362**	**6 262**	**25 799**	-1,6%	>100,0%
Marge opérationnelle RO/CA	***12%***	***11%***	***31%***	***-61,6 pts***	***1 945,8 pts***
Coût de l'endettement brut	-1 988	-2 436	-2 384	-22,5%	2,1%
Produits financiers des placements de trésorerie	477	266	161	-44,2%	-39,5%
Coût de l'endettement net	-1 511	-2 171	-2 223	-43,7%	-2,4%
Résultat de change sur opérations de financement	50	654	-899	>100,0%	<-100%
Autres produits et charges financiers	-161	-449	-2 178	<-100%	<-100%
RESULTAT FINANCIER	**-1 622**	**-1 966**	**-5 299**	**-21,2%**	**<-100%**
RESULTAT AVANT IMPOT	**4 741**	**4 295**	**20 500**	-9,4%	>100,0%
Marge avant impôts (RAI/CA)	***9%***	***8%***	***24%***	***-112,0 pts***	***1 667,3 pts***
Impôts	-1 725	-904	-4 164	47,6%	<-100%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**3 016**	**3 391**	**16 336**	12,4%	>100,0%
Marge nette (RN/CA)	***6%***	***6%***	***19%***	***46,0 pts***	***1 334,3 pts***

Résultat net part du Groupe	2 843	3 231	16 326	13,6%	>100,0%
Résultat net part, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	173	160	10	-7,5%	-93,8%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	**29,56**	**34,34**	**193,96**	**16,2%**	**>100,0%**

Source : OCP S.A

En 2020, le résultat net affiche une hausse de 375 MMAD (soit +12,4%) par rapport à 2019, essentiellement suite à un effet positif de la variation d'impôt entre les deux exercices.

En 2021, le résultat net enregistre une augmentation de +12 945 MMAD par rapport au résultat net en 2016, en passant de 3 391 MMAD à 16 336 MMAD, en raison de la forte augmentation du chiffre d'affaires.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution du résultat net et de la marge nette :

Evolution du résultat net (MMAD) et de la marge nette (%) de 2019 et 2021

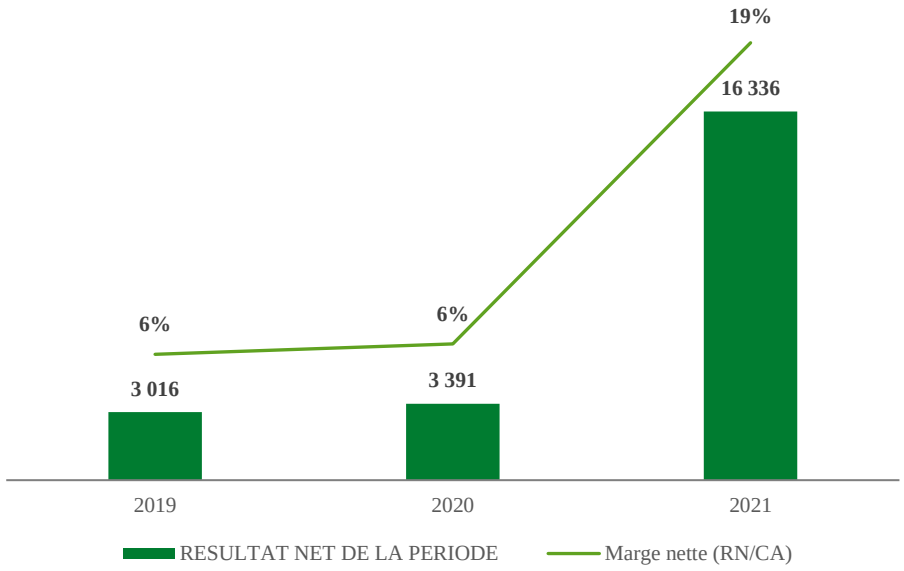

V.8. RESULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat global du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Résultat Net	3 016	3 391	16 336	12,4%	>100,0%
Ecarts actuariels	-711	-301	-552	57,7%	-83,4%
Impôts	143	61	109	-57,3%	78,7%
Eléments non recyclables en résultat	**-568**	**-239**	**-443**	**57,9%**	**-85,4%**
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	0	0	0	Ns	Ns
Ecarts de conversion	-37	-128	-25	<-100%	<-100%
Impôts	12	-336	103	<-100%	>100,0%
CFH	-55	1 474	-464	>100,0%	<-100%
Eléments recyclables en résultat	**-80**	**1 010**	**-387**	**>100,0%**	**<-100%**
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	-647	771	-830	>100,0%	<-100%
Résultat global consolidé	2 368	4 162	15 506	**75,8%**	**>100,0%**
Dont part du Groupe	*2 195*	4 002	15 496	*82,3%*	*>100,0%*
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	173	160	10	*-7,5%*	*-93,8%*

Source : OCP S.A

En 2020, le résultat global s'établit à 4 162 MMAD contre 2 368 MMAD en 2019, évolution attribuable principalement à la hausse dans les quotes-parts de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH).

Le résultat global réalisé courant 2021 ressort à 15 506 MMAD contre 4 162 MMAD réalisé en 2020. Cette évolution est due principalement à l'augmentation du résultat net.

VI. SEGMENTS OPERATIONNELS

La présentation de l'information sectorielle du Groupe s'effectue par axe de production, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe :

- Axe Nord Khouribga – Jorf Lasfar) : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Jorf Lasfar.
- Axe Centre (Youssoufia et Benguérir – Safi) et Phosboucraâ : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate.

  Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Safi.

  - le site d'extraction à Phosboucraâ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.
  - Siège et autres activités : reprennent les activités Corporate ainsi que les activités des entités internationales.

VI.1. INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2019

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2019 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2019
Produit des activités ordinaires	41 038	11 102	3 931	-1 979	54 092
Résultat opérationnel récurrent	11 646	2 206	-5 981		7 866
Autres produits et charges non récurrents	-239	-292	-973		-1 504
Résultat opérationnel	11 403	1 908	-6 959	-	6 362

Source : OCP S.A

Les ventes du Groupe ont baissé de 3% sur l'exercice 2019 impactées par des niveaux de prix plus bas courant l'exercice.
Les charges opérationnelles du Groupe sont stables par rapport à 2018. Les axes Nord et Centre enregistrent des baisses de charges, principalement sur la consommation des matières première, compensées par une hausse des charges de personnel.
Le Groupe enregistre une baisse de 10% de son EBITDA, principalement impacté par le recul des ventes de l'exercice.

VI.2. INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2020

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2020 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2020
Produit des activités ordinaires	44 021	10 666	5 590	-4 095	56 182
Résultat opérationnel récurrent	14 099	1 917	-5 554		10 461
Autres produits et charges non récurrents	-207	-94	-3 898		-4 199
Résultat opérationnel	13 891	1 822	-9 452	-	6 262

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 56,2 milliards de dirhams, en hausse 4% par rapport à l'exercice 2019. Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse des volumes de roche et d'engrais destinés au marché latino-américan, au marché indien et au marché européen. Les prix sont en baisse du fait d'un marché surcapacitaire combiné à la baisse des prix des matières premières.

Le résultat opérationnel du Groupe est en hausse par rapport à l'exercice 2019 grâce notamment à la hausse du chiffre d'affaires ainsi que la baisse des achats de matières premières, des consommations énergétiques et des économies sur les prestations de services et les charges externes qui récompensent les efforts du Groupe en terme d'optimisation et de pilotage de ses coûts.

VI.3. INFORMATION SECTORIELLE DE L'EXERCICE 2021

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2021 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2021
Produit des activités ordinaires	65 827	17 207	9 383	-8 117	84 300
Résultat opérationnel récurrent	26 382	6 551	-5 674		27 254
Autres produits et charges non récurrents	-328	-353	-775		-1 454
Résultat opérationnel	26 053	6 199	-6 450		25 799

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 84,3 milliards de dirhams, en hausse de 50% par rapport à l'exercice 2020 grâce à la hausse des prix de vente.

Le résultat opérationnel du Groupe est en hausse de 94% par rapport à 2020 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires et soutenu par la maitrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts.

VII. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE DU GROUPE OCP

Le tableau suivant présente les principaux postes du bilan consolidé du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2019, 2020 et 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	13 487	6 428	8 001	-52,3%	24,5%
% bilan	*8%*	*4%*	*4%*	*-419,5 pts*	*50,8 pts*
Actifs financiers de trésorerie	573	7	2538	-98,8%	>100,0%
Stocks	14 996	13 552	14 804	-9,6%	9,2%
% bilan	*9%*	*8%*	*10%*	*-112,9 pts*	*132,7 pts*
Créances clients	8 142	8 657	13 184	6,3%	52,3%
% bilan	*5%*	*5%*	*7%*	*35,7 pts*	*200,8 pts*
Autres actifs courants	15 124	17 689	15 765	17,0%	-10,9%
Total actifs courants	**52 323**	**46 333**	**54 293**	**-11,4%**	**17,2%**
% bilan	*31%*	*28%*	*30%*	*-333,1 pts*	*180,6 pts*
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	1 021	1 119	708	9,6%	-36,7%
Participations dans les co-entreprises	3 882	5 286	5 518	36,2%	4,4%
Actifs d'impôt différé	79	620	156	>100,0%	-74,8%
Immobilisations corporelles	108 464	109 493	116 938	0,9%	6,8%
% bilan	*68%*	*70%*	*68%*	*249,1 pts*	*-271,9 pts*
Immobilisations incorporelles	1 095	2 476	4 385	>100,0%	77,1%
Total actifs non courants	**114 542**	**118 994**	**127 705**	**3,9%**	**7,3%**
% bilan	*69%*	*72%*	*70%*	*333,1 pts*	*-180,7 pts*
Total Actif	**166 864**	**165 326**	**181 998**	**-0,9%**	**10,1%**

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
PASSIF					
Passifs courants					
Emprunts et dettes financières courants	7 267	11 795	4 662	62,3%	-60,5%
% bilan	*4,36%*	*7,13%*	*2,60%*	*277,9 pts*	*-453,4 pts*
Provisions courantes	353	448	556	26,9%	24,1%
Dettes fournisseurs	15 010	15 332	18 141	2,1%	18,3%
% bilan	*9,21%*	*9,54%*	*10,00%*	*33,8 pts*	*45,5 pts*
Autres passifs courants	6 383	5 661	10 104	-11,3%	78,5%
Total passifs courants	**29 013**	**33 236**	**33 463**	**14,6%**	**0,7%**
% bilan	*17%*	*20%*	*18%*	*271,6 pts*	*-171,7 pts*
Emprunts et dettes financières non courants	52 292	46 964	50 954	-10,2%	8,5%
% bilan	*31%*	*28%*	*28%*	*-293,1 pts*	*-41,0 pts*
Provisions non courantes pour avantages au personnel	5 380	5 646	5 964	4,9%	5,6%
Autres provisions non courantes	519	591	1131	13,9%	91,4%
Passifs d'impôt différé	1031	1295	1633	25,6%	26,1%
Autres passifs non courants	0	3	0	Ns	-100,0%
Total passifs non courants	**59 222**	**54 500**	**59 681**	**-8,0%**	**9,5%**

% bilan	*35%*	*33%*	*33%*	*-252,6 pts*	*-17,3 pts*
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,0%	0,0%
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,0%	0,0%
Réserves consolidées part groupe	47 363	45 927	42 888	-3,0%	-6,6%
Résultat net part groupe	2 843	3 231	16 326	13,6%	>100,0%
Total Capitaux propres part du Groupe	**77 191**	**76 143**	**86 200**	**-1,4%**	**13,2%**
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 436	1 447	2 654	0,8%	83,4%
Total Capitaux propres	**78 627**	**77 591**	**88 854**	**-1,3%**	**14,5%**
% bilan	*47%*	*47%*	*49%*	*-18,8 pts*	*188,9 pts*
Total passif et capitaux propres	**166 864**	**165 326**	**181 998**	**-0,9%**	**10,1%**

Source : OCP S.A

VII.1. ACTIFS COURANTS

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	13 487	6 428	8 001	-52,3%	24,5%
Actifs financiers de trésorerie	573	7	2 538	-98,8%	>100,0%
Stocks	14 996	13 552	14 804	-9,6%	9,2%
Créances clients	8 142	8 657	13 184	6,3%	52,3%
Autres actifs courants	15 124	17 689	15 765	17,0%	-10,9%
Total actifs courants	**52 323**	**46 333**	**54 293**	**-11,4%**	**17,2%**

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2020, les actifs courants s'élèvent à 46 333 MMAD, soit une baisse de -11% par rapport au 31 décembre 2019. Cette baisse s'explique par :

- La baisse de la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de -52%, en passant de 13 487 MMAD en décembre 2019 à 6 428 MMAD à fin décembre 2020. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnels ont généré 9 791 MMAD, compensés par la consommation de la trésorerie au niveau des investissements pour -10 269 MMAD et au niveau des activités de financement pour -6 530 MMAD.
- La hausse des autres actifs courants de 17% passant de 15 124 MMAD en décembre 2019 à 17 689 MMAD à fin décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, les actifs courants s'élèvent à 54 293 MMAD en hausse de 17% par rapport au 31 décembre 2020 suite à l'effet de :

- La hausse des créances clients de 52% en passant de 8 657 MMAD à fin décembre 2020 à 13 184 MMAD à fin décembre 2021, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2021.
- La hausse des actifs financiers de trésorerie de 2 531 MMAD passant de 7 MMAD à fin décembre 2020 à 2 538 MMAD à fin décembre 2021. Cette variation s'explique par le reclassement en 2021 des dépôts à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois en actifs financiers de trésorerie pour un montant de 2 500 MMAD.

Actifs financiers courants

L'évolution des actifs financiers courants sur les exercices 2019, 2020, et 2021 se détaille comme suit:

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Disponibilités	2 848	2 938	3 925	3,2%	33,6%
Equivalents de trésorerie	10 639	3 490	4 076	-67,2%	16,8%

Trésorerie et équivalents de trésorerie	**13 487**	**6 428**	**8 001**	**-52,3%**	**24,5%**
Actifs financiers de trésorerie	573	7	2 538	**-98,8%**	**>100,0%**
Total des actifs financiers courants	**14 060**	**6 435**	**10 540**	**-54,2%**	**63,8%**

Source : OCP S.A

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois) classés dans cette catégorie dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Très liquides,
- Facilement convertibles en un montant connu de trésorerie,
- Soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme correspondent pour l'essentiel à des SICAV de trésorerie évaluées à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs financiers de trésorerie correspondent essentiellement à des dépôts à terme supérieurs à trois mois contractés principalement par OCP SA pour 2,5 milliards MAD au 31 décembre 2021 contre 7 millions MAD au 31 décembre 2020.

Il s'agit des placements dont les conditions de maturité et de revenu sont déterminées lors de leur mise en place et que le Groupe a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti. La rémunération des dépôts à terme est comptabilisée en résultat financier.

Stocks

Le détail des stocks pour les exercices 2019, 2020 et 2021, est présenté ci-dessous :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Matières et fournitures consommables	5 332	5 834	6 825	9,4%	17,0%
dont dépréciation	-1 499	-1 519	-1 557	-1,3%	-2,5%
Produits d'en-cours	6 758	6 759	6 148	0,0%	-9,0%
dont dépréciation	-13	-88	-373	<-100%	<-100%
Produits finis	4 466	2 800	3 902	-37,3%	39,4%
dont dépréciation	-48	-234	-140	<-100%	40,2%
Total des stocks	**14 996**	**13 552**	**14 804**	**-9,6%**	**9,2%**

Source : OCP S.A

Le total des stocks à fin décembre 2020 s'élève à 13,6 milliards de dirhams, en baisse de 1,4 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2019. Cette baisse est principalement relative au recul des stocks de produits finis expliqué par l'augmentation des volumes vendus essentiellement sur le segment des engrais.

Le total des stocks à fin décembre 2021 s'élève à 14,8 milliards de dirhams, en hausse de 1,3 milliard de dirhams par rapport à fin décembre 2020. Cette hausse est principalement relative à l'élévation des stocks de matières et fournitures consommables et des stocks de produits finis essentiellement ceux de l'acide sulfurique et des engrais. Cette hausse a été partiellement compensée par le recul des produits en-cours essentiellement relatif à la roche suite à l'orientation de l'activité vers une stratégie de reprise et de valorisation des stocks dans les sites de Gantour et Khouribga.

Créances clients

Le détail des créances clients pour les exercices 2019, 2020 et 2021 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Créances clients facturées	9 133	9 758	14 593	6,8%	49,5%
Provisions - créances clients	-991	-1 101	-1 409	-11,1%	-28,0%

Créances clients nettes	**8 142**	**8 657**	**13 184**	**6,3%**	**52,3%**

Source : OCP S.A

Les créances clients augmentent de 515 millions de dirhams entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, soit +6%. Cette hausse s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires et par l'accélération du rythme de ventes courant le mois de décembre 2020.

Les créances clients augmentent de 4,8 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, soit +49.5%, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2021. À noter par ailleurs que le Groupe a mobilisé le financement de ses créances en ayant recours à des opérations de factoring pour un total de 361 millions de dollars courant l'exercice 2021.

Les provisions des créances clients concernent principalement la dépréciation des créances du client Heringer qui connait des difficultés financières depuis 2019. Face à cette situation, le Groupe a comptabilisé courant en 2021 une dépréciation complémentaire pour 241 millions de dirhams, dépréciant ainsi la totalité de la créance dudit client.

L'état des échéances des créances clients nettes au 31 décembre 2021 est détaillé comme suit :

En MMAD	Créances non échues	Créances échues			Total
		< 30 Jours	30 - 180 Jours	plus de 180 jours	
Créances clients nettes	**9 648**	**563**	**896**	**2 078**	**13 185**

Source : OCP S.A

Un suivi rigoureux des créances clients est effectué régulièrement lors du comité de créances afin d'anticiper tout retard de paiement, de déterminer les risques de non-recouvrement et de procéder le cas échéant à la dépréciation de ces créances.

Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants pour les exercices 2019, 2020 et 2021 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	7 472	8 003	8 559	7,1%	6,9%
Personnel	67	65	64	-3,0%	-1,5%
Organismes sociaux	284	310	340	9,2%	9,7%
Etat (hors impôt sur les sociétés)	6 945	8 963	4 786	29,1%	-46,6%
Créances d'impôt exigible	39	11	1 311	-71,8%	>100,0%
Autres débiteurs	317	336	704	6,0%	>100,0%
Total des autres actifs courants	**15 124**	**17 689**	**15 765**	**17,0%**	**-10,9%**

Source : OCP S.A

Le poste des fournisseurs débiteurs enregistre une augmentation de 0,5 milliards de dirhams à fin décembre 2020 comparé à fin décembre 2019 suite notamment au démarrage de projets industriels.

La ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et autres impôts et taxes.

Par ailleurs, le crédit de TVA Groupe s'établit à 7,1 milliards de dirhams au 31 décembre 2020 contre 4,8 milliards de dirhams au 31 décembre 2019. Le montant enregistré au 31 décembre 2020 inclut un effet d'actualisation de -259 millions de dirhams du fait que le Groupe prévoit un échéancier de remboursement d'étalant sur trois ans.

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2020 est détaillé dans le tableau suivant :

En MMAD	Total	Non échus	Echus		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
Etat, TVA	1 599	1 485	18	38	58
Crédit de TVA-Part courante	7 124	3 348	14		3762
Etat, autres impôts et taxes	240	174	2		65
Total	**8 963**	**5 007**	**33**	**38**	**3 885**

Source : OCP S.A

La baisse constatée sur la ligne État en 2021 est relative au remboursement du crédit de TVA suite à la conclusion courant l'exercice 2021 de deux nouveaux contrats d'affacturage. Les créances relatives au crédit de TVA ont été remboursées suite à la convention signée entre l'État, le Groupe OCP et des banques marocaines. Il s'agit de contrats d'affacturage sans recours avec transfert de tous les risques et avantages aux banques. Ces opérations ont permis au Groupe de décomptabliser le crédit de TVA pour sa part courante et non courante totalisant 6,3 milliards de dirhams en contrepartie de la constatation d'une dette financière brute de 1,1 milliard de dirhams correspondant au coût global de l'affacturage. Cette dette sera remboursée sur un échéancier de 10 ans pour OCP SA, JFC 1,2,3,4 et SADV pour un montant global de 6 milliards de dirhams et sur un échéancier de 5 ans pour JFC 5 pour un montant de 262 millions de dirhams.

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2021 est détaillé dans le tableau suivant :

EN MMAD	Total	Non échu	Echu		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
Etat, TVA	1 920	1 859			61
Crédit de TVA-Part courante	2 684	1 541	35		1 108
Etat, autres impôts et taxes	182	133			49
Total	**4 786**	**3 533**	**35**		**1 218**

Source : OCP S.A

VII.2. ACTIFS NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs non courants du Groupe OCP sur les exercices 2019 et 2020 et 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	1 021	1 119	708	9,6%	-36,7%
Participations dans les co-entreprises	3 882	5 286	5 518	36,2%	4,4%
Actifs d'impôt différé	79	620	156	>100,0%	-74,8%
Immobilisations corporelles	108 464	109 493	116 938	0,9%	6,8%
Immobilisations incorporelles	1 095	2 476	4 385	>100,0%	77,1%
Total actifs non courants	**114 542**	**118 994**	**127 705**	**3,9%**	**7,3%**

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2020, les actifs non courants affichent un solde de 118 994 MMAD avec une hausse de 4% par rapport au 31 décembre 2019 sous l'effet de :

- La hausse des participations dans les co-entreprises de 36% passant de 3 882 MMAD en décembre 2019 à 5 286 MMAD à fin décembre 2020 ;
- La hausse de 126% des immobilisations incorporelles qui passent de 1 095 MMAD au 31 décembre 2019 à 2 476 MMAD au 31 décembre 2020. Cette hausse correspond à des prestations techniques réalisées principalement avec la JV TEAL ainsi qu'un ensemble de prestations d'étude et d'ingénierie réalisées avec différents opérateurs industriels dans le cadre de la stratégie de digitalisation avancée du Groupe.

Au 31 décembre 2021, les actifs non courants enregistrent une hausse de 7% en passant de 118 994 MMAD au 31 décembre 2020 à 127 705 MMAD au 31 décembre 2021 sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles de 7% dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers non courants du Groupe OCP sur les exercices 2019, 2020 et 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	539	105	147	-80,5%	40,0%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	27	22	22	-18,5%	0,0%
Créances sur cession d'immobilisations	35	14	72	-60,0%	>100,0%
Autres créances financières	419	976	466	>100,0%	-52,3%
Total des actifs financiers non courants	**1 021**	**1 118**	**708**	**9,5%**	**-36,7%**
en % du total bilan	***0,6%***	***0,7%***	***0,4%***	***6,4 pts***	***-28,7 pts***

Source : OCP S.A

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent aux titres non consolidés détenus par OCP S.A et ses filiales notamment OCP International.

La baisse enregistrée à fin décembre 2020 est expliquée par le reclassement de la participation d'OCP International dans le groupe espagnol Fertinagro des titres non consolidés vers les titres mis en équivalence. Il s'agit d'une participation de 20% dans le capital de Fertinagro.SA pour un montant de 398 millions de dirhams.

La hausse des autres créances financières de 557 MMAD entre 2019 et 2020 s'explique principalement par l'avance sur compte courant octroyée par OCP Hospitality à sa nouvelle filiale MHC pour 660 MMAD.

La baisse des autres créances financières de -510 MMAD entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la baisse du compte courant de MHC de -660 MMAD suite au changement de la méthode de consolidation, compensée par la part de l'OCP dans le fonds de garantie créé en 2021 pour +125 MMAD.

Participations dans les co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les participations dans les co-entreprises sur la période 2019 - 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Paradeep Phosphates Limited-PPL	1 099	1 132	1 375	3,0%	21,5%
Groupe Prayon	1 184	1 274	1 386	7,6%	8,8%
Pakistan Maroc Phosphore-PMP	775	732	1 064	-5,5%	45,4%
Euro Maroc Phosphore-EMA	164	196	316	19,5%	61,2%
Indo Maroc Phosphore-IMA	362	370	695	2,2%	87,8%
Fertinagro Biotech	-	384	387	Ns	0,8%
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan-SAEDM	289	288	287	-0,3%	-0,3%
Maghreb Hospitality Company -MHC	-	953	-	Ns	Ns
Société Foncière la Lagune - SFL	-	-	47	Ns	Ns
Teal Technology Services-TTS	12	12	14	0,0%	16,7%
Autres	-1	-55	-53	<-100%	3,6%
Participation dans les co-entreprises	3 882	5 286	5 518	36,2%	4,4%

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur la période 2019 –2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Terrains	5 080	5 196	6 260	2,3%	20,5%
Constructions	37 538	39 816	43 949	6,1%	10,4%
Installations techniques, matériel et outillage	52 093	49 391	47 973	-5,2%	-2,9%
Matériel de transport	166	65	34	-60,8%	-47,7%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 873	2 019	2 107	7,8%	4,4%
Droit d'usage des immobilisations corporelles*	2 611	2 303	2 123	-11,8%	-7,8%
Autres immobilisations corporelles	9 105	10 706	14 490	17,6%	35,3%
Total des immobilisations corporelles	**108 464**	**109 493**	**116 938**	**0,9%**	**6,8%**
en % du total bilan	***65%***	***66%***	***64%***	***122,7 pts***	***-197,6 pts***
Goodwill	0	0	1 886		
Immobilisations en recherche et développement	45	40	23	-11,1%	-42,5%
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17	79	91	>100,0%	15,2%
Licences et Logiciels	374	1 674	1 772	>100,0%	5,9%
Fond commercial			239		
Autres immobilisations incorporelles	659	681	375	3,3%	-44,9%
Total des immobilisations incorporelles	**1 095**	**2 476**	**4 385**	**126%**	**77%**
en % du total bilan	**0,7%**	**1,5%**	**2,4%**	**84,1 pts**	**91,2 pts**

Source : OCP S.A

L'augmentation des immobilisations incorporelles courant l'exercice 2020 correspond à des prestations techniques réalisées principalement avec la JV TEAL ainsi qu'un ensemble de prestations d'étude et d'ingénierie réalisées avec différents opérateurs industriels dans le cadre de la stratégie de digitalisation avancée du Groupe.

Au cours de l'exercice 2020, les immobilisations corporelles ont progressé de 1 029 MMAD (+0,9%). Elle concerne les deux activités Mine et Chimie et portent sur les projets suivants :

Pour l'activité Mine :

- Mise en service des convoyeurs de flexibilité dans la partie stockage de la mine Béni Amir avec une capacité annuelle de 5,5 millions de tonnes au niveau du site de Khouribga ;
- Finalisation à 98% des travaux du montage de la trémie mobile à la mine Benguérir ;
- Avancement à 95% des lots du projet d'adduction en eau à partir du barrage d'Al Massira au niveau du site de Benguérir ;
- Mise en exploitation du circuit d'alimentation directe des fours sécheurs et enregistrement des performances escomptées en termes de consommation de fuel, ainsi que la livraison des cellules de flottation au niveau du site de Laâyoune ;
- Avancement à 84% des travaux de réalisation de la digue provisoire du nouveau port phosphatier de Laâyoune.

Pour l'activité Chimie :

- Travaux de construction d'une nouvelle ligne sulfurique au site de Jorf Lasfar dotée d'une capacité de production de 5000 TMH/j avec une centrale électrique de 65 MW ; L'investissement global réalisé à fin 2020 est de 3,1 milliards de dirhams ;
- Fin des travaux de construction du projet d'adaptation de la JFC4 au produit NPS et préparation de sa mise en service ;

- Réhabilitation des installations JPH agissant notamment sur les unités de manutention et fusion du soufre. Un Budget global de 1,5 milliard de dirhams est prévu pour ce projet dont 0,9 milliard de dirhams réalisé à fin décembre 2020.

Les principales augmentations réalisées courant l'exercice 2021 concernent les activités Mine, Chimie et hôtellerie et portent sur les projets suivants :

Pour l'activité Mine :

- Mise en service de la deuxième partie du convoyeur rippable de la mine Béni Amir ;
- Mobilisation des principaux contractants et avancement à 48% des travaux de construction de la laverie à Benguérir. L'objectif étant d'assurer une production de 3 MT/an à l'horizon 2020 et de 9 millions de tonnes à l'horizon 2025 en vue de répondre au besoin du site de Safi, tout en réduisant le coût du transport par train jusqu'à Youssoufia et Safi par le transport du produit lavé flotté au lieu du phosphate brut ;
- Revue des plans parcellaires et démarrage des demandes d'autorisation de passage pour le Slurry Pipeline de Benguérir ;
- Le site minier de Boucraâ a connu plusieurs réalisations, il s'agit principalement de la finalisation des travaux de terrassement des halls de stockage et des travaux de génie civile des bacs de stockage du complexe d'engrais. Ce complexe a pour objectif de valoriser les phosphates de Boucraâ en produisant de l'acide phosphorique et des engrais avec une capacité annuelle d'un million de tonne d'engrais d'équivalent DAP/MAP et de 0,5 million de tonne de P2O5. Par ailleurs, le site a commencé des essais in situ des pieux tubulaires pour le pont d'accès au nouveau port phosphatier et a lancé la première phase de développement du nouveau poste électrique ;
- Le site de Boucraâ a également connu le lancement des travaux d'assèchement et d'excavation du Booster Wall du nouveau port phosphatier, le lancement de la préfabrication des caissons et des chevêtres métalliques dudit port ainsi que le lancement de la phase 1 du nouveau poste électrique de PhosBoucraâ (poste blindé 225/132/30 kV).

Pour l'activité Chimie :

- Avancement des travaux d'ingénierie et de construction pour le projet des nouvelles lignes d'engrais ainsi qu'une revue du planning de réalisation dudit projet en mode accéléré pour une mise en service à partir de septembre 2022 ;
- Réalisation des essais et mise en service de la quatrième ligne de fusion & filtration de soufre au niveau du site de Jorf Lasfar, et lancement de la phase 2 du même projet de fusion & filtration de soufre avec bacs de stockage ;
- Démarrage de la production du produit NPS à partir de l'unité JFC 4 ;
- Prononciation de l'acceptabilité environnementale du projet Dessalement Phase 2 ;
- Étude des ouvrages et des installations portuaires pour le projet du nouveau port de Safi.

Pour l'activité hôtelière :

En date du 27 juillet 2021, la Joint-Venture Maghrib Hospitality Company-MHC a finalisé l'acquisition de l'actif du Michelifin comprenant l'hôtel et le Golf. Cette opération inclue le foncier et les constructions relatifs à l'hôtel, le fonds de commerce de l'hôtel et celui du Golf, pour un montant total de 1,1 milliard de dirhams.

VII.3. CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés sur la période 2019- 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,0%	0,0%

Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,0%	0,0%
Réserves consolidées part groupe	47 363	45 927	42 888	-3,0%	-6,6%
Résultat net part groupe	2 842	3 231	16 326	13,7%	>100,0%
Total Capitaux propres part du Groupe	**77 191**	**76 144**	**86 200**	**-1,4%**	**13,2%**
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 436	1 447	2 654	0,8%	83,4%
Total Capitaux propres	**78 627**	**77 591**	**88 854**	**-1,3%**	**14,5%**

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres consolidés s'établissent à 77 591 MMAD du fait d'un résultat net de l'exercice pour 3 231 MMAD et la distribution des dividendes pour - 4 631 MMAD.

En 2021, les capitaux propres affichent un total de 88 854 MMAD, soit une augmentation de 11,3 milliards de MAD par rapport à 2020. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat net part groupe de la période pour 16,3 milliards de MAD minoré de la distribution de dividendes pour -5,2 milliards de MAD.

VII.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel (1)	Titres super subordonnés (2)	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres (3)	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH) (4)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle (5)	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1 janvier 2019	**8 288**	**18 698**	**(2 676)**	**9 489**	**40 570**	**(236)**	**(521)**	**(250)**	**5 425**	**78 787**	**1 430**	**80 218**
Affectation du résultat de l'exercice 2019					5 425				(5 425)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2019			**(568)**	-		**(37)**	-	**(43)**	**2 843**	**2 195**	**173**	**2 368**
Coupons titres super subordonnés				(414)						(414)		(414)
Dividendes versés					(3 346)					(3 346)	(170)	- 3 516
Autres					(31)					(31)	2	- 29
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**8 288**	**18 698**	**(3 244)**	**9 075**	**42 618**	**(273)**	**(521)**	**(293)**	**2 843**	**77 191**	**1 436**	**78 627**
Affectation du résultat de l'exercice 2020					2 843				(2 843)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2020			**(239)**	-		**(128)**	-	**1 139**	**3 231**	**4 002**	**160**	**4 162**
Coupons titres super subordonnés				(410)						(410)		(410)
Variation de périmètre										-		-
Dividendes versés					(4 461)					(4 461)	(170)	- 4 631
Autres					(180)					(180)	22	- 158
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**8 288**	**18 698**	**(3 484)**	**8 665**	**40 820**	**(401)**	**(521)**	**846**	**3 231**	**76 143**	**1 447**	**77 591**
Affectation du résultat de l'exercice 2021					3 231				(3 231)	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2021			**(443)**	-		**(25)**	-	**(362)**	**16 326**	**15 496**	**10**	**15 506**
Coupons titres super subordonnés				(393)						(393)		(393)
Variation de périmètre										-	1 372	1 372
Dividendes versés					(5 081)					(5 081)	(173)	(5 254)
Autres					35					35	(2)	33
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**8 288**	**18 698**	**(3 926)**	**8 272**	**39 005**	**(426)**	**(521)**	**484**	**16 326**	**86 200**	**2 654**	**88 854**

Source : OCP SA

(1) Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

(2) Le Groupe OCP a clôturé deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt pour un montant total de 10 milliards de dirhams sur cinq tranches. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces instruments sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IFRS 9.

(3) Moins-value latente représentant la dépréciation de la participation du Groupe dans Heringer.

(4) Le Groupe a mis en place une couverture de change , la stratégie de couverture se traduit par la comptabilisation en réserves consolidés (OCI-Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité.

(5) Représente la part des actionnaires minoritaires dans la filiale JFCV

VII.5. DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes financières sur la période 2019- 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Crédits gouvernementaux	64	64	-	0,0%	Ns
Crédits bancaires long terme part moins d'un an	5 347	10 142	2 416	89,7%	-76,2%
Dettes issues des contrats de location part moins d'un an	484	253	237	-47,7%	-6,3%
Intérêts courus non échus	574	572	434	-0,3%	-24,1%
Autres crédits	797	764	1 575	-4,1%	>100,0%
Total dettes financières courantes	**7 267**	**11 795**	**4 662**	***62,3%***	***-60,5%***
Crédits gouvernementaux	303	244	-	-19,5%	Ns
Crédits bancaires long terme part plus d'un an	20 930	18 213	14 971	-13,0%	-17,8%
Emission obligataire	26 840	24 936	30 997	-7,1%	24,3%
Dettes issues des contrats de location part plus d'un an	1 645	1 569	1 507	-4,6%	-4,0%
Autres crédits	2 573	2 003	3 478	-22,2%	73,6%
Total dettes financières non courantes	**52 292**	**46 964**	**50 953**	***-10,2%***	***8,5%***
Total dettes financières	**59 559**	**58 760**	**55 615**	***-1,3%***	***-5,4%***
en % du total bilan	***36%***	***36%***	***31%***	***-15,1 pts***	***-498,4 pts***

Source : OCP S.A

Le Groupe OCP a procédé, courant l'exercice 2020, à de nouveaux tirages à hauteur de 7,8 milliards de dirhams auprès de banques marocaines, compensés par des remboursements, selon les échéanciers prévus, d'une dette totale de 6,7 milliards dirhams.

En 2021, le Groupe OCP a contracté de nouveaux emprunts à hauteur de 17,5 milliards de dirhams comprenant essentiellement :

- Un emprunt obligataire de 750 millions de dollars à 10 ans, offrant un coupon de 3,75% et un emprunt obligataire de 750 millions de dollars à 30 ans, offrant un coupon de 5,125%.
- Des financements à moyen et à long terme auprès d'institutions financières internationales pour un montant total de 450 millions de dollars.

Ces émissions ont été absorbées par des remboursements d'une dette totale de 23 milliards dirhams dont 9 milliards de dirhams relatifs au rachat partiel des emprunts obligataires de 2014 - 10 ans à hauteur de 41,36% et 2015 - 10,5 ans à hauteur de 44,44% (pour respectivement 517 et 444 millions de dollars).

Dettes financières par taux et par maturité au 31 décembre 2021 :

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières du Groupe OCP par taux et par maturité :

En MMAD	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	31 décembre 2021
Crédits bancaires part moins d'un an				**2 416**
Libellé en USD	[2,94%-4,15%]	3,58%		983
Libellé en MAD	[3,00%-3,50%]	3,25%		1 217
Libellé en EUR	[0,63%-2,02%]	1,16%		216
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	[3,50%-3,80%]	3,67%		**237**

Intérêts courus non échus				**434**
Autres Crédits				**1 575**
Total dettes financières courantes				**4 662**
Crédits bancaires part plus d'un an				**14 971**
Libellé en EUR	[0,63%-2,02%]	1,52%	7	2 503
Libellé en MAD	[3,00%-3,50%]	3,30%	5	10 617
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,54%	4	1 851
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		**1 507**
Émission obligataire				**30 997**
Libellé en USD	[3,75%-6,88%]	5,14%	14	30 997
Autres Crédits				**3 478**
Total dettes financières non courantes				**50 954**
Total dettes financières				**55 616**

Source : OCP S.A

Echéancier des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les encours de dettes moyen et long terme par échéance :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2021
Crédits bancaires	2 416	14 367	605	17 387
Emprunts obligataires		11 950	19 048	30 997
Dettes IFRS 16	237	413	1 094	1 744
Autres	2 009	2 664	814	5 487
Dette moyen et long terme	**4 662**	**29 393**	**21 560**	**55 616**

Source : OCP S.A

Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'endettement financier net sur la période 2019 -2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Endettement financier brut	**59 559**	**58 759**	**55 616**	***-1,3%***	***-5,3%***
(-) Equivalents de trésorerie	10 639	3 490	4 076	-67,2%	16,8%
(-) Disponibilités	2 848	2 938	3 925	3,2%	33,6%
(-) Actifs financiers de gestion de trésorerie	573	7	2 538	-98,8%	>100,0%
Endettement financier net	**45 499**	**52 324**	**45 076**	***15,0%***	***-13,9%***

Source : OCP S.A

Compte tenu de ce qui précède, l'endettement financier net du Groupe est passé de 45 499 MMAD au 31 décembre 2019, à 52 324 MMAD au 31 décembre 2020, pour ensuite atteindre le seuil de 45 076 MMAD au 31 décembre 2021.

L'évolution de l'endettement net entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 7 750 MMAD et 6 689 MMAD. Une variation de trésorerie de l'odre de 7 051 MMAD est à noter entre 2019 et 2020.

L'évolution de l'endettement net entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 17 500 MMAD et 22 980 MMAD. Une variation de trésorerie de l'odre de -1 568 MMAD est à noter entre 2020 et 2021.

VII.6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges sur la période 2019-2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Provisions non courantes	**5 900**	**6 237**	**7 095**	***5,7%***	***13,8%***
Provisions pour avantages au personnel	5 380	5 646	5 964	4,9%	5,6%
Provisions pour risques environnementaux et réhabilitation des sites	320	296	474	-7,5%	60,1%
Autres provisions non courantes	200	295	656	47,5%	>100,0%
Provisions courantes	**353**	**448**	**556**	***26,9%***	***24,1%***
Total des provisions pour risques et charges	**6 253**	**6 685**	**7 651**	***6,9%***	***14,5%***

Source : OCP S.A

Evaluation des provisions pour avantage au personnel

Le Groupe OCP dispose de trois types d'avantages :

- Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe OCP se limite au versement d'une cotisation ne comportant aucun engagement de l'employeur sur le niveau de prestations fournies par le Régime collectif d'allocation de retraite RCAR. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies s'élèvent à 666 millions de dirhams en 2021 contre 610 millions de dirhams en 2020.
- Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels le Groupe OCP est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi du personnel de la Société.
- Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail. L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée et apparaissent dans la colonne « Ecart actuariel » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Évaluation des provisions de réhabilitation des sites

La réhabilitation des sols miniers fait partie intégrante de la politique de développement durable de la Société. Le Groupe anticipe ainsi la réhabilitation des terrains dès le début de l'extraction. Sa démarche prévoit de récupérer la terre végétale et de la stocker pendant l'exploitation de la mine. Par la suite, à la fin de l'exploitation, ces déblais sont utilisés pour créer un terrain régulier et préparer les sols à une utilisation agricole. Le Groupe en profite également pour initier des activités agricoles et

forestières profitables aux communautés. Cette démarche, repose sur l'implication, dès l'amorce du projet, des populations locales ainsi que des autorités et associations ou organismes concernés.

En plus de respecter les particularités des sols et des conditions climatiques locales, les cultures et les activités introduites se font au regard des savoir-faire locaux. L'ancienne mine de Khouribga atteste de l'intérêt de cette démarche.

La hausse de la provision pour réhabilitation des sites miniers en 2021 est due à l'actualisation des coûts d'aménagement et de plantation estimés sur la base des derniers marchés conclus ainsi qu'à la hausse des surfaces exploitées.

Autres provisions

L'augmentation dans la ligne des autres provisions non courantes en 2021 est essentiellement liée à la provision pour solde du contrat avec Samsung pour 162 millions de dirhams présentant la quote-part non refacturée de JFC3.

VII.7. DETTES COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes commerciales sur la période 2019 - 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Dettes fournisseurs	5 460	4 915	6 894	-10,0%	40,3%
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	9 550	10 416	11 247	9,1%	8,0%
Dettes commerciales	**15 010**	**15 332**	**18 141**	**2,1%**	**18,3%**

Source : OCP S.A

Les dettes commerciales correspondent aux dettes fournisseurs et aux dettes sur acquisition d'immobilisations. Ces dernières, qui servent au financement du programme d'investissement du Groupe, ont enregistré une hausse de 866 millions de dirhams au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019. Cette variation a été compensée par la baisse de 545 millions de dirhams des dettes fournisseurs au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019.

Ce poste enregistre une hausse de 18,3% à fin décembre 2021 par rapport à fin décembre 2020 du fait de l'importance des réceptions constatées à fin 2021 et du démarrage de nouveaux projets courant la même année.

VII.8. AUTRES PASSIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs courants sur la période 2019 - 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Clients créditeurs, avances et acomptes	1511	816	2 021	-46,0%	>100,0%
Etat	992	932	1 200	-6,0%	28,8%
Dettes sociales	1 227	1 275	1 884	3,9%	47,8%
Dettes d'impôt exigible	212	42	2 879	-80,2%	>100,0%
Autres créditeurs	2 441	2 596	2 121	6,3%	-18,3%
Autres passifs courants	**6 383**	**5 661**	**10 104**	***-11,3%***	***78,5%***

Source : OCP S.A

Le poste « Autres passifs courants » affiche une augmentation de 4,4 milliards de dirhams entre fin 2020 et fin 2021. Cette variation est principalement expliquée par l'effet de la hausse de la dette d'impôt de 2,8 milliards de dirhams ainsi que la hausse des avances et acomptes relatifs à l'octroi des primes, régularisations et commissions accordées aux clients étrangers.

VIII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution du tableau de flux de trésorerie du Groupe se présente de la manière suivante :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
EBITDA	15 333	18 657	36 269	21,7%	94,4%
Subventions et dons accordés	-1 140	-3 963	-997	<-100%	74,8%
Autres charges et produits non courants	-51	-68	-16	-33,3%	76,5%
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	-91	-23	-65	74,7%	<-100%
Résultats des co-entreprises	-360	-342	-1 185	5,0%	<-100%
Autres	-652	-895	-2 274	-37,3%	<-100%
Marge brute d'autofinancement	**13 039**	**13 366**	**31 732**	**2,5%**	**>100,0%**
Incidence de la variation du BFR:	248	-2 287	2 091	**<-100%**	**>100,0%**
Stocks	-1 777	1 324	-1 206	>100,0%	<-100%
Créances commerciales	2 142	-546	-4 476	<-100%	<-100%
Dettes commerciales fournisseurs	1 506	-38	1 894	<-100%	>100,0%
Autres actifs et passifs courants	-1 622	-3 027	5 880	-86,6%	>100,0%
Impôts versés	-1 291	-1 288	-1 656	0,2%	-28,6%
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	**11 996**	**9 791**	**32 167**	***-18,4%***	***>100,0%***
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-13 964	-9 566	-13 135	31,5%	-37,3%
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	174	156	>100,0%	-10,3%
Placements financiers nets	5 032	-58	-2 663	<-100%	<-100%
Incidence des variations de périmètre		-947	-54	Ns	94,3%
Acquisition d'actifs financiers	-373	-32	-69	91,4%	<-100%
Cession d'actifs financiers		3	0	Ns	-100,0%
Dividende reçus	285	158	106	-44,6%	-32,9%
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-8 990**	**-10 269**	**-15 658**	**-14,2%**	**-52,5%**
Emission d'emprunt	6 228	7 750	17 500	24,4%	>100,0%
Remboursement d'emprunt	-6 765	-6 689	-22 980	1,1%	<-100%
Coupons TSDI	-414	-410	-393	1,0%	4,1%
Intérêts financiers nets versés	-2 199	-2 550	-3 815	-16,0%	-49,6%
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	-3 346	-4 461	-5 081	-33,3%	-13,9%
Dividendes payés aux minoritaires	-170	-170	-173	0,0%	-1,8%
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	**-6 666**	**-6 530**	**-14 941**	**2,0%**	**<-100%**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-3	-44	10	<-100%	>100,0%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-3 663**	**-7 051**	**1 577**	**-92,5%**	**>100,0%**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	17 140	13 477	6 425	-21,4%	-52,3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	13 477	6 425	8 003	-52,3%	24,6%
Variation de la trésorerie nette	**-3 663**	**-7 051**	**1 577**	**-92,5%**	**>100,0%**

Source : OCP S.A

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2020, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 9 791 MMAD, réalisant ainsi une baisse de -2 205 MMAD par rapport au 31 décembre 2019. Cette variation est attribuable principalement à l'effet de la variation du BFR pour -2 535 MMAD.

En 2021, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 32 167 MMAD, réalisant ainsi une hausse de 22 376 MMAD par rapport au 31 décembre 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration de la marge brute d'autofinancement de 18 366 MMAD suite à la hausse du résultat de 2021 ainsi que l'amélioration de la variation BFR de 4 378 MMAD.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2020, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -10 269 MMAD, contre -8 990 MMAD en 2019. Cette variation s'explique principalement par la variation des placements financiers de -5 090 MMAD partiellement compensée par la baisse des acquisitions des immobilisations pour 4 398 MMAD.

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à -15 658 MMAD contre -10 269 MMAD en 2020. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour -3 569 MMAD ainsi que la hausse des placements financiers pour -2 605 MMAD.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2020, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à -6 530 MMAD contre -6 666 MMAD en 2019 soit une variation de +136 MMAD.

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à -14 941 MMAD, soit une variation de -8 411 MMAD par rapport à 2020 expliquée principalement par la hausse des remboursements d'emprunts pour -16 291 MMAD partiellement compensée par la hausse des émissions d'emprunts pour +9 751 MMAD.

IX. ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS

IX.1. ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier du Groupe OCP sur la période étudiée 2019-2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Capitaux propres et passifs non courants	137 850	132 090	148 535	-4,2%	12,4%
Actifs non courants	114 542	118 994	127 705	3,9%	7,3%
Fonds de roulement (FR)	**23 308**	**13 096**	**20 830**	**-43,8%**	**59,1%**
Actifs courant (hors trésorerie)	38 836	39 904	46 292	2,8%	16,0%
Passif courant (hors trésorerie)	29 014	33 236	33 463	14,6%	0,7%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	**9 822**	**6 669**	**12 829**	**-32,1%**	**92,4%**
FR/BFR	**2,4x**	**2,0x**	**1,6x**	**-17,2%**	**-17,3%**
Trésorerie nette	**13 487**	**6 427**	**8 001**	**-52,3%**	**24,5%**

Source : OCP S.A

A fin 2020, le fonds de roulement atteint 13 096 MMAD affichant ainsi une baisse de -10 212 MMAD soit -44% par rapport à fin 2019. Cette baisse est principalement due à la hausse des actifs non courants de 4 452 MMAD ainsi que la baisse des dettes non courantes de -4 723 MMAD.

Le besoin en fonds de roulement enregistre également une baisse de -3 153 MMAD comparé à fin 2019 justifiée principalement par la hausse des dettes courantes de 4 222 MMAD et la hausse des actifs courants de 1 069 MMAD.

En 2021, le fonds de roulement affiche une hausse de 59% par rapport à fin décembre 2020, en passant de 13 096 MMAD à 20 830 MMAD au 31 décembre 2021. Cette augmentation est due essentiellement à la hausse du résultat net de 12 945 MMAD et la hausse des actifs non courants de 8 711 MMAD dont 7 444 MMAD des immobilisations corporelles.

Le besoin en fonds de roulement affiche une hausse de 6 160 MMAD expliquée principalement par la hausse des actifs courants de 6 387 MMAD dont 4 527 MMAD des créances clients et 2 532 MMAD des actifs financiers de trésorerie.

IX.2. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe OCP se présente comme suit sur la période 2019- 2021 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Résultat net (1)	3 016	3 391	16 336	12,4%	>100,0%
Capitaux propres (2)	78 627	77 591	88 854	-1,3%	14,5%
Total bilan (3)	166 864	165 326	181 998	-0,9%	10,1%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	**3,8%**	**4,4%**	**18,4%**	***53,5 pts***	***1 401,5 pts***
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	**1,8%**	**2,1%**	**9,0%**	***24,4 pts***	***692,5 pts***

Source : OCP S.A

A fin 2020, en raison de la hausse du résultat net consolidé (+12,4%) et la légère baisse des capitaux propres (-1,3%) et du total bilan (-0,9%), le ROE du Groupe passe à 4,4% contre 3,8% en 2019, et le ROA passe à 2,1% contre 1,8% en 2019.

A fin 2021, et en raison de la forte hausse du résultat net consolidé (+381,7%), de la hausse des capitaux propres (+14,5%) et du total bilan (+10,1%), le ROE du Groupe s'accroît de 14 points pour atteindre 18,4% et le ROA affiche une amélioration de 6,9 points et passe à 9% contre 2,1% en 2019.

IX.3. RATIOS DE LIQUIDITE

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe OCP sur la période 2019- 2021 se présente comme suit :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	13 487	6 428	8 001	-52,3%	24,5%
Dettes financières courantes (B)	7 267	11 795	4 662	62,3%	-60,5%
Passif courant hors dettes financières [(1)] (C)	21 394	20 993	28 245	-1,9%	34,5%
Liquidité immédiate (A)/ (B+C)	**47,1%**	**19,6%**	**24,3%**	***-2 745,2 pts***	***470,9 pts***
Créances de l'actif courant [(2)] (D)	23 267	26 346	28 949	13,2%	9,9%
Liquidité réduite (D)/ (B+C)	**81,2%**	**80,4%**	**88,0%**	***-82,7 pts***	***762,0 pts***
Actif courant [(3)] (E)	38 836	39 904	46 292	2,8%	16,0%
Liquidité générale (E)/ (B+C)	**135,5%**	**121,7%**	**140,7%**	***-1 380 pts***	***1 897,2 pts***

Source : OCP S.A
(1) Comprend : les dettes commerciales (dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'immobilisations), clients créditeurs – avances et acomptes-, dettes sociales, Etat, dettes d'impôt exigible et autres créditeurs.
(2)Comprend : les créances clients nettes (Créances clients facturées – provisions sur créances clients), et le total des Autres actifs courants
(3)Total actif courant – Trésorerie & équivalents de trésorerie

Entre 2019 et 2020, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 47,1% à fin 2019 à 19,6% à fin 2020, soit une dégradation de -27,5 points. Cette baisse s'explique essentiellement par le recul de la trésorerie de -7 059 MMAD et la hausse des dettes financières courantes de 4 528 MMAD sur la même période.
- Le ratio de liquidité réduite affiche une légère baisse de -0,8 points et passe de 81,2% à 80,4%.
- Le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 121,7% en baisse de -13,8 points par rapport à décembre 2019 en raison de la hausse des actifs courants (+2,8% sur la période étudiée) combinée à une hausse des dettes courantes (+62,3%).

Entre décembre 2020 et décembre 2021, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 19,6% à fin 2020 à 24,3% à fin décembre 2021. Cette hausse est due essentiellement à l'effet compensé de la hausse de la trésorerie de 24,5%, la hausse des passifs courants de 34,5% ainsi que la baisse des dettes courantes de -60,5%.
- Le ratio de liquidité réduite a connu une hausse de 7,6 points et passe de 80,4% à 88% suite à la hausse des créances courantes de 9,9%.

- Le ratio de liquidité générale, quant à lui, affiche une hausse de 19 points pour s'établir à 140,7% à fin décembre 2021, sous l'effet de la hausse des actifs courants de 16%.

IX.4. RATIOS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe OCP sur la période 2019-2020 :

En MMAD	2019	2020	2021	Var 20/19	Var 21/20
Endettement financier net (DN)	45 499	52 324	45 076	15,0%	-13,9%
Capitaux propres (CP)	78 627	77 591	88 854	-1,3%	14,5%
Gearing (DN)/(DN+CP)	**36,7%**	**40,3%**	**33,7%**	***362,0 pts***	***-661,9 pts***
Total bilan (B)	166 864	165 326	181 998	-0,9%	10,1%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	**27,3%**	**31,6%**	**24,8%**	***438,2 pts***	***-688,2 pts***
Charges d'intérêts (I)	1 988	2 437	2 384	22,6%	-2,2%
Endettement brut (DB)	59 559	58 760	55 615	-1,3%	-5,4%
Coût de la dette (I)/(DB)	**3,3%**	**4,1%**	**4,3%**	***81,0 pts***	***13,9 pts***
Remboursements (R)	6 765	6 689	22 980	-1,1%	>100,0%
EBITDA	15 333	18 657	36 270	21,7%	94,4%
Ratio de service de la dette (I+R)/EBITDA	**57,1%**	**48,9%**	**69,9%**	***-817,1 pts***	***2 101,6 pts***
Adjusted Leverage (DN)/EBITDA	**3,0x**	**2,8x**	**1,2x**	**-5,5%**	**-55,7%**

Source : OCP S.A

En 2020, l'endettement net du Groupe augmente de 6 825 MMAD (+15%), en passant de 45 499 MAD en 2019 à 52 324 MMAD en décembre 2020.

- Le Gearing du Groupe enregistre une hausse de 3,6 points pour s'établir à 40,3% à fin décembre 2020 contre 36,7% à fin décembre 2019.
- Le Leverage passe de 3x en 2019 à 2,8x en 2020, conséquence d'une hausse de l'EBITDA de 21,7% et de la dette nette de 15%.

Au 31 décembre 2021, l'endettement net du Groupe diminue de -7 248 MMAD soit -13,9% pour s'établir à 45 076 MMAD contre 52 324 MMAD au 31 décembre 2020.

- Le Gearing du Groupe ainsi que le ratio de solvabilité suivent cette tendance pour s'établir respectivement à 33,7% et 24,8% à fin décembre 2021, contre respectivement 40,3% et 31,6% à fin décembre 2020.
- Le Leverage passe de 2,8 en 2020 à 1,2 à fin décembre 2021, en raison de la hausse de l'EBITDA de 94,4% accentuée par la baisse de l'endettement net de -13,9 % par rapport à 2020.

X. INDICATEURS TRIMESTRIELS SELECTIONNES

Avertissement : Les comptes arrêtés au 30 Juin 2022 n'ont toujours pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes.

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et bilanciels au premier trimestre du Groupe OCP se présentent comme suit :

En millions de MAD	T1 2021	T1 2022	Var T1 21/22
Chiffre d'affaires	14 288	25 328	77%
EBITDA	5 336	11 603	117%
Investissement	1 750	2 988	71%

Source : Communiqué de Presse OCP

Le Chiffre d'affaires est en hausse significative pour atteindre 25 328 millions de dirhams (2,67 milliards de dollars), par rapport aux 14 288 millions de dirhams (1,59 milliards de dollars) réalisés un an plus tôt. L'EBITDA s'est établi à 11 603 millions de dirhams (1,23 milliards de dollars), en hausse par rapport aux 5 336 millions de dirhams (596 millions de dollars) enregistrés au premier trimestre 2021, générant une solide marge d'EBITDA de 46% contre 37% au premier trimestre 2021.

Les dépenses d'investissement ont totalisé 2 988 millions de dirhams (315 millions de dollars) comparés à 1 750 millions de dirhams (196 millions de dollars) au premier trimestre 2021.

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS

Les résultats records affichés par la Société en 2021 se sont poursuivis au premier trimestre 2022, portés par des conditions de marché solides et une efficacité opérationnelle continue. Le conflit russo-ukrainien a intensifié la situation tendue en termes d'équilibre offre/demande sur le marché des phosphates et a entraîné une nouvelle hausse des prix, qui a également été soutenue par l'augmentation des coûts des matières premières, en particulier l'ammoniaque et le soufre.

Le chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 77% en monnaie locale pour atteindre 25 328 millions de dirhams (2,67 milliards de dollars) au premier trimestre 2022 contre 14 288 millions de millions de dirhams (1,59 milliard de dollars) réalisés l'année précédente. Cette performance a été portée par la hausse des prix de vente dans toutes les catégories de produits, qui a largement compensé la baisse des volumes de ventes.

La marge brute s'est établie à 15 888 millions de dirhams (1,68 milliards de dollars), contre 9 267 millions de dirhams (1,03 milliards de dollars) un an plus tôt, la hausse des prix de vente ayant neutralisé l'impact de la hausse des coûts des intrants, principalement le soufre et l'ammoniaque. Le taux de marge brute a atteint 63% contre 65% au premier trimestre 2021.

L'EBITDA a enregistré une croissance de 117 % d'une année sur l'autre en monnaie locale pour s'établir à 11 603 millions de dirhams (1,23 milliard de dollars), contre 5 336 millions de dirhams (596 millions de dollars) un an plus tôt. La hausse du chiffre d'affaires ainsi que l'efficacité opérationnelle du Groupe se sont traduites par une marge d'EBITDA record de 46 %, contre 37 % au premier trimestre 2021.

Les dépenses d'investissement ont atteint 2 988 millions de dirhams (315 millions de dollars) au premier trimestre 2022, comparés à 1 750 millions de dirhams (196 millions de dollars) décaissés au cours de la même période 2021.

SYNTHÈSE ET APERÇU GÉNÉRAL

La solide performance affichée par la Société au premier trimestre de cette année permet d'entrevoir une année de croissance significative et soutient les perspectives positives du Groupe pour 2022. La hausse des prix devrait se poursuivre sur l'année, soutenue par des conditions de marché solides, reflétant une forte demande globale, une situation tendue de l'offre et des prix de matières premières en hausse.

La Société prévoit d'augmenter ses volumes de production d'environ 10% en 2022 afin de répondre à la demande sur des marchés à forte croissance où le Groupe continue de renforcer sa position de leader mondial. De plus, la Société continue d'investir dans des programmes environnementaux et sociaux afin de maintenir son impact positif sur la sécurité alimentaire mondiale.

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et bilanciels au second trimestre du Groupe OCP se présentent comme suit :

En millions de MAD	T2 2021	T2 2022	Var T2 21/22
Chiffre d'affaires	18 191	30 690	69%
Investissement	2 552	4 862	91%

Source : Communiqué de Presse OCP

Au second trimestre 2022, le chiffre d'affaires a atteint 30 690 millions de dirhams, en nette progression contre 18 191 millions de dirhams pour le même trimestre en 2021.

Cette performance est portée par des conditions de marché solides, soutenant une nouvelle hausse des prix de vente.

Le Groupe poursuit ses efforts d'investissement avec des dépenses atteignant 4 862 millions de dirhams au deuxième trimestre 2022 contre 2 552 millions de dirhams à la même période de l'année précédente.

XI. INDICATEURS SEMESTRIELS SELECTIONNES

L'analyse des principaux indicateurs semestriels d'exploitation et bilanciels du Groupe OCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés au premier semestre 2022

En millions de MAD	S1 2021	S1 2022	Var S1 21/22
Chiffre d'affaires	32 479	56 018	72%
Investissement	4 301	7 850	83%

Source : OCP SA

Le chiffre d'affaire du Groupe courant le premier semestre 2022 s'établit à 56 milliards de dirhams, en hausse de 72% par rapport au premier semestre de 2021notamment grâce à la hausse des prix de vente.

Les dépenses d'investissement ont atteint 7 850 millions de dirhams au premier semestre 2022, comparés à 4 301 millions de dirhams décaissés au cours de la même période 2021.

Partie 5. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. INTRODUCTION

Le Groupe poursuit son programme de développement industriel lancé en 2008 et articulé autour des trois axes majeurs de la stratégie du Groupe (leadership par les capacités, leadership par les coûts et flexibilité commerciale et industrielle). La Société continue, dans le cadre de sa 3ème S-cruve de croissance, à déployer son programme d'investissements annoncé visant à augmenter les capacités core-business à travers l'ouverture de nouvelles mines et la mise en service de nouvelles unités chimiques de production, et à diversifier son portefeuille d'activités à travers la valorisation des by-products et l'orientation vers les solutions Green &Sustainable. Ceci se traduit notamment par un programme d'investissements Energie propre et eaux non conventionnelles permettant au Groupe de couvrir la totalité de son besoin en énergie électrique et d'utiliser exclusivement des sources d'eau non conventionnelles.

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

L'enveloppe globale dédiée au programme de développement industriel depuis son lancement en 2008 et à horizon 2030 est estimée à environ 250 milliards de dirhams dont environ 100 milliards déjà engagés entre 2008 et 2021. Sur la période 2022-2030, cette enveloppe est de l'ordre de 140 milliards de dirhams dont environ 60 milliards de dirhams pour l'Axe Nord (Khouribga-Jorf Lasfar) et environ 70 milliards de dirhams pour l'Axe Centre (Gantour-Safi) et 12 milliards pour l'Axe Sud (Boucraa-Laayoune).

II.1. INVESTISSEMENTS AXE NORD

Les projets miniers de la zone de Khouribga ont été engagés dans le cadre de l'amélioration de l'outil de production actuel et du développement des capacités supplémentaires nécessaires, et ce afin d'alimenter en phosphate les nouvelles unités de valorisation chimique dans le Hub de Jorf Lasfar.

L'augmentation de la capacité se fera grâce à l'extension de la mine de Beni-Amir ainsi que le prolongement de l'extension de la Zone Centrale Nord (EZCN). Ces projets de développement minier sont accompagnés par des projets de traitement, de logistique et d'utilités.

Au niveau de Jorf Lasfar, des capacités supplémentaires de granulation de 3 Mt d'engrais Eq DAP ainsi qu'une nouvelle ligne phosphorique d'une capacité de 500 kt P2O5 sont en cours de développement avec une mise en service imminente.

De nouveaux projets d'augmentation de capacité sont en cours, ils permettront d'augmenter la capacité de production des engrais de spécialité (TSP, TSP(s)), d'engrais solubles et la flexibilité de l'ensemble des lignes d'engrais ainsi que la mise en place de capacités de valorisation des By-products (Valorisation du FSA en AHF (20 kt), unité de production du yellowcake (205 t U3O8) …).

II.2. INVESTISSEMENTS AXE CENTRE

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, la Société prévoit la construction à horizon 2025/2026 d'un nouveau complexe chimique Green à Mzinda. La première phase du programme consiste en la réalisation de :

- Unités de granulation d'une capacité totale de 4 Mt TSP(s)
- Lignes phosphoriques d'une capacité totale de 1,5 Mt P2O5
- Lignes sulfuriques d'une capacité totale de 5,1 Mt/an

- Infrastructures &Utilities

Ces projets seront accompagnés par des projets miniers et d'infrastructures &Utilities consistant en :

- L'extension de la mine et la laverie Benguerir, et la réalisation d'une nouvelle usine de séchage.
- L'ouverture de la mine Louta pour une capacité de 7 MT pour l'alimentation de MPH avec notamment le développement d'une laverie et d'un slurry Pipeline permettant l'alimentation en roche du complexe de MPH
- Le développement de capacités logistiques de transport des différents produits entre le site de MPH et le nouveau port de Safi (Liaisons Pipe-Rack, infrastructures portuaires…)

II.3. INVESTISSEMENTS AXE SUD

Les investissements au niveau de Boucrâa et de la région de Laâyoune permettront de redynamiser et développer l'écosystème de la région en la dotant d'une nouvelle usine chimique ayant une capacité de production d'un million de tonnes d'engrais par an. Cette installation sera dotée d'une unité de production d'acide sulfurique, une unité d'acide phosphorique ainsi qu'une unité de granulation. L'investissement inclut également un port (en cours de construction) et une plateforme dédiée aux utilités.

De nombreuses améliorations seront également apportées au site minier de Boucrâa afin de sécuriser les capacités de production et introduire de nouvelles méthodes d'extraction grâce à l'extension de parcs de stockage, le renouvellement des actifs et la mise en service d'une nouvelle unité de traitement.

Afin d'accompagner ce développement de l'activité, les installations portuaires de Laayoune seront améliorées grâce à l'ouverture d'un nouveau port abrité permettant le traitement des produits exportés et des matières importées.

III. CAPACITES DE PRODUCTION DU GROUPE OCP A HORIZON 2030

Sur la base de ses estimations actuelles et conformément à son programme d'investissements, le Groupe prévoit dans sa deuxième phase du programme d'investissement, une augmentation de la production de roches allant jusqu'à 20 millions de tonnes d'ici 2030. De même, le Groupe prévoit d'augmenter la capacité de production d'engrais de 3 millions de tonnes d'ici 2023 et de 3 à 5 millions de tonnes entre 2024 et 2030. Ces augmentations de capacité devraient permettre au Groupe OCP de renforcer sa position dans la chaine de valeur du phosphate.

IV. PROGRAMME SUSTAINIBILITY

Le Green & Sustainable est au cœur de la stratégie de développement industriel du Groupe. Il se manifeste notamment par le développement de programmes :

- Energie : Visant la mise en place d'installations de production d'énergie solaire avec une capacité globale à horizon 2026, de 1,2 GW (Avec une première phase à horizon 2023 d'une capacité de 220 MW). Le programme permettra en parallèle à la décarbonation, de réduire la facture énergétique du Groupe.
- Eau : visant le développement de nouvelles capacités de traitement des eaux usées (STEP), de dessalement d'eau de mer au niveau des sites de Jorf Lasfar et de Safi et le transport d'eaux par pipelines aux sites miniers permettant d'assure l'alimentation de l'ensemble des sites du Groupe en eaux 100% non conventionnelles
- Green mining : Consistant en le développement de nouvelles méthodes et procédés d'exploitation innovants (transport hydraulique, Terrasse-mining, séchage green, électrification des camions, des pelles et sondeuses…) permettant ainsi la décarbonation de la roche produite.

- Phosphogypse : Développement, en parallèle des prospections des pistes de valorisation, de capacités de stockage du phosphogypse généré par les unités industrielles au niveau des sites de Jorf Lasfar, MPH et Safi.
- Décadmiation : Développement d'unités de décadmiation de l'ACP produit au niveau des sites de Jorf Lasfar et de Safi, et ce dans l'objectif de se conformer à la réglementation européenne qui fixe un seuil de Cadmium de 20 mg/KgP2O5.

Partie 6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date du Visa du présent Document de Référence, le Groupe OCP n'a pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

En raison de la nature de ses activités et du secteur dans lequel il opère, le Groupe est confronté à un risque inhérent d'exposition à divers types de réclamations et de poursuites et a été impliqué dans des poursuites, des réclamations, des procédures et des enquêtes qui sont actuellement en instance ou qui ont été clôturées au cours des dernières années.

Toutefois, le Groupe n'a été impliqué dans aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en instance ou dont le Groupe a connaissance), au cours des 12 derniers mois, qui pourraient avoir, ou ont eu dans un passé récent, des effets significatifs sur la position financière ou la rentabilité du Groupe, ou sur ses résultats, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- Le Groupe a chargé Samsung C&T Corp de la construction de deux unités de plate-forme pour une valeur contractuelle provisoire totale de 412 millions de dollars US (dont plus de 90% ont déjà été payés par le Groupe). Sur la base de l'avancement des travaux, le Groupe indique que la valeur finale du contrat est de 380 millions de dollars US mais affirme qu'il est en droit de demander l'application de pénalités de retard et de recouvrer les rétrofacturations, ce que conteste Samsung C&T Corporation. Samsung C&T Corporation réclame, quant à elle, le paiement des sommes contractuelles restantes ainsi que des dommages et intérêts supplémentaires d'un montant de 471 millions de dollars américains résultant des retards, que le Groupe estime pour la plupart infondés.

Les parties se sont adressées à la Cour d'arbitrage de la CCI pour demander la nomination d'un expert indépendant chargé d'évaluer/déterminer si un retard peut effectivement être constaté et, le cas échéant, le montant de la réclamation et les droits et obligations respectifs des parties. L'examen de l'expert a débuté à la fin du mois de janvier 2020. Le rapport final de l'expert a été reçu par les parties le 7 décembre 2021. Le 21 janvier 2022, le Groupe a reçu une lettre de la CCI l'informant que Samsung C&T Corporation a demandé à la CCI d'engager une procédure d'arbitrage entre Samsung C&T Corporation, d'une part, et le Groupe, d'autre part. Le Groupe et Samsung C&T Corporation ont convenu le 17 février 2022 de suspendre la procédure d'arbitrage pour une période de trois mois afin que les parties puissent tenter de trouver un règlement amiable à leur différend en employant les mécanismes alternatifs de règlement des litiges prévus par le contrat encadrant la réalisation des deux unités de plate-forme, bien qu'il n'y ait aucune garantie que la procédure judiciaire formelle ne sera pas reprise dans le cas où les parties ne parviendraient pas à un accord.

- À compter du 30 novembre 2020, les importations aux États-Unis de certains produits fertilisants du Groupe sont soumises à des droits compensatoires, actuellement au taux de 19,97%, suite à deux décisions réglementaires connexes publiées par le Département du Commerce des États-Unis le 16 février 2021 et par la Commission du commerce international des États-Unis le 5 avril 2021. Les décisions réglementaires ont été émises en réponse à une pétition en matière de droits compensateurs initiée par Mosaic Company le 26 juin 2020. Le Groupe a l'intention de se défendre contre les droits compensateurs évalués à la suite de ces récentes décisions réglementaires, y compris par le biais d'éventuelles contestations judiciaires des droits devant le Tribunal de commerce international des États-Unis. Le 6 mai 2021, le Groupe a déposé l'assignation nécessaire pour préserver son droit de faire appel de ces décisions réglementaires devant ledit Tribunal.

Le 4 juin 2021, Le Groupe a déposé une plainte auprès du Tribunal pour contester l'imposition de droits compensatoires sur les importations américaines d'engrais phosphatés en provenance du Maroc. Les

plaintes, contestent respectivement les déterminations finales de la Commission américaine du commerce international en ce qui concerne l'industrie américaine des engrais et du Département américain du commerce concernant le taux applicable. Le Groupe a également l'intention de s'opposer aux efforts de Mosaic Company pour augmenter le niveau des droits qui s'appliquent actuellement en déposant une motion d'intervention dans l'appel initié par la société Mosaic.

Partie 7. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUES LIES A L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE ET DES ENGRAIS

Le Groupe opère dans un secteur cyclique

Le marché mondial des engrais et autres produits à base de phosphate connait des déséquilibres périodiques entre l'offre et la demande. Les périodes de forte demande et de renchérissement des prix conduisent les acteurs du secteur à investir dans des nouvelles installations, augmentant ainsi la production. L'offre excédant la demande, il en résulte une surcapacité et une baisse des prix ce qui conduit à une restriction des investissements et au commencement d'un nouveau cycle.

La demande d'engrais peut être volatile en réponse à des facteurs macro-économiques

Le Groupe est actif au niveau mondial et tente généralement de contrebalancer une baisse des ventes dans une région traversant des conditions économiques difficiles en augmentant les ventes dans d'autres régions où le contexte économique est plus favorable. Cette compensation peut s'avérer difficile, voire impossible, lorsque le ralentissement économique est généralisé.

L'activité du Groupe est très liée au secteur agricole

Les activités du Groupe reposent en grande partie sur le secteur agricole et sont affectées de manière considérable par les tendances qui influencent le secteur agricole en général, notamment les prix des produits agricoles, les conditions météorologiques défavorables et le caractère saisonnier.

Les facteurs suivants pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe OCP :

- La baisse des prix des produits agricoles qui conduit à la baisse de la production agricole, ce qui impacte la demande d'engrais et tire le prix des engrais vers le bas ;
- L'utilisation de produits de substitution pour améliorer le rendement agricole (comme les OGM par exemple) qui nécessitent l'application d'une quantité d'engrais plus réduite ;
- Les bouleversements de régimes météorologiques et les changements climatiques dans certaines régions pouvant conduire à la baisse de la demande des engrais ;
- La période d'application des engrais variant en fonction des régions, la demande varie fortement d'une saison à l'autre. Les comportements d'achat des fermiers et des distributeurs peuvent accentuer ce caractère saisonnier de l'activité.

Le groupe est expose aux politiques gouvernementales

Le Groupe est exposé aux politiques gouvernementales du Maroc, des pays vers lesquels il exporte et des pays d'approvisionnement en matières premières, notamment :

- Les taxes sur les importations et exportations des engrais et les quotas d'importation ou d'exportation du phosphate ;
- L'allocation de subventions aux agriculteurs ;
- Les politiques environnementales notamment celles qui ont trait aux métaux lourds ;
- Les barrières commerciales comme les droits antidumping et les quotas.

Tensions Géopolitique

Dans un climat de sanctions internationales, avec une hausse significative des prix des denrées alimentaires et de l'énergie entrainant une forte inflation, une hausse des taux d'intérêt et menaçant la croissance économique mondiale résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des tensions géopolitiques un déséquilibre entre l'offre et la demande entraine une hausse des produits de base.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, la hausse des coûts et les perturbations d'approvisionnement de certaines matières premières utilisées pour la production d'engrais ainsi que les difficultés socio-économiques et l'instabilité politique qui peuvent résulter de ce contexte de guerre dans certains marchés du Groupe peuvent avoir un impact sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risques liés à l'intensité concurrentielle

Le Groupe fait face à une concurrence intense de la part de producteurs étrangers. La roche de phosphate, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés sont échangés sur les marchés internationaux. Les clients fondent leurs décisions d'achat principalement sur le prix de livraison, le service à la clientèle, la qualité du produit et le temps de mise sur le marché.

Le Groupe concurrence un certain nombre de producteurs étrangers, y compris certains producteurs qui bénéficient d'un soutien gouvernemental en tant qu'entités publiques ou subventionnées par le gouvernement. Certains concurrents du Groupe peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe.

Ces avantages comprennent le contrôle sur certaines matières premières ou l'accès à des matières premières à faible coût, l'accès à du financement à faible coût, la proximité géographique avec d'importants fournisseurs ou clients ou des relations commerciales de longue date avec les acteurs du marché international.

II. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Programme d'investissement

Le Groupe est engagé dans un programme d'investissement important à forte intensité capitalistique. Dans le cadre de ces projets, le Groupe est exposé à différents risques qui pourraient affecter sa capacité à exécuter son programme dans le respect du budget et des délais impartis et, par voie de conséquence, les gains d'efficacité et les réductions de coût escomptés du programme d'investissement.

Le financement du programme est assuré en partie par des cash-flows générés par l'activité mais aussi par des financements externes. L'activité du Groupe et sa situation financière pourraient être impactés si celui-ci se retrouve dans l'incapacité de lever les fonds nécessaires à des conditions de coût acceptables.

Risque lié aux joint-ventures

Le Groupe OCP conduit certaines de ses opérations de production dans le cadre de partenariats capitalistiques, se traduisant par des joint-ventures dans lesquelles il a parfois des intérêts minoritaires.

La Société, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fait partie de plusieurs joint-ventures opérant principalement dans la production d'acide phosphorique et d'acide phosphorique purifié et il détient jusqu'à 50 % des intérêts dans la majorité de ces joint-ventures. Par conséquent, bien qu'il ait une certaine influence, la Société n'a pas le contrôle exclusif des opérations ou des actifs des joint-ventures et ne peut pas prendre de décisions importantes relatives à celles-ci unilatéralement. L'absence de participation majoritaire peut restreindre la capacité de l'émetteur à mettre en place des actions et peut entraîner un manque d'efficience ou des retards dans les opérations ou la production, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Transport et Logistique

Le coût de transport a un impact sur le coût global du produit. Ainsi, en cas de hausse des coûts de transport, les volumes de vente peuvent baisser. Le Groupe peut également être amené dans un tel cas de figure, à réduire ses marges pour que le prix global du produit reste compétitif.

La majeure partie des exportations du Groupe est expédiée par voie maritime *via* les ports de Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et le wharf de Laâyoune. En cas d'intempérie, ces installations peuvent connaître des perturbations ce qui peut rendre compliqué, voire impossible, l'exportation des produits du Groupe ou l'importation des matières premières.

Les mesures de confinement ou autres restrictions logistiques au niveau des principaux fournisseurs ou clients à l'exportation du Groupe pourraient limiter la capacité du Groupe à conduire normalement ses activités ou à fournir ses produits. Par exemple, des perturbations d'activité ou des fermetures de

certains ports clés avec l'absence d'itinéraires logistiques alternatifs à coût raisonnable, pourraient avoir un effet défavorable sur les opérations du Groupe et ses résultats.

La hausse des couts de production pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe

Le Groupe doit s'approvisionner en ammoniaque et en soufre pour la production de dérivés du phosphate. Leur prix peut subir des variations, lesquelles peuvent avoir un impact sur la rentabilité du Groupe, en particulier si celui-ci ne parvient pas à répercuter cette hausse sur son prix de vente.

Au-delà du coût, toute interruption dans l'approvisionnement du Groupe en matières premières, en cas d'arrêt d'activité des fournisseurs par exemple ou en cas de problème de renégociation des contrats, aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risque opérationnel lie à l'industrie

Le Groupe est exposé à un risque minier. Ce risque inclut, notamment, les risques liés aux opérations de dynamitage, les accidents liés aux activités de construction et l'effondrement des parois de la mine. La survenance d'un de ces risques pourrait avoir des conséquences sur les coûts de production et causer de sérieux dégâts humains et matériels.

L'activité du Groupe dépend notamment de l'exploitation continue de ses sites miniers. Cependant, les installations du Groupe peuvent potentiellement connaître des périodes de baisse de production en raison d'un dysfonctionnement imprévu, d'une défaillance ou d'un défaut d'équipements, d'erreur humaine ou d'autres circonstances.

En cas de défaillance d'équipements ou d'endommagement des installations, le Groupe pourrait connaître des niveaux de production plus faibles avec la nécessité de dépenses supplémentaires pour réparer ou remplacer des équipements défectueux.

Par ailleurs, l'activité du Groupe implique l'utilisation et le stockage de produits chimiques et de substances dangereuses dont l'impact sur l'environnement pourrait être désastreux en cas de fuite ou d'explosion.

Risque de catastrophe naturelle

Les installations du Groupe peuvent être endommagées du fait d'événements imprévus, y compris des catastrophes naturelles telles que des inondations ou incendies entraînant des dommages matériels, des sinistres ou des décès.

Dégradation sanitaire

L'épidémie de COVID-19 a eu un impact négatif important sur la croissance de l'économie mondiale, même si le secteur agricole (dont dépend la demande en engrais et qui est vital pour la sécurité alimentaire mondiale) a été relativement moins impacté par les restrictions liées à la pandémie.

Les progrès réalisés dans les programmes de vaccination ont certes permis une amélioration de la situation, mais les développements futurs dépendront de l'évolution de la pandémie et de la réponse apportée au niveau mondial. Par exemple, si les nouveaux variants du COVID-19 s'avèrent résistants aux vaccins et si les mesures prises par les pays sont insuffisantes pour atténuer les impacts économiques, dans ce cas une baisse de la croissance économique qui pourrait en résulter pourrait entraîner une baisse des prix des produits agricoles et éventuellement impacter la demande pour les produits du Groupe.

Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe OCP résulte essentiellement du fait que la majeure partie de son chiffre d'affaires provient de ses ventes à l'export en USD. Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniaque), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Par conséquent, le taux de change USD/MAD, en particulier une dépréciation du dollar US par rapport au dirham, peut avoir un impact négatif sur le résultat

d'exploitation du Groupe. Par ailleurs, une appréciation du dollar entrainerait une hausse des charges d'intérêt sur la dette libellée en USD.

Le Groupe est aussi indirectement impacté par le taux de change auquel ses clients sont exposés. En cas d'appréciation du dollar US par rapport à la devise du client, le pouvoir d'achat de celui-ci diminue, et les ventes du Groupe en sont impactées.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt dépendent de paramètres qui échappent au contrôle du Groupe, tels que les politiques monétaires des banques centrales, les conditions économiques et, de manière générale, les facteurs politiques.

Une hausse des taux d'intérêts entrainera l'augmentation des charges d'intérêts du Groupe, essentiellement celles liées aux dettes non encore contractées.

Risques liés aux financements ou refinancements

La Société peut ne pas être en mesure d'obtenir du financement ou du refinancement pour ses emprunts actuels ou d'en obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Au 31 décembre 2021, l'encours total des prêts et dettes financières du Groupe était de 55.6 milliards DH. Si les flux de trésorerie du Groupe sont insuffisants pour rembourser ses prêts et dettes financières, le Groupe devra renégocier ses prêts ou chercher à obtenir un financement alternatif auprès des marchés de capitaux.

La capacité du Groupe à obtenir du financement alternatif ou à renégocier ses prêts ou à le faire à des conditions commerciales acceptables dépend, entre autres, de l'état général des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Si un financement alternatif devient nécessaire, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un tel financement ou ne pas être en mesure de l'obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Risque de dégradation de la notation

La notation financière du Groupe OCP dépend de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs (évolution du secteur des phosphates, performance financière, politiques d'investissements et de dividendes…) et est liée à la notation du souverain par laquelle elle reste capée.

La dégradation de la notation du Maroc ou de la Société par les deux agences de notation Fitch et S&P pourrait impacter la qualité des financements du Groupe et pourrait entrainer un coût de financement plus élevé pour les nouvelles dettes obligataires ou autres. L'abaissement de la notation de la Société pourrait également peser sur la disponibilité et le coût de financement de son programme d'investissement et sur le refinancement de ses obligations existantes.

Risques liés à la présence dans des zones géographique instable

Le Groupe OCP a renforcé son engagement pour l'Afrique en 2016 à travers la création de sa filiale OCP AFRICA représentée dans plusieurs pays africains dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana, le Nigéria, le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, Etc. L'ambition du Groupe OCP en Afrique subsaharienne est de répondre à la singularité de l'agriculture africaine à travers des solutions adaptées aux systèmes alimentaires africains.

Certains pays de présence dans certaines zones du Continent peuvent présenter des risques sociopolitiques, des risques d'ordre macro-économique, financier et/ou sécuritaire ou autres qui restent conjoncturels et contextuels. Ces risques sont néanmoins mitigés à travers une stratégie de diversification géographique dans plusieurs zones d'intervention et des partenariats institutionnels sur plusieurs projets de développement

Risques liés aux investissements dans des activités non stratégiques

Compte tenu des investissements que réalise le Groupe dans des activités non stratégiques, la Société encourt des risques liés à l'investissement dans des secteurs d'activités, notamment l'hôtellerie.

Partie 8. ANNEXES

I. STATUTS DE L'OCP

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-06/OCP%20English%20Articles%20of%20Association.pdf

II. RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2021
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-04/RFA2021_0.pdf

2020
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/PDF/Rapport-Financier-Annuel-2020/index.html

2019
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/PDF/ifrs/mobile/index.html

III. LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDES

2021
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-03/Rapport%20Etats%20Financiers%20Consolid%C3%A9s%20IFRS%202021.pdf

2020
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-03/ETATS%20FINANCIERS%20CONSOLIDES%20AU%2031%20DECEMBRE%202020.pdf

2019
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-01/3_Rapport%20Financier%20IFRS.pdf

IV. LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX

2021
Rapport 2021

2020
Rapport 2020

2019
Rapport 2019

V. LES RAPPORTS ANNUELS

2020
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-11/Rapport_Annuel_OCP_2020-VF_0.pdf

2019
https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-06/OCP_RA_2019_FR.pdf

VI. LES RAPPORTS DE NOTATION

Rapport de FitchRatings

https://www.fitchratings.com/research/corporate-finance/fitch-revises-outlook-on-ocp-to-stable-affirms-at-bb-28-10-2020

Rapport de S&P Global

S&P Global
Ratings

RatingsDirect®

OCP S.A.

August 9, 2022

Ratings Score Snapshot

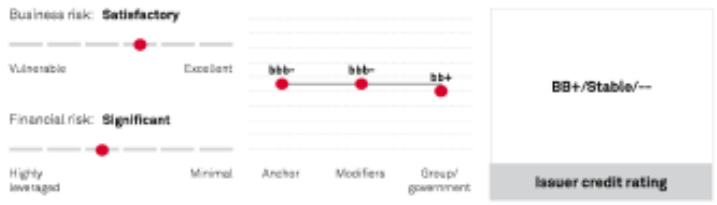

PRIMARY CONTACT

Ananita Jeanmaire
Paris
33-1-4075-2599
Ananita.Jeanmaire
@spglobal.com

ADDITIONAL CONTACT

Paulina Grabowiec
London
44-20-7176-7051
paulina.grabowiec
@spglobal.com

Credit Highlights

Overview

Key strengths	Key risks
Leader in the extraction and production of phosphate products worldwide, benefitting from a very favourable cost position and large reserves.	Concentration of assets in Morocco, which we consider has moderately high-country risk.
Continuous development in more value-added phosphate-based fertilizers.	Exposure to highly cyclical prices for phosphates and externally sourced sulfur and ammonia.
Supportive financial policy backed by track record of credit-protective management.	Significant long-term investment strategy that could put pressure on free operating cash flow (FOCF) generation.
Low leverage due to top-of-the-cycle fertilizer prices, underpinned by resilient demand and tight supply.	
Very strong link to Moroccan government, which we view as credit supportive.	

In the near-term OCP should benefit from positive market dynamics. Tight supply-demand balance in the phosphate market has boosted prices for phosphate-based fertilizers. Average prices for diammonium phosphate (DAP) have reached $780 per ton of U.S. Gulf NOLA and $950 per ton of Morocco DAP, implying a 4% and 6% increase Year to Date

(YTD) as of end July 2022, respectively, according to Bloomberg, after an average increase of 80% YoY in 2021. The supply-demand imbalance began last year when demand started to pick up on the back of better crop prices, improving affordability for farmers, government supports in the form of subsidies in certain countries (e.g. India), and better weather in key consuming countries (e.g. North America and Brazil). Also, there was no meaningful additional supply. Furthermore, several governments have put export restrictions on phosphate fertilizers (e.g. China and Turkey). The recent Russia-Ukraine conflict has exacerbated the volatility in the markets as sanctions and export restrictions have cut supply. It's worth noting that China and Russia contribute about 40% of the global phosphate supply.

Nevertheless, we view current phosphate prices as unsustainable--there might even be demand destruction if prices continue to rise--and we anticipate prices will fall over the medium term. In addition, several factors could improve supply, thereby lowering the price, including potential lifting of export restrictions, additional supply from OCP, and increasing production from peers. Overall, we expect OCP to post double-digit revenue growth in 2022 and mid-single-digit revenue growth in 2023-2024. The current market tailwinds along with management's decision to shift production towards value-added products should further strengthen EBITDA growth.

Phosphate Prices 2014 To Date

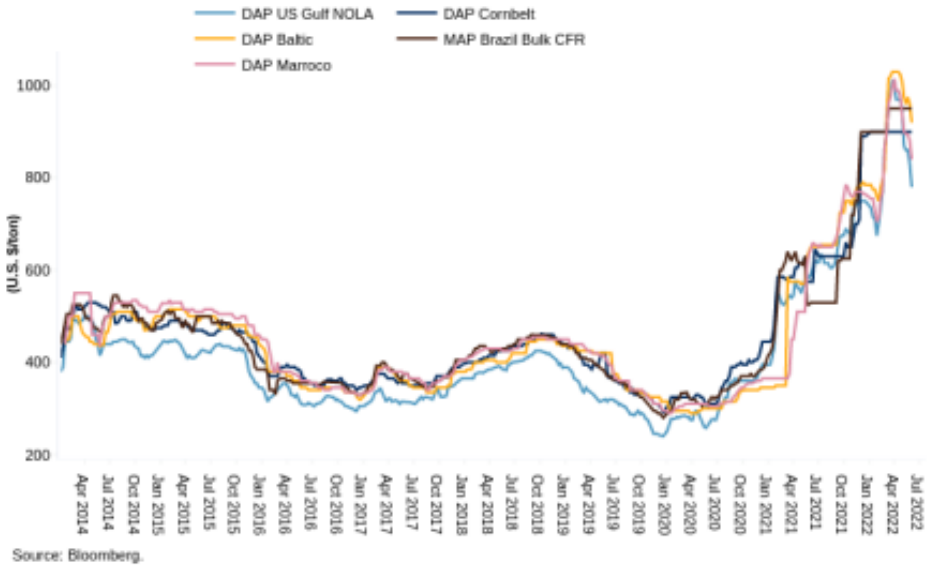

Source: Bloomberg.

The company will finance investments in capacity additions with cash. The company reported cash on the balance sheet of around MAD10 billion in 2021, and we now anticipate OCP will generate cash flow from operations (OCF) of MAD35 billion–MAD45 billion in 2022-2024. They plan to allocate a significant portion of this cash to increasing capacity

by 2026, to developing more value-added phosphate-based fertilizers, and to sustainability projects such as de-cadmium and de-metallisation. Combining higher capital expenditures (capex), anticipated higher working capital as a function of higher raw material prices, as well as higher dividend payments, we continue to forecast negative discretionary cash flow (DCF) in 2022-2024, leading to higher adjusted net debt calculation from 2021. Nevertheless, we now anticipate adjusted funds from operations (FFO) to debt in the range 70%-80% in 2022 and moderating to 50%-70% in 2023-2024 which are significantly higher than 2021 level of 49%, reflecting cyclical upturn. This implies healthy headroom compared with the range of 20%-30% adjusted FFO/debt that we consider as commensurate for the rating.

Outlook

The stable outlook on OCP mirrors that on Morocco. This also reflects continue improvements of OCP's earnings on the back of top-of-the-cycle performance reported year to date and continued tight supply balance for phosphate fertilizers, which are expected to offset the negative impacts from higher raw material prices on profitability and margins. We anticipate the S&P Global Ratings-adjusted FFO to debt will improve to a range of 70%-80% in 2022 before moderating to 60%-70% in 2023, reflecting cyclical upturn. This reflects healthy headroom given 20%-30% adjusted FFO/debt that we consider as commensurate for the rating.

Downside scenario

We could lower the ratings if we lowered the sovereign rating on Morocco. We could also lower the ratings if the price of phosphate fertilizers falls below normalized prices, or if the company undertook more aggressive investments or paid dividends that were not accompanied by a corresponding improvement in EBITDA, leading to FFO to debt below 20%

Upside scenario

We could raise the rating if we took a similar action on Morocco and note that ratings upside is limited at this stage by the sovereign credit rating on Morocco. We anticipate OCP's credit metrics will stay within the range commensurate with its stand-alone credit profile of 'bbb-'

Our Base-Case Scenario

Assumptions

- OCP's revenue to be MAD125 billion–MAD130 billion in 2022 before declining to MAD110 billion–MAD125 billion in 2023-2024.
- Adjusted EBITDA margin improves to 40%-45% in 2022, reflecting continued higher phosphate prices. Adjusted EBITDA margin further improves to slightly above 45% in 2023-2024, reflecting product mix shifts towards higher-margin products.
- Capex of about MAD25 billion–MAD30 billion in 2022, and MAD35 billion–MAD40 billion in 2023-2024.
- Working capital outflows of MAD6 billion–MAD8 billion in 2022-2023 and around MAD2 billion in 2024.
- Annual dividend payments of MAD5 billion–MAD10 billion in 2022-2023 and slightly higher than MAD10 billion in 2024 as a function of better earnings.

Key metrics

OCP S.A.--Key Metrics*

Mil. EUR	2020a	2021a	2022e	2023e	2024e

Revenue	56,182	84,300	125,000-130,000	110,000-125,000	110,000-125,000
EBITDA	16,459	32,702	50,000-60,000	45,0000-55,000	45,0000-55,000
EBITDA margin (%)	29.3	38.8	40-45	>45	>45
Capital expenditure	9,566	13,135	25,000-30,000	35,000-40,000	35,000-40,000
Free operating cash flow (FOCF)	628	15,126	5,000-10,000	Neutral to negative	2,000-5,000
Debt to EBITDA (x)	3.8	1.7	1.0-1.2	1.1-1.3	1.2-1.4
FFO to debt (%)	20.0	49.0	70-80	60-70	50-60

*All figures adjusted by S&P Global Ratings. a--Actual. e--Estimate. f--Forecast.

Company Description

OCP is one of the phosphate market leaders, with revenue of MAD84.3 billion ($9.6 billion) and reported EBITDA of MAD36.3 billion ($4 billion) in 2021. It operates along the entire supply chain of phosphate products, including phosphate rock (15%), phosphoric acid (14%), fertilizers (61%), and other products (10%).

OCP S.A.'s 2021 Revenue by Product

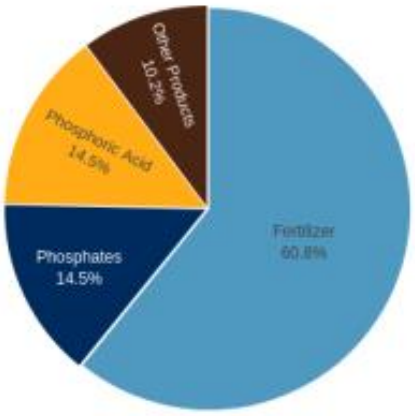

Source: S&P Global Ratings; OCP S.A. Annual Report 2021.

Peer Comparison

We view OCP's profitability level as above that of its peers, benefiting from superior cost position due to a high degree of self-sufficiency in key feedstocks, including high-quality, low-cost phosphate rock ore. OCP's strong cost position is reflected in its adjusted EBITDA margin improvement to 39% in 2021 (from 29% in the previous year), even amid rising raw material prices (approximately +130% ammonia prices and +100% sulphur acid prices). Significantly higher DAP/MAP selling prices (+100% year on year) in 2021 also helped margins, as well as better product mix shifts towards higher-margin products.

Adj. EBITDA Margin (%)

Peer comparison

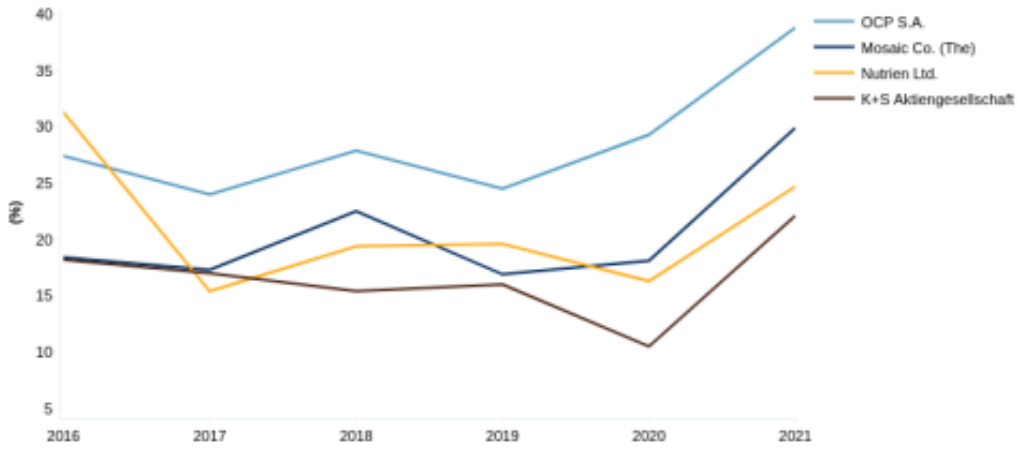

Source: S&P Global

OCP S.A.--Peer Comparisons

	OCP S.A.	Mosaic Co. (The)	Nutrien Ltd.	K+S AG
Foreign currency issuer credit rating	BB+/Stable/--	BBB/Stable/NR	BBB/Stable/A-2	BB/Stable/B
Local currency issuer credit rating	BB+/Stable/--	BBB/Stable/NR	BBB/Stable/A-2	BB/Stable/B
Period	Annual	Annual	Annual	Annual
Period ending	2021-12-31	2021-12-31	2021-12-31	2021-12-31
Mil.	MAD	MAD	MAD	MAD
Revenue	84,300	114,298	254,571	33,800
EBITDA	32,702	34,161	62,866	7,463
Funds from operations (FFO)	27,035	30,130	54,570	4,659
Interest	3,036	2,700	4,366	1,024
Cash interest paid	4,012	2,101	4,273	1,521
Operating cash flow (OCF)	28,262	20,613	35,878	4,047
Capital expenditure	13,135	11,640	16,223	3,640

OCP S.A.--Peer Comparisons

Free operating cash flow (FOCF)	15,127	8,972	19,655	407
Discretionary cash flow (DCF)	9,676	3,923	416	407
Cash and short-term investments	10,539	7,117	4,615	6,357
Gross available cash	10,539	7,117	4,615	6,357
Debt	55,191	42,174	91,203	17,346
Equity	83,854	99,417	216,716	55,726
EBITDA margin (%)	38.8	29.9	24.7	22.1
Return on capital (%)	19.0	18.6	14.3	6.3
EBITDA interest coverage (x)	10.8	12.7	14.4	7.3
FFO cash interest coverage (x)	7.7	15.3	13.8	4.1
Debt/EBITDA (x)	1.7	1.2	1.5	2.3
FFO/debt (%)	49.0	71.4	59.8	26.9
OCF/debt (%)	51.2	48.9	39.3	23.3
FOCF/debt (%)	27.4	21.3	21.6	2.3
DCF/debt (%)	17.5	9.3	0.5	2.3

Business Risk

Our assessment of OCP's business risk reflects its position in the global phosphate fertilizer market as one of the largest exporters and producers, with the largest phosphate reserves in the world, and a cost advantage over the rest of global producers.

The company is the world's lowest-cost producer of phosphate rock. This is thanks in no small part to its proximity to large and low-cost phosphate mines in Morocco, representing more than 75% of the global phosphate rock reserves, which should ensure the company's production for centuries. We view its cost position as very favorable thanks to open-pit operations, the short distances between mines and processing plants, and efficient logistics. OCP's flexibility of production allows it to customize and switch between products in order to maximize margins.

The group's revenues are well-diversified across different geographies. OCP generates 21% of its revenues in Brazil, 21% in Europe, 18% in Africa (which includes its local market),14% in India, 11% in Asia, 7% in Latin America, 5% in North America, and the remainder in Oceania.

OCP S.A.'s 2021 Revenue by Geographical Area

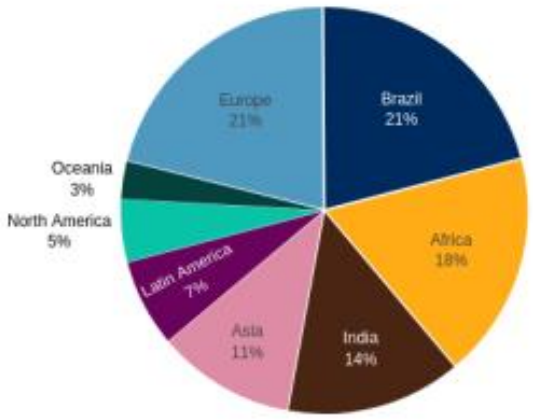

Source: S&P Global Ratings; OCP S.A. Annual Report 2021.

Nevertheless, we view the group as relatively concentrated by product line, industry, and end market, with most of the assets concentrated in Morocco (98%). OCP's entire value chain is based on phosphate, resulting in significant exposure to fluctuations in phosphate-related product prices. This is partly offset by its diversity between its products: rock, acid, and DAP/MAP. OCP lacks the vertical integration that some of its closest peers have and thus has to purchase ammonia and sulfur feedstocks from external sources.

Finally, we view moderately high-country risk in Morocco, although the country has demonstrated sociopolitical stability and economic resilience, for example in the regional context of the Arab Spring. OCP benefits from state-granted exclusive access on all phosphate reserves in Morocco.

Financial Risk

Our assessment of OCP's financial risk reflects the cyclical nature of the fertilizer industry, resulting in significant volatility in company's adjusted EBITDA. Our assessment also reflects the company's recent decision to allocate its significant cash generation to fund growth capex to support capacity expansion and improve profitability in the medium term.

We consider OCP's financial policy to be prudent. That said, its growth projects to address increasing demand and profitability, as well as to further focus on sustainability, are likely to cost MAD25 billion–MAD30 billion in 2022, and MAD35 billion–MAD40 billion in 2023-2024, significantly higher than the peak investment in 2019 of around MAD14 billion. This, combined with higher working capital due to higher raw material prices, as well as higher dividend

payments, will materially impact DCF in 2022-2024. We anticipate that the company will generate negative DCF in the range MAD1 billion – MAD 2 billion in 2022, declining further to MAD8 billion – MAD 10 billion in 2023-2024, leading to higher adjusted net debt calculation, notwithstanding healthy phosphate prices.

We anticipate management will be prudent with its investments and secure financing for growth spending well in advance. Management demonstrated its prudent financial policy when it implemented several pandemic-related contingency plans in 2020 to reduce leverage to 2.5x net debt to EBITDA (corresponding to about 30% FFO to debt) from 2.9x in 2019.

We forecast FFO to debt to reach 70%-80% in 2022 before moderating to 50%-70% in 2023-2024, significantly higher than the historical range. This reflects the cyclical upturn of the broad fertilizer industry. The cyclicality of the fertilizer industry is a structural constraint in OCP's financial risk assessment.

Debt maturities

As of December 2021, OCP's debt maturities were as follows:

- 2022: MAD4.7 billion
- 2023 to 2027: MAD29.4 billion
- 2028 onwards: MAD21.6 billion

OCP S.A.--Financial Summary

Period ending	Dec-31-2016	Dec-31-2017	Dec-31-2018	Dec-31-2019	Dec-31-2020	Dec-31-2021
Reporting period	2016a	2017a	2018a	2019a	2020a	2021a
Display currency (mil.)	MAD	MAD	MAD	MAD	MAD	MAD
Revenues	42,471	48,503	55,906	54,092	56,182	84,300
EBITDA	11,622	11,647	15,591	13,235	16,459	32,702
Funds from operations (FFO)	6,437	9,154	12,232	9,538	12,416	27,035
Interest expense	2,729	2,777	2,861	3,022	3,035	3,036
Cash interest paid	2,172	2,379	2,504	2,406	2,755	4,012
Operating cash flow (OCF)	7,366	6,041	5,452	9,875	10,194	28,262
Capital expenditure	12,725	9,045	10,801	13,964	9,566	13,135
Free operating cash flow (FOCF)	(5,359)	(3,004)	(5,349)	(4,089)	628	15,127
Discretionary cash flow (DCF)	(7,837)	(4,835)	(7,997)	(7,812)	(4,208)	9,676
Cash and short-term investments	15,902	11,128	22,795	14,060	6,435	10,539
Gross available cash	15,902	11,128	22,795	14,060	6,435	10,539
Debt	44,085	49,694	43,833	54,910	61,981	55,191
Common equity	69,305	71,330	75,289	73,627	72,590	83,854
Adjusted ratios						
EBITDA margin (%)	27.4	24.0	27.9	24.5	29.3	38.8
Return on capital (%)	7.0	5.1	8.5	5.5	7.2	19.0
EBITDA interest coverage (x)	4.3	4.2	5.4	4.4	5.4	10.8
FFO cash interest coverage (x)	4.0	4.8	5.9	5.0	5.5	7.7
Debt/EBITDA (x)	3.8	4.3	2.8	4.1	3.8	1.7

OCP S.A.--Financial Summary

FFO/debt (%)	14.6	18.4	27.9	17.4	20.0	49.0
OCF/debt (%)	16.7	12.2	12.4	18.0	16.4	51.2
FOCF/debt (%)	(12.2)	(6.0)	(12.2)	(7.4)	1.0	27.4
DCF/debt (%)	(17.8)	(9.7)	(18.2)	(14.2)	(6.8)	17.5

Reconciliation Of OCP S.A. Reported Amounts With S&P Global Adjusted Amounts (Mil. MAD)

	Debt	Shareholder Equity	Revenue	EBITDA	Operating income	Interest expense	S&PGR adjusted EBITDA	Operating cash flow	Dividends	Capital expenditure
Financial year	Dec-31-2021									
Company reported amounts	53,872	86,200	84,300	33,714	25,799	2,384	32,702	32,167	5,647	13,135
Cash taxes paid	-	-	-	-	-	-	(1,656)	-	-	-
Cash interest paid	-	-	-	-	-	-	(3,815)	-	-	-
Lease liabilities	1,744	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intermediate hybrids (equity)	5,000	(5,000)	-	-	-	197	(197)	(197)	(197)	-
Postretirement benefit obligations/ deferred compensation	4,345	-	-	-	-	193	-	-	-	-
Accessible cash and liquid investments	(10,139)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitalized interest	-	-	-	-	-	262	-	-	-	-
Dividends from equity investments	-	-	-	106	-	-	-	-	-	-
Asset-retirement obligations	369	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Income (expense) of unconsolid. cos.	-	-	-	(1,185)	-	-	-	-	-	-
Nonoperating income (expense)	-	-	-	-	161	-	-	-	-	-
Reclassification of interest and dividend cash flows	-	-	-	-	-	-	-	(3,709)	-	-

Reconciliation Of OCP S.A. Reported Amounts With S&P Global Adjusted Amounts (Mil. MAD)

	Debt	Shareholder Equity	Revenue	EBITDA	Operating income	Interest expense	S&PGR adjusted EBITDA	Operating cash flow	Dividends	Capital expenditure
Noncontrolling/ minority interest	-	2,654	-	-	-	-	-	-	-	-
EBITDA - Gain/(loss) on disposals of PP&E	-	-	-	67	67	-	-	-	-	-
Total adjustments	1,319	(2,346)	-	(1,012)	228	652	(5,668)	(3,906)	(197)	-
S&P Global Ratings adjusted	**Debt**	**Equity**	**Revenue**	**EBITDA**	**EBIT**	**Interest expense**	**Funds from Operations**	**Operating cash flow**	**Dividends**	**Capital expenditure**
	55,191	83,854	84,300	32,702	26,027	3,036	27,035	28,262	5,451	13,135

Liquidity

We assess OCP's liquidity as adequate based on the ratio of sources to uses slightly below 2.0x over the next 12 months, supported by adequate available cash balances as of 31st March 2022. We also factor in company's prudent liquidity management and track record of access to capital markets.

Principal liquidity sources

- Cash and short-term investments of MAD12 billion- MAD13 billion.
- FFO of about MAD40 billion-MAD45 billion.

Principal liquidity uses

- Debt maturities of about MAD3 billion-MAD4 billion over the next 12 months.
- Long-lead committed capex of MAD10 billion – MAD 11 billion, including maintenance capex.
- Working capital outflows of MAD7 billion-MAD8 billion.
- Dividend of MAD8 billion-MAD9 billion.

Covenant Analysis

Compliance expectations

We expect the company will maintain comfortable leeway under its financial covenants.

Requirements

The company has loans from Development Financial Institutions, which carry financial covenants that will be tested if OCP does not have an investment-grade credit rating (i.e., it is applicable only if no investment-grade rating is assigned from two leading credit agencies, not only one). These financial covenants are:

- Net debt/EBITDA ratio must not be greater than 3x.
- The cash flow/total debt service must be greater than or equal to 1.25x and 1.50x depending on the lenders.

Environmental, Social, And Governance

ESG Credit Indicators

E-1	E-2	**E-3**	E-4	E-5	S-1	**S-2**	S-3	S-4	S-5	G-1	**G-2**	G-3	G-4	G-5
- Climate transition risks - Natural capital - Waste and pollution					- N/A					- N/A				

N/A—Not applicable. ESG credit indicators provide additional disclosure and transparency at the entity level and reflect S&P Global Ratings' opinion of the influence that environmental, social, and governance factors have on our credit rating analysis. They are not a sustainability rating or an S&P Global Ratings ESG Evaluation. The extent of the influence of these factors is reflected on an alpha-numerical 1-5 scale where 1 = positive, 2 = neutral, 3 = moderately negative, 4 = negative, and 5 = very negative. For more information, see our commentary "ESG Credit Indicators: Definition And Applications," published Oct. 13, 2021.

Environmental factors are a moderately negative consideration in our credit rating analysis of OCP S.A. As a producer of phosphate-based fertilizers, vertically integrated to phosphate rock mining, OCP is exposed to natural capital risks, particularly in the extraction process, under its concession agreement with the Moroccan government. As a state-owned company with all production assets in Morocco, its risk of adverse regulation is relatively low, in our view. The group has taken steps to follow circular economy principles and align with environmental regulations including, for instance, EU regulation on cadmium content in phosphate fertilizers. Areas of focus include the rehabilitation of mining land, water resource management (aiming for 100% use of unconventional water by 2030), air quality (50% reduction in carbon footprint by 2030 from 2019 level and carbon neutrality by 2040), and clean energy (aiming for self-sufficiency by 2030). The associated costs to these initiatives could put pressure on the company's profitability. However, with OCP's significant cost advantage in the phosphate market, it maintains a competitively low consolidated cost structure. Therefore, we believe its environmental initiatives do not disadvantage its cash flows and profitability.

Government Influence

We consider OCP a government-related entity (GRE) given the Moroccan government's significant ownership (about 95%). While the group does not provide essential products or services, it is still the country's largest single source of exports and hard currency. We therefore believe extraordinary government support to OCP is very likely, given our view of OCP's:

- Very important role for Moroccan's economy. Although it runs as a profit-seeking company, any potential disruption that leads to a default or credit stress may have a significant effect on Moroccan's economy and financial markets.
- Very strong links with Morocco's government. We view the Moroccan's government as a stable and strong shareholder for OCP. The government has a track record of providing support to its GREs in most circumstances and we understand it is not contemplating privatization of OCP over the medium term. In addition, the company's board of directors comprises mainly representatives of the government. Therefore, we are of the view that a considerable deterioration of OCP's creditworthiness will significantly affect the government's reputation, because the government and OCP are publicly associated through strong political involvement and high degree of government oversight.

Issue Ratings--Subordination Risk Analysis

Capital structure

- All notes are unsubordinated and unsecured; rank pari passu with any other unsubordinated, unsecured obligations; and are issued directly by OCP S.A. There is no secured debt in OCP's capital structure.
- The rated issues include:
  - $733 million, 5.625% unsecured notes due April 25, 2024
  - $554 million, 4.5% unsecured notes due Oct. 22, 2025

- $600 million, 6.875% unsecured notes due April 25, 2044.
- $750 million, 3.75% unsecured notes due June 23rd, 2031
- $750 million, 5.125% unsecured notes due June 23rd, 2051

Analytical conclusions

- The priority debt ratio is less than 10%.
- Therefore, we do not apply any notching to the notes, which are rated at the same level as the 'BB+' issuer credit rating.

Rating Component Scores

Foreign currency issuer credit rating	**BB+/Stable/--**
Local currency issuer credit rating	**BB+/Stable/--**
Business risk	**Satisfactory**
Country risk	Moderately High
Industry risk	Moderately High
Competitive position	Satisfactory
Financial risk	**Significant**
Cash flow/leverage	Significant
Anchor	**bbb-**
Diversification/portfolio effect	Neutral (no impact)
Capital structure	Neutral (no impact)
Financial policy	Neutral (no impact)
Liquidity	Adequate (no impact)
Management and governance	Satisfactory (no impact)
Comparable rating analysis	Neutral (no impact)
Stand-alone credit profile	**bbb-**

Related Criteria

- General Criteria: Environmental, Social, And Governance Principles In Credit Ratings, Oct. 10, 2021
- General Criteria: Group Rating Methodology, July 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology: Ratios And Adjustments, April 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Reflecting Subordination Risk In Corporate Issue Ratings, March 28, 2018
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Criteria | Corporates | General: Methodology And Assumptions: Liquidity Descriptors For Global Corporate Issuers, Dec. 16, 2014
- General Criteria: Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Industry Risk, Nov. 19, 2013
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Management And Governance Credit Factors For Corporate Entities, Nov. 13, 2012
- General Criteria: Principles Of Credit Ratings, Feb. 16, 2011

Copyright © 2022 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain non-public information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.